Work in progress Etudes Genre

29 et 30 mars 2007

UNIL | Université de Lausanne | le savoir vivant |

VIe Edition

Impression : mars 2007
120 exemplaires
LIEGE

Image de couverture :
Alexandra Chessex; alex_ch@bluewin.ch

Etudes Genre – Work in progress

Ateliers organisés le Laboratoire Interuniversitaire en Etudes Genre (LIEGE) – 29 et 30 mars 2007

Avant-propos……..5

La régénération des procréatrices. Analyse des discours biomédicaux au sujet de la pratique physique et sportive des femmes de 1880 à 1922……7
Anaïs Bohuon

Un projet biopolitique : les discours gymniques médicaux de Jean-Baptiste Fonssagrives et des dictionnaires médicaux 1830-1880……...13
Grégory Quin

Les usages politiques de la médecine : La tentative d'introduction du suffrage féminin en 1957…..…19
Nadine Boucherin

Maladie féminine et maladie professionnelle, des catégories mutuellement exclusives ?.....25
L'exemple du syndrome du canal carpien
Isabelle Probst

Université de Lausanne : de quoi est fait le plafond de verre ?.....31
Farinaz Fassa, Sabine Kradolfer, Sophie Paroz

Justifications des inégalités dans la nomination des professeur·e·s à l'université……..……37
Carine Carvalho

La marginalisation des femmes au sein des professions scientifiques : le cas des jeunes chercheures en France et en Allemagne……..…..43
Céline Camus

Le *parcoursArianna*, une possibilité de concilier famille et formation pour les femmes du val d'Anniviers ?.....49
Thierry Amrein

L'atelier ou l'entreprise ? Rapports de genre et conflit travail-création dans *L'argent, l'urgence* de Louise Desbrusses……..……55
Agnese Fidecaro

Topographies lesbiennes: espaces du désir et figures lesbiennes
dans la littérature féminine du 20ème siècle……..……...61
Jelena Ristic

Représentations des corps féminins dans la littérature religieuse.
Exemples de l'Inde médiévale et de la Grèce antique……...……67
Florence Pasche

L'utilisation d'un générique masculin mène-t-elle réellement à une représentation mentale du genre neutre ? Liens avec différentes formes de sexisme et les attitudes envers l'utilisation d'un langage non-sexiste……..……73
Oriane Sarrasin

Le « droit des femmes » à l'épreuve du droit : l'exemple de la loi française du 4 avril 2006 relative aux violences au sein du couple……...……79
Hélène Dufournet

La protection des droits des femmes : les lacunes dans le droit international contre la traite des êtres humains……..…...87
Lea Biason

Comment peut-on être un homme et être escort ? Analyse de l'expérience des escorts à clientèle féminine…….93
Aline Schreck

L'identité *travesti* face aux structures binaires du genre. Une étude dans le milieu prostitutionnel genevois……....97
Géraldine Bugnon

Genre, migration et politique d'embauche : l'exemple de l'horlogerie, 1946-1962…….…101
Leana Ebel, Aline Burki

Savoir c'est pouvoir : observations sur les relations d'autorité dans les maternités en Jordanie…….107
Irene Maffi

Les préoccupations éthiques des femmes dans leurs usages de l'argent……...113
Laurence Bachmann

"Le physique de l'emploi": Analyse du capital esthétique dans le monde professionnel……...119
Elise Saudou

Comprendre le féminisme d'après-guerre à travers sa presse. Etude de « Femmes suisses et le Mouvement féministe », 1948-1971…….125
Sylvie Jean

Pour une approche intersectionnelle des rapports de pouvoir au sein du Kremlin sous Staline……..129
Magali Delaloye

Genre et Média : un dialogue entre « Queer as folk » et « The L Word »……135
Iliana Tufo, Henrique Codato

Présentation des intervenant·e·s…….141

Présentation du LIEGE…….145

Remerciements……..146

Avant-propos

Année après année, le *Work in progress Etudes Genre* organisé par le réseau LIEGE offre la possibilité à de jeunes chercheuses et chercheurs de présenter leurs travaux. Cette formule de journées d'études permet de (faire) découvrir des recherches – en particulier des mémoires de licence, de masters et des thèses – ayant en commun l'utilisation centrale de la perspective de genre dans l'analyse. Cette perspective étant transversale aux disciplines, les travaux présentés proviennent d'horizons multiples et permettent d'enrichir la discussion et la réflexion au-delà des frontières disciplinaires.

Ces journées d'études connaissent un succès notable tant par le nombre de communications proposées que par le public nombreux présent lors des ateliers. L'édition 2007 est la plus riche depuis le lancement de la manifestation en 2001, et accueille 23 interventions, témoignant du dynamisme des Etudes Genre et de l'attrait de ces journées centrées sur des travaux en cours. Nous avons ainsi dû dédoubler la journée et une partie des ateliers pour donner la parole à toutes les personnes dont la proposition a été retenue. La formule de présentation choisie, intermédiaire entre un séminaire et un colloque, a fait ses preuves. Elle permet de discuter différentes problématiques dans un cadre convivial.

Ce cahier présente les résumés des différentes recherches figurant au programme de *ce Work in progress* 2007 ; il met en évidence les travaux en cours en Suisse romande (ainsi que ceux de quelques intervenant·e·s français·e·s tenté·e·s par cette manifestation). Cette publication permet aussi de montrer à un plus large public l'intérêt de la perspective de genre et son utilisation dans des recherches et thématiques très variées. Nous espérons que la lecture de ces travaux vous donnera l'envie d'aller plus loin à la découverte des Etudes Genre.

Sur le plan du contenu, le menu de cette année est en tous cas aussi varié que les deux dernières éditions, ce qui est réjouissant quant à l'élargissement des champs convoqués et des thèmes analysés dans une perspective de genre. Certes les sciences sociales et l'histoire ont la part belle, reflétant l'ancrage des Etudes Genre dans les universités suisses, mais sont aussi de la partie la psychologie, l'anthropologie, les sciences du sport, la littérature française, la linguistique, les sciences des religions et le droit. Le dénominateur commun des travaux présentés dans ces journées étant d'intégrer le genre, il est clair que les thématiques sont très diverses. Nous pouvons toutefois relever quelques lignes de force sur le plan des thèmes abordés. Ainsi les contributions regroupées dans l'atelier A comportent toutes un intérêt pour les discours médicaux et le corps des femmes, que ce soit dans l'éducation physique, le sport, le droit de vote ou la maladie. L'atelier D, porte le regard sur les droits des femmes d'une part, et sur les milieux de la prostitution d'autre part. Enfin, trois des contributions de l'atelier B ont la particularité d'apporter une analyse réflexive sur l'université, regard cher à la démarche du LIEGE, qui souhaite aussi mieux comprendre la discrimination des femmes dans le milieu académique. Ces contributions interrogent ainsi - chacune partant d'un angle différent – le fonctionnement de l'université, la structure de pouvoir, les justifications des inégalités et la marginalisation des chercheuses.

Enfin, rappelons pour terminer deux des objectifs centraux du Laboratoire interuniversitaire en Etudes Genre - LIEGE : la mise en réseau et le développement d'échanges scientifiques ainsi que le soutien des jeunes chercheuses et chercheurs. L'organisation des ateliers *du Work in progress* entre dans cette démarche, favorisant les contacts et rencontres entre chercheuses et chercheurs débutant·e·s et avancé·e·s, étudiant·e·s mais aussi avec un plus large public, issu de la cité.

Bonne immersion dans cet univers diversifié de recherches en Etudes Genre !

Gaël Pannatier – coordinatrice du LIEGE
Géraldine Roh-Merolle – coordinatrice du LIEGE
Magdalena Rosende – Maître-assistante en Sociologie du travail (UNIL)

La régénération des procréatrices. Analyse des discours biomédicaux au sujet de la pratique physique et sportive des femmes de 1880 à 1922

Anaïs Bohuon

Introduction

Le discours savant a historiquement étroitement rattaché les femmes à leur capacité procréatrice dans leur accès aux activités physiques et sportives (Arnaud, Terret, 1996). En effet, la pratique physique féminine semble être présentée soit comme un obstacle et un danger potentiel pour la procréation, soit au contraire comme la favorisant.

De nombreux travaux ont établi presque comme une constante anthropologique une construction sociale de rapports hiérarchiques entre les hommes et les femmes, fondée sur les facultés procréatrices féminines. Pour Héritier (2002), si la procréation reste une affaire personnelle, inscrite dans la vie privée des femmes, elle est aussi une fonction sociale primordiale, en raison du temps consacré par les femmes à la grossesse, à l'accouchement et à l'allaitement. La vulnérabilité des femmes est étroitement mise en rapport avec les capacités procréatrices féminines. La fragilité réelle ou supposée de la femme enceinte est étendue à la Femme. Le bassin, les hanches, la poitrine ainsi que les organes reproducteurs sont considérés en perpétuel danger. Le bassin est décrit comme le lieu par excellence de la féminité. Il doit être large, bien plus large que celui des hommes, ceci faisant référence aux formes féminines dites alors maternelles. Il en va de même pour les hanches et les seins qui se doivent d'être généreux (Knibiehler, 1976).

L'idée de la fonction maternelle considérée comme fonction sociale a pour conséquence première de situer la féminité du côté du biologique, et de faire de la maternité un fait naturel, inhérent à la condition féminine. Selon Tabet (1998), très peu d'auteurs, lorsqu'ils parlent de procréation, font le lien entre « ce biologique si procréatif et féminin *et* ce social si organisateur et masculin ».

En effet, un glissement semble s'effectuer entre « la *capacité* et le *fait* de procréer ».

Le fait de procréer, résultat d'un processus qui nécessite la présence des deux sexes, est considéré comme la nature exclusive des femmes. Ainsi, comme toutes les femmes, les sportives se retrouvent rattachées à leur pouvoir de procréation, semblant être leur essence même.

Le corps des sportives soumis à la médecine

Par ailleurs, le sport est une activité qui implique fondamentalement le corps, et les médecins sont les premiers concernés dans l'étude du corps. Ils ont l'exclusivité dans ce domaine et leur légitimité leur permet de s'exprimer à ce sujet avec un grand crédit. La médecine et le sport représentent deux domaines historiquement liés. Dans l'histoire de la pratique physique féminine, les médecins semblent légitimer l'assimilation des femmes à leurs organes de reproduction. Le discours scientifique sur les femmes consiste généralement à qualifier de « physiologiques » des propriétés socialement construites de la féminité. Les textes médicaux donnent régulièrement à voir une femme attachée essentiellement à sa fonction procréatrice. Fonction biologique dont l'évidence rend aussitôt incontestable le rôle social de la femme : enfanter, c'est à dire se conformer à sa « nature ».

L'activité physique et sportive féminine doit être ainsi « réduite » ou proscrite quand elle est considérée comme pouvant endommager les organes reproducteurs des femmes, ou entacher leur fonction sociale maternelle.

Cependant, un autre argumentaire médical, non moins important, considère l'éducation physique et sportive comme pouvant être utile pour les femmes en ce qui concerne la procréation. Certains sports ou une activité physique limitée, adaptée, sont considérés comme permettant aux femmes d'engendrer des enfants plus vigoureux et de « régénérer la race ».

1880-1922 : des discours savants contradictoires

Cet article analyse les contradictions sur lesquelles se construit le discours savant sur l'éducation physique et le sport des femmes en France, surtout après 1880, période durant laquelle les sciences de la vie, fortes de leurs succès, prétendent parfois expliquer physiologiquement les problèmes sociopolitiques, à commencer par celui de la 'nature' des femmes et du rôle qui en découle. Nous montrerons donc que ce discours, s'élaborant entre 1880 et 1922, date du premier *« Congrès Médical de l'Education Physique Enfantine et Féminine »* [1], se structure autour de la procréation, fonction biologique et sociale, nécessaire et suffisante aux femmes.

L'analyse s'appuie sur des textes médicaux et physiologiques ayant pour objet l'éducation physique et le sport des femmes. Celle-ci débute par la loi George de 1880 (Andrieu, 1998), rendant obligatoire la gymnastique pour les garçons dans les établissements scolaires primaires et secondaires. La question de l'éducation physique des femmes, rattachée à la perspective hygiéniste[2] est néanmoins présente dès le projet de la loi George, bien que sa mise en œuvre soit plus tardive. Cette loi concrétise une demande institutionnelle et sociale qui va pousser des savants à élaborer une éducation physique rationnelle (en opposition à la gymnastique traditionnelle, militaire et donc masculine) s'adressant à tous, y compris aux femmes.

Nous nous sommes arrêtées au moment où l'objet s'institutionnalise par le premier congrès spécifique, à Vichy, en 1922. En effet, l'évènement montre que l'éducation physique féminine est alors devenue un domaine d'étude significatif.

L'analyse a consisté à retrouver les (non)articulations logiques et discursives par lesquelles les affirmations et prescriptions sur les femmes et leur éducation physique sont plus ou moins reliées à diverses conceptions, définitions ou « faits » des sciences invoquées. Ainsi, dès les prémices de la pratique physique féminine, des contradictions au sein des discours savants ressortent : la préservation des organes reproducteurs des sportives est au centre des préoccupations, hantées par le spectre de la stérilité. Cependant, à cette crainte se juxtapose, dans ces mêmes discours, une volonté de renforcer les organes reproducteurs par une pratique adaptée. C'est au sein d'une volonté de « régénération de la race » par l'éducation physique que l'articulation du social et du biologique, et plus précisément la construction biologique du social, légitime scientifiquement la subordination sociale des femmes.

Les prémices de l'éducation physique féminine

C'est à la fin du XIX e siècle que le discours médical prend son essor avec la vague hygiéniste et les préoccupations natalistes grandissantes liées notamment au patriotisme revanchard. Il relie alors étroitement la question de l'éducation physique féminine aux capacités reproductrices.

Ainsi, par exemple, dès 1867, le Professeur émérite d'hygiène, Jean-Baptiste Fonssagrives donne une conférence intitulée « De la régénération physique de l'espèce humaine par l'hygiène de la famille et en particulier du rôle de la mère dans l'éducation physique des enfants ». D'autres médecins en revanche déplorent le manque d'intérêt porté à la pratique physique féminine, en gardant toujours l'argument premier de la régénération de la race.

La question de la pratique physique féminine occupe peu de place à la fin du XIXe siècle au sein des ouvrages médicaux. Cependant, les médecins leur accordent tout de même une attention bien particulière.

Quant aux textes officiels : le rédacteur du projet de loi de 1879 (loi votée en 1880) avoue qu'elle ne concerne pas les filles mais déclare pourtant que la force des générations à venir dépend de la force et de la santé physique des femmes.

C'est l'absence de formatrices[3] qui semble entraîner le report de la question. La loi sera finalement étendue aux filles en 1882 (Andrieu, 1998) mais ne sera que lentement mise en œuvre, rencontrant, en plus des obstacles matériels, résistances et interrogations (Terret, 1995). Le projet de réforme contient déjà les idées structurantes des discours savants sur l'activité physique féminine : la fonction sociale et biologique de la femme est l'enfantement, c'est là sa nature autant que son devoir patriotique, en vue de la puissance de la race (nationale), ce rôle étant plus ou moins exclusif de tout autre, selon les textes.

[1] Concrétisation institutionnelle des préoccupations au sujet de la pratique physique des femmes.

[2] Courant d'idées et de pratiques visant à améliorer les conditions sanitaires de la population.

[3] 'C'est à des mains féminines qu'il faut remettre le soin de former le corps des filles' (Andrieu, Gilbert, 1998)

Ainsi, au tournant du siècle, de nombreux médecins et physiologistes évoquent la pratique physique féminine dans leurs ouvrages sur l'éducation physique, toujours dans un souci de préparer physiologiquement les femmes à la maternité.

La question du sport féminin apparaît également au détour de quelques phrases et parfois chapitres. Des médecins s'expriment au sujet de la pratique de la bicyclette et de l'équitation pour les femmes dans des ouvrages qui ne leur sont pas directement destinés. Le célèbre docteur Philippe Tissié, fondateur de la Ligue girondine d'éducation physique, écrit *: « Chez la femme, le muscle fléchisseur de la cuisse sur le bassin, le psoas iliaque étant placé immédiatement derrière les ovaires, imprime à ceux-ci par sa contraction rythmée un mouvement de va et vient qui provoque leur inflammation. Cette inflammation étant d'autant plus grande qu'une poussée congestive a lieu du côté des ovaires, à l'époque des menstrues, explique les ovarites, les métrites, etc. En raison de ces faits, l'usage du vélocipède ne doit pas être permis à la femme. »* (1888 : 264)

Au cours du XXe siècle, cette dialectique entre procréation et pratique physique et sportive féminine ne cesse de s'enrichir : apparaissent alors des ouvrages médicaux s'adressant exclusivement aux sportives. Par exemple, en 1901, le docteur Gilbert Lasserre écrit « *Une opinion féminine sur l'éducation physique de la jeune fille* » ou encore, en 1907, le docteur Emile André écrit « *L'éducation physique et sportive des jeunes filles* ». Cette problématique est récurrente tout au long du XXe siècle. Voyons maintenant spécifiquement comment se développe « l'argumentaire » de l'éducation physique féminine.

Préserver les organes reproducteurs des sportives

A travers les discours étudiés, une volonté de préservation des organes reproducteurs féminins émerge de manière importante. Les discours sont considérablement emprunts des craintes d'une « dégénérescence » de la race auxquelles s'ajoutent les peurs concernant les risques de stérilité. Lorsque la marche est prescrite, activité souvent considérée par les médecins comme très saine pour les femmes, celles-ci sont cependant mises en garde : Calixte Pagès, docteur en médecine, docteur ès sciences, vétérinaire sanitaire de la Seine cite le médecin accoucheur des hôpitaux de Paris, Jean Doléris: « […] *la jeune fille marchera dans une attitude légèrement penchée, de façon à ne pas accentuer les courbures rachidiennes, à fortifier les muscles abdominaux et à ne pas trop fatiguer le plancher pelvien.* » (1911 : 227-228)

Les exercices physiques violents sont toujours condamnés et lorsqu'ils le sont pour les deux sexes, il est entendu que la proscription est encore plus légitime pour le sexe féminin. Pourquoi les exercices violents seraient-ils encore plus nocifs pour les jeunes filles ? Sans doute que leurs facultés reproductrices entraînent une fragilité et nécessite de plus vives précautions. Ces préventions se retrouvent lorsqu'il est question de sport féminin : apparaissent les notions d'organes pelviens, utérins ainsi que les risques de diverses affections de ces organes, telles les inflammations de l'utérus et la stérilité. Les propos tenus au sujet de la pratique de la bicyclette ainsi que de l'équitation par les femmes sont les plus alarmistes[4]. Mais si maints discours médicaux visent à proscrire, d'autres visent avant tout à recommander, à conseiller afin d'améliorer et renforcer la vigueur procréatrice.

Renforcer les organes reproducteurs

Ainsi, dans une démarche de légitimation de l'activité physique et sportive des femmes, le discours médical reproduit l'assignation sociale des femmes au rôle biologique de procréatrice, et fait d'une propriété anatomique fonctionnelle son idéal biologique (et donc social) nécessaire et suffisant. Le célèbre Professeur Fernand Lagrange, un des premiers médecins français à s'intéresser aux aspects physiologiques de l'exercice physique s'interroge : « *Or quelle est la conséquence au point de vue de formes, de la gymnastique aux appareils? […] L'anatomie et l'esthétique ne sont-elles pas d'accord pour désigner comme l'idéal de la forme féminine un bassin ample et des hanches larges ? Une femme bien faite doit avoir le tour des hanches plus grand que le tour des épaules. La cavité du bassin est le réceptacle où doit séjourner le petit être qui deviendra un homme, et le développement ultérieur de l'enfant dépend en grande partie des conditions plus ou moins favorables qu'il a trouvées dans le sein de sa mère.* » (1890 : 143)

Une gymnastique abdominale et gynécologique (Delaplace, 1996) est prescrite. Les muscles abdominaux sont considérés comme les muscles garants d'un bon

[4] Ces deux sports cristallisent en effet véritablement les angoisses au sujet de l'onanisme.

accouchement, participant essentiellement à l'expulsion d'un nouveau-né et leur sollicitation physique semble nécessaire voire indispensable. Pour leurs fonctions de reproduction et les nécessités de l'accouchement, les femmes ont besoin d'être munies d'une sangle ventrale puissante qui sera pour elles une garantie de parturition normale et de suites de couches favorables.

Quant aux sports recommandés médicalement, il en va de même. Certains médecins prescrivent aux femmes le canotage ou la natation par exemple, pour des raisons similaires. Le médecin Pène (1921) justifie l'exercice de ces deux sports par le fait qu'ils sollicitent des muscles nécessaires lors d'un accouchement. Enfin, la bicyclette (Thompson, 2000 et Terret, 2003) cristallise cette ambivalence des discours médicaux, entre préservation et renforcement des organes reproducteurs, bien que toujours orientés vers la même finalité, la « régénération de la race ».

Régénérer la race : la finalité primordiale de l'éducation physique

La loi George du 27 janvier 1880, portant sur la gymnastique, étend le principe de l'obligation à tous les établissements publics de garçons. Elle est liée d'abord aux réformes du service militaire, ensuite à l'hygiénisme en plein essor. Après l'épisode des bataillons scolaires (1882-92) qui consistaient à commencer la formation militaire à l'école, militaires, savants et politiciens agréeront qu'un individu en forme, de santé robuste, peut être transformé en soldat en quelque mois, et qu'il est inutile voire néfaste d'anticiper sur le service à l'école (Andrieu, 1998). La finalité militaire est constante, mais la propagande et la vulgarisation savante des visions hygiénistes et eugénistes tendent à faire de la puissance militaire du soldat la simple conséquence d'une puissance biologique plus générale : vigueur de l'individu et de la race valant pour la lutte vitale et économique autant que militaire. Plus précisément, si la demande politique initiale vise principalement à compenser le raccourcissement du service militaire, les experts « symboliquement légitimes », c'est-à-dire les médecins ou biologistes ayant publié sur la question, traduisent d'emblée la demande dans un langage plus général. Ils y investissent leur engagement hygiéniste et souvent eugéniste, au moment même où les hygiénistes font campagne (Arnaud, 1998). Ce processus se traduit aussi par l'attention croissante à l'éducation physique féminine, jugée primordiale pour le grand projet de régénération.

Quel est donc le résultat attendu, la finalité de cette éducation physique pour laquelle militent de nombreux médecins et biologistes positivistes ? Son expression synthétique, à connotation savante, est généralement « la régénération de la race ». En visant la santé de la race et en se justifiant par cette visée, par la construction de faits tendant à établir la portée hygiénique des divers exercices physiques, l'éducation physique est bien une réforme hygiénique. Mais rapidement, elle apparaît plus qu'hygiénique : eugénique. Ce projet élargi glorifie le rôle de la mère, qui devra transmettre aux enfants tant le goût sain de l'exercice que la force vitale qui en découle. C'est dans l'évidence socialement et historiquement située du rôle et de la nature de la femme que le discours scientifique va construire un savoir partiellement tautologique. En effet, il renforce des idées, rôles et pratiques qui sont en fait à son principe, à travers un processus bien connu de *naturalisation* : prendre le résultat de l'histoire comme une donnée naturelle.

Conclusion

La genèse du discours savant sur l'éducation physique et le sport féminin apparaît fortement déterminée par la subordination sociale de « la femme » à sa fonction biologique de procréatrice. En rattachant les caractères établis ou supposés de la femme à une « nature féminine » entièrement organisée pour la procréation, les sciences de la vie renforcent alors un construit social qui est en fait au principe de leur approche, et en font une norme à laquelle référer les pratiques. D'abord essentiellement négatif et proscripteur envers tout exercice violent et a priori non féminin, ce discours s'accompagne immédiatement, et de plus en plus, de conseils et de propositions pour discerner, adapter ou construire des exercices cohérents visant à renforcer la fécondité. Cette configuration discursive, qui s'établit entre l'essor scientifique de l'éducation physique des années 1880 et celui des textes portant spécifiquement sur les femmes peu avant la première guerre mondiale, semble ensuite perdurer avec une constance remarquable.

Ceci montre à quel point les conceptions de la science et de la société au sujet de la nature sexuée ont des implications importantes et profondes, notamment dans le domaine des activités physiques et sportives, domaine du corps et souvent de la domination masculine par excellence.

Références

Andrieu, Gilbert (1998). 'La loi du 27 janvier 1880'. *Spirales* 13-14, 105-115.

Arnaud, Pierre et Thierry Terret (1996). *Histoire du sport féminin.* Paris : L'Harmattan (2 tomes).

Arnaud, Pierre (1998). 'EP et santé. Quand Lyon faisait la politique de la France'. *Spirales,* 13-14.

Delaplace, Jean-Michel (1996). 'Conceptions de l'éducation physique féminine en France entre les deux guerres : vers une gymnastique gynécologique ?'. In Pierre Arnaud et Thierry Terret (Eds.), *Histoire du sport féminin, Tome 2* (pp. 69-79). Paris, L'Harmattan.

Héritier, Françoise (2002). *Masculin/ féminin II, dissoudre la hiérarchie*. Paris : Odile Jacob.

Knibiehler, Yvonne (1976), 'Le discours médical sur la femme : constantes et ruptures'. *Romantisme*, n°13-14, 41-55.

Tabet, Paola (1998). *La construction sociale de l'inégalité des sexes : des outils et des corps*. Paris : L'Harmattan.

Terret, Thierry (1995). 'Un débat passionné : l'intégration de l'éducation physique des filles à la fin du XIX e siècle'. In Pierre Arnaud et Thierry Terret (Eds.), *Education et politiques sportives : XIX e –XX e siècles* (pp. 87-95). Paris : Ed. CTHS.

Terret, Thierry (2003). 'Le Tour ; les hommes et les femmes. Essai sur la visibilité masculine et l'invisibilité féminine' In Patrick Porte et Dominique Vila (Eds.), *Maillot jaune : regards croisés sur le centenaire du Tour de France*, (pp. 211-238). Biarritz : Atlantica

Thompson, Christopher (2000). 'Un troisième sexe ? Les bourgeoises et la bicyclette dans la France fin de siècle'. *Le Mouvement Social,* n° 192, 9-39.

Sources

André, Emile (1907). *L'éducation physique et sportive des jeunes filles.* Paris : Ernest Flammarion.

Fonssagrives, Jean-Baptiste (1867). *De la régénération physique de l'espèce humaine par l'hygiène de la famille et en particulier du rôle de la mère dans l'éducation physique des enfants.* Paris : J-B Baillière et fils, éditeurs ; Montpellier : C.Coulet, Editeur.

Lagrange, Fernand (1890). *L'hygiène de l'exercice chez les enfants et les jeunes gens*. Paris :Alcan.

Lasserre, Gilbert (1901). *Une opinion féminine sur l'éducation physique de la jeune fille*. Pau : Garet.

Pene. J-J-M-E (1921). *Méthode moderne d'éducation physique chez la femme et sports féminins*. Thèse de médecine de Bordeaux, dirigée par le professeur Cruchet.

Pages, Calixte (1911). *Manuel de culture physique*. Paris : Vigot.

Tissié, Philippe (1888). *L'hygiène du vélocipédiste.* Paris : Octave Doin.

Un projet biopolitique : les discours gymniques médicaux de Jean-Baptiste Fonssagrives et des dictionnaires médicaux 1830 - 1880

Grégory Quin

« La liaison générale qui est entre l'âme et le corps, ne permet pas que le corps puisse être exercé sans l'esprit, et l'esprit sans le corps. » (Platon, La République).

Des années 1830 aux années 1870-1880, ma périodisation s'appuie sur un tournant dans l'Histoire en France, espace principal de mes investigations : les évolutions sont observables, autant du point de vue de l'éducation, que de celui de l'art médical. Au cœur du XIXe siècle, ma périodisation se pense aussi en lien avec la différence des sexes, à travers les représentations dont le masculin et le féminin font l'objet dans l'espace social. En effet, les années 1830 – 1880 sont un temps de profond *dimorphisme sexuel* (Gibson, 1993), de fait les sociabilités prennent un aspect sexué comme jamais auparavant. Et l'éducation peut être pensée comme un point nodal d'un tel dimorphisme, tant la différence des sexes constitue encore un déterminant essentiel des manières éducatives. Le XIXe siècle est aussi le siècle des médecins ; hommes de science, ils interviennent dans de nombreux domaines de la vie sociale, participant à la naissance d'une biopolitique (Foucault, 2004), vaste projet social de conservation de la santé des populations.

Je vais tenter d'apporter des éléments tendant à montrer l'intrication des discours médicaux et des discours éducatifs dans un projet biopolitique, qui considérant le corps féminin comme un objet de savoir et de pouvoir, participe à la construction de la différence des sexes.

Dans un premier temps, nous montrerons l'existence d'une implication du monde médical dans la constitution des discours portant sur l'éducation physique. Dans un second temps, nous verrons de manière successive l'évolution des discours médicaux, et leur prise en compte de la gymnastique et des exercices du corps. Enfin, dans un troisième temps, nous verrons tout particulièrement deux exemples de discours gymniques médicaux, dans l'œuvre de Jean-Baptiste Fonssagrives et dans les dictionnaires médicaux.

1. Éducation physique et gymnastique : Eléments d'intelligibilité

a) Avant 1880 en France

Dans l'historiographie de l'éducation féminine, les lois Ferry des années 1880 sont surtout mises en avant pour la rupture laïque qu'elles imposent. Jusqu'à la promulgation de ces dernières, les filles étaient encore majoritairement élevées sur « les genoux de l'Eglise ». D'une certaine manière, les lois républicaines viennent parachever un processus d'institutionnalisation de l'éducation des femmes, processus mis en marche au moment de la Révolution française, à travers des projets éducatifs, tels ceux de Condorcet ou Talleyrand.

Dès avant la Révolution française, des institutions participent à l'éducation des filles ; toutefois ce n'est qu'au XIXe siècle que l'éducation féminine va entrer plus pleinement dans les préoccupations des pédagogues, des médecins et des tenants du monde politique. Leurs discours ne seront pas majoritairement innovateurs, et dans une large mesure, l'éducation des filles reste cantonnée à un apprentissage des fondamentaux de la vie domestique, et cela même au sein de courants d'idées où la question de l'éducation féminine occupe une certaine importance, comme dans le Saint-simonisme. Elevées dans un carcan religieux, les jeunes filles ne bénéficient, a priori, pas d'une éducation physique notoire, tant le statut du corps est ambivalent dans le dogme chrétien, après le passage au catholicisme tridentin, de la Contre-Réforme.

b) Partition de l'espace des pratiques corporelles

Reprenant la partition proposée par l'article « Gymnastique » de l'*Encyclopédie*, mise en ordre et publiée par Diderot et D'Alembert à partir de 1751, force est de constater que l'éducation des corps peut s'envisager selon trois axes au cours des XVIIIe et XIXe siècle, et tout particulièrement au XIXe siècle.

Le Chevalier Jaucourt dans son article dans l'*Encyclopédie* pose trois modalités distinctes permettant aux hommes d'acquérir « la force et l'agilité de leur corps ». Il distingue une gymnastique militaire, d'une gymnastique médicinale et d'une gymnastique athlétique. Loin d'être novateur, le Chevalier de Jaucourt se fonde sur des auteurs antiques pour fonder sa partition, et ses modèles se nomment Platon, Hippocrate ou Euripide ; tout au plus peut-on remarquer l'importance de ces mêmes auteurs antiques par ailleurs, comme dans la médecine, marquée au XVIIIe siècle par le néo-hippocratisme fondé suite aux travaux de René Descartes.

Au cours de la première moitié du XIXe siècle, trois directions semblent en mesure de guider l'engagement des promoteurs de la gymnastique dans le champ des pratiques corporelles, à savoir, se mettre « au service d'un mouvement libéral » ; développer « la formation professionnelle du militaire » ou travailler à « l'enseignement au sein de la société civile dominée par les aristocraties » (Defrance, 1987 : 52). Mais si nous suivons Jacques Defrance dans son argumentation, nous adjoindrons à ces trois premiers points la médecine, qui joue notamment un rôle certain dans la légitimation des exercices corporels dès la première moitié du XIXe siècle[1].

Même si devant la structuration de l'espace médical entreprise à partir de la Révolution française, les promoteurs de gymnastique peuvent paraître bien dépourvus, ils vont y trouver des hommes de savoirs capables de les aider à acquérir du pouvoir sur les corps. Bien loin de ne jouer qu'un rôle légitimant auprès des gymnasiarques, des médecins vont aussi s'engager dans la voie des exercices corporels, à la fois par volonté et conviction personnelles. On retrouvera cela chez les médecins liés de près ou de loin aux questions d'hygiène publique et privée.

2. Des liens entre discours médicaux et gymnastique

a) Evolution des discours médicaux au XIXe siècle

Michel Foucault, dans son ouvrage : *La Naissance de la clinique* (1963), voit dans la période révolutionnaire une rupture importante dans l'histoire de la médecine, imposant l'Hôpital comme lieu de construction des savoirs, désormais fondés sur l'observation des praticiens. D'autres recherches, menées depuis les travaux de Michel Foucault, montrent le caractère « révolutionnaire » de la naissance de la méthode clinique, mais certains autres travaux, comme ceux de Jacques Léonard, montrent également les « continuités » observables entre seconde moitié du XVIIIe siècle et première moitié du XIXe siècle, notamment en ce qui concerne le caractère encore largement empirique de l'art médical. Un art médical qui forge et véhicule encore nombre d'idées contradictoires, en particulier en ce qui concerne la différence entre les sexes.

Les premières décennies du XIXe siècle voient la naissance d'une biopolitique (Foucault, 2004), l'Etat se posant en acteur de la santé de la population. La biopolitique, cette grande « médecine sociale », va entraîner les médecins au cœur du débat public et de l'action publique envers les populations et notamment les populations les plus nécessiteuses, comme en témoignent les grandes enquêtes sociales entreprises alors. Les médecins craignent particulièrement la dégénérescence du corps social. Participant à la construction d'un plus grand contrôle social, ils vont notamment fonder une taxinomie des corps féminins, de la « matrice de la race »[2] (Dorlin, 2006). Les maladies des femmes, hystérie ou encore nymphomanie, sont alors combattues par les médecins et particulièrement les hygiénistes, mais sans que cela ne vienne mettre en cause certains présupposés, faisant des femmes des êtres perpétuellement valétudinaires. À ce titre, le débat entre les médecins, à propos de la localisation du siège de l'affection hystérique (utérus ou cerveau), recouvre en fait le débat entre ceux qui font de l'hystérie une maladie spécifiquement féminine, et ceux qui l'entendent comme non spécifique à l'un des deux sexes[3].

[1] Jacques Defrance a tenté de quantifier la production écrite ayant trait de près ou de loin à la gymnastique, il en ressort une série de tableaux et de graphiques, où l'on peut voir toute l'importance tenue par les médecins parmi les producteurs de textes gymniques, représentant jusqu'à 30% de ces producteurs.

[2] Je fais ici référence au récent ouvrage d'Elsa Dorlin, *La matrice de la race. Généalogie sexuelle et coloniale de la nation française*, paru en 2006.

[3] On trouve trace de ce débat dans les articles « Hystérie » des grands dictionnaires médicaux du XIXe siècle.

Héritage d'une histoire médicale qui remonte à Hippocrate, la prétendue infériorité féminine dans l'état de santé, constitue encore un réel *modus vivendi discursif* pour les médecins du XIXe siècle. La physiologie des femmes, même devenue plus méthodique et aux connaissances approfondies, continue à fournir un socle stable pour les tenants du maintien des femmes dans l'infériorité.

b) La gymnastique une préoccupation médicale ?

Le corpus de sources concernant la gymnastique médicale aux XVIIIe et XIXe siècles n'est évidemment pas infini, tant la diffusion sociale d'une telle pratique peut paraître encore anecdotique avant 1880, et plus encore, avant 1789. Néanmoins, il se trouve de nombreux traités ou projets de méthodes « gymnastiques » à avoir été construits ou au moins esquissés par des tenants de l' « espace médical ».

De Nicolas Andry[4], « inventeur » de l'orthopédie à Jean-Baptiste Fonssagrives[5], innovateur en matière d'éducation physique féminine, en passant par Jacques Ballexserd[6] ou Casimir Broussais[7], tous vont apporter à la fois une caution morale, mais aussi un premier regard « scientifique » sur l'éducation des corps, et en particulier les corps féminins.

Au-delà, l'implication des médecins dans la gymnastique et plus largement dans l'hygiène s'explique par une espèce d'impérialisme médical ; la médecine, art au « carrefour de tout », sera prompte à récupérer les « avancées » d'autres disciplines pour les réinvestir et les transformer en les faisant siennes. Ainsi au nom d'un hygiénisme, à la fois idéologie et pouvoir sur les corps, système de représentations et système d'action, les médecins construisent des modalités de pratiques physiques. Auréolés d'un fort capital symbolique, les médecins vont apporter leurs logiques de rationalisation et contribuer à la recomposition de l'architecture discursive du champ des pratiques corporelles.

Les ouvrages de Jean-Baptiste Fonssagrives ou les articles des dictionnaires médicaux illustrent concrètement les liens entre art médical, éducation des corps et différence des sexes.

3. Des discours gymniques médicaux

a) Jean Baptiste Fonssagrives – Santé, beauté et maternité

Le projet du docteur Fonssagrives peut être résumé en ces termes : diffuser l'hygiène le plus largement possible, mais en prenant soin d'« envelopper des notions scientifiques rigoureusement exactes dans les formes littéraires propres à leur donner plus de diffusion et, par suite, plus d'utilité pratique. »[8]. Ses publications successives forment une réelle encyclopédie hygiénique de la famille.

La question de la différence des sexes est centrale dans son œuvre. Les mères et les filles font l'objet d'ouvrages, où leur éducation physique est construite, et explicitée en fonction de leurs besoins supposés : « santé, beauté, maternité, tels sont les trois termes que l'hygiène féminine doit constamment avoir devant les yeux, tels sont les trois intérêts qu'il faut mener de front. »[9]. La femme ou plutôt les femmes constituent la pierre angulaire de l'hygiène.

À propos de l'éducation physique des filles, le docteur Fonssagrives distingue, en particulier, les personnes autorisées à mener les séances, au premier rang desquelles se trouvent les mères, qui doivent avoir la place principale ; viennent ensuite les médecins, « éducateurs du corps » par excellence (Fonssagrives, 1869), avant les pères et les institutrices dont l'importance se doit d'être moindre.

Ce sont les trois objectifs cités plus haut qui seuls doivent guider l'éducation physique des filles. A ce titre, il convient d'éviter les altérations du physique par un contrôle strict des exercices et jeux proposés, ce contrôle étant assuré par la mère. La marche, les jeux (cerceau, équilibre, etc.), la gymnastique, ne doivent pas dépasser une certaine mesure. L'enfant ne doit en aucun cas s'ébattre jusqu'à la transpiration, ou jusqu'à augmenter trop violemment son rythme cardiaque, sous peine d'épuisement prématuré. Ainsi les exercices physiques pour les filles restent largement dans la lignée du conformisme hygiénique et

[4] Andry, Nicolas (1741). *L'orthopédie ou l'art de prévenir et de corriger dans les enfants, les difformités du corps*. Paris : Lambert et Durand.

[5] Voir infra.

[6] Ballexserd, Jacques (1780). *Dissertation sur l'éducation physique des enfants, depuis leurs naissance jusqu'à l'âge de la puberté*, Paris : Vallat – La – Chapelle.

[7] Broussais, Casimir (1827). *De la Gymnastique, considérée comme moyen thérapeutique et hygiénique*. Paris : Impr. de Lachevardière fils.

[8] Fonssagrives, Jean-Baptiste (1869[3]). *Entretiens familiers sur l'hygiène*. Paris : Hachette Masson, p. VI.

[9] Fonssagrives, Jean-Baptiste (1869). *L'éducation physique des jeunes filles, ou avis aux mères sur l'art de diriger leur santé et leur développement*. Paris : Hachette Masson, p. 53.

éducatif du moment, basé sur la recherche de l'esthétisme et de la santé, anticipant par là les besoins de la maternité.

b) Les dictionnaires médicaux du XIXe siècle

Héritiers de l'*Encyclopédie* des Lumières, les nombreux dictionnaires médicaux parus au 19ème siècle témoignent, s'il en est besoin, de la vitalité et de l'étendue des savoirs mobilisés par l'art médical. Dès les premières parutions dans les années 1820-1830, les dictionnaires proposent plusieurs entrées relatives à notre objet de recherche : « gymnastique », « orthopédie », « hygiène », « femmes », « filles », « hystérie » etc. Les articles de tels dictionnaires constituent la substantifique moelle des savoirs construits dans le champ médical. Très présente dans ce champ, la question de la différence des sexes apparaît de nombreuses fois dans les articles retenus. Ainsi, les dictionnaires proposent quelquefois des articles non dénués de sens du point de vue du genre, comme cet article dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, publié sous le Second Empire, dont l'article « Homme » renvoie simplement à l'article « Femme » (Coffin, 2000).

Ce sont les articles « Gymnastique » ou « Orthopédie » dont le contenu demeure le plus riche pour nous, et dont la lecture révèle tout l'intérêt des exercices du corps pour la médecine, et réciproquement. Une grande distinction est toujours opérée dans ces articles entre une gymnastique « hygiénique » et une gymnastique « thérapeutique », autrement nommées : prophylactique et curative ; l'action des mouvements du corps vise à empêcher l'apparition de la maladie ou à permettre un rétablissement plus prompt. Cette distinction recouvre à peu de choses près, celle de Georges Canguilhem, entre le « normal » et le « pathologique », transversale dans l'histoire médicale du XIXe siècle (Canguilhem, 1966).

Un bref regard aux articles relatifs aux maladies des femmes permet de constater l'intérêt tout relatif porté aux exercices du corps. Ces derniers se trouvent généralement associés aux traitements médicamenteux prônés dans la démarche thérapeutique. Favorables pour le traitement des affections du système nerveux, les exercices physiques sont pourtant encore rares dans le traitement des maladies des femmes, et cela malgré des constats positifs ; en effet « c'est principalement dans les lésions de l'innervation que l'action dérivative de la gymnastique produit les meilleurs effets, auxquels se joignent encore, dans ce cas, ceux de la distraction qu'elle procure »[10]. Les traitements de l'hystérie et de la nymphomanie, maladies des femmes par excellence, font une place aux exercices du corps, mais sans en faire une modalité thérapeutique prioritaire. On privilégie encore les saignées, ou les prises de substances médicamenteuses. Néanmoins, on voit poindre les exercices du corps, en particulier pour le délassement et la distraction qu'ils procurent.

L'article « Gymnastique » (1886), dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, insiste sur le rôle palliatif joué par la gymnastique dans les affections du système nerveux, mais pour le Dr Dally, il ne peut y avoir de réel rôle curatif. Ceci pour révéler toute l'ambiguïté des discours médicaux, en effet l'article « Gymnastique » (1873) du *Nouveau dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques* pense l'action de la gymnastique comme « utile dans la plupart des névroses, telles que l'épilepsie, l'hystérie (…) »[11], et vante les réussites obtenues dans le traitement de cas d'aliénation mentale. Associée à la « gymnastique », l'hydrothérapie est aussi fréquemment utilisée dans le traitement des atteintes nerveuses, comme l'hystérie.

Les déviations de la colonne vertébrale sont une autre de ces atteintes pathologiques, non ontologiquement sexuées, mais que les médecins par l'intermédiaire de leurs discours, orthopédiques notamment, contribuent à catégoriser comme féminine. L'article « Orthopédie » (1850), dans le *Dictionnaire des dictionnaires de médecine français et étrangers*, propose ainsi une brève description des moyens gymniques mis au service des traitements orthopédiques, or il se trouve que les deux cas décrits, sont des jeunes filles, aux constitutions fragiles.

Les discours médicaux contribuent à entretenir l'état d'infériorité dans lequel sont pensées les femmes, caution scientifique à l'appui. Si l'éducation ne s'ouvre que lentement à l'égalité entre les sexes, l'« éducation physique » ou « éducation des corps », telle qu'elle est envisagée par les tenants de l'espace médical, ne constitue pas réellement une pratique sociale novatrice. Pour le docteur Fonssagrives, l'éducation des corps doit

[10] *Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques « Andral »*, tome neuvième, Paris : Baillière, 1833, article « gymnastique », p. 352.

[11] *Nouveau dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques*, tome dix-septième, Paris : Baillière, 1873, article « gymnastique », p. 143.

favoriser la beauté, la santé et la maternité, tandis que les articles des différents dictionnaires reprennent assez largement le *modus vivendi discursif* présent dans l'espace médical, autour de l'infériorité de la femme dans l'état pathologique comme dans l'état de santé.

Simplement esquissé ici, le traitement des discours gymniques médicaux permet d'éclairer le projet biopolitique dans lequel s'inscrivent les médecins au cours du XIXe siècle, tout particulièrement en ce qui concerne l'inscription des discours gymniques dans la recomposition des conceptions de la femme dans les discours médicaux.

Références

Canguilhem, Georges (1966). *Le normal et le pathologique*. Paris : PUF.

Coffin, Jean-Christophe (2000). « Sexe, hérédité et pathologies ». In Gardey, Delphine et Löwy, Ilana, *L'invention du naturel* (pp. 159-186). Paris : Ed. Archives contemporaines,.

Defrance, Jacques (1987). *L'excellence corporelle, la formation des activités physiques et sportives modernes, 1770 – 1914*. Rennes : Presses Universitaires.

Dorlin, Elsa (2006). *La matrice de la race. Généalogie sexuelle et coloniale de la nation française*. Paris : La découverte.

Foucault, Michel (1963). *Naissance de la clinique*. Paris : PUF.

____ (2004). *Naissance de la biopolitique*. Paris : Seuil – Hautes Etudes.

Gibson, Ralph (1993). « Le catholicisme et les femmes en France au XIXe siècle ». *Revue d'Histoire de l'Eglise de France*, 79, 63-93.

Vigarello, Georges (1993). *Histoire des pratiques de santé*. Paris : Seuil.

Les usages politiques de la médecine : La tentative d'introduction du suffrage féminin en 1957

Nadine Boucherin

Introduction

Cet article propose d'explorer un pan de l'histoire des femmes encore méconnu en Suisse, et peu étudié ailleurs : les relations entretenues entre la politique et la médecine. Cette première tentative s'inscrit dans un projet de recherche dont l'objectif est de révéler les usages politiques de la médecine et des sciences en Suisse entre 1870 et 1970. Le cas de figure proposé ici s'insère dans le contexte sociopolitique de 1957.

Que la politique entretienne un faisceau de relations avec les sciences biomédicales paraît évident. Influences et intérêts réciproques : les découvertes scientifiques polarisent l'intérêt de la politique tant dans l'optique d'optimiser la gouvernance de l'État que dans l'espoir d'obtenir une reconnaissance internationale. L'amélioration et la découverte de techniques médicales, ainsi que l'élaboration de nouveaux traitements thérapeutiques permettent à la médecine, d'une part, de s'insérer dans un tissu sociétal dont la reconnaissance lui est primordiale ; d'autre part, de continuellement prouver le caractère essentiel de sa participation dans le projet politique de rationalisation des pratiques de santé (Ostorero, 1995 : 205). Le financement des recherches scientifiques est aussi partiellement tributaire des deniers de l'État.[1]

L'insertion des femmes dans la politique et les sciences biomédicales (Fraisse, 1989 ; Stebut, 2003) a fait l'objet d'études et d'analyses pointues, et continue de susciter de nombreuses questions, ce qui démontre la vitalité de ces objets d'étude.

En revanche, les méthodes de recherche et les objets d'analyse des sciences biomédicales demeurent peu exploités dans une perspective féministe. La naissance de l'histoire des femmes débute avec des recherches féministes militantes qui paraissent parfois vindicatives.

Grâce à la théorisation du concept heuristique de « genre », de nouveaux domaines de recherches sont explorés. Alors que la majorité des études en histoire des femmes analyse les relations sociales entre les sexes (Scott, 2001), quelques auteures, anglo-saxonnes principalement, continuent d'explorer les sciences (Bleier, 1986 ; Keller, 1990 ; Longino, 1990 ; Oudshoorn, 1994).

Quoi qu'il paraisse donc évident que les sciences biomédicales et la politique s'influencent et se soutiennent mutuellement, il n'existe que peu d'analyses sur la manière dont ces deux entités collaborent sur la question de la place des femmes dans la société. Sur la lancée des recherches extrêmement stimulantes de Ruth Hubbard,[2] il nous semble pertinent de mettre en évidence, en Suisse, les liens établis entre la médecine et la politique lorsqu'il est question des femmes. Le *Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur l'institution du suffrage féminin en matière fédérale* du 22 février 1957 nous permet une première approche. À partir de cette source, il s'agit d'établir et d'analyser les circonstances dans lesquelles le Conseil fédéral (CF) se réfère à une autorité médicale, pour quelles raisons et pour obtenir quels résultats. L'analyse discursive pointue de cette source trahit la profonde ambivalence du CF.

Contexte historique

Alors que de nombreux postulats et motions en faveur du suffrage féminin sont déposés dans la première moitié du siècle,[3] c'est la première fois que le CF élabore un

[1] Une des preuves les plus éclairantes est le rachat de l'École polytechnique fédérale de Lausanne par la Confédération en 1968!

[2] « I think the subject of women's biology is profoundly political – […]. The predominantly male scientists who have described our biology have done so at least in part to explain why it is "natural" for us to function as we do in society » (Hubbard, 1990: 2).

[3] Göttisheim et Greulich (1918), Oprecht (1944), Von Roten (1949), Picot et Grendelmeier (1952).

message sur la question et propose les articles de la Constitution révisés. De nombreuses raisons, tant nationales qu'internationales, plaident en faveur de l'introduction du suffrage féminin à la fin des années 1950.[1] L'élargissement de la démocratie permet de montrer la bonne volonté de la Suisse de s'intégrer dans des structures internationales, et renforce les libertés démocratiques dans le pays face à la montée du communisme. Le CF est cependant bien conscient de la difficulté de sa tâche, puisque, outre les considérations juridiques, économiques et philosophiques qui accompagnent cet objet, il s'efforce de battre en brèche un catalogue de six objections contre le suffrage féminin, objections que l'on pourrait aussi qualifier d'idées reçues.[2] La quatrième d'entre elles a trait à la définition de la « nature fondamentale de la femme ». Le CF relève que, selon une idée très répandue dans la société helvétique, les femmes « n'ont pas les qualités intellectuelles indispensables à l'exercice des droits politiques, et qu'elles n'ont pas les aptitudes psychiques et de caractère requises pour la politique […] » (*FF*, 1957 : 769). Quoiqu'il s'efforce de distinguer les particularités inhérentes à la femme (à son sexe) de celles qui tirent leur origine dans les conditions historiques et sociales, il pose le postulat de la différence fondamentale entre femmes et hommes tant du point de vue psychique qu'intellectuel. C'est dans le but de faire le point sur la « nature féminine », et de réfuter les préjugés concernant la femme, encore largement répandus dans la société, que le CF présente les thèses anti-féminines les plus extrémistes, celles exposées par Paul Julius Möbius (1853-1907) dans son ouvrage à succès du début du XXe siècle : *Ueber den physiologischen Schwachsinn des Weibes* (*FF*, 1957 : 770-771).

Les thèses de Paul Julius Möbius

Dès la première édition de l'ouvrage de Möbius, en 1900, ses thèses provoquent une polémique véhémente. Les passions se déchaînent. Pour preuve de cette étonnante convulsion scientifique et sociale, le livre est édité pour la huitième fois en 1906. Cette démonstration paroxystique de l'incapacité féminine s'inscrit dans le débat virulent de l'accès des femmes aux études de médecine en Allemagne (Bickel, 2001 : 1922).

L'objectif de Möbius est d'assigner aux femmes, une fois pour toute, leur place dans la société et de leur rappeler leurs devoirs, autrement dit, d'exprimer franchement ce qui est tacitement reconnu, et dont l'application concrète consacre l'idéal bourgeois. Il range la débilité mentale des femmes en deux catégories : celle qui soumet la femme à l'homme, et celle qui distingue la femme jeune de la femme âgée. Nous allons nous contenter ici de présenter les arguments de la première catégorie puisque ce sont ceux que retient le CF.

Sur la base de la taille du cerveau, Möbius s'évertue à montrer scientifiquement l'infériorité intellectuelle et l'incapacité civique des femmes. Étant plus instinctive que l'homme, elle est par conséquent plus proche du règne animal et dépendante. Möbius décrit la femme comme un être rétrograde, égoïste, menteur, retors, servile et mesquin, dont l'esprit étroit est incapable d'abstraction et de fantaisie. Elle ne saurait se forger ni un jugement indépendant ni faire des réflexions éthiques, et son manque d'esprit critique l'expose à l'influence de tout un chacun (Möbius, 1904 : 17-18). En conséquence de toutes ces caractéristiques féminines, il est plus aisé de comprendre l'être féminin de façon téléologique. L'extrême et la longue dépendance dans laquelle se trouvent les enfants nécessit une plus grande différenciation des sexes chez l'espèce humaine que chez les animaux. Toute la nature féminine tend vers le but ultime de son existence, la procréation et le soin des enfants, d'où sa ressemblance avec les enfants (Möbius, 1904 : 22). La Nature l'a dotée de tous les attributs utiles à sa destiné et lui a refusé les facultés spirituelles et intellectuelles de l'homme (Möbius, 1904 : 22-23). Möbius décrit ainsi la femme comme un être hybride entre l'homme et l'enfant (Möbius, 1904 : 14). Il lance, enfin, un vibrant appel aux médecins : dans l'intérêt de l'humanité, il les exhorte à se forger une idée claire du cerveau et des états d'âme de la femme, afin qu'ils comprennent sa débilité mentale et combattent activement les

[1] D'une part, le gouvernement soumet le texte de lois révisées sur la protection civile dans lequel il inscrit l'obligation de servir des femmes. Les femmes refusent de nouveaux devoirs, si elles n'obtiennent pas le droit de vote (*FF*, 1956 : 1108). D'autre part, la situation internationale est plus que jamais polarisée. La « guerre froide » atteint son paroxysme avec les répressions soviétiques du soulèvement des ouvriers de Poznan et de l'insurrection de Budapest (1956). Enfin, l'exclusion des femmes suisses aux droits politiques entrave l'adhésion de la Suisse à la *Déclaration des droits de l'homme* proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948 (art. 2).

[2] Il s'agit des points suivants : 1. Les femmes elles-mêmes ne veulent pas le droit de vote ; 2. L'État, c'est l'homme ; 3. Les femmes ne font pas de service militaire ; 4. Les femmes ne comprennent rien à la politique ; 5. Les femmes doivent rester au foyer ; 6. L'institution du suffrage féminin ne répond pas à un besoin (*FF*, 1957 : 765).

revendications féministes (Möbius, 1904 : 24). Les velléités d'indépendance des féministes et leurs prétentions à vivre leur individualité rendent la femme souffrante, et font peser sur l'humanité le danger de dégénération.

Attitudes du Conseil fédéral

Il apparaît donc clairement dans l'exemple brièvement décrit ici que l'instance politique suprême de la Confédération helvétique recourt à une démonstration médicale pour illustrer son point de vue. Outre ce constat particulièrement stimulant pour les recherches ultérieures, il résulte de l'analyse de ce document les constatations suivantes.

À l'orée des années 1960, la recherche scientifique a démontré son utilité, notamment avec les recherches sur les hormones sexuelles dans les années 1920-1930 et les découvertes prometteuses de la génétique dès les années 1950. Ainsi, lentement, depuis le dernier tiers du XIXe siècle, la médecine, et les sciences qui se développent dans son sillon, deviennent une référence scientifique sérieuse pour étayer une thèse politique. Les progrès scientifiques, ainsi que les postulats déontologiques des sciences (objectivité, universalité et neutralité), déploient également leurs effets sur la société. Le sceau de la scientificité assure le blanc-seing d'une grande partie des électeurs.

La stratégie ambivalente du CF débute lorsqu'il choisit d'énumérer les arguments de Möbius. En effet, le neurologue les a publiés dans des circonstances propres à son époque qui ne se retrouvent évidemment plus en 1957. Le CF cite bien le titre d'un ouvrage récent, paru en 1953, dont les thèses sont radicalement opposées à celles de Möbius, mais n'en développe pas les arguments (*FF*, 1957 : 771). Quoi que le CF rejette vigoureusement l'*imbecillitas sexiis* comme la supériorité féminine, il n'en démord pas moins qu'« il y a une façon féminine de penser, de sentir et de réagir qui diffère de celle de l'homme, […] » (*FF*, 1957 : 770) et que « la pensée de l'homme est plus abstraite, plus réfléchie, plus logique et objective ; celle de la femme est plus commandée par le sentiment, davantage concentrée sur la personne que sur la chose, sur le concret que sur le principe » (*FF*, 1957 : 771). Le CF s'écarte donc clairement du point de vue extrémiste de Möbius dont les thèses, en 1957, ne sont simplement plus recevables. Il maintient cependant une vision profondément dualiste qui l'incite à mettre en valeur les caractéristiques propres au sexe féminin, et à appeler la complémentarité des sexes en politique (*FF*, 1957 : 774). Le CF met en exergue un discours qui a marqué les esprits et qui représentait, au début du siècle, une indéniable autorité scientifique. En 1957, cependant, grâce à l'extraordinaire développement des recherches scientifiques, Möbius ne devrait plus constituer une référence forte.

En effet, en l'espace de cinquante ans, les techniques et les prémisses heuristiques des sciences se sont développées, et les discours virulents à caractère misogyne, ou aboutissant à tout autre dénigrement, n'ont plus de valeur scientifique. Au contraire, les prétentions classificatoires de l'humanité, en races notamment, ont reçu de cinglants démentis de la génétique (Kraus, 2000 : 199). Cependant, l'incontestable succès et l'extraordinaire controverse qu'a suscités l'ouvrage de Möbius assure, de façon contradictoire, la pérennité des préjugés sur « la » femme. Aucun ouvrage scientifique ne semble avoir réussi à le détrôner et à réfuter ses arguments. On peut dès lors se demander si l'évocation du « best-seller » vieux de cinquante ans était la meilleure façon d'obtenir l'adhésion du peuple. Le climat géopolitique des années 1950 était profondément défavorable aux revendications féministes, et le rappel des thèses de Möbius produit une information ambivalente. D'une part, le CF affirme que les sciences ne semblent plus légitimer les thèses psychophysiologiques sur les femmes ;[3] son doute à ce propos transparaît toutefois clairement dans le choix de son vocabulaire. D'autre part, le bagage symbolique et traditionnaliste qui surgit au rappel d'une image de « la » femme cautionnée par la médecine, est empreint d'une nostalgie dont le CF ne peut se défendre. Il semblerait donc que le CF eût réalisé un message double : l'un rationnel, dans lequel il s'adresse à des êtres humains doués de raison ; et l'autre subliminal, qui rappelle au subconscient un idéal en train de s'effriter, désagrégation susceptible d'entraîner une confusion des sexes et une perte d'identité. Au moment où l'institution du suffrage féminin devient une obligation morale, il semblerait que ce furent les électeurs qui laissèrent s'exprimer des caractéristiques pourtant décrites comme féminines : l'instinct, l'égoïsme et le particularisme. Mais le politique fait bien sentir dans son *Message* qu'il est le premier à regretter l'irréfrénable évolution.

[3] « La médecine *paraît* admettre aujourd'hui que l'intelligence ne peut se mesurer uniquement d'après le poids relatif du cerveau » (*FF*, 1957 : 771) (C'est moi qui mets en exergue).

Conclusion

L'utilisation d'une démonstration scientifique par le Conseil Fédéral lui permet de clarifier sa propre position et lui concède une reconnaissance d'objectivité et de neutralité. Cette consultation populaire n'a cependant pas réussi à se départir du caractère émotionnel de son objet. Malgré le *Message* très fouillé et apparemment raisonné du CF, il n'est pas parvenu à faire taire des craintes diffuses, telles que la perte d'identité sexuée et les phantasmes de l'inversion des rôles. Il a également failli à remettre en question l'attribution traditionnelle des sphères d'activité, ainsi que le déterminisme biologique de la femme véhiculé depuis un siècle et demi. Cinquante ans après le décès de l'illustre neurologue, l'image traditionnelle de « la femme » perdure. Qu'en est-il un siècle après ? Malgré l'inscription du suffrage féminin et de l'égalité entre les sexes dans la Constitution, celle-ci est-elle effective ? Quelles images les femmes éveillent-elles aujourd'hui dans l'inconscient collectif ? Cet exemple de 1957 interpelle notre propre manière d'envisager la répartition des tâches dans la société à travers le prisme déformant de notre mémoire collective.

Références

Bickel, Dr. Marcel. H. (2001). «"Ueber den physiologischen Schwachsinn des Weibes". Möbius' provokatives Buch von 1900». *Schweizerische Ärztezeitung*, 82, Nr. 36, 1922-1923.

Bleier, Ruth (1986). « Sex Differences Researches: Science or Belief? ». In Ruth Bleier (Ed.), *Feminism approaches to science* (pp. 147-164). New York : Pergamon Press.

Fraisse, Geneviève (1989). *Muse de la raison: la démocratie exclusive et la différence des sexes*. Aix-en.Provence : Alinea.

Hubbard, Ruth (1990). *The politics of women's biology*. New Brunswick : Rutgers UP.

Keller, Evelyn Fox (1990). *Body/Politics : women and the discourse of science*. New York : Routledge.

Kraus, Cynthia (2000). « La bicatégorisation par sexe à l' « épreuve de la science ». Le cas des recherches en biologie sur la détermination du sexe chez les Humains ». In Delphine Gardey et Ilana Löwy (Eds), *Les Sciences et la fabrication du féminin et du masculin* (pp. 187-213). Paris : Éditions des archives contemporaines.

Longino, Helen (1990). *Science as social Knowledge: values and objectivity in scientific inquiry*. Princeton : Princeton University Press.

« Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale à l'appui d'un projet d'arrêté insérant dans la constitution un article 22*bis* sur la protection civile » (1956). In *Feuille fédérale (FF)*, 24 mai 1956.

« Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur l'institution du suffrage féminin en matière fédérale (1957). In *Feuille fédérale (FF)*, 22 février 1957.

Möbius, Paul Julius (1904). *Ueber den physiologischen Schwachsinn des Weibes*. Halle: Carl Marhold (Sechste, veränderte Auflage).

Ostorero, Chantal (1995). « Les rapports sociaux des sexes. Un élément constitutif de la modernité de la pensée d'Auguste Forel ? ». In Rudolf Jaun et Brigitte Studer (Eds), *féminin – masculin. Rapports sociaux de sexes en Suisse : législation, discours, pratiques* (pp. 205-217). Zurich : Chronos-Verlag.

Oudshoorn, Nelly (1994). *Beyond the natural body: an archaeology of sex hormones*. London/New York : Routledge.

Scott, Joan W. (2001). « Millenial Fantasies. The future of „Gender"in the 21st Century ». In Claudia Honegger et Caroline Arni (Eds), *Gender – die Tücken einer Kategorie. Joan W. Scott, Geschichte und Politik* (pp. 19-37). Zürich : Chronos-Verlag.

Stebut, Nina von (2003). *Eine Frage der Zeit? : zur Integration von Frauen in die Wissenschaft: eine empirische Untersuchung der Max-Planck-Gesellschaft*. Opladen : Leske & Budrich.

Maladie féminine et maladie professionnelle, des catégories mutuellement exclusives ? L'exemple du syndrome du canal carpien

Isabelle Probst

Le manque de reconnaissance des maladies professionnelles touchant les femmes est une conséquence de l'invisibilité qui entoure les risques et les atteintes à la santé des travailleuses. Il s'agit cependant aussi d'un facteur qui perpétue cette invisibilité et entrave la prévention (Messing, 2000 ; Vogel, 2003). Afin de mieux comprendre comment se crée cette invisibilité et quelles sont ses conséquences, je me suis intéressée dans ma thèse aux controverses sur les causes d'un trouble touchant surtout des femmes : le syndrome du canal carpien. En recueillant et comparant les discours de divers acteurs et institutions – notamment d'assurances, de médecins, d'employeurs et de personnes atteintes –, j'ai plus spécifiquement analysé comment cette maladie en vient à être catégorisée comme un problème personnel ou professionnel.

Dans cette contribution, je souhaite montrer que les rapports sociaux de sexe interviennent à différents niveaux dans ce processus de catégorisation. Je fais en particulier l'hypothèse que la controverse sur l'origine professionnelle ou personnelle du trouble est liée à la manière d'interpréter le fait que les femmes sont plus souvent atteintes : s'agit-il d'un effet de la division sexuelle du travail ou de différences biologiques ? Concrètement, après avoir présenté le syndrome du canal carpien, j'analyserai la définition de la maladie par les assurances accidents, qui en font un problème de santé avant tout personnel, et ceci encore plus pour les femmes que pour les hommes. J'examinerai ensuite les discours de salariées atteintes pour mettre en lumière les enjeux de cette catégorisation comme un problème personnel.

Le syndrome du canal carpien : une maladie à controverses

Le syndrome du canal carpien est un trouble musculo-squelettique (TMS) du membre supérieur très fréquent, qui touche environ trois fois plus de femmes que d'hommes (Mondelli, Giannini et Giacchi, 2002). Il s'agit d'une compression du nerf médian au niveau du poignet qui se traduit par divers symptômes allant de fourmillements à de vives douleurs et une perte de force dans la main. Les troubles disparaissent généralement suite à un traitement conservateur ou une opération. Sur le plan de l'étiologie, tous les experts s'accordent à dire que cette affection est multifactorielle, mais le poids des différents facteurs fait l'objet de controverses. En effet, une partie des études épidémiologiques souligne le rôle de facteurs personnels (par exemple l'âge, des maladies comme le diabète, des changements hormonaux, une prédisposition familiale), alors que d'autres recherches mettent en évidence l'importance de facteurs professionnels (notamment les mouvements répétitifs, la force et les postures extrêmes) (Kao, 2003). Nous allons voir que cette controverse sur les causes a des répercussions concrètes sur la reconnaissance comme maladie professionnelle.

La procédure de reconnaissance comme maladie professionnelle

Le concept de maladie professionnelle est une catégorie juridique, fruit d'un compromis social, qui ouvre le droit à certaines prestations de la part des assurances sociales. Les procédures de prise en charge, de même que la liste des affections reconnues, varient ainsi fortement d'un pays à l'autre et la catégorie de maladie professionnelle ne capture jamais qu'une fraction des troubles liés au travail (Conne-Perréard, Glardon, Parrat et Usel, 2001).

En Suisse, la base légale concernant les maladies professionnelles réside dans la Loi fédérale sur l'assurance-accidents, qui établit une liste de substances nocives et d'affections susceptibles d'être prises en charge. Contrairement à la plupart des autres TMS, le syndrome du canal carpien figure sur cette liste, sous l'appellation « paralysies nerveuses périphériques par pression ». Ainsi, les assurances accidents doivent prendre en charge cette affection si elle est due de manière prépondérante, c'est-à-dire à plus de 50 %, au travail. Dans la pratique, des expert·e·s sont appelé·e·s à juger chaque cas, en se basant sur une analyse du travail et sur leurs compétences cliniques, mais aussi sur des études épidémiologiques. La Suva, en tant que principale assurance accidents de Suisse, a publié en 1998 une brochure réalisée par le Dr Vogt, qui présente une synthèse de ces études du point de vue de la médecine des assurances et propose des conditions pour la reconnaissance comme maladie professionnelle. J'en relèverai ici les points essentiels.

Tout d'abord, selon l'auteur de la brochure, le droit suisse établit une différence entre les facteurs déclenchants et les causes. Ainsi, on peut admettre que le travail a déclenché la maladie tout en estimant que la cause sous-jacente réside dans des facteurs propres à la personne (Vogt, 1998 : 64). Par ailleurs, l'auteur critique pour leurs lacunes méthodologiques les études épidémiologiques ou ergonomiques qui montrent une contribution déterminante des facteurs professionnels (Vogt, 1998 : 70-84). De manière logique, la conclusion apportée à la revue de la littérature est que : « Face à la controverse des connaissances actuelles, il n'est dès lors pas admissible de taxer généralement le syndrome du canal carpien de maladie professionnelle. En revanche, existent – quoique rarement – des cas où l'influence des facteurs professionnels prédomine effectivement. » (Vogt, 1998 : 85).

Le syndrome du canal carpien découlerait donc en général avant tout de facteurs personnels. Dès lors, comment est expliqué le fait que les femmes soient plus fréquemment atteintes ? Cette question n'est pas discutée de manière systématique, mais il semble que l'interprétation centrale est de considérer que le sexe féminin constitue en lui-même un facteur prédisposant. Ce faisant, l'hypothèse que ce n'est pas le sexe mais la division sexuelle du travail qui crée un risque plus élevé pour les femmes est écartée (McDiarmid, Oliver, Ruser et Gucer, 2000). De manière complémentaire, l'existence de lésions dues au travail répétitif est mise en doute (Vogt, 1998 : 66). Or le travail répétitif est un risque typique des conditions de travail des femmes, qui est souvent évoqué pour expliquer qu'elles soient plus souvent victimes de TMS (Grönkvist et Lagerlöf, 1999 ; Gollac et Volkoff, 2002). A l'inverse, la piste de différences biologiques, en particulier hormonales, est privilégiée : « Il n'est pas étonnant que la prévalence du syndrome du canal carpien soit plus élevée des suites de la prise d'anticonceptifs, puisqu'un facteur endocrinien joue probablement un rôle important dans la genèse de cette affection chez la femme » (Vogt, 1998 : 45). Plusieurs facteurs de risque hormonaux sont ainsi abordés : grossesse et allaitement, ovariectomie, pilule contraceptive ou encore ménopause.

En résumé, le syndrome du canal carpien peut à certaines conditions – qui semblent plus faciles à remplir pour les hommes que pour les femmes – être admis comme maladie professionnelle. Nous allons voir que dans les faits très peu de cas sont reconnus par les assurances accidents et que parmi ceux-ci il y a encore moins de femmes que d'hommes.

La reconnaissance en chiffres

Selon les statistiques rassemblant les données de tous les assureurs accidents, entre 34 et 63 cas de syndrome du canal carpien ont été annoncés annuellement comme maladies professionnelles de 1995 à 2004. Sur ces dix ans, 449 cas ont ainsi été annoncés et parmi ceux-ci 156, c'est-à-dire environ un tiers, ont été admis comme maladies professionnelles. Je ne dispose pas des données permettant d'estimer quelle fraction cela représente par rapport au nombre total de cas qui surviennent chaque année chez les salariées en Suisse. Néanmoins, sachant que l'incidence dans la population générale est estimée dans les études internationales entre 1 ‰ et 3.5 ‰ par année (Stevens et al., 1988 ; Nordstrom, DeStefano, Vierkant et Layde, 1998), on peut affirmer que seule une petite minorité d'occurrences est annoncée aux assurances accidents.

Les processus de déclaration et de reconnaissance sont en outre marqués par une forte dimension de genre. Le tableau 1 indique que les femmes représentent 37 % des cas déclarés et 29 % des cas reconnus entre 1995 et 2004. Sachant que la maladie est environ trois fois plus fréquente chez les femmes, et même en tenant compte du fait que celles-ci constituent un peu moins de la moitié de la population active, il est clair que les cas concernant les femmes font l'objet

d'une moindre déclaration. De plus, une fois le cas annoncé, le taux d'acceptation est plus faible pour les femmes (27 %) que pour les hommes (40 %).

Tableau 1 : Nombre de cas de syndrome du canal carpien déclarés et reconnus en Suisse entre 1995 et 2004

	Femmes	Hommes	Total
Nombre de cas déclarés	168 (37 %)	281 (63 %)	449
Nombre de cas reconnus	45 (29 %)	111 (71 %)	156

Ces statistiques suscitent nombre d'interrogations. Tout d'abord, il s'agirait d'expliquer le faible taux de déclaration. Les acteurs se représentent-ils tous ce trouble comme non professionnel ou d'autres mécanismes limitent-ils la déclaration ? Ensuite, il faudrait comprendre pourquoi les cas concernant les femmes sont moins souvent annoncés que ceux touchant les hommes. Quel rôle jouent là-dedans les représentations attachées à la pénibilité du travail des femmes et des hommes, mais aussi à leur santé ? Enfin, comment se fait-il que le taux d'acceptation soit plus faible pour les femmes ? Bien qu'il y ait sûrement plusieurs raisons, on peut faire l'hypothèse que la réticence des assurances à admettre le rôle du travail répétitif comme cause de la maladie, conjuguée à la possibilité d'invoquer des facteurs hormonaux féminins, contribue au rejet de certaines demandes présentées par des travailleuses.

Répondre à ces interrogations exigerait en réalité de comparer de manière systématique les processus de déclaration et les procédures d'expertise chez les femmes et chez les hommes. N'étant pas en mesure de le faire, je me contenterai de souligner que, malgré son inclusion sur la liste des maladies professionnelles, le syndrome du canal carpien est généralement considéré comme un problème de santé personnel et que ceci est encore plus vrai pour les femmes que pour les hommes. Comme on vient de le voir, la lecture que font les assurances accidents des études épidémiologiques tend à réduire le travail des femmes à un facteur déclenchant, en jugeant que la cause réelle de leur affection réside dans des prédispositions personnelles et notamment hormonales. Le nombre plus élevé de femmes atteintes est ainsi considéré comme l'effet d'une différence biologique et non de la division sexuelle du travail qui assigne plus fréquemment les femmes à des tâches répétitives.

Les discours de salariées atteintes

Les personnes atteintes adhérent-elles à la définition de leur maladie comme un problème personnel ou la remettent-elles en question ? Quels sont, pour elles, les enjeux de la reconnaissance comme maladie professionnelle ? Pour répondre à ces questions, je m'appuierai sur des entretiens menés avec treize ouvrières et un ouvrier atteintes du syndrome du canal carpien et travaillant dans cinq entreprises de l'industrie. Ces entretiens ont porté sur leurs parcours sur le plan professionnel et des assurances sociales, ainsi que sur les causes de la maladie et ses conséquences.

Des revendications de reconnaissance

Six ouvrières (que nous appellerons Anna, Barbara, Coralie, Danielle, Evelyne et Inès), ayant travaillé dans la même entreprise de gainerie (confection d'écrins et de coffrets pour des montres), ont vu leur affection déclarée comme maladie professionnelle par leur employeur. Dans tous les cas, cette demande de reconnaissance a été rejetée par l'assurance accidents. Pour les autres personnes interrogées (Flora, Gisèle, Hélène, Josiane, Lydia, Marina, Paola et Reto), même si la question a parfois été abordée avec des médecins, elle n'a pas débouché sur une déclaration.

Malgré cette absence de reconnaissance officielle, la plupart des personnes interviewées (onze sur treize) affirment que leur affection est due en premier lieu à leur travail, surtout aux mouvements répétitifs et à la force exercée avec les mains. De plus, elles auraient souhaité que leur propre cas soit reconnu comme maladie professionnelle. Leur définition de la maladie est donc contradictoire avec celle des assurances qui en fait un problème personnel. Seules deux ouvrières, Inès et Marina, nuancent l'effet du travail dans leur propre situation en y ajoutant des facteurs personnels. Pour Marina, il s'agit d'une prédisposition alors qu'Inès estime que l'effet du travail s'est cumulé avec un accouchement difficile et l'influence du travail domestique.

Quels sont les enjeux pour les personnes atteintes d'une reconnaissance officielle comme maladie professionnelle ? Trois dimensions sont avancées par les répondantes : les prestations, la prévention et la pénibilité invisible de leur travail.

Une question de prestations

Les prestations des assurances sont plus favorables aux assurées en cas de maladie professionnelle : remboursement complet des frais médicaux, indemnités journalières non limitées dans le temps, certaines conventions collectives prévoyant de plus la plein compensation du salaire au lieu des 80 % en cas de maladie « classique». Pour une partie des personnes interviewées, comme Anna, c'est la principale motivation à faire reconnaître la maladie : *« C'est-à-dire que si c'est comme maladie professionnelle, ça fait partie comme maladie accident, si tu veux, presque. Alors ça veut dire que par exemple, tu vas chez le médecin, tu paies pas les 10 %. La pharmacie, c'est tout payé à 100 %. Tu vois le problème ? Et même le gain, ton revenu, c'est à 100 %. C'est- c'est plus si tu veux.* »

L'absence de prévention

Pour beaucoup de personnes, c'est cependant la nécessité de mettre en place des mesures pour prévenir les troubles qui est centrale. Ainsi pour Marina : « *On a tous besoin de sous, mais je le mets quand même au deuxième plan. Le plus important c'est d'éviter que ça arrive. Si on était plus protégé, on serait pas en maladie et on aurait pas perdu ces fameux sous.*» Certaines espèrent comme Hélène qu'une reconnaissance par les assurances accidents imposerait des changements dans les entreprises : *« Donc si la Suva prenait en considération ce genre de maladies, donc euh euh certainement elle serait aussi contrainte pour essayer de limiter, d'édicter des- des- des- des méthodes, des façons de faire, qui feraient que les patrons seraient- auraient cette contrainte. Et je pense ça va- ça va être le seul chemin, pour éviter ces- ces- ces- ces dégâts.»*

La pénibilité invisible du travail (des femmes)

Au-delà de l'exigence de mesures de prévention concrètes, la plupart des personnes interrogées dénoncent la pénibilité de leur travail. Pour plusieurs répondantes, comme Gisèle, c'est plus particulièrement la pénibilité du travail des femmes qu'il s'agit de faire reconnaître : *« Parce que c'est facile de dire que les femmes sont plus faibles, alors mais pourquoi on leur fait faire des travaux- En fait une femme elle bosse plus qu'un homme. C'est peut-être pas bien de parler comme ça, mais en règle générale, je trouve qu'elles font beaucoup plus de mouvements, beaucoup plus de- de- »*. On remarque ainsi que, sans être formulée explicitement, la controverse sur le rôle de la division sexuelle du travail ou d'une prédisposition féminine traverse le discours des ouvrières. D'une part, certains propos naturalisent les tâches féminines et masculines ainsi que les capacités physiques des femmes et des hommes. Ce type de discours peut parfois servir de ressource pour dénoncer la pénibilité du travail des femmes. Par exemple, Lydia affirme que les ouvrières sont victimes de TMS car elles effectuent un travail trop pénible qui devrait être fait pas des hommes : « *Qu'il faut regarder le travail que peut faire une femme, puis quel- quel peut faire un homme. Parce que moi je crois que dans le travail aussi, ils exagèrent un peu, à donner aussi du travail qui sont très durs pour les femmes. »* D'autre part, malgré l'insistance de beaucoup de répondantes sur la pénibilité du travail des femmes, il n'y a pas d'unanimité sur le fait que le syndrome du canal carpien serait un problème particulièrement féminin. Au contraire, certaines ouvrières comme Danielle soulignent que des hommes peuvent également être atteints lorsqu'ils sont soumis aux mêmes contraintes que les femmes : *« Ben tout dépend les hommes où ils travaillent aussi, hein, s'ils font les mêmes- ça dépend aussi, s'ils sont sur une machine, qu'ils font les mêmes mouvements aussi, ça revient au même quoi.»* On remarque ainsi que les ouvrières expriment des discours complexes et en partie contradictoires sur les liens entre la maladie et le genre, qui mériteraient une analyse à part entière.

Conclusion

L'analyse du discours et des pratiques des assurances montre que le syndrome du canal carpien est généralement catégorisé comme une maladie personnelle et non professionnelle et que le genre joue un rôle important dans cette définition du problème. En particulier, la fréquence plus élevée du trouble chez les femmes tend à être ramenée à des différences biologiques alors que les effets de la division sexuelle du travail, qui assigne plus souvent des tâches répétitives aux femmes, ne sont pas pris en compte. Par ailleurs, les ouvrières et l'ouvrier que j'ai pu interroger sont loin de partager cette définition de la maladie comme un problème personnel. Au contraire, elles·il revendiquent une reconnaissance comme maladie professionnelle, qui représenterait un avantage en termes de prestations et de prévention tout en rendant visible la pénibilité de leur travail.

Références

Conne-Perréard, Elisabeth, Glardon, Marie-José, Parrat, Jean et Usel, Massimo (2001). *Effets de conditions de travail défavorables sur la santé des travailleurs et leurs conséquences économiques*. Genève : Conférence romande et tessinoise des offices cantonaux de protection des travailleurs.

Gollac, Michel et Volkoff, Serge (2002). « La mise au travail des stéréotypes de genre. Les conditions de travail des ouvrières ». *Travail, Genre et Sociétés, 8*, 25-53.

Grönkvist, Lars et Lagerlöf, Elisabeth (1999). « Santé et travail chez les femmes européennes ». In Karen Messing (Ed.), *Comprendre le travail des femmes pour le transformer* (pp. 35-51). Bruxelles : Bureau Technique Syndical.

Kao, Stephanie Y. (2003). « Carpal tunnel syndrome as an occupational disease ». *Journal of the American Board of Family Practice, 16*(6), 533-542.

McDiarmid, Melissa, Oliver, Marc, Ruser, John et Gucer, Pat (2000). « Male and female rate differences in carpal tunnel syndrome injuries : Personal attributes or job tasks ? » *Environmental Research, 83*(1), 23-32.

Messing, Karen (2000). *La santé des travailleuses. La science est-elle aveugle ?* Montréal : Remue-Ménage.

Mondelli, Mauro, Giannini, Fabio et Giacchi, Mariano (2002). « Carpal tunnel syndrome incidence in a general population ». *Neurology, 58*(2), 289-294.

Nordstrom, David L., DeStefano, Frank, Vierkant, Robert A. et Layde, Peter M. (1998). « Incidence of diagnosed carpal tunnel syndrome in a general population ». *Epidemiology, 9*(3), 342-345.

Stevens, J. Clarke et al. (1988). « Carpal tunnel syndrome in Rochester, Minnesota, 1961 to 1980 ». *Neurology, 38*(1), 134-138.

Vogel, Laurent (Ed.) (2003). *La santé des femmes au travail en Europe. Des inégalités non reconnues*. Bruxelles : Bureau technique syndical.

Vogt, Walter (1998). *Syndrome du canal carpien. Pathogenèse, diagnostic et causes. Aspect de médecine des assurances.* Lucerne : Suva.

Université de Lausanne : de quoi est fait le « plafond de verre » ?

F. Fassa, S. Kradolfer, S. Paroz
Projet « REUNIL », Faculté des SSP, Université de Lausanne

1. Le Projet REUNIL

Une recherche intitulée « Relève académique : un doctorat pour quoi ? Entre institution et parcours » (projet REUNIL) est en cours à l'Université de Lausanne – UNIL (Fassa et al. 2005)[1]. Différents volets qualitatifs et quantitatifs vont tenter de comprendre, à travers l'examen de l'articulation entre institution et parcours individuels, les processus de sélection de la relève universitaire. La sous-représentation durable des femmes dans les postes professoraux, qui s'exprime on ne peut plus explicitement à travers les statistiques (fig.1), est au cœur de cette recherche et chacun des volets de l'étude permettra d'amener de nouveaux éléments de réponse à ce phénomène désormais connu sous la métaphore du « plafond de verre »[2].

Dans le cadre de la première phase de recherche, une série d'entretiens semi-directifs s'articulant autour des conditions de la relève et des politiques visant à promouvoir l'égalité d'accès aux postes professoraux ont été effectués avec des membres des sept décanats de l'UNIL. Au total, 12 professeur·e·s et 2 personnes appartenant au personnel administratif et technique ont été rencontré·e·s au printemps 2006 ; il s'agissait de 7 hommes et de 7 femmes. Quatre entretiens ont été enregistrés et filmés, un entretien a été uniquement enregistré ; tous ont ensuite été intégralement retranscrits. Des notes ont été prises simultanément par plusieurs chercheuses pour les deux entretiens qui n'ont pu être réalisés dans ces conditions. Les réflexions suivantes sont principalement issues de l'analyse du matériel ainsi recueilli.

2.Verre feuilleté ou verre durci?

La métaphore du « plafond de verre » qui est utilisée pour décrire « […] l'ensemble des obstacles visibles et invisibles qui séparent les femmes du sommet des hiérarchies professionnelles et organisationnelles » (Laufer 2005 : 31) souffre de nombreux défauts, comme le montrent Sanchez-Mazas et Casini. Les plus notables tiennent à sa rigidité et à « […] l'idée qu'il y aurait une sorte de barrage à un stade donné du développement d'une carrière féminine [qui] peut laisser entendre que jusque-là les trajectoires des hommes et des femmes seraient symétriques » (2005 : 143). Ce point de vue est fort intéressant car il permet d'aborder la question en interrogeant la naturalité et l'évidence de ce fameux « plafond ». Selon ces autrices, cette image traduit et naturalise notamment une partition du monde entre les sphères publique et privée et construit, avec la complicité – inconsciente – de celles-là même qui sont arrêtées par cette barrière invisible, une limite bien tangible. Pour les femmes, « la propension à monter dans la hiérarchie serait […] plutôt fonction de la compatibilité entre les normes perçues dans l'environnement de travail et les modèles de comportement valorisés par la société » (2005 : 167) qui les renvoient à leur rôle au sein de la sphère familiale où elles puisent des éléments susceptibles de les valoriser.

Cette analyse considère le plafond de verre comme un construit social qui peut prendre des formes différentes selon les contextes et les postes et c'est dans cette perspective que nous avons relu les entretiens que nous avons effectués avec les décanats des sept facultés de l'UNIL. Malgré les critiques que nous pouvons lui adresser, nous avons conservé la métaphore du plafond de verre car cette figure, comme celle du

[1] Cette recherche, qui a été élaborée dans le cadre d'un groupe de travail du LIEGE, a débuté en avril 2006 et se terminera au printemps 2008. Elle bénéfice du soutien financier de la Direction, du Bureau de l'égalité des chances et de la Faculté des sciences sociales et politiques de l'UNIL.

[2] Traduction de *glass ceiling*, expression utilisée pour la première fois en 1986 par Carol Hymowitz and Timothy Schellhardt dans un article du *Wall Street Journal*.

schéma des ciseaux (fig.1), a pour effet de rendre manifeste l'inégalité qui organise encore l'accès aux postes professoraux à l'UNIL et participe de ce fait à la combattre, car elle permet de figurer les différences et ceci aux diverses étapes de la carrière. Aussi, avons-nous choisi de filer la métaphore et de nous interroger sur les différentes « qualités » du verre, de façon à comprendre comment ce fameux plafond se dessine pratiquement et dans des contextes disciplinaires différents. Pour cela, nous analyserons les propos de nos interlocuteurs/trices en les ramenant à deux qualités de verre : « feuilleté » ou « durci ».

Le verre feuilleté « constitué de minces lamelles de verre superposées » (Le Petit Robert, 2004 : 1060) « consiste en une feuille de matière plastique transparente emprisonnée entre deux glaces de verre mince. Le choc n'empêche pas le bris de la glace mais aucun n'éclat n'est projeté[1] ». Il s'agit d'un verre de sécurité qui ne peut blesser, même si la pression est forte et qu'il est fêlé. Il peut bouger, se tordre, voire se bomber. Dans le cadre de l'analyse que nous faisons des modèles qui organisent le propos de nos interlocuteurs, la métaphore du plafond de verre feuilleté renvoie à une perception, voire une conception, qui conserve les modèles normatifs de genre. Les remises en cause, liées aux inégalités dans l'accès aux postes professoraux, ne seraient alors qu'autant de chocs fêlant un plafond qui, fait d'éclats maintenus en place, subsiste toutefois et reste intact dans sa fonction.

Le verre durci n'est, quant à lui, pas un verre de sécurité. Il peut être brisé, bien qu'il s'agisse d'un verre qui a subi un traitement thermique et qui présente une résistance à la rupture en flexion. La destruction du plafond de verre durci est présentée dans le cadre des politiques académiques comme possible par l'accession d'un nombre plus important de femmes au sommet de la hiérarchie : « Seule l'instauration de quotas, par exemple au moins 25% de femmes nommées, devrait permettre de briser ce plafond de verre » (Theurillat et Jufer 2006 : 62). A partir de ce moment-là, on observerait « naturellement » une mutation des modèles et des structures de pouvoir vers des types de carrières offrant des chances égales aux deux sexes.

[1]Définition tirée de www.infovitrail.com/glossaire/uv.php

3. Expliquer l'exclusion des femmes

Les propos de nos interlocuteurs·trices renvoient à l'une ou l'autre de ces figures rhétoriques dès lors qu'il s'agit d'expliquer les différences et de comprendre comment le fossé se creuse au fil de l'avancement des carrières académiques. Au niveau du constat, et au vu des chiffres existants, presque tous reconnaissent que la perte des femmes a lieu tout au long de la carrière académique (phénomène du « tuyau percé » ou *leaky pipeline* en anglais) : ainsi, elles sont moins nombreuses à s'inscrire en thèse, à terminer leur thèse, à s'engager dans un post-doc, à trouver un poste temporaire comme membre du corps intermédiaire supérieur et/ou comme professeur·e, et elles sont par conséquent peu nombreuses à obtenir des postes stabilisés. Nos interlocuteurs/trices partagent un certain nombre de vues notamment sur les exigences du poste professoral qu'ils décrivent comme un travail lourd en termes d'horaire ("plus de 120%"[2]) mais qui permet à la "passion" des chercheur·e·s présenté ·e·s comme "des bosseurs (sic)" de s'exprimer. Une logique immuable et méritocratique semble donc diriger le recrutement aux postes professoraux où sont choisi "les meilleur·e·s [3]". La traduction pratique de ces deux constats peut cependant différer diamétralement selon les facultés et elle apparaît au plus net dans la façon dont leurs responsables abordent l'alliance entre méritocratie et *leaky pipeline*. Les responsables d'une faculté nous signalent que les nominations récentes tendent vers l'égalité puisqu'elles manifestent d'un équilibre entre les sexes pour des postes de rang professoral. Dans une autre faculté, le *leaky pipeline* semble ne pas exister ou tout au moins ne pas être envisagée comme un problème puisque son doyen pense que la proportion des femmes et des hommes employé·e·s par la faculté reste la même dans tous les degrés,… sauf, ajoute-t-il après que lui avons posé la question, au "grade professoral".

La modèle méritocratique est toutefois souvent contredit (ou complété et c'est là une ambivalence intéressante) dès qu'il s'agit de

[2] Nous employons les guillemets "" pour citer les propos de nos interlocuteurs·trices. Du fait du petit nombre de personnes concernées, nous n'avons pas donné d'indication supplémentaire sur la source de ces propos et ceci dans le but de respecter au mieux l'anonymat des responsables des décanats qui ont bien voulu nous recevoir et que nous remercions pour leur disponibilité.

[3] A l'oral, il n'est pas possible d'identifier si la personne interviewée a utilisé la forme féminine ou masculine.

traiter des conditions d'exercice du métier de professeur·e et de chercheur·e et c'est à ce point que nous retrouvons les figures rhétoriques du verre feuilleté ou du verre durci. L'insistance mise sur la particularité de chaque procédure de nomination, apparaît lorsque nous insistons sur les différences numériques entre les sexes dans chacune des facultés. Bien que les explications soient très diverses lorsqu'il s'agit d'expliquer la faible proportion des femmes dans le corps professoral, elles convergent cependant sur un point : les nominations sont présentées comme déterminées par des situations conjoncturelles et répondant à des besoins particuliers, qu'ils soient liés à la pratique d'un métier dont certaines facettes excluent les femmes ou à la nécessité d'asseoir l'excellence académique d'une filière. Dans l'une des facultés, la forte disproportion entre les femmes et les hommes engagé·e·s aux postes professoraux ordinaires est mise en relation avec la conjoncture et la nécessité d'asseoir la qualité scientifique de l'institution. Selon nos interlocuteurs·trices au moment où les engagements ont été faits, peu de femmes pouvaient présenter un dossier suffisant pour un tel poste. Mais elles et ils sont confiant·e·s en l'avenir, exprimant l'espoir ou la certitude qu'un changement, dû à l'accès de plus en plus important de femmes à des filières traditionnellement masculines, aura des répercussions presque « automatiques » ou « naturelles » sur les nominations de femmes. Or, ce que nous montre justement le plafond de verre, c'est que l'augmentation du nombre de femmes aux postes inférieurs n'implique pas leur accession au sommet de la hiérarchie.

Pour la très grande majorité de nos interlocuteurs·trices, la disproportion entre les femmes et les hommes dans le corps professoral ne proviendrait donc pas d'une sélection qui est plus difficile pour les femmes et jette plus d'obstacles sur leurs parcours professionnels mais est l'effet (malheureux) de circonstances particulières. C'est d'ailleurs dans cette logique que le critère le plus fréquemment évoqué pour expliquer les engagements effectués est la chance : avoir "le bon sexe, le bon âge, au bon moment". Or, comme le montre Merton à propos la réussite professionnelle, « Sur le plan sociologique, la doctrine de la chance invoquée par l'homme arrivé a une double fonction : d'une part elle explique que la récompense ne corresponde pas toujours au mérite et d'autre part elle prévient toute critique à l'égard de la structure sociale qui permet cette contradiction. Car si le succès est une question de chance, s'il relève de l'aveugle nature des choses, s'il 'souffle où il veut', il ne saurait être contrôlé et ne dépend pas de la structure sociale. » (Merton, 1965 : 182).

4. Des chercheures femmes aux mères chercheuses

A cette « doctrine de la chance » s'ajoute, pour celles et ceux qui se réfèrent au verre feuilleté, une association systématique entre les difficultés spécifiques des femmes à des éléments qui sont en rapport avec leur corps. Qu'elles ou ils évoquent un métier ou la carrière, le point nodal de l'explication renvoie à des éléments qui tiennent aux limites que le corps des femmes leur imposerait. Si la force physique est évoquée à deux occasions pour dire l'inadéquation entre certaines exigences pratiques de la recherche ou du métier, c'est la maternité qui est posée comme le frein principal aux carrières féminines.L'association femmes – maternité est telle, qu'une personne nous dit "Je ne parle pas des femmes célibataires qui sont sans doute des hommes, de ce point de vue-là". L'image des femmes dans l'institution universitaire reste ainsi fortement attachée à un modèle normatif qui associe les femmes, même professeures, à la sphère privée (et les décrit prioritairement comme des mères actives ou potentielles), et les hommes (même s'ils sont pères) à la sphère publique. Parallèlement au rattachement des femmes à la sphère privée, la forte implication de la charge de professeur·e ordinaire dans la sphère publique est affirmée avec les obligations de participer à de nombreuses séances, d'appartenir à des réseaux ou encore de fournir des activités de service. Ces éléments sont relevés à plusieurs reprises comme pouvant poser problème dès lors que des enfants doivent être pris en charge.

Il n'est, ainsi, plus étonnant de constater que les réponses aux inégalités observées au sein des universités se concentrent sur des mesures de « rattrapage » destinées aux femmes pour les « aider » à combler leur « retard », principalement en leur proposant de l'aide dans la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Il est à cet égard extrêmement intéressant de noter que toutes les personnes que nous avons rencontrées s'accordent sur le fait que les limites d'âge doivent être flexibles pour les femmes, l'un·e des responsables des facultés, citant en exemple les Etats-Unis, où un enfant égale une année de « retard » sur le cursus normal. Cette référence montre en elle-

même que le modèle normatif de la carrière professorale renvoie une fois de plus à la partition entre sphère privée et sphère publique, la première « débordant » ponctuellement, pour des raisons essentiellement liées à la maternité ou à l'éducation des enfants, sur la sphère professionnelle, et occasionnant ainsi des « retards » de carrière pour les femmes. Ces associations montrent que les femmes sont considérées comme étant seules responsables du fonctionnement de la vie familiale et il s'agit dans cette optique de les rendre plus aptes à assurer la conciliation entre famille et travail. Le modèle existant qui est celui qu'ont forgé les générations de professeurs masculins actuellement en exercice n'est ainsi jamais fondamentalement mis en cause et, finalement dans la perception de la plupart de nos interlocuteurs, c'est le corps des femmes qui en fait des personnes « naturellement » en « retard » sur une carrière qui est généralement décrite comme devant se construire de façon précoce.

Envisager la question de cette façon nous semble fort discutable. Tout d'abord, elle fait reposer tout entière la question de la conciliation vie professionnelle – vie familiale sur les femmes, exigeant d'elles qu'en plus des autres compétences liées à la carrière professorale, elles soient des gestionnaires hors pair de leur temps. Ensuite, elle renvoie les femmes à leurs corps et associe leur appartenance biologique à un sexe ainsi qu'à un inévitable et évident projet de procréation. Et finalement, l'insistance mise sur cet élément, et son alliance avec « la doctrine de la chance », durcit la partition entre sphère publique et sphère privée et a pour effet de maintenir dans l'ombre des processus plus complexes qui construisent les inégalités bien avant que les enjeux de la carrière professorale ne se jouent. Or, cette partition est, comme le montrent Sanchez-Mazas et Casini (2005), suffisamment inscrite dans le cursus de socialisation des femmes pour que l'attrait de la carrière professorale soit souvent contre-balancé par la nécessité de réussir sa vie familiale.

5. L'université : une tour de verre feuilleté ou durci ?

Il nous semble que la sécurité dont fait preuve le verre feuilleté a très bien fonctionné puisqu'il ne s'agit en aucune occasion de remettre en cause les modèles normatifs de la carrière, par exemple les impératifs de rentabilité qui la guident dans bien des domaines, mais d'y associer les femmes pour autant qu'elles s'alignent sur ce type d'exigences. Si la figure du verre durci organise les propos de nos interlocuteurs, ce n'est qu'à de rares occasions et encore s'agit-il dans la plupart des cas de propos tenus par les femmes qui ont participé aux entretiens que nous avons menés. Il s'agit dans l'un des cas de la valorisation de l'expérience professionnelle qu'une personne venant d'autres horizons peut amener à la faculté et dans l'autre d'une approche de la conciliation vie familiale – vie professionnelle sous un angle qui inclut aussi les hommes. La prise en compte des éléments de la sphère privée intervient ici non pas comme une explication d'un évident « retard » de carrière mais comme un aspect de la vie qui devrait être pris en compte.

Si cette approche entaille l'image d'un parcours idéal rapide (l'importance unanimement donnée à l'âge des femmes en dit quelque chose), elle laisse toutefois intactes des références comme la productivité ou la performance, puisque la quantité et/ou la qualité des publications restent les critères les plus centraux de l'excellence qui fait choisir les personnes qui auront rang de professeur·e·s ordinaires. Et ces critères sont si fortement inscrits dans la conception de la carrière professorale que lorsqu'un autre rapport au travail est évoqué à propos des femmes universitaires, il est relié à l'ultime compétence dont elles doivent savoir faire la preuve : être plus efficaces que leurs collègues masculins pour profiter des moments de liberté que l'éducation des enfants leur assure. Faut-il en conclure que l'Université fait place aux femmes pour autant « qu'elles soient des hommes… mieux que les autres » ?

Références

Fassa, Farinaz, Sabine Kradolfer, Gaël Pannatier et Florence Quinche (2005). *Résumé du projet « Relève universitaire : Un doctorat pour quoi ? Entre institution et parcours. Enquête à l'Université de Lausanne.* http://www2.unil.ch/liege/gpesdetravail/ProjetReleveLsne.html

Hymowitz, Carol et Timothy Schellhardt (1986). « The glass ceiling: why women can't seem to break the invisible barrier that blocks them from the top jobs ». *The Wall Street Journal*, 24 mars.

Laufer, Jacqueline (2005). « La construction du plafond de verre : le cas des femmes cadres à potentiel ». *Travail et Emploi* 102 (avril-juin) : 31-44.

Merton, Robert K. (1965). *Eléments de théorie et de méthode sociologique.* Paris:Plon.

Petit Robert (2004). *Dictionnaire de la langue française*. Paris : Dictionnaires Le Robert - SEJER

Sanchez-Mazas, Margarita, et Annalisa Casini (2005). « Egalité formelle et obstacles informels à l'ascension professionnelle: les femmes et l'effet 'plafond de verre' ». *Information sur les sciences sociales* 44(1): 141-171.

Theurillat, Guite, et Nicole Jufer (2006). *L'égalité de A à Z.* Lausanne : Bureau de l'égalité des chances.

6. ANNEXE : figure 1

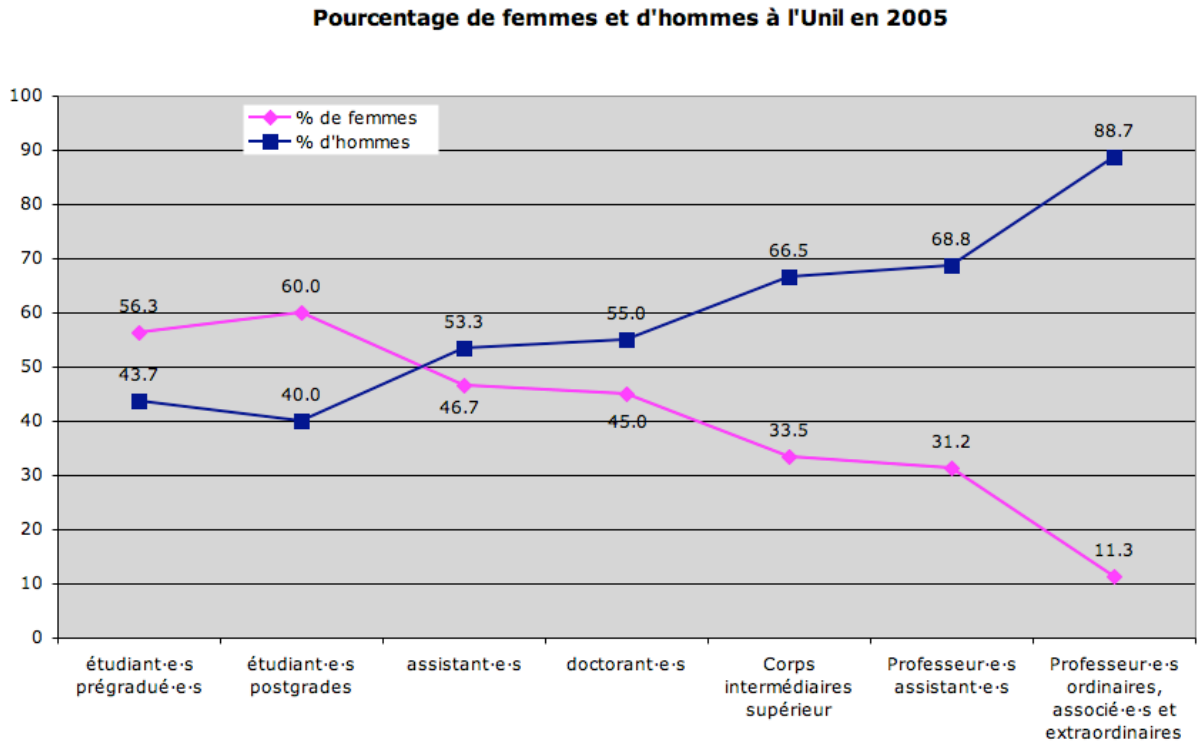

Source : Bureau de l'égalité, Université de Lausanne

Justifications des inégalités dans la nomination des professeur·e·s à l'université

Carine Carvalho Arruda

La présente étude[1] analyse les rapports produits par les commissions de nomination des professeur·e·s à l'Université de Lausanne[2]. Ces rapports ont ceci de particulier qu'ils décrivent le déroulement d'une procédure de sélection d'un·e professeur·e en même temps qu'ils justifient les décisions qui y sont prises. Au-delà de leur apparente neutralité, il s'agit de percevoir comment les représentations du féminin et du masculin interviennent dans le jugement de la qualité du dossier d'un·e candidat·e à un poste professoral. L'analyse des termes utilisés permet de mettre en évidence des stéréotypes de genre en attribuant à chaque groupe, femmes et hommes, des qualifications et compétences différentes.

J'ai fait le choix de me concentrer sur l'analyse de quelques procédures qui ont nécessité l'intervention du Bureau d'égalité de chances de l'Université de Lausanne. Ces procédures « à problème » ont en commun que l'intervention de la déléguée à l'égalité a entraîné un effort plus grand de justification du choix de la personne nommée. Elles sont constituées d'un corpus plus grand de correspondances et documents divers, enrichissant ainsi l'analyse.

Il s'agit ici de comprendre comment l'appréciation des dossiers de candidature faite par les membres des commissions de nomination est établie conformément à un *schéma de genre* (Löwy, 2006), un ensemble de représentations du masculin et du féminin qui prétéritent les femmes. Les actrices/acteurs du monde universitaire intègrent un habitus du scientifique *« dont le chercheur masculin, dans une conception bien spécifique de la masculinité, se trouve le plus proche »* (Beaufaÿs et Krais, 2005 : 66). On attribue aux femmes des valeurs non compatibles avec le mode de vie scientifique, et appartenant plutôt à la sphère privée. Les stéréotypes de genre gagnent ainsi de la force et se reproduisent au sein de l'université.

Des stéréotypes de genre

Pour commencer, nous pouvons considérer la structure même des rapports, c'est-à-dire l'ordre de présentation choisi, comme une stratégie rédactionnelle tendant à convaincre de la justesse de la décision prise. En général, le candidat choisi, souvent un homme, devient la référence dans le rapport de nomination. C'est à partir de lui, et par comparaison à lui, que les autres candidat·e·s sont décrit·e·s. Il est décrit avec les mêmes mots que ceux de la description du profil recherché dans l'annonce de mise au concours du poste. C'est par cette étrange coïncidence entre la description du poste et les attributs ainsi exposés du candidat que les rapporteurs[3] construisent la figure du « candidat idéal ».

Ensuite, nous pouvons faire l'analyse des éléments qui, dans la description des dossiers de candidatures, correspondent à des stéréotypes du masculin-féminin. Les stéréotypes ne rendent pas compte d'une essence masculine ou féminine – ils ne disent pas ce qu'est une femme/un homme - mais de l'ensemble de valeurs associées aux deux sexes. Ces attributs sont de l'ordre de « l'allant de soi », ils ne sont pas explicites, ils ne sont pas articulés clairement. Il s'agit des règles intériorisées par les hommes et les femmes concernant l'attribution des postes académiques. Dans les rapports des commissions de nomination, ces stéréotypes s'apparentent davantage à des constructions logiques, à des mises en relation qui sous-entendent une hiérarchie, qu'à l'affirmation directe d'une infériorité féminine. C'est pourquoi il convient, par la comparaison des rapports, de mettre en

[1] Cette recherche s'insère dans le cadre d'un stage effectué au Bureau d'égalité des chances de l'université de Lausanne (BEC).

[2] Le corpus analysé est constitué de 29 rapports, rédigés entre 2001 et 2005.

[3] Parmi les rapports analysés, aucun n'a été rédigé par une femme.

lumière cette hiérarchisation, en travaillant sur les termes utilisés.

Pigeyre et Valette décrivent ce processus comme *« le poids du contexte organisationnel reproduisant les normes et attentes sociales à l'égard des femmes et qui leur attribue des tâches comportant moins de pouvoir et de responsabilités ; la discrimination institutionnalisée en matière de management qui privilégie les comportements masculins ; l'influence du pouvoir dans l'organisation telle que les décideurs ont tendance à promouvoir leurs semblables et donc à écarter les femmes »* (2004 : 174).

L'université, à l'exemple du monde du travail en général, est un lieu de (re)production de stéréotypes de genre. Ilana Löwy (2006) distingue deux moyens de produire du genre sur le lieu de travail. D'une part, par la catégorisation d'une activité comme étant masculine ou féminine (la recherche scientifique est ainsi perçue comme une occupation masculine) ; d'autre part, par la sexualisation des tâches à l'intérieur d'une activité dite unisexe : la structure des postes de travail est déterminée par un *schéma de genre*, seuls les attributs masculins sont compatibles avec l'ascension dans la hiérarchie d'une profession.

Des critères sans règle

Si, dans tous les rapports des commissions de nomination, le choix de nommer un·e candidat·e est fait, selon ses rédacteurs, d'après des critères précis, liés au profil du poste, ces critères ne font cependant pas l'objet d'une réglementation claire. En effet, il existe très peu de normes formelles[1], au-delà de l'exigence d'un doctorat, à l'accès à un poste professoral. Il s'agit donc de critères qui sont uniquement construits à partir de l'appréciation des membres des commissions de structure[2] et de nomination. Ceci ouvre la porte à la subjectivité.

Les mêmes qualités peuvent donner lieu à des appréciations très différentes selon la/le candidat·e dont on parle. Nous assistons à un phénomène de maximisation/minimisation des qualités d'un·e candidat·e. Certains critères sont mis en avant pour valoriser une candidature et sont, en même temps, utilisés pour justifier la mise à l'écart d'une autre. Le plus souvent, cette manœuvre est préjudiciable aux candidatures féminines. Cette question de la maximisation/minimisation est transversale à tous les rapports.

Par rapport aux stéréotypes de genre, l'ambiguïté des critères se manifeste de deux manières. D'une part, les hommes et les femmes sont jugés différemment à partir d'un même critère. D'autre part, certains critères ne sont éliminatoires que dans le cas des femmes. Le fait de ne pas correspondre à ces critères ne semble pas exclure les candidatures masculines.

Prenons comme exemple un rapport dans lequel la candidate est décrite ainsi :

> *« (…) elle a co-organisé plusieurs colloques et dirige à l'UNIL une <u>petite</u> équipe des <u>chercheuses</u> »*.

Le rapporteur porte (volontairement ?) un jugement de valeur sur l'équipe de recherche dirigée par la candidate. Le qualificatif « *petite* » renvoie à une moindre importance. Il est couplé de la précision qu'il s'agit uniquement de chercheuses ; la réunion de ces deux informations met en lumière la dévalorisation du féminin. Je souligne que l'homme qui a été nommé au poste brigué n'avait pas d'expérience d'encadrement d'une équipe de recherche.

J'aimerais revenir sur quelques critères mentionnés dans les rapports et qui portent un intérêt dans une perspective de genre.

Age

Le premier constat est l'utilisation de l'adjectif « jeune » concernant les femmes candidates, adjectif qui ne renvoie pas à un âge précis, mais plutôt à une condition. Utilisé au féminin, il renvoie à un manque d'expérience et à une certaine insuffisance du dossier académique. La même chose peut être dite de l'appellation *« mademoiselle »*.

---

[1] Une directive de l'Université de 1994 fait mention des publications, de l'enseignement, de la recherche et du rayonnement des candidat·e·s comme critères de nomination, tout en restant très vague sur la manière d'apprécier ces critères.

[2] Les commissions de structure étaient chargées par le Rectorat de détecter les besoins d'enseignement des facultés et de définir le profil des postes qui seront postérieurement mis au concours.

Si certains hommes ont eu droit à l'appellation « jeune », ceci avait comme but de signaler leur potentiel de chercheur : c'est *« un jeune chercheur prometteur »*. La figure de « la jeune chercheuse prometteuse » n'est pas si présente dans les rapports. La plupart du temps, les rédacteurs déplorent un *« manque de maturité scientifique »* des *« jeunes »* candidates.

En même temps, l'expérience d'une candidate plus âgée est complètement évacuée dans la comparaison avec un candidat plus jeune dont l'inexpérience est valorisée sur la forme du dynamisme:

> *« La commission devrait choisir entre une candidate féminine, qui a une bonne partie de sa carrière derrière elle, et un jeune homme très prometteur qui a encore ses meilleures années devant lui ».*

Disponibilité

L'indisponibilité géographique et temporelle présumée semble être un élément décisif pour la mise à l'écart de certaines candidatures féminines. Or, c'est un critère que ne semble être pertinent que dans l'étude des dossiers féminins. Il est très peu présent dans le cas des dossiers masculins, qu'ils aient ou non cette disponibilité. La question de la disponibilité ne semble se poser que pour les candidates et, la plupart du temps, elle reste dans le niveau de la spéculation :

> *« La commission a spéculé sur l'engagement qu'elle montrerait pour notre [faculté] ainsi que son intérêt véritable de venir à Lausanne, à y rester et à s'y investir totalement, mais elle ne disposait pas vraiment des bases nécessaires pour se former une opinion solide et définitive ».*

La potentialité de devenir mère, et de devoir donc s'occuper d'autre chose que de la production scientifique, plane sur les femmes comme une méfiance constante sur leur valeur de scientifiques. *« La maternité potentielle pose plus de problèmes que la maternité réelle »* (Beaufaÿs et Krais, 2005 : 60). Vues sous cet angle, les ambitions professionnelles féminines ne font pas le poids face à une « vraie vocation féminine », le dévouement à la sphère privée, très distante des valeurs scientifiques.

Expérience pédagogique

Critère ambigu, l'enseignement est associé à une certaine sociabilité, et est ainsi chargé de valeurs « féminines ». Il est le seul critère bien reconnu lors de l'appréciation des dossiers féminins. Mais quand ce critère est mobilisé, nous nous apercevons qu'il ne revêt pas les mêmes définitions selon les candidatures en question. Plusieurs éléments sont cités pour apprécier l'expérience pédagogique d'un·e candidat·e : le temps consacré aux travaux des étudiant·e·s, une rhétorique irréprochable, la bonne structuration des idées, le nombre d'années passées dans un poste d'enseignement, le taux de participation au cours.

Selon la définition choisie, l'appréciation semble être différente en fonction du schéma de genre. La disponibilité envers les étudiant·e·s est souvent citée dans l'évaluation des dossiers féminins. Si elle est nettement reconnue dans le cas des femmes, en accord avec les stéréotypes de genre, elle est dévalorisée face à d'autres critères et tournée en défaut lorsqu'une candidate est comparée à d'autres candidats qui ne peuvent pas se vanter de la même expérience pédagogique : le temps consacré à l'enseignement empêcherait la candidate de se donner corps et âme à la recherche scientifique.

Maîtrise de la langue

Ce critère mouvant peut être mobilisé pour justifier la mise à l'écart d'un·e candidat·e ; dans ce cas, il gagne une importance fondamentale dans les rapports. Cependant, il semble être un critère secondaire quand le candidat qui a été de toute façon choisi pour le poste, selon d'autres critères, ne parle pas le français. On retient des hommes qui ne parlent pas le français en même temps qu'on déplore la faible maîtrise de cette langue par une femme. C'est même le cas pour des postes concernant des enseignements en anglais. La mise à l'écart de la candidate est faite au nom d'une présumée impossibilité d'intégration dans la faculté.

Réseau/lien avec la cité

La question du réseau est également celle de la visibilité d'un·e chercheur·e à l'intérieur du groupe des scientifiques. Cette visibilité est difficile à cerner et son appréciation est, évidemment, liée au groupe qui compose la commission de nomination. Ce qui ressort très fortement des rapports, c'est le « manque de rayonnement » des candidates. L'idée de rayonnement est fortement utilisée pour décrire la volonté des facultés de s'imposer dans le milieu scientifique international. Il faut briller et faire briller l'université.

Se pose le problème de la subjectivité, c'est-à-dire de la non-reconnaissance des liens tissés avec d'autres groupes scientifiques par les femmes, ainsi que de l'impact du travail d'une chercheuse sur le milieu de la recherche scientifique.

Le premier facteur qu'on relève à la lecture des rapports est l'importance accordée aux lettres de recommandation. Tout réside dans la reconnaissance de la valeur scientifique des signataires de ces lettres. Nous assistons, là aussi, au phénomène de minimisation/maximisation. Les rapporteurs citent systématiquement les lettres de recommandation du candidat choisi pour le poste et l'importance que les signataires de celles-ci ont eu dans la recherche scientifique, mais minimisent les références des candidates.

La deuxième remarque concerne les liens tissés en dehors du milieu universitaire. Il n'est pas rare que les activités professionnelles non académiques des candidat·e·s soient citées. Les rapports parlent dans ces cas de lien bénéfique entre l'université et la cité. Cependant, elles ne semblent revêtir un certain intérêt que dans le cas des candidats masculins.

Publications

L'analyse des rapports des commissions de nomination ne permet pas de confirmer l'affirmation selon laquelle les femmes publient moins. Dans les rapports, une opinion est exprimée, celle du rapporteur de la commission, sur la qualité et le nombre de publications de chaque candidat·e. Il est alors difficile d'en juger de façon objective, sans connaître de façon détaillée chaque dossier. Cependant, nous pouvons affirmer que l'appréciation de la qualité du dossier de publications d'un·e candidat·e est imprégnée des stéréotypes masculins, ce qui a pour conséquence la dévalorisation des travaux scientifiques faits par des femmes. Il s'agit de la minimisation de la qualité des dossiers féminins par la non-reconnaissance de la qualité des publications d'une candidate. À ce propos, j'ai pu repérer deux procédés intéressants.

Tout d'abord, la question de la vulgarisation et du public à qui sont destinées les publications : la différenciation entre « être un bon vulgarisateur » et « écrire des ouvrages destinés au grand public » se fait sur la base des stéréotypes de genre. Vulgarisation au féminin correspond à une perte de qualité scientifique. À l'opposé, pour les candidats, la vulgarisation est valorisée comme moyen de toucher le grand public, de rendre connus les travaux effectués à l'université, de la faire ainsi briller. Comparez l'appréciation de deux candidat·e·s, un homme et une femme, dans un même rapport:

> *« Les publications de la <u>candidate</u> sont, pour l'essentiel consacrées à des textes de vulgarisation de très bonne qualité, mais qui ne peuvent pas représenter un fondement adéquat pour un poste professoral ».*

> *« Excellent vulgarisateur, le <u>candidat</u> peut faire valoir un important corpus de publications ».*

Une autre façon de minimiser la qualité des publications est de déplorer le choix de traiter d'un seul domaine de recherche. Entre être expert·e d'un domaine qui permet à l'université de faire de la recherche de pointe et rester enfermé·e dans un domaine sans être producteur/trice de nouveaux concepts, la limite reste floue. La figure de l'expert est, en effet, très proche de celle du chercheur dévoué, figure qui ne semble pas se décliner au féminin. Les femmes « collaborent » avec d'autres auteur·e·s mieux placés, tandis que les hommes « développent » des concepts et méthodes innovants.

Le domaine de recherche

À de nombreuses occasions, les rapports mentionnent la possibilité d'intégrer le domaine de recherche d'un·e candidat·e dans les unités présentes dans l'université.

Deux arguments sont alors évoqués : la redondance et la complémentarité.

Le profil du poste ne spécifie que rarement les attentes quant à la recherche qui s'effectue déjà dans la faculté et à l'adaptation de la personne nommée à celle-ci. Les rapports font peu mention des attentes de la faculté, restant très succincts et se limitant à dire que la personne « ne convient pas aux attentes exprimées dans le profil du poste mis au concours ».

La question primordiale est la reconnaissance d'un domaine de recherche comme étant important pour construire l'excellence de l'université. Voici comment un rapporteur commente la complémentarité de deux candidat·e·s, un homme et une femme, aux recherches effectuées dans le cadre de sa faculté :

> *« Le domaine d'expertise de ce candidat est celui de […], domaine susceptible de compléter utilement les compétences déjà présentes sur la place lausannoise »*.
>
> *« Le domaine d'expertise de la candidate est […], ainsi que […]. À noter que ces domaines sont déjà abordés localement »*.

Le domaine d'expertise d'un candidat masculin est souvent valorisé, car il est en accord avec ce qui se fait déjà dans la faculté. Si la même chose peut être dite du domaine de recherche d'une candidate, il est rarement exprimé de manière positive.

Le meilleur candidat ou le candidat idéal ?

La caractéristique principale des procédures de nomination réside dans la logique de recrutement qui consiste à trouver le ou la meilleur·e candidat·e au poste mis au concours et, si possible, que celui-ci ou celle-ci soit la meilleure personne capable de l'occuper actuellement parmi tout le groupe des scientifiques, « *plutôt que celui qui, au regard de la règle, y a droit* » (Pigeyre et Valette, 2004 : 181). Ceci peut paraître logique et évident, puisque l'objectif visé est l'excellence de l'offre d'enseignement et de recherche de l'université. Toutefois, il faut souligner les implications de cette logique en termes d'application d'une politique visant l'égalité entre femmes et hommes à l'Université.

Vu la pertinence du schéma de genre dans la construction de la figure sociale du « chercheur scientifique » et du modèle de carrière que cette figure implique, nous pouvons affirmer que le candidat idéal a toujours été, et continue à être, un homme. Comment appliquer dès lors la règle de préférence « à dossier égal, la priorité va au dossier féminin » ?

L'analyse des rapports des commissions de nomination nous permet d'avancer une nouvelle clé de compréhension de l'inégalité à l'université : la reconnaissance de la figure de chercheuse. Figure omniprésente dans les rapports, « le chercheur scientifique » idéalisé est le fruit de la prégnance de la domination masculine dans le monde universitaire. « La chercheuse », elle, semble être absente des représentations collectives.

Références

Beaufaÿs, Sandra et Krais Beate (2005). « Femmes dans les carrières scientifiques : les mécanismes cachés du pouvoir ». *Travail, genre et sociétés*, 14, 49-68.

Dafflon Novelle, Anne (2006). *Identification des obstacles institutionnels aux carrières académiques féminines. Rapport de recherche*. Commission de l'égalité de la faculté des sciences économiques et sociales, Université de Genève.

Löwy, Illana (2006). *L'emprise du genre. Masculinité, féminité, inégalité*. Paris : La dispute/SNEDIT.

Marry, Catherine et Jonas Irène (2005). « Chercheuses entre deux passions. L'exemple des biologistes ». *Travail, genre et sociétés*, 14, 69-88.

Pigeyre, Frédérique et Valette Annick (2004). « Les carrières des femmes à l'université. Les palmes de verre du cocotier ». *Revue française de gestion*, vol 30, n°151, 173-189.

La marginalisation des femmes au sein des professions scientifiques : le cas de jeunes chercheures en France et en Allemagne

Celine Camus

Depuis que la science s'est institutionnalisée et fait partie du domaine public, les femmes ont été maintenues à la périphérie (Rang, 1992) et sont encore aujourd'hui sous-représentées dans les universités, malgré les divers efforts réalisés en matière d'égalité professionnelle.

Le «plafond de verre» représente une notion centrale lorsqu'il s'agit de comprendre la diversité des mécanismes qui empêchent les femmes de réaliser leur carrière et d'atteindre les postes les plus prestigieux et/ou de régulation. Ce phénomène n'est pas une réalité uniquement européenne ni un phénomène récent. La ségrégation professionnelle en fonction du genre est l'une des caractéristiques les plus importantes du marché du travail, observée sous tous les régimes sociopolitiques (Anker, 1997).

La séparation proposée entre des éléments discriminatoires directement liés au „plafond de verre“[1] et des éléments d'ordre sociétaux, eux-mêmes sources de différenciation et de hiérarchisation entre les hommes et les femmes, ne nous semble pas nécessaire. Dans certains cas, cette division tend même à réduire la complexité du phénomène étudié. Nous privilégions ainsi une définition élargie qui puisse s'interroger sur les aspects d'ordre «privé» de la vie des femmes scientifiques. Nous approuvons la critique de Nancy Fraser (1997) concernant l'opposition de la sphère publique et privée : "*[C]ritical theory needs to take a harder, more critical look at the term "private" and "public". These terms, after all, are not simply straightforward designations of societal spheres; they are actually cultural classifications and rhetorical labels. In political discourse, they are powerful terms that are frequently deployed to legitimate some interests, views, and topics and to valorize others*" (88). Le terme «privé» a longtemps désigné ce qui était effectivement inapproprié à adresser sur la scène publique, ce qui était lié à l'intimité ou bien à la sphère domestique. Comme Warner (2002) le suggère, la distinction entre le privé/public a longtemps impliqué une série d'autres dichotomies tel que non officiel/officiel, personnel/impersonnel, spécial/commun, particulier/universel etc. Qualifier un phénomène d'ordre privé est l'un des procédés des plus efficaces qui, en restreignant le débat public, nie l'étendue des injustices que les femmes rencontrent (Rhode, 1997). De la même façon, assimiler le «plafond de verre» au seul produit des motivations et au niveau d'aspiration des femmes, comme s'il s'agissait d'un choix *exclusivement individuel*, nous semble participer du même phénomène. Au contraire, nous souhaitons mieux comprendre le contexte social dans lequel ces motivations/aspirations s'inscrivent. Notre interrogation se situe ainsi autour d'un aspect particulier du phénomène du « plafond de verre » qui consiste à explorer le rapport des femmes scientifiques aux conflits d'intérêts qui peuvent exister entre leurs ambitions professionnelles et personnelles.

En menant une étude comparative à partir d'entretiens semi-directifs réalisés auprès de jeunes doctorantes (25-35 ans) en France et en Allemagne, nous tenterons de cerner les représentations des femmes dans le métier d'enseignant·e et de chercheur·e, et d'examiner l'interdépendance entre leurs genres de vie (familiaux et autres) et leurs projets de carrières. Il s'agit d'appréhender les ajustements et les négociations dans les couples quant à l'investissement de la sphère privée et professionnelle. Précisons que notre problématique s'attache davantage à saisir les contraintes et obstacles que les femmes rencontrent lorsqu'elles débutent leur carrière, plutôt que de s'aventurer dans les sinuosités de la sociologie prédictive et de pronostiquer l'éventuelle réussite professionnelle des doctorantes que nous avons interviewées.

[1] Sous entendu d'ordre institutionnel.

Nous présentons dans un premier temps la construction de notre objet de recherches en précisant notamment certaines impasses théoriques qui nous amènent à privilégier une terminologie spécifique. Puis nous exposerons un premier élément empirique dont l'analyse sera comparée aux résultats d'une autre enquête relative à la féminisation des professions supérieures. Notre contribution introduit ici un cas d'étude mené en France, les entretiens menés en Allemagne étant en cours de réalisation.

Pistes de réflexion théoriques concernant le « plafond de verre »

La littérature scientifique qui s'est intéressée aux parcours des femmes à l'université propose trois niveaux d'analyse distincts (Latour et Le Feuvre, 2006). Précisons que ces différentes perspectives sociologiques ont contribué à l'analyse des comportements de l'activité professionnelle des femmes dans de multiples secteurs d'activités et ne sont pas restreintes au milieu universitaire. Une première possibilité consiste ainsi à étudier la sous-représentation des femmes à partir d'une analyse organisationnelle. Une deuxième propose de saisir les effets de la sphère domestique et familiale sur les projets de carrière des femmes. Enfin, une troisième alternative tente d'évaluer les stratégies employées par les femmes en fait d'orientation scolaire et d'aspiration professionnelle.

Comme il a été précisé plus haut, notre approche privilégie l'idée d'une imbrication étroite entre la sphère professionnelle et privée et s'inscrit dans la lignée des travaux sociologiques qui ont repensé la coupure fréquente entre le monde du travail et du hors-travail. Un regard sur les *genres de vie*[1] nous situe ainsi à l'intersection de la sociologie du travail et de la famille. L'étude des genres de vie et de l'articulation entre la sphère professionnelle et *privée* est ici privilégiée à celle de la „conciliation famille/travail" et de l'expression „sphère domestique". De nombreuses chercheuses ont déjà mis l'accent sur le fait que le terme même de „conciliation" tend à mésestimer « l'aspect conflictuel » qui peut exister entre les différentes sphères professionnelles et familiales (Lapeyre et Le Feuvre, 2004). Nous partageons également une autre réserve, dans la mesure où ce thème est adressé quasi exclusivement aux femmes vivant en couple et ayant des charges éducatives. Il nous semble au contraire que l'idéologie de la maternité concerne les femmes qu'elles soient déjà mère ou non (Ramsay et Letherby, 2006). En réduisant notre échantillon aux seules doctorantes avec enfant, nous faisons l'impasse sur la complexité des expériences que font les femmes qui représentent rarement un groupe homogène et unifié. S'intéresser plus largement aux genres de vie nous permettra, nous l'espérons, d'adresser les dissemblances qui existent entre les doctorantes en considérant les apports épistémologiques des «intersectionality studies» favorisant une analyse à niveaux multiples[2]. Notre intention n'est pas de créer de nouvelles hiérarchies d'oppression entre les femmes de notre échantillon mais de considérer les concordances et particularités d'expérience. Comme Ramsay et Letherby (2006) le rappellent, la domination peut être commune, mais la forme que prend cette oppression est conditionnée par les différences sociales qui existent entre les femmes. L'étude des genres de vie a aussi l'avantage de nous ouvrir à d'autres activités quotidiennes des femmes que leurs responsabilités éducatives et purement domestiques. De plus nous aimerions questionner les ajustements et négociations en cours au sein des couples en matière de « carrières familiales et professionnelles », et par conséquent d'appréhender les interactions entre les événements de la vie conjugale/familiale et de la carrière professionnelle (Bonnet, Collet et Maurines 2006). Nous intégrons également les suggestions offertes par Sasha Roseneil et Shelly Budgeon (2004) qui proposent aux sociologues de décentrer « La famille » et le couple hétérosexuel de leurs imaginaires intellectuels : "*[…] much that matters to people in terms of intimacy and care increasingly takes place beyond the "family", between partners who are not living together "as family", and within networks of friends*" (135).

[1] Pour une distinction entre l'utilisation du terme „modes de vie" et „genres de vie" voir Le Feuvre (1995).

[2] Il s'agit de notre traduction du terme „multilayered approach" qui qualifie les analyses s'attachant à saisir l'interdépendance du genre, de l'origine ethnique, de l'âge, de la classe sociale et autres variables jugées pertinentes en raison du contexte observé. Voir Crenshaw (1989).

Repenser la capacité d'action face aux injonctions sociales ?

Dans cette partie, nous proposons de présenter un premier élément empirique concernant le discours des femmes interrogées à propos de leurs *obligations domestiques*. Afin de dépasser une analyse qui sous-entendrait de notre part un accord tacite avec l'idée que les responsabilités familiales incombent aux femmes de manière mécanique, nous proposons au contraire de suivre les suggestions théoriques de Lapeyre et Le Feuvre et d' « *inscrire la capacité des femmes à résister aux injonctions sociales et à lutter pour une égalité réelle dans la vie de tous les jours* » (2004 : 43). Il s'agira pour nous de questionner notre interprétation et de l'éprouver au regard de la méthodologie que nous avons employée.

S'il existe un point commun à nos entretiens, il réside dans la critique ouverte que font les femmes de notre échantillon de leur assignation à la sphère domestique et plus précisément concernant la prise en charge des repas et des tâches ménagères. Pour certaines il leur semble incongru voir même révoltant que l'on puisse faire appel à leur service. C'est d'autant plus intéressant que nos interviewées ne se sont pas qualifiées personnellement de féministes au cours des entretiens. "*S'il veut manger il faut qu'il fasse parce que moi je ne fais pas. Mais non pendant les exams il me boostait, il s'occupe de tout, c'est du genre quand c'est prêt j'arrête de travailler et une fois que j'ai terminé de manger, il débarrasse tout et je me remets à mon travail, pour ça c'est cool ouais.*" (Columbus, 24 ans, doctorante en psychologie, pacsée, sans enfant)[3]. On observe donc un désir de distanciation d'un modèle qui pourrait être celui d'une femme au foyer de classe moyenne et qui peut représenter le modèle de leur propre mère. Plus de la moitié des interviewées que nous avons interrogées proviennent d'un milieu où leur mère s'est retirée du marché du travail afin de se consacrer à leur foyer. Néanmoins il en va différemment de la vision des charges éducatives. Si le modèle précité est critiqué et rapidement assimilé au travail exigé d'une aide à domicile qui implique une rémunération, les charges que représente l'éducation d'enfants en bas âge restent visiblement légitimes. La flexibilité du temps de travail propre au milieu universitaire représente pour certaines un atout majeur afin de concilier leurs obligations de travail et de (future) mère de famille. "*J'espère que l'enseignement/recherche laissera un confort de vie familiale et c'est aussi une des raisons pour laquelle j'ai bien envie de continuer [...] (employer une baby-sitter) J'espère que non si il faut enfin là dessus je n'ai pas eu le temps de réfléchir mais j'espère que non. Mais je n'espère vraiment pas. [...] ce qui me gênerait beaucoup c'est de déléguer, enfin pas de déléguer mais de me délester de mon rôle, c'est tellement important que je me vois mal laisser faire ça à quelqu'un d'autre*" (Paris, 27 ans, doctorante en sciences politiques, ayant un compagnon et vivant séparés, sans enfant). Il est par conséquent délicat d'avancer l'hypothèse que le modèle de leur mère tend à être mis entièrement à distance. D'autant plus que malgré la longueur de leurs études et les professions auxquelles elles pourraient aspirer par la suite, elles sont nombreuses à souhaiter un emploi à temps partiel et à exprimer leur volonté de privilégier leur famille à leur carrière. Ce discours se retrouve aussi bien auprès de nos interviewées mariées avec ou sans enfants que de celles qui sont célibataires et n'ayant encore aucune charge éducative. Nous sommes donc plus face à un récit qui adhère aux injonctions normatives et où la question de la conciliation n'est pas seulement une « affaire de femmes » mais qui se « règle entre femmes ». C'est notamment les cas de l'une de nos interviewées, enceinte au moment de l'entretien et qui nous explique comment elles pensent s'occuper de la garde de son enfant en faisant appel à son réseau familial, à savoir sa mère, sa tante et sa grand-mère. Son compagnon sera évoqué en dernière position.

Il a ainsi été difficile au sein de notre échantillon de distinguer une autre forme de discours remettant en question l'idée que les responsabilités professionnelles et familiales doivent à tout prix être conciliées. Nous aurions pu découvrir un discours plus *revendicateur,* voir de type *carriériste* tel que le suggèrent les résultats de Nathalie Lapeyre et Nicky Le Feuvre, dont les travaux ont porté sur la question de la conciliation famille/travail auprès d'un échantillon d'avocates, d'architectes et de médecins (2004).

Les indices que nous avons, qui laissent penser que ce *modèle de la conciliation* est partiellement remis en question, réside probablement dans les pratiques des

[3] Les prénoms de nos interviewées ont été remplacés par des noms de villes.

doctorantes célibataires plus qu'au sein de leurs discours. Engagées dans leurs activités de recherches, elles semblent repousser une mise en couple venant gêner ou nuire leurs ambitions professionnelles, même si leurs propos ne sont pas formulés de la sorte. Les doctorantes que nous avons interviewées n'ont pas défini le célibat comme le résultat d'un choix volontaire de leur part. Elles expliquent néanmoins qu'il y a un temps pour tout, qu'il s'organise en fonction de priorités et qu'il leur semble préférable d'avoir une situation professionnelle stable avant de s'engager dans leur vie privée. « *C'est pas que l'envie n'était pas là (d'avoir un enfant avec son ancien compagnon) mais je crois que c'est le côté rationnel qui l'a remporté. Comme je le dis des fois, d'abord il faut que j'accouche de ma thèse, après on verra, à porter une autre grossesse. […] je suis vraiment déterminée à en terminer avec la thèse donc vraiment il faut que je termine cette partie là en fait avant de commencer autre chose.* (Alger, 29 ans, doctorante en psychologie, célibataire, vivant seule) ». « *Moi ça a quand même été important de toujours me dire qu'il fallait assurer un avenir à un enfant, j'aurai eu peur de ... faisant ma thèse, n'étant sur de rien du tout … et puis faire un enfant en ce moment non non … c'est quand même très instable comme période la thèse enfin je trouve.* (Fulda, 31 ans, docteure en droit, célibataire, vivant seule) ». Cette tendance est plus forte chez les doctorantes ayant une double activité qu'il s'agisse d'une activité professionnelle parallèle au travail de thèse ou d'engagements associatifs. L'exemple le plus illustratif est celui d'une doctorante membre d'un groupe de musique populaire turque. Ce second engagement professionnel l'oblige à consacrer tout son temps hors travail (de recherches) à cette seule activité. Fonder une famille n'est pas exclu de ses projets mais repoussé ultérieurement. « *Ma vie familiale je la vois plutôt après la trentaine, c'est ce que je te disais ou après mes 35 ans. Parce que déjà je n'envisagerai pas d'être mariée ou de fonder une famille avant d'avoir fini vraiment mes études, c'est-à-dire que je ne veux pas partir en post-doc en laissant mon mari en France. Et je ne veux pas non plus le traîner derrière moi en disant « tu laisses tomber ton boulot et tu viens avec moi ». [...] et puis en plus je ne sais pas si j'arriverai à trouver un mari qui accepte de me laisser partir 2 mois sans lui tu vois et un mois en hiver. Je ne pense pas qu'il accepte ma vie. Et je ne supporterai pas qu'on m'interdise de faire certaines choses, pour l'instant. Dans le futur oui, je vais certainement finir par me calmer, et puis après je veux quand même fonder une famille et avoir des enfants, c'est pas comme si je disais que « non non non je ne veux surtout pas me marier » c'est pas ça le problème, mais je pense qu'il y a un temps pour tout et que ça n'est pas le moment.* » (Istanbul, 25 ans, doctorante en biologie, vit en colocation avec les deux autres membres du groupe, célibataire, sans enfant). Nos entretiens ne dévoilent pas un type de discours qui soit particulièrement transgressif, puisqu'ils ne remettent pas en question les fondements de la subordination des femmes. Mais ils constituent néanmoins un indice d'une mise à distance (non identifiée) d'un modèle classique de la conciliation. Il est possible de se demander si le fait d'être célibataire ne correspond pas à une stratégie (qui n'est pas désirée parmi notre échantillon et encore moins reconnue en tant que telle), afin de repousser au plus tard les obligations de la vie conjugale. Cette hypothèse nous incitera à revenir et à approfondir la question des genres de vie.

On peut également supposer que l'absence de discours de type transgressif est liée à la méthodologie que nous avons employée. Nos entretiens semi-directifs ont porté notamment sur les trajectoires des doctorantes, leurs motivations, projets, difficultés, ajustements au quotidien de leur temps de travail et activités hors-travail, leur partenaire (actuel ou ancien) et son activité professionnelle etc. Il est possible qu'un entretien (de type semi-directif, directif ou libre) questionnant directement l'adhésion des interviewées aux normes sociales[4] aurait obtenu un tout autre discours.

Pour revenir à notre questionnement initial, nous pouvons d'ores et déjà indiquer que l'imbrication des sphères professionnelles et privées est confirmée empiriquement. Les projets professionnels des doctorantes de notre échantillon prennent également en compte des éléments qui dépassent la simple sphère du travail. L'étude des genres de vie des doctorantes fait également sens dans la mesure où elles sont amenées à aménager leur temps de travail au regard d'autres activités extra-professionnelles et non pas exclusivement en raison de leur sphère domestique.

[4] Plus précisément aux injonctions sociales qui assignent les femmes à l'espace privé.

Pour conclure, nous aimerions insister sur la nécessité de ne pas restreindre le débat portant sur le « plafond de verre » aux seules barrières manifestes qui empêchent les femmes de faire carrière. S'intéresser aux expériences des femmes de leur point de vue permet d'identifier leurs façons de contourner les obstacles rencontrés mais aussi les sacrifices qu'elles sont encore condamnées à faire aujourd'hui afin d'occuper une place légitime sur le marché du travail. Il est effectivement utile de se demander si l'égalité professionnelle est véritablement atteinte dans ces conditions.

Références

Anker,, Richard (1997). « Ségrégation professionnelle hommes-femmes : les théories en présence ». *Revue Internationale du Travail*, 136 (3), 315-327.

Bonnet, Estelle, Beate Collet et Béatrice Maurines (2006). « Carrière familiale et mobilité géographique professionnelle ». *Les Cahiers du genre*, 41, 75-98.

Crenshaw, Kimberlé (1989). « Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: a black feminist critique of antidiscrimination doctrine, feminist theory and antiracist politics ». *Chicago Legal Forum*, 139-167.

Fraser, Nancy (1997). « Rethinking the public sphere: a contribution to the critique of actually existing democracy ». In *Justice Interruptus: a critical reflections on the „Postsocialist" condition*, (pp. 69-98). New York London: Routledge.

Lapeyre, Nathalie et Nicky Le Feuvre (2004). « Concilier l'inconciliable ? Le rapport des femmes à la notion de „conciliation travail-famille" dans les professions libérales en France ». *Nouvelles Questions Féministes*, 23 (3), 42-58.

Latour, Emmanuelle et Nicky Le Feuvre (2006). « Les carrières universitaires françaises à l'épreuve du genre ». In Edmée Ollagnier et Claudie Solar. (Ed.) *Parcours de femmes à l'université : Perspectives internationales* (pp. 159-188), Paris: L'Harmattan.

Le Feuvre, Nicky (1995). « Modes de vie et rapports sociaux de sexe : jeux et enjeux de l'analyse sociologique » *Temporalistes*, 30, 5-9.

Ramsay, Karen et Gayle Letherby (2006). « The experience of academic non-mothers in the gendered University ». *Gender, Work and Organization*, 13 (1), 25-44.

Rang, Brita (1992). « „Jus fasque esse im Republicam literariam foeminas adscribi" /1/ - Gelehrt(inn)en-Enzyklopädien des 17. und 18. Jarhhunderts ». *International Journal of the History of Education*, 28, (3), 511-549.

Rhode, Deborah (1997). *Speaking of sex, the denial of gender inequality*. Cambridge: Harvard University Press.

Roseneil, Sasha et Shelly Budgeon (2004). « Cultures of intimacy and care beyond "the family": personal life and social change in the early 21st century ». *Current Sociology*, 52 (2), 134-159.

Warner, Michael (2002). *Publics and counterpublics*. New York: Zone Books.

"Le *parcoursArianna*, une possibilité de concilier famille et formation pour les femmes du val d' Anniviers ?"

Thierry Amrein

Le *parcoursArianna*

Après une première expérience de ce type au Tessin (val Maggia), qui s'achèvera au printemps 2007, le val d'Anniviers a été choisi comme territoire pilote en Valais pour la mise en pratique du "*parcoursArianna*"[1], un projet de formation réservé aux femmes, élaboré par le LIFI[2] dans le cadre plus large du projet *movingAlps*[3]. D'une durée de deux ans, cette expérience ambitieuse et apparemment très attractive[4] est gratuite et ouverte à toutes les habitantes de la vallée, indépendamment de leur âge, de leur situation familiale, de leur itinéraire professionnel, de leur niveau de connaissances ou de leurs projets à venir.

Ses conceptrices décrivent le pA[5] comme *un projet innovateur et expérimental visant à :*

- *améliorer la position de la femme dans les régions considérées comme périphériques*
- *faciliter l'apprentissage des technologies de la communication*
- *promouvoir et renforcer des projets d'entreprise innovateurs*
- *réaliser des collaborations entre les secteurs de l'économie, de l'éducation et de l'administration*
- *concevoir la présence active de la femme ayant une famille dans le développement régional ».*

Le programme est structuré en quatre phases dont l'accès est facilité par des horaires flexibles visant à permettre aux participantes de concilier formation et autres activités. Les femmes inscrites au pA ont commencé dans un premier temps par se familiariser avec les outils informatiques nécessaires au travail et à la communication à distance. Il s'agira ensuite pour elles d'identifier les diverses compétences acquises durant leur parcours de vie afin de pouvoir les intégrer à un projet personnel — c'est la phase en cours qui a débuté durant l'hiver 2007. Puis viendra l'élaboration, seule ou à plusieurs, d'un projet professionnel concret. La finalité du pA serait, dans l'idéal, qu'une femme au foyer parvienne à développer une microentreprise sur place, en Anniviers, grâce à l'enseignement reçu et au soutien des personnes compétentes de l'encadrement *Arianna*.

La formation se déroule d'une part "en présence" dans une salle prévue à cet effet et, d'autre part, "à distance" depuis le domicile grâce à la communication par ordinateur. Une "plateforme virtuelle d'apprentissage et de communication" est de plus à la disposition exclusive des participantes, des formatrices et des gestionnaires informatiques de cette plateforme, et fait en quelque sorte office d'"espace femmes".

Intentions prometteuses et didactique novatrice élaborée sur de solides bases conceptuelles[6] s'inscrivent pourtant dans un système de genre plutôt classique puisque la finalité de ce projet serait donc dans l'idéal que

---

[1] http://www.anniviers.movingalps.ch/anniviers/arianna/index.html

[2] "*Laboratorio di Ingegneria della Formazione e Innovazione*". Institut de la faculté des Sciences de la Communication de l'Université de la Suisse italienne.

[3] Pour plus de détails : http://www.movingalps.ch/

[4] Plus de quarante femmes s'y sont inscrites en Anniviers alors qu'elles ne sont qu'une vingtaine au val Maggia.

[5] "pA" est l'abréviation "officielle" du "*parcoursArianna*". J'utiliserai le plus souvent cette abréviation dans la suite du texte.

[6] Le propos de cet article n'est pas de m'attarder sur ces aspects didactiques . On se référera au site de *movingAlps* (note 3) ou à l'ouvrage du directeur du LIFI cité en bibliographie pour en prendre connaissance : Dieter Schürch (2006).

formation et maîtrise des outils informatiques permettent à une femme de créer sa propre microentreprise "au foyer", sans pour autant négliger sa famille. Voilà qui rend sans nul doute ce parcours d'apprentissage plus réaliste, déculpabilisant pour les participantes et acceptable par leurs proches; mais cette approche présente néanmoins quelques ambiguïtés liée à la problématique de la conciliation sur lesquelles je reviens plus avant.

Il s'agit donc dans l'esprit du pA de voir d'une part quelles ouvertures sur le monde — économiques, mais pas seulement — il est possible de proposer à des femmes pénalisées par leur éloignement des centres urbains qui souhaitent entrer ou se réinsérer dans la vie active *à partir* du cadre familial, et, d'autre part, d'imaginer un modèle d'apprentissage propre à leur faire prendre conscience de leurs compétences et à susciter chez elles le désir d'entreprendre.

L'accent est mis dans le pA sur les techniques informatiques afin de permettre un accès personnalisé à la formation, faciliter le travail à distance, "désenclaver" en quelque sorte les habitantes des périphéries. Voilà qui paraît une perspective intéressante mais qui ne garantit pas pour autant à ces femmes qu'elles disposeront, dans une structure familiale et communautaire "traditionnelle", du temps, de l'énergie et de l'appui nécessaires à l'apprentissage, — à commencer par les simples difficultés liées à l'accès et au partage de l'ordinateur familial[1] avec partenaire et enfants lorsqu'il s'agit d'étudier "en ligne" pendant son temps libre.

Le risque est en effet bien présent qu'en raison du cumul des tâches qui leur sont attribuées, des charges mentales et physiques qui résultent de la division sexuelle du travail dans la sphère domestique ou, plus largement des représentations et valeurs qui sont à l'origine de cette division des rôles dans un système patriarcal, les femmes ne soient pas à même de suivre cette formation dans de bonnes conditions puis de développer une initiative professionnelle personnelle.

Il me semble donc pertinent de s'interroger sur les possibles interférences entre les promesses de la formation proposée et les contraintes que, de fait, le modèle familial majoritaire[2] impose toujours aux femmes d'Anniviers et d'ailleurs sous couvert de leurs qualités et aptitudes "naturelles". C'est là l'objet central de ma recherche de thèse et la question posée par Delphy prend dans ce cadre tout son sens : **«** *Mais est-il possible de défaire le résultat ultime d'un système sans s'en prendre aux bases du système ? (…) La négociation ne marche pas ; les femmes partagent avec les hommes la notion que le temps des hommes est plus précieux, rapporte plus de valeur que le temps des femmes.* **»** (Delphy, 2003: 66).

Aussi novateur que soit le projet *Arianna*, ce n'est en effet probablement qu'en partie de la valeur de son enseignement — valeur qui reste par ailleurs à démontrer— que dépendra son succès. L'accueil réservé au sein des familles, de la communauté locale et des institutions politiques de la vallée en réponse à ce désir de changement à la fois évident et mal défini des femmes sera, selon moi, un élément prépondérant pour la motivation et la réussite de chacune.

Avant de tenter d'établir un bilan avec les participantes au terme de l'expérience, d'en repérer l'impact réel sur leur existence, je m'efforce donc pour le moment d'observer quels sont les obstacles qui risquent de nuire à la participation effective des femmes au pA et quels types d'"arrangements"[3] elles vont trouver au sein de leur couple de leur famille — ou, dans un cas extrême, hors de ceux-ci — pour parvenir non seulement à suivre, mais à suivre avec profit cette formation qui leur est offerte. J'utilise aussi, en complément, un renversement de la perspective en forme d'évaluation de l'approche pédagogique du pA : dans quelle mesure cette formation va-t-elle donner aux femmes les armes et la motivation pour imposer, chez elles, leur désir de changement ?

Début de recherche sur le terrain

En parallèle à une présence régulière en Anniviers, y compris lors des séances de formation, je mène avec les participantes des entretiens individuels dont la première série était destinée à améliorer ma connaissance du

[1] En ce qui concerne l'usage genré de l'ordinateur on se référera à Laurence Le Douarin. Cf Références bibliographiques.

[2] Entendons par là une structure familiale dans laquelle l'homme est le principal ou le seul pourvoyeur de gain et la femme est en charge de la sphère domestique, et ceci même si cette dernière travaille parfois également à temps plein ou partiel.

[3] Référence à l'ouvrage d'Erving Goffman (2002) . *L'arrangement des sexes*. Paris: La Dispute.

groupe[4], à évoquer le parcours de vie des femmes, leurs motivations et attentes face à la formation dans laquelle elles se sont engagées, et à entendre ce qu'elles avaient à dire du fonctionnement de leur couple/famille en ce qui concerne la gestion du ménage, le "partage" des tâches et la division sexuelle des activités afin d'obtenir une image plus précise de ce que Robert Connell (2001:120) nomme le "*state of play of gender relations*" dans leur sphère domestique à l'entame de cette expérience appelée à durer deux ans et à se prolonger par la suite si les résultats escomptés sont là.

Il serait prématuré de prétendre à une analyse exhaustive des premières données recueillies après quelques mois seulement de suivi d'une expérience de longue haleine dont je découvre la teneur en même temps que les participantes. Il est toutefois possible de dégager déjà quelques "tendances" qui confirment certaines interrogations ou font naître de nouvelles pistes de recherche.

J'ai par exemple été amené à réorienter légèrement mon angle d'approche car, même en tenant compte de la "minimisation" par les femmes de la discrimination dont elles sont victimes au sein de leur couple, un fait abondamment documenté par Patricia Roux (Roux et al. 1999: chp V), la "résistance des hommes"[5] à la participation de leur partenaire au pA ne semble à première vue pas aussi explicite que je l'avais imaginée. Il y a bien ça et là quelques indices d'interventions peu enthousiastes des maris, mais c'est davantage à l'échelon des contraintes et empêchements inhérents au système patriarcal de la société en général et de la famille en particulier, et plus particulièrement aux représentations que femmes et hommes peuvent se faire de leur rôle de genre au sein de la famille qu'il me faudra être attentif.

Quelques premiers indices sur le groupe des participantes

La structure socio-familiale du groupe étudié est relativement homogène en dehors de la provenance des participantes — environ 50% d'entre elles ne sont pas originaires de la vallée — et de l'échelle des âges qui s'échelonne de la trentaine à la soixantaine avec une prédominance des 35-45 ans qui n'est guère surprenante puisque c'est cette tranche d'âge qui se montre avant tout concernée par un repositionnement socioprofessionnel, une réintégration à la vie sociale et économique.

Les femmes du groupe ne sont rarement *que* femmes au foyer et la plupart travaillent d'une manière ou d'une autre hors du cadre strictement familial, même si ce n'est qu'exceptionnellement à temps plein. Qu'elles "fassent le bureau" de l'entreprise de leur mari[6] ou qu'elles aient un emploi salarié à l'extérieur, qu'elles jonglent avec les petits jobs[7] saisonniers ou participent à d'occasionnelles activités bénévoles au sein de la communauté de la vallée ; elles semblent à première vue assez représentatives de la classe moyenne des régions alpines à vocation touristique et s'empressent souvent de faire remarquer qu'elles n'ont pas "besoin" financièrement de travailler.

La majorité des participantes vivent actuellement dans une structure familiale nucléaire comportant sous un même toit femme, mari et enfant(s). Si bon nombre d'entre elles n'ont pas d'objection *de principe* à un partage plus égalitaire de ces tâches ou à une répartition différente du temps de travail salarié entre elles-mêmes et leur partenaire, force est de constater que ce n'est dans la réalité, à une exception près, jamais le cas dans le groupe étudié. Comme l'écrit Patricia Roux, « *Il s'agit en effet d'élucider la question du décalage entre une adhésion de principe à l'égalité (…) et la tolérance envers des pratiques quotidiennes inégalitaires* ». (Roux et al,1996:16).

La plupart des femmes semblent par ailleurs apprécier de vivre en Anniviers et sont fort peu enclines à quitter la vallée pour étudier ou travailler. C'est étonnamment plus vrai encore pour celles que l'on nomme les "amoïches"[8].

[4] L'"imprégnation anthropologique au terrain" ! (Olivier de Sardan, 1995:75)

[5] « *Parler de "résistances" des hommes au changement social permet de désigner les phénomènes de freins répétés au quotidien, observables au niveau microsociologique des pratiques individuelles des hommes et tendant à protéger leurs privilèges et les bénéfices qu'ils tirent personnellement de l'exploitation collective et individuelle du travail des femmes.*» (Devreux. 2004:12)

[6] Hormis les activités directement liées au tourisme, le tissu économique local est constitué en bonne partie de petite entreprises du domaine de la construction en lien ou non avec le développement touristique de la vallée.

[7] Il est très courant en région touristique de montagne que les habitant·e·s soient contraints à multiplier les activités rémunérées au gré des saisons.

[8] Terme du patois local désignant les vaches des troupeaux extérieurs à la vallée venant paître en été dans les alpages anniviards. Par extension, le mot est appliqué aussi aux femmes "étrangères" ayant épousé un homme de la vallée (orthographe incertaine).

Toutes se réjouissent par conséquent que cette formation soit "venue à elles".

Quant aux motivations pour participer à cette expérience, elles sont, bien qu'énoncées dans un ordre de priorité différent par chacune, assez similaires. On mentionnera principalement l'envie de sociabilité voire d'homosociabilité : rencontres, réseau, sortie du foyer; l'intérêt pour l'apprentissage des techniques informatiques, et le désir plus vague d'acquérir de nouvelles connaissances. Ce que l'on pourrait résumer à une envie d'accroître capital social et capital culturel. La perspective d'une véritable réorientation professionnelle ou de la création d'une microentreprise apparaît par contre pour l'instant comme plutôt secondaire exception faite de quelques femmes qui mettent sur pied dans le cadre du pA des projets qui étaient déjà en gestation auparavant. Nulle trace en tout cas, durant la première phase d'entretiens, d'une quelconque recherche d'indépendance financière ou d'autonomie par rapport à son partenaire que le pA pourrait aider à atteindre.

Quels que soient les motifs invoqués, plus de quarante femmes ont donc décidé dans un délai relativement court de se lancer dans cette aventure. Voilà qui dénote, à défaut de projet professionnel bien précis, du moins un désir de changement et l'envie de ne pas laisser passer l'opportunité offerte. Le projet a clairement fonctionné durant sa période initiale comme un fort stimulant pour des femmes qui affirment ressentir déjà entre elles un fort effet "communautaire" d'appartenance au pA, et la dynamique de groupe paraît fonctionner à plein régime.

Compte tenu des premiers indices, il s'agira de voir s'il n'existe pas tout de même un certain hiatus entre les objectifs et attentes des concepteurs·trices de ce projet relativement coûteux demandant la mise en place d'une infrastructure importante et les attentes et espoirs *a priori* plus modestes d'une majorité de participantes. A moins que, et c'est là un des objets de mon étude, le pA ne parvienne précisément à faire naître de nouvelles ambitions chez ces femmes, voire provoque chez elles une remise en cause des normes et pratiques de genre régissant les rapports hommes-femmes si ce n'est dans la société en tout cas à l'échelle de leur vie quotidienne.

Il ressort d'entretiens réalisés dans le val Maggia[9] avec des femmes qui en sont à la dernière étape du parcours qu'une des forces du projet serait de provoquer une importante amélioration de la confiance en soi *(autostima*), la stimulation du goût d'entreprendre et de l'engagement social et une plus grande aisance pour s'exprimer dans l'espace public.

De telles modifications comportementales sont sans doute susceptibles d'entraîner par la suite d'autres bouleversements dans la vie des participantes au pA mais il existe un risque que cet *empowerment* se révèle à la longue à double tranchant ?

Si cette confiance, cet élan nouveau, ne parviennent pas à se matérialiser dans une démarche, un projet plus concret, ne donneront-t-ils pas lieu à davantage encore de frustration, d'amertume pour ces femmes confrontées à nouveau à l'inertie du quotidien ?

A propos de la conciliation

On aura noté que l'un des principaux objectifs du pA est de favoriser un apprentissage permettant aux femmes de "concilier famille et travail". C'est peut-être l'aspect le plus potentiellement problématique de ce projet que de ne pas chercher à dépasser la persistance de l'habituelle assignation de la conciliation aux femmes seulement — mais aurait-il eu une chance, en allant plus loin, de s'implanter dans une vallée alpine où tout soupçon d'intervention "féministe" risque de compromettre l'existence même de cette formation ?

Puisque c'est sur les femmes que pèse toujours la charge du travail ménager et éducatif, c'est donc nécessairement à elles d'organiser (ou de surcharger) leur emploi du temps si elles désirent poursuivre le pA et élaborer un projet professionnel. Devant la non remise en cause concrète de l'inégale répartition du travail domestique entre homme et femmes, je peine pour l'instant à saisir dans quel espace de la quotidienneté les participantes s'imaginent pouvoir trouver le temps indispensable à ces perspectives nouvelles.

[9] Je me réfère ici à l'ouvrage de Anita Testa-Mader et Giuliana Messi :"*Vita quotidiana e aspettative delle donne dell'arco alpino : le donne della Vallemaggia si raccontano*". Lugano: LIFI, ainsi qu'à quelques entretiens que j'ai moi-même conduit sur place.

Conclusion provisoire et questions pour la suite de la recherche

Au moment de la rédaction de ce texte, le pA entre dans sa deuxième phase et il paraît évident qu'il s'agit là d'une période charnière. Durant la première phase, qui consistait essentiellement en un apprentissage informatique, le nombre élevé de participantes est resté étonnamment stable[10] et l'intérêt soutenu. A l'entame de l'étape suivante, quelques indices laissent à penser que l'investissement plus personnel et surtout plus conséquent demandé aux femmes — la réflexion sur un projet et son éventuelle mise en oeuvre — pourrait inciter certaines d'entre elles à se retirer soit par impossibilité à dégager le temps disponible à l'apprentissage, soit par crainte de ne pas être capable d'affronter un challenge nouveau, une prise d'initiative hors de la sphère domestique à laquelle elles n'ont jamais été confrontées.

Quoi qu'il en soit, nombreuses sont les interrogations qui restent en suspens après quelques mois de *parcoursArianna* et j'aimerais, en sus de celles qui ont pu apparaître au fil du texte, en mentionner encore quelque autres :

— Le fait d'inciter les femmes à la création de microentreprises qui leur permettraient de "concilier" travail et famille n'est-il pas contradictoire avec le désir exprimé de s'évader quelque peu de ce cadre familial en s'inscrivant au pA ? Ce d'autant plus que, comme le relève Commaille, le travail à domicile est loin de ne présenter que des avantages : « *Le travail à domicile apparaît comme le compromis extrême entre les exigences domestiques et professionnelles auxquelles est simultanément soumise la femme active. Il permet, plus que d'autres types d'emploi, "la chasse aux temps morts et la recherche du cumul des tâches" avec "une alternance subtile de tâches domestiques et de tâches salariées, avec des moments de cumul des deux"...*» (Comaille. 1993:31)

— Les concepts à la base du pA poussent les participantes à faire émerger leur propre "vision du monde" à des fins heuristiques, mais qu'est-il alors censé advenir du désir d'entreprendre si cette vision du monde met précisément en avant la place essentielle de la femme au foyer et la priorité donnée à l'éducation des enfants ?

— Le fait d'axer pour bonne part le programme sur la valorisation des "compétences acquises dans la gestion du foyer" ne risque-t-il pas d'être à double tranchant, de renvoyer les participantes à leur statut de femmes au foyer, à leur rôle traditionnel réactivant ainsi les stéréotypes liées aux appartenances de genre ?

— Les projets élaborés se situeront-ils, comme certains éléments le laissent déjà supposer, dans le cadre habituel des professions dites "féminines" (celles qui touchent au domaine du *Care* par exemple) ou assistera-t-on à une remise en cause des choix habituels dans ce domaine ?

En résumé, c'est avant tout le frein potentiel à l'émancipation des femmes dans le contexte du pA que risque de représenter leur rôle de sexe dans la sphère domestique que je souhaite analyser durant cette recherche. Une sphère domestique au sujet de laquelle Christine Delphy écrit :

« *Nous voici donc revenues à la case "départ". Il y a quelque chose d'effrayant à prendre à bras-le-corps la question du partage des tâches* [dans le travail ménager]. *D'abord parce que l'on ne sait pas par où commencer, comment saisir cette inégalité glissante qui appartient au domaine du "privé" et à propos de laquelle on ne peut légiférer – ou le pourrait-on si on le voulait ? La tâche est-elle plus facile quand, comme moi, on en fait en théorie sinon la base au moins l'un des éléments fondateurs du système patriarcal ?* » (Delphy, 2003:65)

C'est, je crois, l'un des intérêts de ce terrain anthropologique en cours que d'offrir une opportunité d'illustrer, documenter et analyser empiriquement[11] les difficultés voire les apories que présente pour les femmes la conciliation entre famille et travail ou formation dans le système patriarcal sur la base d'une expérience concrète, limitée dans le temps et impliquant dans un projet commun aux objectifs définis un groupe de femmes relativement homogène et suffisamment nombreux, vivant de plus dans un contexte culturel et un territoire délimités.

[10] Si deux ou trois femmes ont quitté le pA pour des raisons diverses, elles ont été remplacées par quelques autres qui ont pris le train en marche.

[11] « *Dans la mesure où le problème de l'*écart *entre le principe d'égalité et sa réalisation pratique est au centre du débat politique aujourd'hui, il se justifie tout particulièrement de déplacer la réflexion vers ce qui , dans la* réalité *des rapports sociaux de sexe, et non pas seulement dans le droit ou les débats publics, fait obstacle à l'égalité.* » (Roux et alt. 1996:13)

Références

Commaille, Jacques (1993). *Les stratégies des femmes, travail, famille et politique.* Paris : La Découverte.

Connell Robert W. (2001) [1987]. *Gender and Power*. Stanford : Stanford University Press.
Delphy, Christine (2003). « Par où attaquer le "partage inégal" du travail ménager ? » *Nouvelles Questions Féministes*, 22(3), 47-71.

Devreux, Anne-Marie (2004). « Les résistances des hommes au changement social : émergence d'une problématique ». *Cahiers du Genre*, n°36/2004, 5-20.

Le Douarin, Laurence. « *Le savoir-faire informatique domestique : une typologie des relations entre conjoints. Analyse croisée des discours entre conjoints* ».
http://w3.univ-tlse2.fr/aislf/gtsc/DOCS_SOCIO/FINITO_PDF/LeDouarin_rev.pdf

Olivier de Sardan, Jean-Pierre (1995). « La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie ». "*Enquête*", n° 1 : 71-109.

Roux, Patricia ; Valérie Perrin ; Marianne Modak ; Bernard Voutat (1996). *Modèles normatifs de l'égalité et justifications des pratiques inégalitaires entre femmes et hommes*. Université de Lausanne : Institut des Sciences sociales et pédagogiques.

—. (1999). *Couple et égalité. Un ménage impossible*. Lausanne : Réalités sociales.

Schürch, Dieter (2006). *Nomadismo cognitivo : Ingegneria dello sviluppo regionale*. Milano : Franco Angeli.

L'atelier ou l'entreprise? Rapports de genre et conflit travail-création dans *L'argent, l'urgence* de Louise Desbrusses

Agnese Fidecaro

[1]*L'argent, l'urgence* (P.O.L., 2005) décrit le passage aliénant d'une artiste désargentée au sein d'une entreprise. Commencé avec l'entretien d'embauche, ce parcours de contrat temporaire en contrat temporaire, scandé par le leitmotiv "l'argent, l'urgence", la conduira jusqu'à la dépression et à la décision de quitter à la fois son travail et son partenaire. Ce premier roman de Louise Desbrusses explore dans une perspective féministe les rapports ambigus qu'entretient avec le monde du travail toute une catégorie d'intérimaires : celles et ceux qui se trouvent, pour des motifs économiques, dans la nécessité de transiger avec leur autonomie d'artistes sans pouvoir, pour autant, adhérer aux valeurs de l'entreprise. La frontière entre art et économie est perméable, mais les deux mondes renvoient à des références idéologiques et modes de vie incompatibles. Cette contradiction génère des négociations entre autonomie et dépendance dans lesquelles le genre intervient de manière centrale : une limite, structurante pour le champ de l'art comme pour le monde du travail, s'avère - comme c'est souvent le cas - également structurante pour les rapports de genre, et structurée par eux.

A travers l'opposition entre l'atelier et l'entreprise, Desbrusses pose le problème de la souffrance générée par cette dernière, la sortie du monde du travail étant la seule réponse viable pour la narratrice.[2] Mais la sphère privée n'apparaît pas comme un refuge, et l'espace de l'atelier sera difficile à préserver.[3] L'auteure ne critique donc pas seulement la place des femmes dans l'entreprise. Elle s'intéresse aussi à la jointure entre les deux mondes et aux individus qui expérimentent au quotidien les contradictions inhérentes à leur interdépendance effective. Un contexte d'imbrication croissante entre valeur artistique et marchande et de dépendance grandissante des artistes vis-à-vis de l'économie sert alors de révélateur aux inégalités, mettant en lumière la construction genrée de l'identité d'artiste.

La relation au travail est en effet présentée comme sexuée et dissymétrique : si la narratrice prend sur elle de gagner l'argent du ménage, son partenaire ne se résoud pas, quant à lui, à affronter l'épreuve de l'embauche. Il se fait entretenir, et profite même de l'absence de sa compagne pour s'approprier l'atelier, espace vital de création. L'équilibre du pouvoir au sein de ce couple "alternatif" reste donc défavorable à la narratrice. Sa position dans le champ des rapports de pouvoir entre les sexes favorise son adoption d'un rôle de *go-between* destructeur pour elle. Bien que soucieuse de préserver son extériorité vis-à-vis de l'entreprise, elle souffre en effet d'une suradaptation au travail faite de volonté d'assumer et de perfectionnisme. Faire ses preuves dans un univers où sa place n'est pas acquise devient un enjeu pour elle. Circulant entre l'atelier et l'entreprise, elle est amenée à éprouver dans toute sa violence le partage entre épanouissement et aliénation qui s'instaure sur la frontière entre art et travail. Alors que son

[1] Je remercie les étudiantes du séminaire "Regards critiques sur l'entreprise dans la littérature féminine actuelle" (Université de Genève, 2006-2007), pour les commentaires et références qui ont nourri les idées développées ici.

[2] A l'instar de leurs collègues masculins, les auteures contemporaines tendent à se définir contre le monde du travail. Pour une analyse sociologique de la coexistence entre travail rémunéré et activité d'écriture, voir l'étude de Bernard Lahire, *La condition littéraire. La double vie des écrivains*. (Lahire, 2006). Chez Desbrusses, mais aussi Darrieussecq (1996) ou Nothomb (1999), la critique de l'entreprise met cependant en exergue la position des femmes au sein de celle-ci.

[3] Le texte est donc plus complexe (et plus féministe !) que *Le diable s'habille en Prada*, de Lauren Weisberger, dont la narratrice suit, *mutatis mutandis*, un parcours du même type, structuré par une forte polarité entre enfer de l'entreprise et univers alternatif (incarné par le petit ami de la protagoniste, qui effectue un travail social dans les quartiers difficiles, et par sa copine d'études, qui fait une thèse universitaire)… le succès commercial du roman (Weisberger, 2004) montre que la mise en scène de cette polarité est en soi parfaitement compatible avec les valeurs marchandes.

partenaire masculin, qui n'a rien à prouver, sait s'en préserver aux dépends de sa compagne.

La focalisation narrative sur les discours dont est traversée la conscience conflictuelle de la narratrice et sur la manipulation qu'exerce celui qu'elle appelle ironiquement "l'Homme à élever" souligne le rôle que jouent différentes rhétoriques – de l'amour, de la responsabilité, du devoir, de la faiblesse et de la force - dans cette dissymétrie, dont les ressorts ne sont donc pas simplement psychologiques, mais bien aussi discursifs. Ainsi, appliquant le double standard à leur relation respective au monde du travail, l'Homme-à-élever présente la décision de se faire embaucher, aux implications négatives pour les deux artistes, comme positive - mais seulement pour elle :

"Ah tous les (beaux) avantages auxquels vous n'aviez pas pensé! « L'Homme-à-élever » (quelle surprise) est d'accord. Quelle chance vous avez, ah si lui pouvait. Il vous envie (qu'il dit). Ah oui vraiment s'il pouvait lui (ça oui vraiment). Alors? Ne peut-il pas? Eh bien non. Quoi non? Il ne peut pas. (Comment ça?) Il ne sait pas, il ne comprend pas, il ne peut pas, c'est tout (c'est terrible). C'est l'entretien, croit-il (lui aussi, il aime ça, croire). L'entretien. Ça ne passe jamais. Jamais. Il ne passe pas. Tous ces gens qui le, il ne sait pas. Ces gens. Qui, oui, c'est ça, qui le rejettent (le pauvre). Obligé de dépendre. Quelle souffrance. Vous ne pouvez pas savoir (qu'il croit). Car vous, c'est tout le contraire (quelle chance). Impossible d'y échapper. Pour vous ça marche toujours (quel luxe). Vous en faites pour deux sans que l'effort paraisse. Et en faire pour deux, étonnamment, c'est en faire plus que deux fois pour une." (18-19).

L'entreprise est l'"autre" vis-à-vis de laquelle il·elle se définissent tous deux. Mais ce qui vaut pour elle ne vaut pas pour lui ; une partie de la manipulation exercée tient ainsi au déni de réciprocité ("vous ne pouvez pas savoir"), déni que la narratrice souligne et contredit par la remarque entre parenthèses ("qu'il croit"). Les questions et parenthèses déconstruisent les affirmations au fur et à mesure en les retournant ("s'il pouvait" / "ne peut-il pas?"), tout en montrant que cette déconstruction, initiée par la narratrice, se heurte à une fin de non recevoir ("il ne peut pas") et à une mise en scène de la fatalité ("obligé de dépendre"). Le jeu de mots sur "entretien" lie de façon ironique le rituel d'embauche, que l'Homme-à-élever ne se résoud pas à affronter et qu'il s'attend à rater (qu'il ne "passe pas"), et la situation de dépendance dans laquelle il accepte par conséquent de rester (situation qui ne "passe pas", ne se termine pas). Les valeurs sont elles-mêmes interchangeables: la corvée que la narratrice va assumer étant présentée comme un luxe, l'oisiveté dans laquelle lui pourra se maintenir comme une souffrance.

Le texte est scandé par les remarques et questions entre parenthèses, qui ouvrent un espace critique dans les pensées de la narratrice. Il consiste en une entreprise de déconstruction des discours et valeurs qui légitiment le travail et l'oppression au sein du couple, et justifient la souffrance qui en est le prix. Ainsi, quand la narratrice se cherche des raisons de travailler, son point de vue est déstabilisé et présenté comme illusoire : "Ce sera un nouveau départ (Il faut l'espérer.) C'est à ça que vous penserez, au nouveau départ, vous répétez vous. Seulement à ça, tout le temps. À ça seulement et tout sera plus facile. Regarder au-delà. Vivre dans le là-bas qui nous (nous?) attend (quand?). L'épreuve sera courte. (Vous rêvez, rêvez-vous?) Elle ne laissera pas de trace (permettez-moi d'en douter) s'achèvera avant. Quand il le faudra. Oui, vous en déciderez puisque vous le pouvez. Après viendra vite. Très vite (c'est ça). Vous y croyez. Comme c'est touchant. Education chrétienne, n'est-ce pas?" (17)

La "croyance" dans le travail, "salut laïque", est dénoncée dans *La tyrannie de la réalité* de Mona Chollet, qui critique la stigmatisation du rêve et de la créativité sur laquelle s'appuie le "réalisme" d'un certain nombre de discours contemporains. Prolongeant la réflexion de tout un mouvement social et politique de rupture avec les valeurs traditionnelles du travail et de revendication d'un revenu minimum garanti déconnecté de l'emploi, les analyses de Chollet donnent les moyens de repenser les enjeux de l'autonomie artistique en les situant dans le contexte de la crise du travail actuel. Selon la journaliste en effet, l'intégration au marché du travail, érigée en norme sociale, se paie pour la majorité par un renoncement au rêve, activité indispensable à l'intégrité et au ressourcement de toute personne (Chollet, 2004 : 41-75). Ainsi dans le passage du roman de Desbrusses cité plus haut, l'inversion "vous rêvez, rêvez-vous ?" renverse-t-elle le rêve-illusion (ironiquement identifié ici à la croyance dans les promesses du travail) en une interpellation qui rappelle à la narratrice la nécessité de s'abandonner au rêve, cette fois envisagé comme une ressource vitale

dont elle risque d'oublier la valeur. Si la narratrice est une artiste, c'est donc beaucoup parce que cette dernière est, contrairement à sa collègue titulaire, le modèle de la personne engagée dans une quête de sens : "Le travail, oui c'est ça, le travail remplit sa vie. Vous (c'est tout le contraire), votre vie, le travail la vide. De l'argent contre des gestes idiots (perte de temps). Payer l'ennui (drôle de monde). Vous, ce n'est pas cela, ce que vous voulez. (Que voulez-vous ?) Vous, vous voudriez, vous voulez faire des choses qui, vous ne savez pas, oui, qui veulent dire quelque chose (ou qui essaient au moins de le faire)." (66) Le champ de l'art apparaît donc comme le paradigme de cet espace personnel que le travail étouffe. Desbrusses propose une lecture féministe de cet espace personnel, qu'elle relie, à travers le problème de l'occupation de l'atelier, au motif woolfien de la chambre à soi.

La mise en scène répétée de conflits concernant différents territoires incite à considérer la frontière entre monde du travail et champ artistique comme un élément d'une politique plus générale de production d'espaces genrés et de leur occupation par des corps sexués. Desbrusses souligne ainsi les continuités structurelles qui existent entre l'entreprise, territoire délimité, abstraitement fonctionnalisé et dépersonnalisé, et ces espaces alternatifs contigus, fortement personnalisés, que seraient le couple et l'atelier. L'espace est dans tous ces lieux l'enjeu de rapports de pouvoir entre les sexes, de sorte que l'atelier et la sphère privée deviennent le terrain d'un impossible repli face à un monde du travail dans lequel la narratrice, intérimaire prolongée, ne trouve pas sa place (littéralement, puisqu'elle n'a pas de poste de travail fixe au sein de son entreprise).

La narratrice est notamment confrontée aux rapports de pouvoir entre les sexes au sein de l'entreprise lorsqu'un employé, faisant semblant de ne pas la voir, fonce sur elle et la force à céder le passage : "Plaquée au mur. Comme lui tous l'ont fait (eh oui) exprès. Eh oui ! Qu'avez-vous cru, sotte ? Qu'ils se hâtaient ? Pressés ! Oui. Non. […] Ça, exprès, jamais vous ne l'aviez vu (c'est sûr, seule dans votre atelier). C'est quoi ? Une coutume locale ? Des bêtes qui marquent leur territoire. A qui raconter ça (oui : à qui ?) ce jeu, cette corrida ? Personne ne vous croira. Trop sot" (36). L'incident souligne la réduction des relations entre employé·e·s à une ritualisation de la violence sexuelle et à une concurrence élémentaire pour l'occupation de l'espace physique. Le franchissement du tourniquet d'entrée s'accompagne de même d'une mesure des corps sexués : "Nul ne se cache de vous observer, de vous soupeser, de vous évaluer. Vos vêtements, votre coiffure, votre (absence de) maquillage, les femmes. Votre bouche, vos seins, vos fesses, les hommes. C'est la pesée. La pesée, c'est la règle de l'autre côté du tourniquet. Cela va avec le badge." (26) Dans cet univers disciplinaire et clos sur lui-même, où une convivialité factice est de mise et où les individus laissent derrière eux leur personnalité pour endosser, en même temps que leur badge, leur identité d'employé·e·s, la supérieure de la narratrice est d'ailleurs appelée Plume, un surnom qui ne l'autorise guère à tenter de faire le poids.

La concurrence pour l'occupation de l'espace relie l'entreprise et l'atelier : l'espace de création de la narratrice, extension vitale de sa personne puisqu'il est comparé à la coquille qu'un escargot ne saurait en aucun cas partager (113), est progressivement envahi et approprié par son partenaire pendant qu'elle travaille : "L'atelier vous manque. Avant vous aviez l'atelier (à vous). A lui maintenant. Avec son désordre. Quoi, l'atelier ? s'étonne l'Homme-à-élever. Mais il n'y a pas de problème (voyons). L'Homme-à-élever (si généreux) est prêt à partager. Il vous l'a dit. Il le redit : il n'est que de passage, qu'est-ce qui vous empêche d'y aller ? Devine (ne dites-vous pas). […] Que ne ferait-il pas pour vous encourager ? Vous le rendre (dites-lui). Vous le rendre (ne dites-vous pas). Partager, pas question ! Qu'il vous le rende, c'est ça (exactement ça), qu'il le rende : il est à vous. (Mais enfin dites-le !) Envie de le foutre dehors, oui, besoin de toute la place, toute. Pour vous, c'est votre place. Pour penser. Pour ne plus glisser. Pour revenir." (112) La recherche impossible d'un espace à partir duquel construire son autonomie dévoile les contradictions inhérentes aux liens entre "bohème" et marché du travail, ainsi que le caractère identiquement opprimant des rapports de genre dans les deux sphères. Ces paradoxes ne la conduisent pas pour autant à une remise en question des valeurs de liberté associées à l'atelier. La proximité entre ce dernier et la sphère privée, qui permet en premier lieu son appropriation par le partenaire demeuré à la maison, n'est pas interrogée.

Problématiquement, elle ne quittera l'entreprise et son partenaire qu'à l'occasion d'une romance douteuse mais "inspirante" et "libératrice" avec celui qu'elle appelle "l'Eclat noir", qui peut laisser perplexe quant aux alternatives envisagées.

Centrée sur les relations interpersonnelles au sein du couple, l'analyse de Desbrusses semble céder au "conjugalisme", l'idéologie du couple hétérosexuel normatif marquant, selon Christine Détrez et Anne Simon, une part non négligeable de la production des écrivaines contemporaines (Détrez et Simon : 2006). L'auteure met en scène une narratrice relativement isolée, dont l'entourage se borne à relayer des énoncés socialement normatifs. Il n'y a pas de référence à un réseau, de femmes artistes par exemple, sur lequel la narratrice pourrait appuyer sa recherche de liberté ; la "chambre à soi" qu'est l'atelier ne semble pas communiquer avec un espace social alternatif susceptible de se substituer aux relations de travail et de couple pour soutenir une affirmation d'autonomie. Cet isolement de la narratrice semble être un héritage de l'individualisme du *Bildungsroman* ou de sa version artistique, le *Künstlerroman*. *L'argent, l'urgence* peut être considéré en effet comme un roman de formation, d'émancipation féministe plus précisément, au terme duquel la narratrice se dégage des normes sociales qu'elle a intériorisées et affirme son autonomie vis-à-vis du couple et du travail. Cette tradition littéraire conduit à privilégier le parcours intérieur qui permet à la narratrice de se dégager de sa double aliénation.

Les enjeux de la guerre des espaces sous le signe de laquelle le roman est placé ne sont pourtant pas simplement personnels. Le récit s'ouvre sur un incident dans le métro, le jour même de l'entretien d'embauche, à mi-chemin donc entre l'atelier et l'entreprise. La narratrice cherche dans le wagon une place où se sentir en sécurité. Un homme s'installe en face d'elle, lui tripote le genou, et la force à céder le terrain, un épisode dont la violence et la banalité sont soulignées. (9-11) La peur ressentie fait alors écho à la crainte diffuse qui entoure son entrée dans le monde du travail et le souci de préserver son intégrité physique se superpose à celui de sauvegarder pour elle-même un espace de création. Allant chercher ses affaires au bureau, la narratrice reprend symboliquement le métro, chargée des affaires qu'elle emporte (la pesée), mais légère, libérée. C'est sans crainte qu'elle se faufile dans la foule et traverse cet espace public pour rejoindre le taxi qui l'emmènera ailleurs. Elle y est seule. Même s'il est clair que c'est par son amant l'Eclat noir qu'elle a renoué avec le désir et trouvé la force de briser l'aliénation, elle a commencé à s'affirmer et sait qu'il lui faut préserver son espace. L'ombre noire de la peur, qui plane sur le métro et l'entretien d'embauche au début du roman, a cédé la place à l'éclat noir dont elle est désormais armée. Déconnectée de l'amant qui l'a rallumée, cette sorte d'étincelle renvoie moins à la relation amoureuse qu'il n'est le symbole du désir et de la créativité retrouvée : "Et le temps, le temps qui vous emmène. Là où vous allez. Voilà. Ça y est. C'est fini. A peine au revoir (adieu, oui). Un taxi. C'est fête aujourd'hui. Oui. Le sac (trop gros). Et dans votre main. Un éclat noir. Qui palpite." (169)

Le roman de Desbrusses est considéré par Mona Chollet comme représentatif de la condition d'une catégorie émergente de travailleur·se·s, les "intellos précaires" (Chollet, 2006). Cette expression se réfère à l'étude éponyme qu'Anne et Marine Rambach ont consacrée à une génération montante de travailleur·se·s à la fois hautement qualifié·e·s dans le champ intellectuel et culturel, et très précarisé·e·s sur le plan de l'emploi (Rambach, 2002). Les intellos précaires, indispensables au fonctionnement de l'industrie culturelle comme à celui de l'éducation nationale et de l'université, campent de manière permanente dans les marges du salariat, et déploient une créativité hors du commun dans les milieux alternatifs. Si elle partage certaines de leurs caractéristiques, comme la précarité, la flexibilité, mais aussi la compétence et l'adaptation aux exigences du marché, la narratrice se distingue d'eux·elles dans la mesure où elle refuse en fin de compte la souffrance inhérente à cette position de frontière. Elle finit par trancher dans l'ambivalence définissant son rapport au travail en refusant le dernier contrat qu'on lui propose.

Desbrusses tire aussi un trait sur une vie de bohème qui n'était que le miroir inversé du monde bourgeois. La renégociation des rôles sociaux de sexe s'accompagne pourtant d'une réaffirmation de la frontière entre les domaines du travail et de la création. L'enjeu est double pour la narratrice: la récupération de l'autonomie artistique et l'émancipation.

Faisant de sa narratrice une héroïne de l'autonomie artistique, elle tente ainsi de redéfinir les rapports de sexe qui sous-tendent cette position de résistance à l'"horreur économique".

Desbrusses évite certes de s'interroger sur les tensions potentielles entre la logique individualiste, qui est celle du *Bildungsroman* et du topos de la chambre à soi, et les dimensions collectives de l'émancipation féminine. Mais elle réinscrit de manière originale le motif de la chambre à soi, qui lie étroitement création artistique et émancipation, dans une politique plus générale des espaces genrés, dans le contexte de la déstabilisation contemporaine de la frontière entre champ de l'art et sphère économique.

Références

Desbrusses, Louise (2005). *L'argent, l'urgence*. Paris : P.O.L.

Nothomb, Amélie (1999). *Stupeur et tremblements*. Paris : Albin Michel.

Darrieussecq, Marie (1996). *Truismes*. Paris : P.O.L.

Weisberger Lauren (2004). *Le diable s'habille en Prada*. Paris : Fleuve Noir.

Chollet, Mona (2006). "Intellectuels médiatiques et penseurs de l'ombre. Le paradis sur terre des intellos précaires". *Le Monde Diplomatique*, mai 2006(http://www.mondediplomatique.fr/2006/05/CHOLLET/13437 - MAI 2006, page accédée le 10 février 2007).

Chollet, Mona (2004). *La tyrannie de la réalité*. Paris : Calmann-Lévy.

Détrez, Christine et Anne Simon (2006). *A leur corps défendant. Les femmes et le nouvel ordre moral*. Paris : Seuil.

Lahire, Bernard (2006). *La condition littéraire. La double vie des écrivains*. Paris : La Découverte.

Rambach, Anne et Marine (2002). *Les intellos précaires*. Paris : Hachette.

Woolf, Virginia (2001). *Une chambre à soi*. (Traduction : Clara Malraux). Paris : Editions 10/18.

Topographies lesbiennes : espaces du désir et figures lesbiennes dans la littérature féminine du 20ème siècle

Jelena Ristic

Il n'existe aucun trait nécessaire, commun aux lesbiennes, si ce n'est, peut-être, que nous savons toutes combien l'homophobie travaille contre les femmes…
(Butler, 148-149)

Les figures lesbiennes sont depuis longtemps présentes dans la littérature occidentale. Or, à l'image des spectres (Castle : 1993), elles ne semblent apparaître qu'à celles et ceux voulant bien les voir, les lire et les décrypter comme telles. Ou à celles et ceux qui les recherchent assidûment. Figures fantômes, certes, mais aussi, figures spectrales qui, à l'image du prisme, permettent de déployer différents questionnements autour des notions d'identité, de genre, de classe, des rapports de pouvoir qui se dissimulent derrière les systèmes de langue et d'écriture. Mon projet de thèse, qui est encore à l'heure actuelle une ébauche mouvante, tente d'ouvrir un espace de réflexion autour de la figure lesbienne et de son inscription dans le champ littéraire féminin du 20ème siècle.

Travailler sur des textes exclusivement écrits par des femmes me permet d'une part de découvrir un corpus peu rendu visible. La visibilité réduite qu'ont ces textes dans le champ littéraire est un effet double. Ils sont minorisés parce qu'écrits par des femmes, mais également parce que ces écrits sont issus de littératures dites « périphériques » par rapport au grand centre de convergence littéraire qu'est Paris pour la francophonie, par exemple. Hormis les textes anglo-étasuniens, mon corpus regroupe des textes belges, suisse-romands, canadiens et français. D'autre part, travailler sur un corpus féminin me permet de contourner la figure lesbienne comme objet du fantasme masculin et de voir comment elle peut s'établir en tant que sujet, de manière générale. Bien sûr, des excursions du côté de la littérature « classique » (Baudelaire, Proust, par exemple) ne sont pas à exclure, mais elles ne constituent pas l'axe privilégié de ma recherche.

A l'état actuel de mon étude, mon corpus est génériquement disparate (on y trouve aussi bien des autobiographies, que de la poésie ou encore des romans de formation, etc.). Ceci me permettra de démontrer que non seulement la figure lesbienne est récurrente, mais aussi qu'elle est considérée différemment selon les genres littéraires et les périodes. Deux catégories me permettent malgré tout de délimiter mon corpus : celle des textes au contenu lesbien et celle des textes écrits par des autrices ouvertement lesbiennes. La première catégorie est la catégorie exclusive. Elle laisse la place aux textes des autrices hétérosexuelles, puisque la figure lesbienne a été historiquement, culturellement et littérairement construite par les deux parties. La seconde catégorie est dépendante de la première, dans le sens où la combinaison des deux catégories me permet de laisser de côté des écrivaines telles Marguerite Yourcenar qui, bien que lesbienne, ne thématise pas le lesbianisme dans son œuvre.

Le fil d'Ariane qui nouera tout le corpus, en plus de ces deux catégories, sera le développement de la réflexion féministe le long du 20ème siècle tant anglo-étasunienne que francophone.

Chloe et Olivia, Sappho et les Amazones : absences linguistique et culturelle, problèmes définitionnels

"Chloe liked Olivia," I read. And then it struck me how immense a change was there. Chloe liked Olivia perhaps for the first time in literature. […]

For if Chloe likes Olivia and Mary Carmichael knows how to express it she will light a torch in that vast chamber where nobody has yet been. It is all half lights and profound shadows like those serpentine caves where one goes with a candle peering up and down, not knowing where one is stepping.
(Woolf 1929 : 74,76)

« Chloé aimait Olivia », ai-je lu. Et je fus alors frappée de l'immense changement que ce fait représente. Pour la première fois peut-être dans la littérature, Chloé aime Olivia. […] Car si Chloé aime Olivia et Mary Carmichael sait comment l'exprimer, elle fera briller une torche dans cette vaste chambre où jusqu'à présent, nul n'a pénétré. Tout y est demi-jour et ombres profondes comme dans ces cavernes sinueuses où l'on descend une bougie à la main, les yeux scrutant chaque recoin et sans savoir où l'on pose le pied.

Cette citation est emblématique de l'apparente absence linguistique et culturelle du lesbianisme toujours dans le placard qui représente l'un des problèmes pour les écrivaines qui veulent traiter du sujet lesbien à l'époque de la première vague de la réflexion féministe dont Virginia Woolf est la porte-parole. Des efforts seront alors déployés pour entreprendre cette expédition spéléologique à l'intérieur de ces grottes sinueuses et tenter de définir la figure lesbienne tant bien que mal, de différentes manières dont deux prédominent, selon ma constatation :

1. Soit en puisant dans les discours de sexologie des premières décennies du 20ème siècle – ce sera le cas de Radclyffe Hall dans son roman *The Well of Loneliness* (1928) qui imposera une figure de la lesbienne isolée et nomade, insatisfaite et seule. *The Well of Loneliness*, bien que marginalisé aujourd'hui à cause de son discours à tendance essentialiste, emprunte sa forme au genre du *Bildungsroman* en le renversant. Il pose ainsi la première pierre d'un genre émergeant proprement homosexuel, à savoir le genre de la « coming out story » qui explosera dans les années 1970 aux Etats-Unis et qui met en scène ce devenir lesbienne au lieu de l'être lesbienne et se montre comme un « lifetime process », un processus à vie.

2. Soit en allant chercher les rares vestiges que la Tradition littéraire a laissés aux femmes « exclusives » : les fragments saphiques et les Amazones seront à l'honneur dans le cercle parisien de Natalie Clifford Barney et Renée Vivien qui tendent vers une recréation édénique d'un *locus amoenus* lesbien, hors du monde et du temps.

Cependant, une troisième voie est empruntée par Virginia Woolf dans *Orlando: A Biography* (1928) qui, au moment où la question de la différence sexuelle et sexuée est fortement présente dans les consciences, met à mal les discours essentialisants présents des deux côtés du front, et ouvre un dialogue entre les notions de sexe, de genre et de sexualité en déconstruisant celles-ci à travers le personnage principal – une sorte d'androgyne mutant – dont le genre, le sexe et la sexualité varient selon les époques.

Une période intermédiaire, celle que j'appellerai ici l'avant-deuxième vague de réflexion féministe, coïncide avec l'après-Deuxième Guerre Mondiale où les nations blessées tentent de se reconstruire (et reproduire) un avenir. Les textes traitant de lesbiennes se font alors rares ce qui est dû en partie au mot d'ordre de la maternité, de rigueur à l'intérieur de l'ordre patriarcal hétéronormé, voire hétérosexiste. Mais, parmi les textes qui passent entre les mailles du filet censeur parfois en se faisant plumer de quelques pages, voire de chapitres entiers, on trouve ceux qui mettent en scène les amours lesbiennes confinées dans des internats ou pensionnats de jeunes filles autarciques: *Thérèse et Isabelle* (1954) de Violette Leduc ou encore *Olivia* (1950) de Dorothy Strachey Bussy. Ils semblent révélateurs de la définition beauvoirienne de la lesbienne dans *le Deuxième sexe* (1949) en tant qu'étape de formation des jeunes filles avant qu'elles n'accèdent au statut convoité de « la femme indépendante », émancipée, et évidemment, hétérosexuelle. Cependant, ils réactivent le topos saphique, à savoir le gynécée lesbien antique (Marks : 1979).

Cependant, loin d'être à chaque fois clairement nommée «lesbienne» et définie comme « femme homosexuelle » ainsi que le

Robert nous le suggère encore aujourd'hui, ou comme « femme aimant les femmes », on aura affaire à une figure lesbienne mouvante. Sa définition mutera d'un non-choix relevant d'une détermination biologique vers une posture politique délibérément choisie en passant par une remise en question du langage andro-hétéro-normé (et normatif) ouvrant sur des écritures brisant la dichotomie femme-homme. Le résultat général obtenu est le débordement hors de la simplicité convenue et rationalisée d'une orientation sexuelle, dont les deuxième et troisième vagues de critique féministe sont représentatives à travers les textes de Luce Irigaray, de Monique Wittig et de Jeanette Winterson. C'est la raison pour laquelle il me paraît important de prendre les développements de la réflexion féministe comme ligne directrice. Pour citer Monique Wittig dans son article « Paradigm » :

Within the context of the feminist movement they [les lesbiennes définies comme les produits d'une culture clandestine] have developed their international connections. […] Politically, feminism, as a theoretical and practical phenomenon, encompasses lesbianism and at the same time is surpassed by it. Without feminism, lesbianism as a political phenomenon would not have existed. (Wittig, 117-118).

A l'intérieur du contexte du mouvement féministe, elles (les lesbiennes définies par Wittig comme les produits d'une culture clandestine) ont développé leurs réseaux internationaux. […] Politiquement, le féminisme, comme phénomène théorique et pratique, inclut le lesbianisme et en même temps est dépassé par celui-ci. Sans le féminisme, le lesbianisme en tant que phénomène politique n'aurait pas existé.

Il s'agira alors de tenter de poser quelques jalons définitionnels en creux, autrement dit de mettre au jour, s'il existe, un code établi de repérage des sites et des figures lesbiennes sans que ceux et celles-ci soient explicitement nommés ou alors quand ils le sont, voir dans quels buts et de quelle manière. Pour ce faire, j'utiliserai la notion de « topographie ».

Topographies lesbiennes : espaces du désir, espaces de résistance

Louise, in this single bed, between these garish sheets, I will find a map as likely as any treasure hunt. I will explore you and mine you and you will redraw me according to your will. We shall cross one another's boundaries and make ourselves one nation. Scoop me in your hands for I am good soil. Eat of me and let me be sweet.

(Winterson, 20)

Louise, dans ce lit étroit, entre ces draps chamarrés, je trouverai une carte aussi prometteuse que celle d'un trésor. Je t'explorerai et te forerai et tu me redessineras suivant ton désir. On traversera ensemble les frontières du soi, de l'autre, et on deviendra une seule nation. Prends de moi une poignée, car je suis de la bonne terre. Mange de moi, et laisse-moi être douceur.

En me documentant sur le sujet du lesbianisme, la lecture de l'article d'Adrienne Rich *Compulsory Heterosexuality and Lesbian Existence* (1980) m'a paru incontournable. Elle y avance la notion séduisante du « continuum lesbien » qui aurait pu correspondre à la construction fluctuante du sens de la figure lesbienne en littérature. Cependant, cette notion me semble problématique et insatisfaisante pour l'appliquer dans ma réflexion sur la figure littéraire de la lesbienne pour la raison suivante: elle prône une approche « femme-femme » qui peut à la fois se révéler trop exclusive et trop générale. Trop exclusive, car la catégorie même de « femme » est remise en question par les critiques féministes et lesbiennes (cf. Wittig), et trop générale, car elle tend à évacuer tout contenu sexuel. De plus, la notion de continuum suggère une linéarité bidimensionnelle et un échelonnage des expériences féminines dont l'effet – involontaire – est leur hiérarchisation. Je propose de remplacer « continuum » par « topographie(s) » qui retracerait les relations entre « femmes » dans leurs convergences, divergences et concordances, allant de la préférence sexuelle (le lesbianisme dans son statut sexuel) à « la solidarité de genre », sans toutefois réduire le lesbianisme à ces deux antipodes. De plus, la notion de « presumptive heterosexuality » (hétérosexualité par présomption) viendra nuancer celle de « compulsory heterosexuality » (hétérosexualité obligatoire).

Pourquoi « topographie(s) »? Littéralement, le terme signifie étude et écriture du *topos*, du lieu commun. Mais, mis à part ce sens premier, on peut également le comprendre comme une mise en relief de la multitude de significations qui

fabriquent et défont la figure lesbienne au fil des textes et qui en se recoupant créent une carte, une grille de lecture non pas linéaire, mais spatiale et en profondeur, ce qui permettrait de décrypter les zones-limites de cette figure flottante et métamorphe entre les deux extrêmes concepts du déterminisme biologique (la définition clinique de la lesbienne) et de la prégnance du socio-culturel. La fluidité de ces significations enchevêtre le désir du « même sexe », le comportement et l'identité d'un côté avec les concepts de sexe biologique, d'orientation sexuelle, d'attribution (étiquetage extérieur) et d'identité (affinité personnelle) de genre de l'autre. Cet emmêlement de différentes visées ouvre plusieurs questions clés qui me permettront de baliser ma recherche où les notions comme l'espace, le territoire, la nation, ainsi que les sphères symboliques de rapports mondains et la question des périodes charnières du féminisme seront cruciales.

Il s'agira de tenter de délimiter dans les textes les espaces du désir et de l'amour lesbiens en termes de tolérance de la société et culture dominantes, d'espaces revendiqués par les lesbiennes et d'espaces préexistants où la figure de la lesbienne peut pleinement prendre place, ainsi que les espaces d'interdiction, de répression et de punition. La notion du désir sera ici comprise comme une résistance à la norme en tant qu'il vise un quelque chose qui pendant longtemps était défini négativement par rapport à cette norme.

Homosexuality is the desire for one's own sex. But it is also the desire for something else that is not connoted. This desire is resistance to the norm. (Wittig, 114).

L'homosexualité est le désir pour son propre sexe. Mais, c'est également le désir pour quelque chose d'autre qui n'est pas suggéré. Ce désir-là est la résistance à la norme.

Le voyage et l'exil, dans les écrits de la première moitié du siècle, seront souvent évoqués comme l'incarnation de la possibilité même de se construire une identité propre en tant que lesbienne et sont liés au thème de la liberté individuelle, contrairement à la sphère familiale et l'appartenance nationale. La famille reproduisant le système hétérosexuel lui donne une valeur normative auquel l'enfant homosexuelle ne peut s'identifier, et la nation définie comme reposant sur le noyau familial devient un paradigme impertinent dans la construction identitaire car en son sein la figure lesbienne est définie comme un·e *outsider*, quelqu'un·e qui se situe en-dehors, une sorte de *locked out lesbian*. Dans cette perspective, la notion de la diaspora semble prendre tout son sens: toujours en mouvement, tant sur le plan de la signification qu'en terme de spatialité et de territoire, la figure de la lesbienne pourrait être considérée comme un corps « diasporique » et anarchique, au sens métaphorique, qui symboliserait un processus de déterritorialisation du royaume hétéronormatif des rapports sociaux de sexe, et une zone de résistance, d'évasion ou d'ex-cursion de la binarité complémentaire de genre. C'est vers un tel sens qui se refuse à l'enfermement dans une lecture linéaire et dichotomique que tend le passage de Jeanette Winterson cité en exergue. Parallèlement et inévitablement, à l'espace territorial sera lié l'espace textuel. Le livre sera compris comme un « espace libre » (« a free space », voir Zimmerman, 669) où un discours sur les modalités de la figure lesbienne pourra se développer et d'où plusieurs questions émergent, dont les suivantes: quelle part visible est donnée au personnage de la lesbienne dans les textes traités, quels sont les critères qui en font une et quels procédés littéraires sont mis en place pour souligner ceux-ci? J'utiliserai d'une part la figure de la lesbienne au singulier comme lieu de la réflexion ouverte sur les rapports sociaux de sexe et le langage, d'autre part je parlerai des figures lesbiennes au pluriel dès qu'il s'agira de considérer des préoccupations diverses (tant sur le plan de l'écriture que sur le plan du discours véhiculé par celle-ci) qui s'expriment à travers cette figure.

La notion de la diaspora suggère l'exil, la dispersion et l'isolement mais aussi sous-tend à une préalable communauté unie dans le temps et l'espace. Cela m'amène à la réflexion d'une éventuelle identité lesbienne présente dans les textes. En parle-t-on? La (im)possibilité de la lesbienne comme modèle identitaire et sa représentation communautaire ou solitaire complète la réflexion première sur l'espace et les rapports sociaux de sexe qui s'y jouent.

La notion d'identité une, monolithique et même a tendance à disparaître dans les écrits de la troisième vague constructiviste et postmoderne et semblent illustrer la position de Judith Butler :

« les catégories identitaires tendent à servir d'instruments aux régimes de contrôle, soit comme catégories normalisantes des structures

d'oppression, soit comme points de ralliement pour la contestation libératoire de cette oppression même.

Je ne suis pas en train de dire qu'en quelque occasion politique, je refuserai de défiler sous la bannière lesbienne, mais j'aimerais que la signification de cette bannière ne soit jamais ni trop claire ni trop précise. » (Butler, 143-144).

Cerner les mutations de cette figure le long de la production littéraire féminine du 20ème siècle et voir quelles perspectives cette littérature offre à un lectorat désireux d'y trouver quelques balises sera ma tâche qui débouchera sur le point d'orgue d'une écriture brisant les barrières d'un langage strictement genré de manière binaire, ouvrant tous les possibles, celle de *Written On The Body* par Jeanette Winterson. Pour appuyer la notion de «topographie», mon étude sera articulée autour des concepts spatiaux, tels le *locus amoenus*, l'excursion, frontières, enclaves, territoires, propriété privée, par exemple. L'évolution de la pensée féministe sera également prise en compte à l'intérieur des chapitres mêmes. Les textes principaux qui y seront analysés en détail seront choisis en fonction de leur concordance chronologique avec les vagues de la critique féministe. D'autres textes-satellites viendront compléter le panorama.

Références

Butler, Judith (2001 [1ère éd. 1991]). « Imitation et insubordination du genre ». In Gayle Rubin, Judith Butler, *Marché au sexe*, (pp. 143-165). Paris : EPEL.

Castle, Terry (1993). *The Apparitional Lesbian. Female Homosexuality and Modern Culture*. New York: Columbia UP.

Hall, Radclyffe (2002 [1ère éd. 1928]). *The Well of Loneliness*. London : Virago.

Leduc, Violette (2000 [1ère éd. censurée 1966]). *Thérèse et Isabelle.* Paris : Gallimard.

Marks, Elaine (1979). « Lesbian Intertextuality ». In Elaine Marks, George Stambolian (eds.), *Homosexualities and French Literature : Cultural Contexts/Critical Texts*, (pp. 353-377). Ithaca : Cornwell UP.

Rich, Adrienne (1980). « Compulsory Heterosexuality and Lesbian Existence ». *Signs* 5, 631-660.

Winterson, Jeanette (1992). *Written on the Body*. New York : Vintage.

Wittig, Monique (1979). « Paradigm ». In Elaine Marks, George Stambolian (eds.), *Homosexualities and French Literature : Cultural Contexts/Critical Texts*, (pp. 114-121). Ithaca : Cornwell UP.

Woolf, Virginia (2000 [1ère éd. 1928]). *Orlando. A Biography.* London : Penguin.

Woolf, Virginia (2000 [1ère éd. 1929]). *A Room of One's Own*. London : Penguin.

Zimmerman, Bonnie (1984). « The Politics of Transliteration: Lesbian Personal Narratives ». *Signs* 9, 663-682.

Représentations des corps féminins dans la littérature religieuse
Exemples de l'Inde médiévale et de la Grèce antique

Florence Pasche

Cette recherche en histoire comparée des religions traite des représentations des corps féminins dans la littérature dite religieuse, spécifiquement dans les poèmes dévotionnels de l'Inde médiévale et dans les tragédies grecques antiques. Il ne s'agit ni d'une étude philologique ni d'une recherche en études genre à proprement parler. Cependant, les questions liées au genre y occupent une place importante. Ses enjeux et ses difficultés méthodologiques pourront intéresser d'autres disciplines que l'histoire comparée des religions. C'est dans cette perspective d'inclusion des thématiques liées au genre que cette recherche est présentée dans le cadre de ce *Work In Progress*.

Objet de la recherche
Modèles dévotionnels féminins

Parmi les textes retenus se trouve le *Padâvalî*[1], un recueil d'hymnes attribués à la poétesse Mîrâbâî. Des tragédies grecques, comme les *Bacchantes* d'Euripide, sont analysées en parallèle aux textes indiens. Ces textes ont en commun de présenter un modèle dévotionnel féminin en relation à un dieu perçu comme masculin. L'un des ces modèles indiens est constitué par les gopîs, un groupe de femmes de la région mythique du Braj où le dieu Krishna passe son enfance et son adolescence. Ces femmes sont amoureuses du dieu et plusieurs chapitres du *Bhâgavatapurâna* les mettent en scène avec le dieu[2], notamment un épisode durant lequel Krishna danse avec les gopîs pendant toute une nuit (*Râsalîlâ*). Mîrâbâî est aussi une figure dévotionnelle. Cette princesse rajpoute du 16ème siècle renonce à son statut pour devenir une ascète itinérante par amour envers le dieu Krishna. Plusieurs centaines d'hymnes lui sont attribués et sont chantés aujourd'hui encore en Inde. Du côté grec, nous nous intéressons aux bacchantes, des figures féminines entourant Dionysos.

Corps féminins

Le matériel sélectionné reflète les attitudes et pratiques religieuses de personnages perçus comme féminins. Il indique aussi l'opposition et la condamnation de certaines de ces pratiques, ou même les persécutions subies par les femmes qui transgressent les normes religieuses ou sociales au nom de leur dévotion. Une première étape de cette recherche doit mettre en relief et en rapport à leur contexte particulier les allusions à la perception et à la représentation des corps de femmes (ou d'entités féminines mythologiques).

Les centres d'intérêt particulier sont les descriptions du physique féminin, la parure et l'attirail de séduction, les états maladifs et les usages variés du corps (chant, danse, déplacements) dans le but d'entrer en relation avec une figure divine représentée comme masculine (Krishna / Dionysos). Existe-t-il une manière féminine d'exprimer la dévotion ? La société perçoit certains gestes comme étant ceux de femmes plutôt que d'hommes, de même que certains attributs ou accessoires particuliers, notamment les bijoux. L'attention portée au corps est centrale à ce type d'expression religieuse.

[1] Les signes diacritiques ne sont pas utilisés pour des questions de compatibilité éditoriale. J'adopte donc un système de translittération simplifiée où seules les voyelles longues sont indiquées par des circonflexes. Les autres signes diacritiques sont supprimés.

[2] *Bhâgavatapurâna,* livre 10, chapitres 21-22, 29-33 et 35 principalement. L'épisode du *Râsalîlâ*, aussi appelé *Râsa Krîdâ*, se trouve au chapitre 33.

Plutôt qu'un détachement par rapport corps, la sensualité devient le support de la dévotion dont le modèle par excellence est féminin, quand bien même les formes historiques (*bhakti*[3], ménadisme) comprennent une pratique mixte.

L'adéquation entre l'expression mythique ou poétique et la réalité historique ne peut pas être déterminée avec précision. Il est cependant vraisemblable que les textes portent la trace de réalités historiques et, avec elles, des rapports sociaux de sexe. Les récits mythiques ou poétiques reflètent des pratiques et des expériences faites par des femmes. Ils ne décrivent pas objectivement ces pratiques mais y font allusion.

Bacchantes transgressives

Dans le cas des *Bacchantes*, la tragédie d'Euripide est une mise en scène au deuxième degré d'une ritualité que le public – majoritairement ou même exclusivement masculin[4]- connaît, au moins parce qu'elle est représentée dans l'imaginaire collectif. Les gestes et les pratiques du corps décrits par Euripide ne sont pas un rituel religieux dans le contexte de la tragédie. Ils sont plutôt une mise en scène puisque le contexte performatif du texte est celui d'une représentation pour un concours, dans le cadre d'un festival religieux de la cité d'Athènes à la fin du 5ème siècle avant notre ère. Le texte d'Euripide mentionne des éléments à partir desquels on peut tenter d'imaginer une reconstitution du rituel[5] : thiase (cortège) en direction de la montagne, notion de secret autour du rituel, musique (tambourins, flûtes), cris rituels, chants, chœurs, danses, équipement rituel (thyrse, couronnes de lierre ou de serpents, rameaux de chêne, branches de sapin, nébride), mouvements bondissants et course. La conséquence de la participation à ce rituel, ou plutôt sa condition préalable, est que les femmes désertent « les métiers, les navettes, sous l'aiguillon de Dionysos » (vers 118-119) pour se rendre hors de la cité construite et civilisée, dans l'espace naturel de la montagne. La tragédie présente un renversement et une transgression des normes : la femme qui va faire la bacchante sort de la maison et de la cité.

Mîrâ modèle ?

Mîrâ est construite comme une figure exceptionnelle. Le modèle hindou proposé aux femmes reste celui de la *pativratâ* qui accomplit son *strîdharma*, c'est-à-dire celui de l'épouse vertueuse totalement dévouée à son mari, qu'elle sert comme un dieu, conformément à ce qui est attendu d'elle en tant que femme mariée. Le problème avec Mîrâ est qu'au lieu de servir son époux (terrestre) comme un dieu, elle considère que le dieu est son mari et elle le sert comme tel. Dans certains poèmes, Mîrâ (ou ceux et celles qui la font parler) reprend et prône le modèle de la *pativratâ*. Ce modèle implique en premier lieu le corps de la femme qui est paré, orné, maquillé, habillé de façon spécifique. Il porte les marques visuelles et auspicieuses de la femme mariée (certains bijoux et maquillage). Elle est séduisante pour plaire au mari. Le corps embelli charme en dansant ou en chantant. Mîrâ se présente comme toujours en attente de l'amoureux, disponible et fidèle. Elle est par rapport à Krishna toujours l'amante ou l'épouse[6]. Ainsi, le modèle de la femme idéale est repris (à son avantage) par celle à qui la société reproche la transgression des normes.

Pour qui ce modèle féminin ?

Dans les deux cas retenus pour cette recherche, nous avons à faire à des situations similaires d'où émergent les mêmes paradoxes liés au genre. Les figures féminines mises en scène sont dans les représentations collectives des modèles de dévotion à un dieu particulier. La première question à se poser si on est attentif à la problématique du genre est de savoir si la représentation collective (qui nous semble majoritaire parce qu'elle nous est parvenue) était aussi celle des femmes. Si ces figures féminines sont des modèles de dévotion, à qui ces modèles sont-ils proposés ? Aux hommes *et* aux femmes ou seulement aux hommes sur un plan métaphorique ?

[3] La *bhakti* est un mouvement dévotionnel s'étalant sur plusieurs siècles de l'Inde médiévale et moderne et regroupant des courants très variés. Il se caractérise par une participation totale et amoureuse du dévot ou de la dévote à sa relation avec le divin. La divinité peut être un absolu non-qualifié ou être une divinité personnelle avec des caractéristiques et des attributs, comme l'est par exemple Krishna, le dieu choisi par Mîrâ.

[4] On a tendance à penser que les femmes ne pouvaient pas assister aux représentations théâtrales publiques. Les chercheurs·euses sont unanimes à dire que les acteurs des tragédies étaient tous des hommes qui jouaient également les rôles féminins (masqués et costumés).

[5] La plupart de ces éléments se trouvent dans le premier chœur des bacchantes, aux vers 64-167.

[6] Elle n'est jamais la mère. D'autres modèles de dévotion *bhakti* existent aussi et l'un deux met en avant les sentiments d'amour filial : Krishna peut être adoré aussi comme l'Enfant-Krishna.

Les textes concernent-ils seulement le sentiment ou donnent-ils vraiment des informations sur les pratiques ?

Le premier paradoxe est que le modèle est féminin, mais que la pratique est très certainement mixte. C'est le cas tant dans la *bhakti* médiévale indienne que dans les pratiques dionysiaques.

Exemplarité et persécution

Le second paradoxe est celui de l'exemplarité. Les figures féminines sont données en exemple, mais elles subissent, dans les textes (et sûrement aussi dans la réalité historique) des réprobations ou des persécutions. Les femmes qui honorent le dieu à leur façon rencontrent une opposition de la part de la société patriarcale dans laquelle cette dévotion prend place. Dans la tragédie des *Bacchantes* d'Euripide, Penthée, le jeune roi de Thèbes, représente l'ordre de la ville et soupçonne les femmes de s'adonner à des pratiques condamnables à son sens. Il persécute les bacchantes et ne veut pas tolérer le culte de Dionysos. Dans le cas de Mîrâbâî, les poèmes font régulièrement allusion à des oppositions de la part de sa belle-famille. Dans l'épisode du mythe de Krishna raconté dans le *Bhâgavatapurâna*, la contradiction présente est explicite : Krishna batifole avec les gopîs qui sont des femmes mariées, mais ce n'est pas lui le modèle à suivre. On ne doit pas imiter Krishna mais les gopîs qui aiment ce dieu. Tous ces modèles de dévotion sont féminins et rencontrent de l'opposition de la part de la société dans laquelle ils s'insèrent et dont ils transgressent les normes. Le texte qui relate une telle persécution peut nous donner quelques éléments sur la réalité sociale et le vécu entre hommes et femmes, mais il ne faut pas non plus oublier qu'il a une orientation et un but de communication particulier.

Difficultés méthodologiques

Je ne détaillerai ici que les difficultés méthodologiques liées au genre et laisserai ainsi de côté les problèmes linguistiques ainsi que ceux liés à d'autres aspects de cette recherche. Comme souvent quand on allie histoire des religions et recherches sur les femmes ou les éléments féminins de ces religions, on est confronté au duo oralité-écriture. C'est là l'un des nœuds des problèmes méthodologiques rencontrés.

Contexte du texte

La principale difficulté méthodologique liée au genre est celle de la forme et de l'accessibilité des données. La principale source de données pour cette recherche se présente sous forme textuelle. Il serait envisageable d'inclure aussi des données épigraphiques (contexte grec, surtout hellénistique et donc postérieur à l'époque des textes retenus pour le corpus) ou iconographiques. Toutefois, par souci de simplification et par contrainte méthodologique, la base première de cette recherche me parvient sous forme de texte. Or, la forme première de ce matériel n'est pas textuelle mais orale. Il est capital de reconstituer autant que possible le contexte de « performance » de ce qui est *devenu* du texte. Dans les deux cas, l'historien·ne des religions va d'abord s'intéresser à la dimension dévotionnelle de ces paroles. Pour les *Bacchantes* et les autres tragédies grecques, il s'agit d'une pièce de théâtre créée spécialement par un auteur pour être mise en scène dans le cadre d'un concours d'un festival religieux en l'honneur de Dionysos. Pour les gopîs, le texte sanscrit du *Bhâgavatapurâna* est certes écrit, mais son contenu existait déjà bien avant d'être collecté et mis en forme (par ceux qui ont les moyens de le faire, donc des hommes érudits certainement). Il circule sous forme de mythe ou de chant, et donc accessible et populaire. Pour Mîrâbâî, les spécialistes ne lui accordent qu'une demi-douzaine de poèmes sur les centaines qui lui sont attribués (Hawley, 2005 : 89-116). Ainsi, pour éviter cet obstacle philologique, dans le cadre de cette recherche, je traite Mîrâ non pas comme une poétesse historique dont je voudrais reconstituer la biographie, mais comme une autre figure emblématique, une sorte de gopî particulière située au 16ème siècle par l'imagination. Le statut de ce personnage est ambigu car il dérive du niveau mythologique pour venir se situer entre l'hagiographie et la réalité historique. L'important est que les poèmes aient été mis sous le nom de Mîrâbâî qu'on présente comme une femme amoureuse de Krishna et défiant les conventions sociales.

Pas de texte ou sélection ?

Pour les ménades, on aimerait bien avoir un texte écrit par ou attribué à une femme. Il n'y en a pas. Pourtant des femmes aussi ont écrit dans l'Antiquité. Nous n'en avons que quelques fragments (p. ex. Sappho) et ils ne traitent pas du thème de cette recherche.

Il faut travailler sur le matériel disponible, écrit par des hommes qui mettent en scène des femmes. C'est mieux que rien.

Une dernière difficulté liée au format textuel du matériel est que le texte est forcément sélectionné. Le processus d'édition est un acte de sélection et de transmission. Au risque de la perte de données s'ajoute celui de la censure, surtout si les textes en question ont un contenu à connotation érotique. De même, la traduction ne laisse jamais un texte indemne. Le traducteur ou la traductrice s'approprie un texte et le transforme selon sa sensibilité. La traduction est difficile et constitue aussi un enjeu (cf. ci-dessous).

Enjeux

Premier enjeu du côté indien : prestige de matière et de langue

Traditionnellement, depuis qu'elle s'est constituée en discipline académique vers la fin du 19ème siècle, l'indologie occidentale s'est concentrée sur l'étude des textes indiens. L'observation de rituels et des traditions dites « folkloriques », qui n'ont pas forcément produit de textes, ne faisait pas partie des priorités de la recherche en indologie. Ainsi, les traditions issues de la *bhakti* n'ont pendant longtemps pas été considérées comme aussi « classiques » que le védisme ou le brahmanisme. Il y a là une question de prestige entourant l'objet d'étude. Par ailleurs, la plupart des indianistes sont des chercheurs, mais quelques femmes ont réussi à se faire une place dans ce milieu et leur nombre va croissant. Leur approche est-elle différente de celle de leurs collègues ?

La question liée au prestige peut s'expliquer par l'usage d'une langue spécifique et par le niveau social de la population concernée par les pratiques. Le mouvement *bhakti* se caractérise par l'usage des langues vernaculaires (au lieu du sanscrit) pour exprimer sa théologie et sa production hymnique. Or, seule une minorité d'élite de la population (des hommes brahmanes) utilisait le sanscrit, considéré comme une langue supérieure aux langues vernaculaires (prakrits), qui, elles, étaient comprises et parlées par toutes les classes sociales de la population. L'usage des langues vernaculaires rend accessible la dévotion de type *bhakti* à chacun·e quelle que soit son appartenance de genre ou de caste. Sans avoir entraîné une réforme et des changements durables dans la structure de base de la société indienne, la *bhakti* s'est tout de même distinguée par sa plus grande ouverture et par sa mixité dans la pratique (hommes-femmes et aussi castes) que les traditions védiques et brahmaniques. Or, jusqu'à récemment, l'indologie occidentale a reconstitué et propagé une image des pratiques religieuses de l'Inde qui ne correspond pas à la majorité mais seulement à un petit nombre d'hommes en haut de l'échelle sociale, seuls capables de produire des textes et d'imposer leur vision. Les pratiques et les théologies décrites dans ces textes en sanscrit passent dès lors pour celles « des Indiens », du moins aussi longtemps que cette indologie ne commence à se remettre en question et à se demander ce que faisait la partie féminine de la population et la majorité non-brahmane[7]. L'un des enjeux de cette recherche est donc de montrer qu'un travail sur ces textes en langue dite vulgaire et attribués à une poétesse peut apporter des éléments pertinents pour l'étude des religions indiennes, étude qui ne saurait être confinée aux seuls textes en sanscrit et à leur commentaire par une élite mâle et brahmane. Le choix de textes en langue braj principalement et attribués symboliquement à une femme permet d'éviter l'écueil d'une normativité religieuse d'une élite masculine qui se prétend représentative mais ne l'est pas.

Second enjeu : traduction et interprétation

Un second enjeu se situe au niveau de l'interprétation des textes, et même déjà au niveau de sa traduction dans le cas des poèmes de Mîrâbâî. Il s'agit d'aller au-delà des traductions « puritaines » du *Padâvalî* de Mîrâ dont la poésie contient des métaphores érotiques qui expriment sa relation au dieu. Le corps y est sans cesse représenté pour exprimer son désir spirituel. Chez Mîrâ, l'expression du désir n'est-elle qu'une métaphore ? Exprime-t-

[7] Il faut souligner l'énorme impact des études postcoloniales sur les recherches en indologie. La situation évolue dans un sens positif pour qui s'intéresse aux études genre. On trouve de plus en plus d'études sur les pratiques religieuses féminines en Inde, tant ancienne que médiévale, et surtout contemporaine. Presque toutes sont écrites par des femmes (indiennes et occidentales).

elle aussi et d'abord un désir physique ? Si c'est le cas, son désir se situe très clairement dans une norme hétérosexuelle. Celle qui parle en « je » dans les poèmes ne peut-être qu'une femme qui s'adresse à un dieu perçu comme masculin. Si des hommes peuvent chanter les poèmes de Mîrâ, ils sont obligés de s'identifier au personnage féminin qui exprime son désir.
Les expressions employées par la poétesse rentrent dans le cadre du champ lexical du sentiment *viraha*, le sentiment de la douleur de la séparation. La sensualité est l'une des modalités de relation au divin dont il est très difficile de rendre les termes subtilement en français. En effet, lorsqu'un même mot peut être traduit par plusieurs termes possibles, le plus souvent le traducteur ou la traductrice opte pour le plus atténué et le moins connoté sexuellement.

Dans le cas grec, on est souvent face à des interprétations réductrices du comportement des ménades (qui sont d'abord des figures mythologiques avant d'être des pratiquantes d'un culte) en termes de possession, puis finalement de pathologie. Avant la prise de conscience de l'apport des études genre pour l'histoire des religions, certains auteurs ont même recouru à un concept de *Urweiblich* pour expliquer les bacchantes (Otto, 1969 : 186-187).

Troisième enjeu : la comparaison par rapport à la norme

L'usage de la comparaison est un enjeu méthodologique : la comparaison différentielle d'une même thématique (les représentations des corps féminins) dans deux contextes distants à la fois dans le temps et dans l'espace permet de restituer les spécificités de chacun des contextes, et peut-être aussi de dégager quelques similarités dans l'expression de la religiosité féminine. L'usage de la comparaison à l'interne d'un même contexte culturel est forcément lié au genre. En effet, une représentation féminine –qu'il s'agisse d'une description corporelle ou d'une pratique dévotionnelle particulière– doit toujours être lue en contraste avec une norme qui est soit celle des hommes (de l'élite) soit celle de la femme modèle, une norme alors transgressée ou détournée. On ne peut parler des corps féminins sans examiner aussi les corps masculins. La représentation du corps est construite et n'est pas que biologique. La comparaison à l'interne permet d'expliquer ce qui rend un corps féminin plutôt que masculin, au-delà des attributs biologiquement donnés. La réponse pourrait bien se situer au niveau de la construction du corps avec les parures très codifiées, tous les ornements et bien sûr les vêtements.

Conclusion

On constate ainsi que plusieurs enjeux liés à la problématique de cette recherche sur la représentation des corps féminins sont liés au genre. On doit porter notre attention au genre de la majorité qui emploie une langue ou qui l'étudie, au genre de qui influence la cote de prestige de tel ou tel sujet d'étude au sein du monde académique, et aussi étudier les différences entre une traduction faite par un homme ou par une femme. L'inclusion des thématiques liées au genre peut être utile et bénéfique à toute recherche ouverte à l'interdisciplinarité. L'attention portée aux thématiques découlant des rapports sociaux entre hommes et femmes peut orienter la recherche en histoire comparée des religions vers de nouvelles questions et peut aussi, malgré les difficultés méthodologiques particulières, dégager de nouvelles perspectives.

Références

(1978) *The Bhâgavata Purâna. Translated and annotated by Ganesh Vasudeo Tagare.* Delhi-Varanasi-Patna : Motilal Banarsidass. Vol. 10.

Caturvedî, Parasurâma (ed.) (1989). *Mîrâbâî kî padâvalî*. Ilâhâbâd : Hindî Sâhitya Sammelana.

Dodds, Eric Robertson (ed.) (1960 [1ère éd. 1944]). *Euripides Bacchae. Edited with Introduction and Commentary by E.R. Dodds*. Oxford : Clarendon Press.

Euripide (1993 [1ère éd. 1961]). *Les Bacchantes. Texte établi et traduit par Henri Grégoire avec le concours de Jean Meunier. Deuxième édition revue et corrigée par Jean Irigoin.* Paris : Les Belles Lettres.

Hawley, John Stratton (2005). *Three Bhakti Voices. Mirabai, Surdas, and Kabir in Their Times and Ours*. New Delhi : Oxford University Press.

Otto, Walter Friedrich (1969 [1ère éd. 1933]). *Dionysos : le mythe et le culte. Trad. de l'allemand par Patrick Lévy*. Paris : Mercure de France.

L'utilisation d'un générique masculin mène-t-elle réellement à une représentation mentale du genre neutre ? Liens avec différentes formes de sexisme et les attitudes envers l'utilisation d'un langage non-sexiste

Oriane Sarrasin

Certaines expressions de la langue sont discriminatoires envers les femmes. Il a même été démontré qu'une particularité grammaticale censée être neutre, le générique masculin (GM), mène à une représentation du genre plus masculine que neutre. Certaines mesures ont été mises en place pour éviter un langage considéré comme sexiste. Cependant, les attitudes à l'égard de ces mesures sont diverses, tout comme les réactions face à une prise de conscience du fait que le langage puisse être sexiste.

Une étude tente actuellement de mettre en évidence quels facteurs – différents types de sexisme – influencent ces attitudes. Cette recherche tente également de mettre en évidence des liens potentiels entre les réactions à un langage non-sexiste, à différents types de sexisme et les attitudes automatiques face à un générique masculin. Plus précisément, cette étude a pour but d'investiguer si le fait d'avoir des attitudes positives ou négatives envers l'utilisation d'un tel langage et/ou un niveau de sexisme fort ou faible influence la représentation de genre (masculine) automatique provoquée par la lecture d'un générique masculin.

1. Le générique masculin

Certaines langues, dont le français ou l'allemand, possèdent un genre grammatical, à savoir des formes différenciées notamment pour le masculin (« chanteur », « Sänger ») et le féminin (« chanteuse », « Sängerin »). Dans ce type de langues, une forme masculine est utilisée pour décrire un groupe dont la composition est mixte ou inconnue: le générique masculin. Par exemple, le pluriel « chanteurs » ou «Sänger » décrit un groupe dont on ne connaît pas la composition, pouvant être composé de chanteurs et de chanteuses.

Cette règle grammaticale implique qu'un nom écrit au masculin pluriel peut être interprété dans un sens spécifique (ne contenant que des hommes) ou dans un sens générique (générique masculin). Cela peut mener à des confusions et le lecteur ou la lectrice a besoin d'indices du contexte pour résoudre cette ambiguïté. Les résultats des études menées dans plusieurs langues ont mis en évidence que cette ambiguïté se résout le plus souvent au désavantage des femmes (pour une revue en allemand : Stahlberg, Braun, Irmen et Sczesny al., 2007; en français: Chatard, Guimont et Martinot, 2005).

Une étude de Gygax, Gabriel, Sarrasin, Oakhill et Garnham (2007)[1] a investigué l'effet sur la représentation mentale automatique du genre du fait d'écrire des noms de rôle (tout mot servant à décrire un groupe de personnes, professionnel ou non) au générique masculin. Cette étude a été menée en français, allemand et anglais. Cette dernière langue ne possédant pas (ou peu) de formes différenciées pour les noms masculins et féminins (le mot «spectator » peut décrire tout autant une spectatrice qu'un spectateur) et ne possèdant en conséquence pas de générique masculin pour les noms de rôle, a servi de condition contrôle. Cette étude a permis de mettre en évidence que l'utilisation d'un générique masculin en français et en allemand a mené à une représentation masculine du genre, et non neutre, comme elle devrait l'être si le générique masculin était réellement générique.

Une étude est actuellement en cours afin d'investiguer si les effets obtenus par Gygax et al. (2006) varient en fonction de caractéristiques personnelles telles que différentes formes de

[1] Gygax, Pascal, Gabriel, Ute, Sarrasin, Oriane, Oakhill, Jane et Garnham, Alan (2007). « There is no generic masculine in French and German: When beauticians, musicians and mechanics are all men. » Manuscrit soumis à la publication.

sexisme ou les attitudes envers l'utilisation du générique masculin. Plus précisément, cette recherche, par des mesures simultanées de sexisme, d'attitudes envers l'utilisation d'un langage non-sexiste et de réactions automatiques au générique masculin, tente de mettre en évidence des variations du biais masculin provoqué par la lecture d'un générique masculin en fonction des caractéristiques personnelles citées précédemment.

2. Le sexisme : différentes formes

Le sexisme a été traditionnellement défini par une hostilité envers les femmes. Cameron (1977) l'a plus précisément défini comme « une attitude préjudiciable ou un comportement discriminatoire basé sur les présumées infériorité ou différences des femmes en tant que groupe » (p.340). Ce type de définition du sexisme implique une discrimination ouverte des femmes. Cependant, en parallèle à l'évolution des rapports sociaux intergroupes et des politiques sociales, la société a également assisté à l'évolution de certaines formes de discriminations, telle que la manière dont s'exprime le sexisme. Durant les dernières décennies, le sexisme, comme d'autres formes de préjugés, est devenu plus subtil et ceci en conséquence d'une forte pression normative à ne pas exprimer de remarques discriminatoires flagrantes (McConahay, 1986). Dans le but d'étudier ces changements dans la forme des préjugés, une distinction a été faite entre les formes traditionnelle et contemporaine du sexisme (Campbell, Schellenberg et Seen, 1997). Cette forme contemporaine de sexisme a reçu diverses nominations, dont celle de sexisme moderne (Swim, Aikin, Hall et Hunter, 1995). Le sexisme moderne est caractérisé par l'adhésion à des rôles de genre traditionnels, par un traitement différentiel en fonction du genre de la personne et par des stéréotypes sur des compétences plus faibles des femmes (Swim et al., 1995).

Cependant, il est apparu que le sexisme n'est pas uniquement fait d'hostilité –flagrante ou subtile– envers les femmes. Dans presque toutes les cultures, même les plus égalitaires, les femmes ont en matière de statut et/ou de pouvoir une position moins avantageuse que celle des hommes. Malgré cela, les attitudes envers les femmes sont relativement positives. Eagly et Mladinic (1994) ont mis en évidence que les hommes et les femmes ont une image très positive de la femme et ils ont nommé cet effet « women-are-wonderful ». Les attitudes envers les femmes semblent donc être un mélange de sentiments contradictoires, positifs et négatifs. Glick et Fiske (1996) ont nommé ces deux attitudes distinctes sexisme hostile et sexisme bienveillant. Tandis que le sexisme hostile peut être décrit comme une antipathie envers les femmes perçues comme cherchant à contrôler les hommes, le sexisme bienveillant est une attitude subjectivement positive, faite de chevalerie et de condescendance.

Ensemble, ces deux types de sexisme – hostile et bienveillant – forment une attitude globale ambivalente, qui, selon Glick et Fiske (1996), serait due à trois sources : le paternalisme, la différenciation de genre et l'hétérosexualité. Ces trois sources d'ambivalence ont été, après analyse, perçues comme des facteurs distincts dans le cas du sexisme bienveillant, tandis qu'il est apparu que le sexisme hostile est un concept unidimensionnel. Ce résultat a été mis en évidence dans plusieurs études utilisant l'échelle originale en anglais (Glick et Fiske, 1996), mais également avec des traductions validées de cette échelle en allemand et en français (Eckes et Six-Materna, 1999 ; Dardenne et al, 2006). En ce qui concerne ses sous-facteurs, le sexisme bienveillant est premièrement caractérisé par l'adhésion à une protection paternaliste: les femmes sont perçues comme faibles et recquiérant d'être protégées. De plus, les relations entre hommes et femmes sont perçues comme gouvernées par une différenciation complémentaire de genre: les femmes possèdent des traits qui complètent ceux des hommes. Les femmes sont perçues de manière positive, mais différentes. Finalement, l'intimité hétérosexuelle est vue comme source de sentiments positifs. Cependant, malgré sa nature subjectivement bienveillante, cette forme de sexisme demeure néanmoins une forme de discrimination, car il maintient les femmes à un statut inférieur.

3. Le langage sexiste et ses alternatives

Le sexisme existe donc sous différentes formes, dont certaines sont flagrantes et d'autres subtiles (Benokraitis et Feagin, 1999). Swim, Mallet et Stangor (1994) ont décrit le langage sexiste comme un exemple de sexisme subtil.

Un langage sexiste est décrit comme des « mots, locutions et expressions qui différencient de manière non-nécessaire entre les femmes et les hommes, ou qui excluent, trivialisent ou

diminuent un genre. » (Parks et Roberton, 1998, p. 455). Le langage sexiste, dont les femmes sont le plus souvent les victimes, crée donc une différence entre les genres ou exclut les femmes. Par conséquent, il est discriminatoire envers les femmes. On peut taxer de « langage sexiste » plusieurs phénomènes existant dans la langue, comme les asymétries lexicales et le générique masculin. Les asymétries lexicales sont des mots ou des expressions qui existent au féminin et au masculin, mais dont la forme féminine a une connotation négative et/ou sarcastique, ou un statut inférieur, en comparaison à la forme masculine (Mucchi-Faina, 2005). Les mots « couturier » et « couturière » illustrent bien ce type d'asymétrie en français: alors que le mot « couturière » décrit généralement une femme exécutant des travaux de couture, le mot « couturier » se réfère à un homme dirigeant une maison de haute couture. Il y a une asymétrie manifeste entre ces deux termes. Le générique masculin occupe également une place prépondérante dans le débat autour du langage sexiste. Bien que cette particularité de certaines langues soit grammaticalement correcte, il a été prouvé que l'utilisation d'une forme masculine dans un sens générique se fait au détriment des femmes.

Ces diverses constatations de la nature sexiste du langage ont eu pour résultat la création de solutions ou d'alternatives perçues comme moins sexistes – appelées « langage non-sexiste » ou langage épicène. On peut citer la généralisation du titre « madame » au lieu de la distinction entre « mademoiselle » et « madame », afin de supprimer une indication du statut marital de la femme. De plus, diverses alternatives au générique masculin ont été proposées. Par exemple, le terme « les joueurs » utilisé pour décrire un groupe mixte ou dont la composition est inconnue peut être remplacé par divers expressions incluant les femmes, telles que « les joueuses et joueurs » ou « les joueurs/euses ». Certaines organisations internationales comme l'UNESCO ont diffusé des guides sur l'utilisation d'un langage non-sexiste (1999). Dans de nombreux pays, des organisations comme des universités ou entreprises ont adopté des mesures internes pour éviter l'utilisation de langage sexiste dans leurs papiers formels.

Cependant, en dépit de l'adoption de mesures organisationnelles, et en dépit d'un support empirique montrant que le générique masculin n'est pas réellement neutre, un langage non-sexiste n'est pas encore largement accepté et adopté, et rencontre même parfois de fortes résistances. Blaubergs (1980) a listé les huit arguments principaux avancés pour s'opposer au remplacement d'éléments considérés comme appartenant à « langage sexiste » par des formes épicènes. Par exemple, les opposants à ces changements avancent que le langage est un sujet trivial qui n'est pas important en comparaison à de plus grandes injustices ou comportements discriminatoires. De plus, il est souvent fait référence au sens de l'autorité en avançant que la signification des mots est établie par des spécialistes du langage et par des dictionnaires.

Diverses études ont été menées afin de comprendre quels facteurs influencent les attitudes envers un langage non-sexiste. Il a été notamment mis en évidence que les femmes ont des attitudes envers un langage non-sexiste plus positives que les hommes (par exemple : Prentice, 1994). Dans notre étude, nous nous intéressons aux liens potentiels entre ces attitudes et diverses formes de sexisme. De plus, nous tentons de mettre en évidence des liens entre ces attitudes et les réactions automatiques au générique masculin.

4. Liens entre différentes formes de sexisme, les attitudes envers un langage non-sexiste et les réactions automatiques à un générique masculin

Une étude est actuellement en cours afin d'investiguer les liens entre différentes sortes de sexisme et les attitudes envers un langage non-sexiste. Cette étude tente également d'investiguer si les effets obtenus par Gygax et al. (2006) varient en fonction de caractéristiques personnelles telles que différentes formes de sexisme ou les attitudes envers l'utilisation du générique masculin.

Une relation positive est attendue entre des formes négatives de sexisme – subtile ou plus ouverte, c'est-à-dire le sexisme moderne et le sexisme hostile – et les attitudes envers un langage non-sexiste. En effet, on peut s'attendre à ce qu'un relativement haut niveau de sexisme soit lié à des attitudes négatives envers des mesures permettant une meilleure visibilité des femmes dans la langue. Les liens entre des formes bienveillantes de sexisme et ces attitudes sont sujets à plus de questions. En effet, on pourrait s'attendre à ce que des pensées positives et paternalisantes envers les femmes mènent à des attitudes positives envers des mesures dont elles seraient bénéficitaires.

Cependant, le sexisme bienveillant représente quand même une forme de sexisme, dont le but est de maintenir la femme à un niveau inférieur. Dans ce cas, on pourrait penser que le sexisme bienveillant est lié à des attitudes négatives envers un langage non-sexiste.

En ce qui concerne les potentiels liens entre les attitudes envers un langage non-sexiste et les réactions automatiques à un générique masculin; deux alternatives sont également envisageables. Premièrement, les personnes tenant des attitudes positives envers un langage non-sexiste pourraient être plus sensibles à la problématique du genre dans le langage, et par conséquent porter plus d'attention à un générique masculin, ceci dans le but de découvrir s'il décrit un groupe mixte ou un groupe spécifiquement masculin. Cette attitude pourrait faire baisser le biais masculin provoqué par le générique masculin. Cependant, au contraire, ces mêmes personnes pourraient, du fait de leurs attitudes, éviter l'usage d'un générique masculin. Dans ce cas, elles tendraient à moins interpréter un générique masculin comme réellement générique.

Un questionnaire a été construit en allemand, anglais et français afin de tenter de mesurer les différents sexismes – moderne, bienveillant et hostile – ainsi que les attitudes envers un langage non-sexiste. Tous les items s'échelonnent en six points, de « pas du tout d'accord » à « tout à fait d'accord », sauf pour certains items mesurant les attitudes envers un langage non-sexiste. Les items mesurant le sexisme moderne proviennent de la Modern Sexism Scale de Swim et al. (1995). Ses huit items évaluent le déni d'une discrimination actuelle (exemple d'item : « La discrimination envers les femmes n'est plus un problème aujourd'hui. »), l'antagonisme envers les demandes des femmes (exemple d'item : « En Suisse, il est normal que certains groupes féministes en veuillent aux hommes. ») et le ressentiment envers les faveurs spécialement accordées aux femmes (exemple d'item : « La situation réelle des femmes aujourd'hui ne justifie pas que les autorités et les médias se préoccupent tellement de la condition féminine »). Les items mesurant le sexisme hostile et le sexisme bienveillant proviennent de l'Ambivalent Sexism Inventory de Glick et Fiske (1996). Onze items mesurent le sexisme hostile (exemples d'item : « Les femmes exagèrent les problèmes qu'elles rencontrent au travail. » ; « Les femmes sont trop rapidement offensées.») et onze items mesurent le sexisme bienveillant (exemple d'items : « Les hommes sont « incomplets » sans les femmes. » ; « Une femme parfaite doit être mise sur un piédestal par son compagnon. »). Les items utilisés pour évaluer les attitudes envers un langage non-sexiste proviennent ou sont des adaptations de deux recherches différentes (Prentice, 1994 ; Parks et Roberton, 2000). Certains items mesurent l'acceptation de l'idée que la langue est source de discrimination (« La langue peut être un symptôme des inégalités dans notre société, mais n'en est pas la cause. ») ou que le générique masculin est sexiste (« Celui qui veut atteindre un bon niveau doit travailler durement », suivi de « Cette phrase est-elle de « pas du tout sexiste » à « totalement sexiste » ?). Ce questionnaire a été administré conjointement à une expérience évaluant les réactions automatiques à un générique masculin.

Selon les premières analyses effectuées sur les données du questionnaire, il a été mis en évidence que les trois différents types de sexisme sont liés. Cela signifie que les personnes qui ont des attitudes plus bienveillantes – sexisme bienveillant – envers les femmes ont un niveau de sexisme moderne et de sexisme hostile plus élevé que les personnes ayant des attitudes bienveillantes moins élevées.

De plus, divers liens entre les différents types de sexisme et les attitudes envers un langage non-sexiste ont été mis en évidence. Par exemple, en anglais, les personnes dont le niveau de sexisme moderne était plus faible ont eu des attitudes envers un langage non-sexiste plus positives que celles dont le niveau de sexisme moderne était plus élevé.

Références

Blaubergs, Maija (1980). « An analysis of classic arguments against changing sexist language ». *Women's Studies International Quarterly, 3,* 135-147.

Benokraitis, Nijole V. et Feagin, Joe R. (1999). *Modern Sexism* (2nd ed.). Englewood Cliffs, NJ: Prentice-Hall.

Cameron, Catherine (1977). « Sex-role attitudes». In Stuart Oskamp, *Attitudes and Opinions.* Englewood Cliffs, NJ: Prentice-Hall.

Campbell, Bernadette, Schellenberg, E. Glenn et Senn, Charlene Y. (1997). « Evaluating measures of contemporary sexism». *Psychology of women quarterly, 21(1),* 89-102.

Chatard, Armand, Guimond, Serge et Martinot, Delphine (2005). « Impact de la féminisation lexicale des professions sur l'auto-efficacité des élèves : une remise en cause de l'universalisme masculin ? ». *L'année psychologique, 105(2)*, 249-272.

Dardenne, Benoit, Delacolette, Nathalie, Grégoire, Christine et Lecocq, Delphine (2006). « Structure latente et validation de la version française de l'Ambivalent Sexism Inventory : l'échelle de sexisme ambivalent. ». *L'année Psychologique, 106(2)*, 235-264.

Eagly, Alice. H. et Mladinic, Antonio (1994). « Are people prejudiced against women? Some answers from research on attitudes, gender stereotypes, and judgénérique masculinents of competence. ». *European Review of Social Psychology, 5,* 1-35.

Eckes, Thomas et Six-Materna, Iris. (1999). « Hostilität und Benevolenz: Eine Skala zur Erfassung des ambivalenten Sexismus ». *Zeitschrift für Sozialpsychologie, 30(4)*, 211-228.

Glick, Peter et Fiske, Susan T. (1996). « The ambivalent sexism inventory : differentiating hostile and benevolent sexism ». *Journal of Personality and Social Psychology, 70(3),* 491-512.

Gygax, Pascal, Gabriel, Ute, Sarrasin, Oriane, Oakhill, Jane et Garnham, Alan (2007). « There is no generic masculine in French and German: When beauticians, musicians and mechanics are all men. » Manuscrit soumis à la publication.

McConahay, John B. (1986). « Modern racism, ambivalence, and the Moder Racism Scale. ». In J.F. Dovidio & D.L. Gaertner (Eds.), *Prejudice, discrimination, and racism.* San Diego: Academic Press.

Mucchi-Faina, Angelica (2005). « Visible or influential? Language reforms and gender (in)equality. » *Social Science Information, 44(1),* 189-215.

Parks, Janet B. et Roberton, Mary Ann (2000). « Development and Validation of an instrument to measure attitudes toward sexist/nonsexist language. ». *Sex roles, 42(5/6),* 415-438.

Parks, Janet B. et Roberton, Mary Ann (1998). « Contemporary arguments against nonsexist language: Blaubergs (1980) revisited. ». *Sex Roles, 39(5/6),* 445-461.

Prentice, Deborah A. (1994). « Do language reforms change our way of thinking? ». *Journal of language and social psychology, 13(1),* 3-19.

Stahlberg, Dagénérique masculinar, Braun, Friederike, Irmen, Lisa et Sczesny, Sabine (2007). « Representation of the sexes in language. ». In K. Fiedler (Ed.), *Social communication. A volume in the series Frontiers of Social Psychology*. New York: Psychology Press.

Swim, Janet K., Aikin, Kathryn J., Hall, Wayne S. et Hunter, Barbara A. (1995). « Sexism and racism: Old fashioned andMmodern prejudices. ». *Journal of personality and Social psychology, 65(2),* 199-214.

Swim, Janet K., Mallett, Robyn et Stangor, Charles (2004). « Understanding Subtle Sexism: detection and use of sexist language. ». *Sex Roles, 51(3/4),* 117-128.

UNESCO (1999). *Guidelines on Gender-Neutral Language.* Paris: UNESCO.

Le « droit des femmes » à l'épreuve du droit : l'exemple de la loi française du 4 avril 2006 relative aux violences au sein du couple

Hélène Dufournet

Dans son *Dictionnaire juridique des droits des femmes*, Françoise Dekeuwer-Defossez souligne le caractère offensif et revendicatif de l'expression « droits des femmes » qui remet en cause l'ambition d'universalisme des Droits de l'Homme. Il s'agit en effet d'une catégorie issue de l'expression des revendications d'un mouvement social, qui fait le constat d'une ineffectivité des droits de l'homme pour les femmes, et non d'une catégorie juridique. En se donnant pour objet la lutte contre les violences à l'égard des femmes au sein du couple, la loi française du 4 avril 2006 s'inscrit de plain-pied dans l'ensemble diffus des lois et des dispositifs juridiques qui constituent le « droit des femmes ». La dimension symbolique et revendicative de cette notion et son caractère subversif pour les Droits de l'Homme augure mal de son inscription au rang des priorités de l'activité législative. Pourtant, la loi du 4 avril 2006 marque une rupture dans la lutte contre les violences conjugales car pour la première fois cette question est traitée à part entière dans un texte réservé uniquement à cet effet, et non pas au détour d'autres priorités. Ce paradoxe pose un certain nombre de questions : Comment la Justice et le droit se saisissent-ils des inégalités de genre et comment justifient-ils l'existence de lois spécifiques à la défense de la cause des femmes ? Comment prennent-ils en compte les revendications des mouvements féministes sur cette question ? A quels réaménagements les différents acteurs[1] sont-ils contraints ?

Il s'agit donc ici d'interroger les éventuels paradoxes de la traduction juridique des revendications des mouvements féministes et d'évaluer l'hypothèse évoquée plus haut d'une réticence des professionnels du droit et de la politique à donner un contenu juridique au « droit des femmes ». C'est donc le processus de production de la loi qui nous intéresse pour rendre compte des stratégies et des logiques d'institutionnalisation juridique de la cause des femmes. Cette étude se situe dans une perspective de sociologie politique du droit, analysant le droit « en pratique », comme la résultante de luttes politiques[2] et comme une « activité sociale »[3], non comme une doctrine.

Des propositions de loi au texte du 4 avril 2006

Pour analyser le processus d'élaboration de la loi du 4 avril 2006 sur les violences à l'égard des femmes au sein du couple, j'ai étudié l'ensemble des débats parlementaires ainsi que les rapports d'information fournis par les différentes commissions des deux chambres impliquées dans la production de cette loi. Cet important corpus de textes juridiques permet de suivre les évolutions du texte au cours des différentes navettes parlementaires, des propositions de loi au texte final.

Une logique duale…

Au-delà des clivages partisans, les deux propositions de loi d'initiative sénatoriale[4] témoignent d'une volonté commune de lutter plus efficacement contre les violences à l'égard

[1] Suite au refus de l'autrice, la rédaction du LIEGE a dû renoncer à féminiser ce texte.

[2] Commaille, Jacques (1994).

[3] Weber, Max (1971) *Economie et société*, « les concepts fondamentaux de la sociologie », Paris : Plon (1ère édition 1922).

[4] Texte n° 62 de M. Roland Courteau, déposé au Sénat le 10 novembre 2004 et texte n° 95 de Mme Nicole Borvo-Seat, déposé au Sénat le 3 décembre 2004.

des femmes au sein du couple. À ce titre, elles expriment l'une et l'autre la nécessité de mener une double action de répression et de prévention. Les deux textes prévoient d'une part d'enrichir l'arsenal juridique existant par une aggravation des peines encourues, la prise en compte du viol entre époux comme circonstance aggravante et l'extension des dispositions pénales, prévues pour réprimer les conjoints, aux partenaires liés par un pacte civil de solidarité et aux concubins. Cette dernière mesure vise à combler un vide juridique : en effet, le Nouveau Code Pénal de 1994 prévoit que la qualité de conjoint de la victime constitue une « circonstance aggravante en cas d'atteinte volontaire à l'intégrité physique de la personne ». De même, la réforme de la loi sur le divorce de 2004 mentionne la possibilité pour le juge d'ordonner un « éloignement du conjoint violent du domicile conjugal ». Il apparaissait donc nécessaire aux auteurs des propositions de loi d'étendre ces mesures pénale et civile à tous les couples et de ne pas les restreindre aux seuls couples mariés.

D'autre part, les deux textes mettent l'accent sur le volet préventif de la lutte contre les violences à l'égard des femmes au sein du couple. Les mesures prévues sont de deux types : information et sensibilisation de l'opinion publique, au moyen de campagnes de sensibilisation, d'interventions dans les collèges et les lycées, et formation initiale et continue des professionnels au contact des victimes afin d'assurer la coordination entre les différents acteurs locaux, institutionnels et associatifs.

> « *Les médecins, ainsi que l'ensemble des personnels médicaux et paramédicaux, les travailleurs sociaux, les magistrats et les personnels de la police nationale et de la gendarmerie nationale, reçoivent une formation initiale et continue propre à leur permettre de répondre aux cas de personnes victimes de violences conjugales et de prendre les mesures nécessaires de prévention et de protection qu'elles appellent. Cette formation est dispensée dans des conditions fixées par voie réglementaire.* »

Article 1, texte n° 95 de Mme Nicole Borvo-Seat

Les propositions de loi semblent, par cette double logique d'action, préventive et répressive, mettre un terme au retard français sur les dispositifs des autres Etats européens (Espagne) et les recommandations européennes en la matière.

…qui répond à une double définition du problème des violences

Cette double action de répression et de prévention contre les violences au sein du couple correspond à une définition particulière du problème des violences conjugales. Telle qu'elle apparaît dans les rapports d'information[5] et l'exposé des motifs des propositions de loi, cette définition institutionnelle insiste sur deux aspects du problème : "l'atteinte volontaire à l'intégrité physique et psychique de la personne humaine", donc le caractère inacceptable des violences contre les femmes comme remise en cause des Droits de l'Homme et le mécanisme social de la violence conjugale qui se caractérise par le silence des victimes, silence d'autant plus grave qu'il garantit l'impunité de l'agresseur. Ainsi, c'est la réticence des victimes à porter plainte et les difficultés qu'elles rencontrent quand elles veulent porter plainte qui constituent le cœur du problème tel qu'il est construit ici.

Il s'agit donc certes de punir les auteurs de violence pour atteinte aux droits fondamentaux de la personne, mais surtout, et c'est là que les propositions de loi sont novatrices, de « briser la loi du silence » qui entoure les victimes et protège leurs agresseurs. Les mesures de prévention participent donc de ce second volet de l'action. Elles sont présentées par les auteurs comme un gage d'efficacité de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Mais une réponse univoque

Paradoxalement, la réponse fournie par le texte du 4 avril 2006[6] ne fait pas mention des mesures de prévention et de formation des professionnels chargés de l'accueil et de l'accompagnement des victimes de violences conjugales. La réponse du Parlement français est univoque au sens où seules les mesures de renforcement des peines et d'extension de la circonstance aggravante aux ex-conjoints,

[5] Rapport n° 228 de M. Henri de Richemont, fait au nom de la commission des lois, déposé le 8 mars 2005 et rapport n° 228 de M. Jean-Guy Branger, fait au nom de la délégation aux droits des femmes, déposé le 9 mars 2005.

[6] Loi n° 2006-399 du 4 avril 2006, parue au *Journal Officiel* n° 81 du 5 avril 2006.

concubins et partenaires liés par un Pacte Civil de Solidarité ont été retenues. Ont été ajoutés un arsenal juridique important de lutte contre les mariages forcés et contre les violences faites aux mineurs ainsi que des dispositions symboliques telle que l'ajout du mot « respect » après le mot « mutuellement » dans l'article 212 du code civil[7].

On ne peut que s'interroger sur l'écart manifeste entre d'un côté un consensus apparent sur la nécessité d'une double action répressive et préventive et d'un autre, un texte de loi hétérogène mais essentiellement répressif.

Le glissement vers une conception répressive de la lutte contre les violences au sein du couple

Tel qu'il est formulé dans les rapports d'information communiqués aux parlementaires, le phénomène des violences faites aux femmes appelle davantage de réponses en termes de prévention que de mesures répressives. Comment comprendre le glissement progressif vers une conception répressive de la lutte contre les violences conjugales ?

Le rejet des mesures de prévention : l'exemple de la formation des professionnels au contact des victimes de violence.

La disposition la plus importante parmi les mesures de prévention concerne la formation des professionnels chargés de prévenir, dépister et assurer la protection des victimes de violences conjugales. Le rôle de ces acteurs sociaux, médicaux et judiciaires apparaît en effet stratégique si l'on définit le problème des violences par la réticence des victimes à porter plainte, les traumatismes psychologiques pour les victimes, la peur des représailles et le sentiment de culpabilité, récurrent dans les témoignages, qui enferment les victimes dans le silence. Il ressort des débats parlementaires une volonté commune de « briser cette loi du silence » qui prive en quelque sorte les femmes de leurs droits.

Selon les articles des propositions de loi ou les amendements déposés, seul le principe de la formation des acteurs sociaux, médicaux et judiciaires figure dans la loi, les conditions de sa mise en œuvre sont fixées par décret ou par voie réglementaire. Or qu'il s'agisse de la première ou de la seconde lecture, des débats au Sénat ou des débats à l'Assemblée Nationale, c'est ce même principe qui est rejeté comme relevant du domaine réglementaire et non de la loi.

> « *La commission ne peut que souscrire aux différents amendements qui ont été présentés, car ils visent à renforcer la formation, élément essentiel de la lutte contre les violences au sein du couple. Toutefois, comme je l'ai déjà indiqué, les mesures qu'ils tendent à introduire relèvent du domaine réglementaire. Or la commission des lois est très rigoureuse sur la délimitation entre le domaine législatif et le domaine réglementaire*. »

M. Henri de Richemont, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Première lecture au Sénat, discussion sur les amendements n° 10, n° 30 et n° 33 aux articles additionnels avant l'article 1 ou après l'article 5.

Cette question de la formation est évoquée dans tous les débats. Les deux navettes parlementaires n'ont pas clos le débat puisqu'en deuxième lecture à l'Assemblée Nationale le thème est à nouveau abordé dans l'amendement 6 après l'article 5 bis :

> « Mme J. Jambu. *Les auteurs de cet amendement souhaitent combler un vide de la proposition de loi en renforçant la formation à la question des violences au sein du couple pour tous les acteurs concernés : personnel médical, travailleurs sociaux, magistrats et services de police.*
>
> M. le président. *Quel est l'avis de la commission ?*
>
> M. G. Geoffroy. *Cet amendement, déjà présenté en première lecture, avait reçu un avis défavorable de la commission, non pas bien sûr en raison de son contenu –qui pourrait s'opposer à ce que les personnels concernés aient la meilleure formation possible ?- mais tout*

[7] Article 212 du code civil : « les époux se doivent mutuellement fidélité, secours et assistance ».

simplement perce que cette formation relève du Gouvernement.

Ces raisons valent d'ailleurs pour les amendements suivants.

M. le président. *Quel est l'avis du Gouvernement ?*

M. le garde des sceaux. *Même avis.* »

L'amendement n'est pas adopté.

Le débat sur les mesures de prévention porte ici davantage sur leur forme que sur leur contenu. C'est au nom de leur forme réglementaire qu'elle sont considérées comme ne relevant pas du domaine de la loi.

L'affrontement entre raison constitutionnelle et logique d'efficacité : un « jeu » symbolique sur les frontières de la loi.

Cette confrontation sur la frontière législatif/réglementaire peut se lire comme un affrontement entre une raison constitutionnelle, fidèle à la distinction "loi/règlement", et une logique d'efficacité à la fois concrète et symbolique. D'un côté, les membres de la commission des lois évoquent leur souci de ne pas « diluer » la loi et de ne pas voter des « circulaires ». Ils manifestent ainsi leur attachement au partage des territoires et à la hiérarchie des normes prévus par l'article 34 de la Constitution de 1958.

« *Il est vrai que nous n'avons pas retenu certaines des propositions qui nous étaient présentées par les auteurs de ces deux textes. […]. Que les choses soient claires : nous ne les avons pas retenues, non pas parce que nous ne sommes pas d'accord, mais parce que ces propositions n'ont pas à figurer dans la loi ou parce qu'elles visent un objectif mois élevé que les dispositions que nous proposons par ailleurs.* »

M. Henri de Richemont, première lecture au Sénat, discussion générale.

D'un autre, les partisans de la prévention mettent l'accent sur la nécessité d'une lutte efficace pour briser cette "loi du silence" caractéristique de la situation de violence conjugale. Ils avancent notamment l'argument selon lequel le renforcement des sanctions pour les agresseurs est inutile tant que les victimes de violences seront réticentes à porter plainte, donc qu'il est préférable d'agir en amont du problème plutôt qu'en aval. Ils mettent également en place un discours sur le caractère symbolique de la loi : ils opposent ainsi « *principe pérenne* » inscrit dans la loi et engagements politiques voués aux aléas des contraintes électoralistes.

« *L'amendement n° 33 […] vise à poser un principe. Les gouvernements passent, les principes demeurent. […] il ne s'agit pas d'inscrire dans la loi le nombre d'heures de formation. Mais l'on sait que les principes qui y sont énoncés sont pérennes. […] On pourra me rétorquer que le Gouvernement agit. […] Mais poser un principe n'a jamais fait de mal à personne.* »

Mme Nicole Borvo-Seat, première lecture au Sénat, discussion des articles

Le mot "principe" est important ici. En effet, un "principe" n'engage pas nécessairement d'actions concrètes. Mais l'usage de ce mot révèle l'enjeu symbolique qui consiste à inscrire les revendications d'un mouvement social dans la loi. Cette argumentation peut sembler paradoxale au vu de l'exigence, évoquée plus haut, d'efficacité concrète, mais elle fait apparaître un "jeu" entre les parlementaires sur la frontière loi/règlement.

Les mesures de prévention, notamment celles concernant la formation des professionnels au contact des victimes de violences, sont systématiquement rejetées au nom de cette frontière réglementaire/législatif. Pourtant, elles font l'objet, à chaque nouvelle séance publique, de nouveaux amendements, chaque fois justifiés par leur contenu, chaque fois rejetés pour leur forme. Cette confrontation entre raison juridique et logique d'efficacité se répète à l'identique dans chaque débat, donnant lieu à une radicalisation des positions. On peut déceler dans l'insistance de chacune des parties un "jeu" sur la frontière entre les différentes ressources juridiques. D'un côté, il s'agit d'exclure de la loi toute mesure de prévention, d'un autre, d'y inscrire le principe même de la prévention en matière de violences. L'existence de ce "jeu" s'explique par l'enjeu symbolique que constitue cette frontière pour chaque camp.

La loi comme ressource symbolique

Les débats se structurent donc autour de cette opposition radicale entre les partisans de la prévention et les défenseurs du caractère strictement législatif de la loi. Chaque partie a un intérêt particulier à faire valoir, soit en infléchissant la frontière, soit en la réaffirmant. Ainsi, la fermeté avec laquelle les membres de la commission des lois et du Gouvernement affirment la séparation entre les deux domaines de la loi et du règlement pour exclure de la loi les mesures de prévention peut s'expliquer par une éthique professionnelle consistant à préserver les domaines de compétences respectifs du législateur et du Gouvernement. On peut faire l'hypothèse également d'une réticence des juristes et des politiques à l'égard des revendications féministes en général, dans la mesure où celles-ci remettent en cause les fondements du droit français. Une légitimation du "droit des femmes " serait alors subversive pour le droit car elle signifierait un bouleversement dans l'interprétation des catégories juridiques. De ce point de vue, il faut se demander en quoi les revendications en termes de prévention contre les violences engendrent un bouleversement des catégories juridiques. Enfin, on pourrait supposer, avec Jacques Commaille (1994), l'existence d'une technicisation juridique des débats, récurrente dans le processus de production de la loi et qui conduit à une euphémisation du politique. Il s'agit ici avant tout d'hypothèses de recherche encore non fondées empiriquement. Quelle que soit l'hypothèse retenue, cette réticence que nous avons mise en évidence n'est-elle pas étroitement corrélée au caractère symbolique de la Loi ?

Pour les partisans d'une action législative préventive en revanche, l'inscription des mesures de prévention dans le texte de loi représente une conquête symbolique de taille, un début de légitimation et de reconnaissance juridique de la cause des femmes. Le droit, par son caractère performatif dispose d'une "force" particulière[8], qui fait exister et donc légitime ce qu'il énonce. En ce sens, la loi, parce qu'elle est au-dessus des décrets et des circulaires dans la hiérarchie des normes, constitue une ressource symbolique déterminante pour les mouvements féministes qui justifie de ce fait les tentatives des parlementaires pour infléchir la frontière entre le législatif et le réglementaire.

Conclusion : quel statut politique pour le « droit des femmes » ?

Derrière cette confrontation sur la conception répressive et la conception préventive de la lutte contre les violences à l'égard des femmes au sein du couple, quelle que soit la façon dont elle s'exprime, se joue une opposition plus fondamentale sur le statut politique du "droit des femmes". La conception répressive de l'action s'appuie essentiellement sur une image des femmes comme des êtres faibles à protéger. Cette idée implique une dilution du "droit des femmes" dans les Droits de l'Homme car il s'agit bien, au travers de la protection apportée aux femmes, de réaffirmer les principes fondamentaux des Droits de l'Homme. Elle se traduit par une action essentiellement pénale: il s'agit de punir les agresseurs qui entravent les principes fondamentaux du droit. En ce sens, ce sont les fondements du droit français qu'il s'agit de défendre par ces mesures pénales. A l'inverse, la conception préventive, en leur donnant les moyens concrets de défendre et de faire valoir leurs droits, restaure les femmes au rang de citoyennes. De ce point de vue, c'est un droit spécifique que les législateurs partisans de la prévention tentent d'établir, qui s'affranchit de l'universalisme des Droits de l'Homme pour promouvoir les droits des femmes. Les revendications en termes de prévention s'inscrivent ainsi dans la continuité des revendications des mouvements féministes en termes d'égalité *concrète*, qui contestent l'inefficacité du principe d'égalité de droits entre les sexes, consacré au niveau politique par la Constitution de 1946, et revendiquent la mise en place de mécanismes spécifiques destinés à affermir l'égalité des sexes et promouvoir les droits des femmes. Or c'est justement cette exigence d'efficacité concrète qui rend le "droit des femmes" subversif pour le droit français, parce qu'elle suppose un bouleversement dans l'interprétation des catégories juridiques.

[8] Bourdieu, Pierre (1986).

Références

Ouvrages et articles de sociologie

Baudino, Claudie (2000) « La cause des femmes à l'épreuve de son institutionnalisation ». *Politix* n° 52.

Bourdieu, Pierre (1986). "La force du droit. Eléments pour une sociologie du champ juridique". *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* n° 64, 3-19.

Cador, Petra (2001). *Les violences conjugales : traitement juridique et individualisation de la prise en charge*. Thèse de doctorat de l'EHESS.

Commaille, Jacques (1994). *L'esprit sociologique des lois. Essai de sociologie politique du droit*. Paris :PUF.

Dekeuwer-Defossez, Françoise (1985). *Dictionnaire juridique des droits des femmes*. Paris :Dalloz.

Jaspard, Maryse (2005). *Les violences contre les femmes*. Paris : La Découverte coll. Repères.

Lépinard, Eléonore (2006). « Faire la loi, faire le genre : conflits d'interprétations juridiques sur la parité ». *Droit et Société* n° 62, 45-66.

Weber, Max (1971). *Economie et société*. Paris : Plon (1ère édition 1922).

Dossier législatif :

Propositions de loi

Texte n° 62 de M. Roland Courteau, déposé au Sénat le 10 novembre 2004.

Texte n° 95 de Mme Nicole Borvo-Seat, déposé au Sénat le 3 décembre 2004.

Rapports d'information

Rapport n° 228 de M. Henri de Richemont, fait au nom de la commission des lois, déposé le 8 mars 2005.

Rapport n° 228 de M. Jean-Guy Branger, fait au nom de la délégation aux droits des femmes, déposé le 9 mars 2005 : la lutte contre les violences au sein du couple.

Travaux de la commission des lois

Première lecture :

Examen du rapport, séance du 8 mars 2005.

Examen des amendements, séance du 29 mars 2005.

Deuxième lecture :

Examen du rapport, séance du 18 janvier 2006.

Examen des amendements, séance du 24 janvier 2006.

Débats parlementaires

Première lecture

Sénat : compte-rendu intégral des débats en séance publique, 29 mars 2005.

Assemblée Nationale : compte-rendu intégral des débats en séance publique, 13 décembre 2005.

Deuxième lecture

Sénat : compte-rendu intégral des débats en séance publique, 24 janvier 2006.

Assemblée Nationale : compte-rendu intégral des débats en séance publique, 21 février 2006.

Commission mixte paritaire

Compte-rendu intégral des débats en séance publique, 9 mars 2006.

Texte de loi

Loi n° 2006-399 du 4 avril 2006, *Journal Officiel* n° 81 du 5 avril 2006.

Documentation institutionnelle

Elu/es Contre les Violences faites aux Femmes (ECVF) (2006). *Contre les violences faites aux femmes. un outil pour agir. Législation en France- éléments de comparaison en Europe.* Paris : Région Ile-de-France.

Collectif National des Droits des Femmes (CNDF) (2006). *Contre les violences faites aux femmes. Une loi-cadre !* Paris : Syllepse coll. « Arguments et mouvements ».

Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France, 2003. Paris : La Documentation Française.

Sur les violences, témoignages de victimes de violences

Lucas, Annette et Atwood Jane Evelyn (2006), *A contre-coups*. Paris : Xavier Barral.

La protection des droits des femmes: les lacunes dans le droit international contre la traite des êtres humains

Lea Biason

Introduction[1]

La traite des êtres humains implique de graves abus à l'égard des droits fondamentaux des personnes. Malheureusement, le cadre juridique international comporte de sérieuses lacunes dans la garantie de ces droits et dans leur réparation en cas de violation. Les femmes, majoritairement victimes de la traite[2] dans le commerce du sexe, sont particulièrement touchées. Ce sujet est d'actualité puisqu'il est débattu par les féministes se préoccupant de la prostitution ainsi que par les experts de la sécurité internationale s'intéressant à la criminalité transnationale. Ce travail est une recherche socio-juridique originale, menée sous l'angle de genre, qui explore le rapport existant entre les droits socio-économiques et « l'*empowerment*' » des femmes. Limité au cadre du commerce sexuel, ce travail analyse l'adéquation du droit international applicable dans la traite des personnes avec la protection des droits des femmes.

Dans un premier temps, cet article expose la dimension de genre dans le phénomène social de la traite des êtres humains. Dans un deuxième temps, il analyse les principales lacunes des traités internationaux qui portent sur la traite des êtres humains. Enfin, il propose la promotion des droits sociaux économiques comme stratégie la plus adéquate pour la reconnaissance des femmes en tant qu'actrices de leurs vies et de leur « *agency* », permettant ainsi le dépassement de leurs images de victimes.

La dimension de genre dans la traite des êtres humains

Le système de genre, comme construction sociale de la hiérarchisation entre les femmes et les hommes avec les différentes valeurs qui leur sont rattachées, traverse tous les processus de la traite des êtres humains. L'analyse du patriarcat par les féministes dévoile l'arrangement des structures et des pratiques sociales dans lesquelles les hommes dominent les femmes et les exploitent (Walby, 1990:20). Cette critique démontre que les institutions politiques, économiques, sociales et légales privilégient les intérêts des hommes et négligent les valeurs et les préoccupations féminines.

Appliqué au phénomène de la traite des êtres humains, le genre joue un rôle essentiel dans les mécanismes de l'*offre* et de la *demande* des personnes dans l'industrie du sexe.

En ce qui concerne l'*offre*, une perspective de genre met en évidence les vulnérabilités différentes des femmes et des hommes à la traite. En plus des facteurs qui poussent les personnes à entrer dans ce cycle d'abus, que sont la pauvreté, le manque d'accès à l'éducation et à l'emploi ainsi que la discrimination basée sur l'ethnie et la race, s'ajoute un facteur important pour les femmes: la discrimination basée sur le sexe. En effet, elles sont défavorisées sur le plan économique, politique et social.

Voici quelques exemples: selon les statistiques, les femmes représentent deux tiers des 2.5 milliards de pauvres (UNDP, 2005) et 66 % des illettré·e·s (UNICEF, 2004); leur salaire demeure inférieur à celui des hommes et elles occupent les emplois non qualifiés, mal rémunérés et situés en marge de

[1] L'auteure remercie toutes les personnes qui ont donné leurs commentaires tout au long de l'élaboration de cette recherche dans le cadre du mémoire (écrit en anglais) de DEA études genre à l'Université de Genève/Lausanne et pendant la rédaction de cet article.

[2] L'UNFPA estime qu'au niveau international la traite des êtres humains touche 700'000 à 2 millions femmes et enfants par année (2003).

la société;[3] enfin une femme sur trois est victime de la violence (Heise, Ellsberg & Gottemoeller, 1999).

En ce qui concerne la *demande*, l'acceptation de la subordination des femmes dans la société, laisse sans questionnement le rôle des hommes et de la masculinité dans la prolifération de l'industrie du sexe. Or la demande est le moteur crucial de ce commerce sans laquelle il ne survivra pas.[4] Certaines féministes ont spécifiquement insisté sur le jeu de pouvoir inhérent à la prostitution. A l'instar de Barry qui a montré que l'achat d'une femme prostituée la réduit à l'état d'objet, voire la déshumanise (Barry,1979; Brown, 2000). Selon les recensements, l'acte d'achat permet aux « clients » d'exercer leur domination sur les femmes (Legardinier et Bouamama, 2006). Dworkin dénonce la prostitution comme une violence à l'encontre des femmes (1992).[5]

Face à cette analyse de genre sur les mécanismes de l'*offre* et de la *demande* dans l'industrie du sexe, il est essentiel de souligner l'explication de Brown sur la raison de la persistance de l'exploitation des femmes, cela malgré les lois contre la traite des êtres humains. Brown affirme que celle-ci résulte de l'acceptation de mœurs et pratiques sociales établies selon deux préceptes: (1) que les femmes peuvent être vendues et achetées et (2) que les hommes ont le droit d'acheter des femmes pour le sexe (2000).

L'analyse du cadre juridique international

L'analyse du cadre juridique international se concentre sur une sélection de conventions sur la traite des êtres humains.[6]

La description des obligations des Etats

Les conventions sur la traite des êtres humains couvrent six accords internationaux entre 1904 et 2000. Deux grandes conventions, la *Convention du 2 décembre 1949 pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui* (Convention de 1949) et le *Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants* du 15 novembre 2000 (Protocole de 2000) rassemblent l'essentiel des obligations des Etats. Ces documents se concentrent sur la criminalisation de l'acte de la traite, mais ils prévoient aussi des moyens de protection pour les victimes ainsi que des techniques de prévention.

La Convention de 1949 réunit les obligations se trouvant dans les traités antérieurs en un seul document et ainsi les supplante.[7] Selon l'Art. 1, les actes d'embaucher, entraîner et détourner une personne en vue de la prostitution, même avec son consentement, doivent être punis. L'exploitation de la prostitution d'une autre personne, consentante ou non, est aussi prohibée (Art. 2). De plus, les Etats s'engagent à abolir toute loi et tout règlement selon lesquels les personnes qui se livrent ou qui sont soupçonnées de se livrer à la prostitution doivent se faire inscrire sur des registres spéciaux ou posséder des papiers spécifiques (Art. 6). La première phrase du préambule souligne cette position abolitionniste: « *la prostitution et le mal qui l'accompagne, à savoir la traite des êtres humains en vue de la prostitution, sont incompatibles avec la dignité et la valeur de la personne humaine et mettent en danger le bien-être de l'individu, de la famille et de la communauté*. » La Convention de 1949 a 75 Etats membres le 24 mars 2003.

Le Protocole de 2000 a été développé dans le cadre du mouvement international pour la répression de la criminalité transnationale organisée et du trafic illicite de drogue. Il ne supplante aucun traité antérieur. Ce protocole détient trois buts – prévenir la traite des êtres

[3] Dans les pays de l'OCDE par exemple, la différence de salaire moyen par heure entre les hommes et les femmes est de 16% (OECD, 2002).

[4] En Asie, Brown a démontré que l'industrie du sexe s'est développée selon trois phases: l'augmentation des salaires des hommes pendant l'industrialisation après la deuxième guerre mondiale; l'arrivée du personnel militaire pendant la militarisation de la région durant la guerre froide; et le développement de tourisme sexuel dans l'ère de la globalisation (2000:8-9).

[5] Un exemple d'une étude menée sur neuf pays montre l'ampleur de la violence subie par les femmes dans la prostitution. Selon celle-ci, 71 % des femmes ont été victimes des violences physiques et 63 % ont été violées. En tant qu'enfant,63 % ont souffert d' abus sexuels et 59 % de violences physiques. 89 % voudraient échapper à cette vie mais ne trouvent aucune alternative durable (Farley et al., 2003).

[6] Des traités internationaux sur l'esclavage (Convention relative à l'esclavage 1926 et 1956) et sur le travail forcé (Convention sur le travail forcé, 1930 et 1957) peuvent aussi s'appliquer mais ils ne seront pas étudiés dans le cadre de cet article.

[7] Ces traités sont *l'Arrangement international du 18 mai 1904 en vue d'assurer une protection efficace contre le trafic criminel connu sous le nom de traite des blanches*, la *Convention internationale du 4 mai 1910 relative à la répression de la traite des blanches*, la *Convention internationale du 30 septembre 1921 pour la suppression de la traite des femmes et des enfants* et la *Convention internationale du 11 octobre 1933 pour la répression de la traite des femmes majeures*.

humains, protéger les victimes et promouvoir la coopération internationale. Selon l'Art. 3 al. (a), l'expression *« « traite des personnes» désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes*. » Le consentement de la victime a été décrit comme indifférent si les moyens énoncés à l'Art. 1 al. (a) ont été utilisés. Pour les mineurs âgés de moins de 18 ans la traite ne nécessite pas l'emploi de ces moyens.

Pour la protection des victimes, les Etats s'engagent par exemple, à protéger leur identité et leur sécurité personnelle à condition qu'elles se trouvent sur leur territoire (Art. 6 al.1-2). Ils sont aussi tenus à envisager *« de mettre en oeuvre des mesures en vue d'assurer le rétablissement physique, psychologique et social des victimes* » qui comprend par exemple, un logement convenable, les informations sur leurs droits, une assistance médicale et des possibilités d'emploi, d'éducation et de formation (Art. 6 al. 3). Une clause de sauvegarde à l'Art. 14 garantit la continuité des obligations des Etats dans leurs engagements internationaux en matière de droit humanitaire ou humain, particulièrement le respect du principe de non-discrimination.

À titre de prévention, premièrement, les Etats sont tenus à corriger les facteurs de vulnérabilité à la traite tels que la pauvreté, le sous-développement et l'inégalité des chances. Deuxièmement, ils doivent adopter des mesures législatives, éducatives, sociales, culturelles ou autres afin de lutter contre la demande qui favorise l'exploitation des personnes. Enfin, ils doivent collaborer à l'échange d'informations entre leurs différents services tels que la détection, la répression ou encore l'immigration concernant la validité des documents de voyage et les méthodes utilisées par les groupes criminels organisés (Art. 10; 13). Le protocole a 111 Etats membres et 117 signataires le 6 février 2007.

L'analyse des lacunes de la Convention de 1949 et du Protocole de 2000

Dans une critique féministe du droit international, Charlesworth, Chinkin et Wright ont démontré que les Etats, acteurs principaux qui formulent le droit international, sont constitués et représentés en majorité par des hommes (1991). Ainsi le contenu de ces textes de loi tend à favoriser les intérêts masculins. En s'inspirant de cette critique, cette analyse met en évidence les faiblesses de la définition de l'acte de la traite des êtres humains ainsi que les mesures de protection et de prévention des traités énoncés ci-dessus.

En matière de définition de l'acte de la traite des êtres humains, une ambiguïté a longtemps régné, en raison des différents régimes légaux des Etats sur la prostitution - le prohibitionnisme, le réglementarisme et l'abolitionnisme. Le prohibitionnisme interdit la prostitution et pénalise l'achat et la vente du sexe. Il est en vigueur dans les pays arabes du Golfe, la Chine et la plupart des Etats-Unis. Le réglementarisme légalise la prostitution et ainsi l'achat et la vente de sexe sont acceptés mais sont soumis à des réglementations. On le retrouve en Allemagne, aux Pays Bas, en Suisse et en Australie. L'abolitionnisme condamne l'exploitation de la prostitution par un tiers mais ne pénalise ni l'acheteur ni la vendeuse de sexe directement impliqué·e·s. La personne prostituée est considérée comme victime, ce qui explique la dépénalisation de l'acte de se prostituer. Il est appliqué dans la majorité des pays d'Europe occidentale et d'Amérique Latine, du Sud-est de l'Asie, en Inde et au Canada (Otchet, 1998).

Les féministes divergent également dans leurs conceptions de la prostitution. D'un côté, certaines féministes considèrent la prostitution comme un instrument de domination des hommes sur les femmes et ne peut être soustraite à l'inégalité structurelle existante (Barry, 1979). Barry, par exemple, affirme que l'environnement économique, social et culturel qui discrimine les femmes, agit comme une limitation fondamentale de ses choix et rend ainsi la question du consentement quasi inexistante. Pour elle, toute forme de prostitution relève de la coercition et doit donc être abolie. Aux antipodes, d'autres féministes considèrent la prostitution comme relevant du libre choix et du droit à l'autodétermination de chaque personne. Selon elles, l'injustice se trouve, non pas dans l'existence de l'industrie du sexe, mais dans les conditions de violence et d'exploitation dans lesquelles les femmes prostituées sont forcées à exercer leur métier.

Pour ces féministes, la prostitution est donc un travail comme un autre. Elles sont favorables à sa légalisation et sa réglementation en y intégrant des normes de travail (Bindman, 1997). Par contre, elles font une claire distinction entre la prostitution forcée, qui doit être éliminée et la prostitution volontaire qui doit être réglementée.

Selon les critiques, les lacunes que présente la Convention de 1949 résident premièrement dans sa position abolitionniste impliquant peu d'Etats membres. Ensuite, la définition de la traite des êtres humains est considérée comme désuète car celle-ci porte uniquement sur la prostitution, alors que les personnes sont aussi victimes de la traite dans d'autres secteurs tels que le travail forcé dans l'agriculture, l'esclavage dans les usines de manufacture, la servitude domestique etc. Pour répondre à ces lacunes, l'Art. 3 du Protocole de 2000 y ajoute les formes d'exploitation comme le travail forcé, l'esclavage et la servitude. Pour ne pas porter préjudice à un régime légal de la prostitution quelconque, l'Art. 3 fait deux compromis. Premièrement, il ne fournit pas explicitement une définition des termes « *l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle* ». Deuxièmement, la formulation sur la question du « consentement » reste ambiguë.[8] Alors que les formes de contrainte ont été élargies pour inclure des méthodes non usuelles telles que *« l'abus de pouvoir ou d'une position de vulnérabilité »*, répondant aux réclamations de certaines féministes, il manque néanmoins la mention explicite de la contrainte économique. Cependant cette dernière peut être intégrée par les Etats dans l'interprétation du mot *contrainte* (Malone, 2000: 90). Ces compromis comportent toutefois d'importantes faiblesses: (a) le manque de définition pour le terme *'prostitution'* amène à une application irrégulière des obligations des Etats qui l'interprètent selon leurs intérêts; (b) une lacune par rapport aux droits et devoirs des Etats envers les personnes non soumises aux formes de contraintes énumérées dans l'Art. 3, telles que les personnes qui se prostituent volontairement; et (c) la reconnaissance de la contrainte économique dépend de la volonté de chaque Etat.

Quelques critiques sur les mesures de protection: premièrement, la formulation de lois et de politiques paternalistes allant à l'encontre du principe d'égalité par des Etats membres résulte de l'approche basée sur la justice criminelle de la Convention de 1949 et du Protocole de 2000.[9] Ces lois et politiques soulignent la victimisation des femmes et ignorent leur capacité d'action ou *« agency »*. Deuxièmement, bien que le Protocole de 2000 reconnaisse les droits humains des victimes tels que la protection de leur sécurité et la mise à disposition des nécessités de survie (logement etc.), ces dispositions restent vagues et discrétionnaires.[10] Troisièmement, les Etats profitent du manque de directives sur l'identification des victimes de la traite pour classer celles-ci en tant que migrant·e·s illicites qui ont encore moins de droits.[11] Quatrièmement, le système de la justice criminelle, dirigé majoritairement par les hommes, met plus facilement l'accent sur l'arrestation des coupables que sur la protection des droits humains des victimes et plus particulièrement les droits des femmes.

Quant aux mesures de prévention, alors que les dispositions sur la coopération de la justice criminelle sont précises, détaillées et obligatoires, celles qui portent sur les stratégies socio-économiques restent floues et difficiles à mettre en œuvre.

L'*empowerment* des femmes par l'application du CEDAW

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des

[8] Lors des négociations, deux groupes de féministes se sont mobilisés autour de la formulation de la définition de la traite: les abolitionnistes menées par le *Coalition Against Trafficking in Women* (CATW) et les réglementaristes par le *Global Alliance Against Traffic in Women* (GAATW). Le CATW, qui est en faveur d'une définition qui permettra de protéger toutes les victimes, milite pour enlever le consentement comme un moyen de défense pour les coupables. Elles insistent pour mentionner le mot « prostitution » en tant que forme d'exploitation. Le GAATW soutient une définition qui englobe les différentes formes d'exploitation en soulignant l'aspect forcé et encourage ainsi l'inclusion des termes « travail forcé » et « esclavage ». Selon elles, la prostitution forcée entre dans ces terminologies et n'a donc pas besoin d'être énoncée. L'accommodement de ces deux positions résulte dans la formulation de l'Art. 3 où le consentement n'est pas admis comme forme de défense, à condition que les méthodes de contrainte explicitement mentionnées soient utilisées.

[9] Par exemple, au Népal les femmes âgées de moins de 30 ans sont obligées d'acquérir une permission de leur mari ou d'une autorité masculine pour pouvoir voyager à l'étranger (Kapur, 2002:6-7). En Nigeria, les campagnes contre la traite des personnes encouragent le retour aux valeurs traditionnelles telles que l'honneur basé sur la virginité de la femme (Doezema, 2000).

[10] L'Art. 6 al. 1, 2 et 6 sont obligatoires tandis que Art. 6 al. 3, 4 et 5 sont discrétionnaires.

[11] Voir le Protocole additionnel des Nations Unies contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, 2000.

femmes (CEDAW)[12] fournit une approche unique pour l'élimination de la traite des femmes basée sur leurs droits humains. A l'Art. 6, elle stipule le devoir des Etats membres de prendre des « *mesures appropriées (…) pour réprimer, sous toutes leurs formes, le trafic des femmes et l'exploitation de la prostitution des femmes ».* Les obligations qui découlent de cet article doivent être interprétées dans le but général du CEDAW, i.e. l'élimination de la discrimination contre les femmes (UNESCAP, 2005).[13] Ainsi, le CEDAW permet de reconnaître les violations des droits des femmes dans leur contexte socio-économique et d'y remédier. Malgré ce potentiel, actuellement, le Comité du CEDAW n'a pas développé une interprétation spécifique de la portée des obligations de cet article. Afin d'amener le débat dans ce sens, nous proposons une analyse de l'applicabilité de certaines dispositions du CEDAW dans la protection des droits des femmes victimes de la traite.

Le CEDAW fournit des droits essentiels qui permettent *« l'empowerment »* des femmes victimes (potentielles) de la traite en leur donnant des moyens d'accéder à des alternatives stables et durables. L'Art. 11 sur le droit à l'emploi peut, par exemple, être la base de mesures spécifiques octroyant du travail aux femmes victimes. Ceci est d'autant plus important dans le cas où certaines de ces femmes sont seules à pourvoir aux besoins de leur famille. L'Art. 10 sur l'éducation pourrait être utilisé pour appuyer des obligations sur l'attribution de l'éducation et de la formation. L'Art. 12 sur l'accès à la santé est indispensable pour ces personnes qui, à la suite de violences physiques et psychologiques, nécessitent une assistance médicale adaptée. L'Art. 7 sur la participation des femmes dans la vie politique et publique pourrait encourager la participation des femmes victimes dans la formulation des politiques gouvernementales. De façon générale, l'Art. 4 sur des mesures temporaires spéciales peuvent aussi favoriser les femmes victimes dans l'accès au travail, à l'éducation etc.

En guise de prévention, l'Art. 5 sur l'obligation des Etats à modifier les schémas et modèles de comportement socioculturel des hommes et des femmes est fondamental pour effectuer un changement dans la mentalité qui amène à l'exploitation des femmes dans la prostitution. Cette disposition pourra, par exemple, soutenir les législations pénalisant les clients de la prostitution.[14] L'accès à l'éducation, à l'emploi et la diminution de la pauvreté peuvent réduire la vulnérabilité des femmes, surtout celles vivant dans les régions rurales (Art. 14).

Conclusion

Le droit international persistera à être insuffisant et inefficace tant qu'il percevra la traite des femmes uniquement comme un danger pour la sécurité de l'Etat au lieu d'une menace pour la sécurité personnelle des femmes. Il en sera de même si les remèdes légaux s'articulent sur l'image victimisée des femmes. Le CEDAW possède le potentiel pour soutenir « l'*agency* » ou le rôle actif des femmes et leur résilience par le renforcement des droits socio-économiques. Cependant, il est important de signaler que l'élargissement des obligations internationales et leurs applications aux femmes victimes de la traite dépendent de la volonté politique. Tant que les hommes restent toujours majoritaires dans les instances politiques et que le système judiciaire, responsable de l'application des lois, demeure un bastion masculin, ces possibilités apparaissent comme un espoir lointain.

[12] Au 2 novembre 2006, 185 Etats sont membres de CEDAW. Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966) s'applique aussi mais ne sera pas traité dans cet article.

[13] En effet, la traite des femmes est considérée comme une forme de discrimination envers les femmes selon l'Art. 2 et enfreint ainsi un des principes cruciaux des droits humains (Toepfer & Wells, 1994). Voir aussi CEDAW, General Recommendation 19, 1992.

[14] Voir par exemple la loi de la Suède de 1999 qui prohibe l'achat des services sexuels.

Références

Balos, Beverly (2005). «The Wrong Way to Equality: Privileging Consent in the Trafficking of Women for Sexual Exploitation». *Harvard Journal of Law and Gender*, 28, 137-175.

Barry, Kathleen (1979). *Female Sexual Slavery.* New York: New York University Press.

Bindman, Jo (1997). *Redefining Prostitution as Sex Work in the International Agenda*. UK: Anti-SlaveryInternational; http://www.walnet.org/csis/papers/redefining.html, accessed on 1 December 2005.

Brown, Louise (2000). *Sex Slaves*. London: Virago.

Charlesworth, Hilary, Christine Chinkin and Shelley Wright (1991). «Feminist Approaches to International Law». *American Journal of International Law*, 85, 613-45.

Doezema, Jo (2000). «Loose Women or Lost Women? The Re-emergence of the Myth of 'White Slavery' in contemporary Discourses on 'Trafficking in Women'». *Gender Issues*, 18(1); http://www.walnet.org/csis/papers/doezema-loose.html, accessed on 12 September 2006.

Dworkin, Andrea (1992). *Prostitution and Male Supremacy*. Speech delivered at the Symposium 'Prostitution: From Academia to Activism', Sponsored by the Michigan Journal of Gender and Law at the University of Michigan Law School.

Farley, Melissa et al. (2003). «Prostitution and Trafficking in Nine Countries». *Journal of Trauma Practice*, 2(3), 33-74.

Gallagher, Anne (2001). «Human Rights and the New U.N. Protocols on Trafficking and Migrant Smuggling: A Preliminary Analysis». *Human Rights Quarterly*, 23, 975-1141.

Heise, Lori, Mary Ellsberg and Megan Gottemoeller (1999). «Ending Violence against Women». *Population Reports*, L/11.

Kapur, Ratna (2002). «The Tragedy of Victimization Rhetoric: Resurrecting the 'Native Subject' in International/Post-Colonial Feminist Legal Politics». *Harvard Human Rights Journal*, 15, 1-37.

Legardinier, Claudine et Saïd Bouamama (2006). *Les Clients de la Prostitution*. France: Presses de la Renaissance.

Malone, Linda (2000). «Economic Hardship as Coercion under the Protocol on International Trafficking in Persons by Organized Crime Elements». *Fordham International Law Journal*, 25, 54-94.

OECD (2002). *Employment Outlook.* Paris: OECD.

Otchet, Amy (1998). «Should Prostitution Be Legal?». *The UNESCO Courrier,* Paris; http://www.unesco.org/courier/1998_12/uk/ethique/txt1.htm, accessed on 30 September 2006.

Toepfer, Susan & Bryan Wells (1994). «The Worldwide Market for Sex: A Review of International and Regional Legal Prohibitions Regarding Trafficking in Women». *Michigan Journal of Gender and Law*, 2(83), 83-128.

Walby, Silvia (1990). *Theorizing Patriarchy*. Oxford: Basil Blackwell.

UNDP (2005). *Human Development Report.* New York: UN.

UNESCAP (2005). «Violence against and Trafficking in Women as Symptoms of Discrimination: The Potential of CEDAW as an Antidote». *Gender and Development Discussion Paper Series*, 17.

UNFPA (2003). *State of the World's Population*. New York: UN.

Vlachovà, Marie and Lea Biason (2005). *Women in an Insecure World: Facts, Figures and Analysis on Violence against Women*. Geneva: DCAF.

Comment peut-on être un homme et être escort ? Analyse de l'expérience des escorts à clientèle féminine

Aline Schreck

L'exercice de la prostitution n'est pas réservé aux femmes. La prostitution masculine concernerait près d'un tiers de la prostitution totale selon les pays concernés, soit entre 1000 et 4000 personnes en Suisse (Fondation Scelles, 2006 : internet). Michel Dorais nous apprend qu'elle existerait même depuis l'Antiquité (2003 : 25). Quoiqu'il en soit, ce type de prostitution n'est connu que depuis quelques années et bouleverse les représentations en cours chez les hommes et les femmes. La nouveauté réside surtout dans le fait que la clientèle des prostitué·e·s se transforme peu à peu. Destinée auparavant aux hommes, la prostitution masculine s'adresse désormais aussi aux femmes.

Dès lors, un nouveau type de prostitution apparaît. Encore méconnu[1], il nous interroge sur ces hommes inscrits dans des rapports sociaux de sexe qui semblent transformés : comment peut-on être un homme et être prostitué ?

Mon travail de mémoire, nourri d'entretiens, tente d'apporter quelques pistes de réponse à cette interrogation. Plus précisément, celui-ci cherche à reconstituer la trajectoire menant un individu à adhérer à cette activité, à saisir sa gestion identitaire, à appréhender la logique d'appartenance sociale au monde de la prostitution, ainsi qu'à aborder la façon dont le genre s'exprime dans le contexte prostitutionnel. Cette contribution se concentrera principalement sur la nature de la relation entre les femmes et les hommes dans ce contexte, ainsi que sur la manière dont s'articulent genre et stratégies identitaires.

Prostitution ou escorting ? L'escorting, une notion floue mais plus adaptée

En préambule, il est nécessaire de définir ce que sont la prostitution et l'escorting. Se prostituer consiste à rendre un service d'ordre sexuel dans un but lucratif. L'escorting a pour étymologie le terme français "escorter" qui signifie accompagner, notion derrière laquelle se dissimule en fait souvent une activité prostitutionnelle. Le terrain nous montre d'ailleurs que cette activité prend un sens différent selon les escorts interrogés. Pour certains, escorter consiste à répondre à diverses demandes n'étant pas d'ordre sexuel. Il s'agit, par exemple, d'accompagner une cliente à une soirée ou dans des magasins, de lui tenir compagnie pour un tête à tête ou encore de réaliser un striptease. Cependant, il peut y avoir un acte sexuel entre les deux protagonistes en cas d'entente mutuelle. En ce sens, la prostitution et l'escorting ont *« deux rôles différents a priori mais qui peuvent s'entrecouper » (Quentin, 28ans).* Pour d'autres, au contraire, l'escorting est une activité uniquement sexuelle. À cela s'ajoute l'aspect financier qui diffère entre escorting et prostitution ; cette dernière a pour particularité d'être une pratique « rémunérée en quantité déterminée » (Guillaumin, 1978 : 13). En effet, il arrive souvent que l'escort laisse sa cliente le payer comme elle l'entend (en argent, en cadeaux, etc.) ou, même, ne plus le payer[2]. Cela arrive lorsque les deux protagonistes deviennent ami·e·s et que, de ce fait, l'aspect financier ne constitue plus la motivation première de l'escort. Il est important également de faire remarquer que les escorts ne se reconnaissent d'ailleurs pas vraiment sous le terme de prostitués. Le fait que la prostitution ait toujours été associée aux femmes et qu'elle contient une charge sémantique très négative n'est sûrement pas étranger à cela.

Pour toutes ces raisons, le terme de prostitution a été remplacé dans ce travail par celui d'escorting, dont le sens, plus flou, permettait de regrouper différentes expériences n'appartenant pas directement à

[1] Bien que de nombreuses études traitent de la prostitution masculine, celles consacrées à la prostitution destinée aux femmes semblent inexistantes.

[2] Trois escorts sur quatre nous ont raconté avoir vécu de telles expériences.

la prostitution, tel que le fait de simplement accompagner une cliente à une soirée.

Un faux bouleversement des rapports sociaux « traditionnels » de sexe

Si le sexe définit les caractéristiques biologiques de la différence entre les femmes et les hommes, le genre fait référence à la classification socialement construite du "féminin" et du "masculin". À chaque genre, la société applique une grammaire ou, dit d'une autre façon, « les attributs psychologiques, les activités et les rôles et statuts sociaux (…) constituant un système de croyances dont le principe d'une détermination biologique est le pivot » (CNRS, 2002, cité par Étienne, 2004 : 211). Pure production sociale, les différences entre les hommes et les femmes s'expriment alors dans notre société sous différentes formes, telles que la différenciation du vêtement, des comportements, des attitudes physiques et psychologiques, etc. et se caractérisent par le fait que les hommes et le masculin en général sont associés à des valeurs dominantes (Bourdieu, 1998). La sexualité n'échappe pas à cette « logique ». Longtemps, les femmes ont été renvoyées au statut d'objet. Si certains stéréotypes liés au genre perdurent, les femmes ont en principe aujourd'hui le droit de gérer leur propre sexualité. En payant quelqu'un pour assouvir leurs fantasmes, les clientes d'escorts s'inscrivent dans cette nouvelle tendance sociétale, minoritaire toutefois. Ceci rejoint d'ailleurs Daniel Welzer-Lang pour qui la prostitution est « un reflet des rapports sociaux de sexe à l'intérieur de notre société, et donc de leur évolution » (1994 : 148). Toutefois, l'escorting destiné aux femmes, par le rapport mercantile qu'il implique, laisse penser qu'il va plus loin que le simple fait de refléter les nouveaux rapports de genre dans notre société. Il ne transformerait pas seulement le rapport social voyant la femme comme subordonnée à l'homme mais l'inverserait littéralement, en mettant en jeu un homme comme objet sexuel et une femme comme dominatrice.

Or, on observe sur le terrain que les rapports de genre « traditionnels » ne sont pas si inversés dans le contexte d'escorting, même si les femmes s'approprient les services d'un homme. Ils semblent en effet persister de différentes manières. Du côté de la cliente, les faits montrent que son comportement est en lien avec son statut socialement construit de femme. Cette dernière a tendance à s'effacer et à se présenter comme fragile en face de l'homme qu'elle paie. Une telle attitude s'explique certainement par le processus de socialisation durant lequel elle a appris, dès son plus jeune âge, à tenir un rôle par rapport au genre auquel elle appartient. Pendant ce processus, la femme acquiert également la conviction du caractère « naturel » du féminin et du masculin, par le sentiment de se sentir complètement femme uniquement avec un homme se comportant en tant que tel. La cliente s'insère dans cette logique. C'est dans l'interaction que son statut se renforce. De ce fait, elle tend non seulement à vouloir louer les services d'un individu mais également ceux d'un homme muni de toutes les caractéristiques particulières associées à ce statut. Par exemple, elle attend de lui qu'il se comporte comme un « vrai » homme en étant galant, musclé ou très sûr de lui. De même, elle peut lui confier une mission en adéquation avec son statut d' « homme », tel que jouer le rôle d'un petit ami protecteur, d'un conjoint qui « brille » dans une réception ou d'un amant qui lui permette d'atteindre « le septième ciel ». Parfois, les « schèmes de la domination masculine » sont si ancrés que certaines femmes vont jusqu'à demander à être dominées sexuellement ou psychologiquement par celui qu'elles paient :

(…) Elle voulait plutôt être dominée. Je construisais alors un scénario. Ce n'était pas dans le sadomasochisme. J'avais un corps avenant. C'est moi qui décidais et elle suivait. (…) C'était une emprise psychologique constante pendant l'acte que j'entretenais par des mots (…) (Nicolas, 38 ans)

De son côté, l'homme, qui a appris à tenir un rôle propre à son genre lors du processus de sociabilisation, se comporte tout « naturellement » en tant que tel. C'est donc avec une certaine facilité qu'il sera un homme macho, protecteur ou attentif selon sa mission.

Ainsi, si tout laissait à penser que la relation prostitutionnelle, par le caractère mercantile qu'elle implique, voyait les femmes comme dominantes, le terrain nous démontre que les rapports sociaux « traditionnels » entre les hommes et les femmes ne sont ni inversés ni vraiment transformés. Le prochain chapitre montrera comment l'escort mobilise les caractéristiques de ce contexte, et les stéréotypes qu'il associe à chaque genre, pour se construire une image positive de lui-même et de son activité.

Le caractère masculin comme soutien

Une femme connaissant une vie sexuelle très intense n'est pas jugée socialement de la même manière qu'un homme.

En effet, elle a tendance à être perçue comme une fille facile et souillée, alors qu'un homme exerçant les mêmes pratiques est considéré comme un individu charmant ayant du succès auprès des femmes, le Casanova par excellence. La prostitution s'inscrit dans cette logique. Si la prostitution féminine est vue comme très négative, la prostitution masculine fait davantage sourire. Cette connotation différente influence directement l'escort. Ce dernier ne se sent pas particulièrement souillé par le fait de connaître beaucoup de femmes et peut même ressentir une certaine fierté à ce sujet. C'est dans cette logique que William affirme :

(…) Je m'en ventais. C'était marrant de le raconter aux amis, surtout au début (…) (William, 26 ans)

Cependant, l'aspect commercial de la relation ternit un peu l'image du Casanova. En effet, il est souvent honteux pour les hommes d'être considérés comme objets et de mettre de côté leur plaisir, ce qu'une relation monnayée supposerait. Afin de ne pas ternir sa propre image, l'escort développe certaines stratégies identitaires. Il interprète la réalité à son avantage en s'appuyant sur les caractéristiques qu'il associe à chaque genre. Le contexte prostitutionnel, qui fonctionne sur des stéréotypes découlant de la division sexuelle, le conforte dans sa gestion identitaire. Voyons maintenant précisément comment les « schèmes de la domination masculine », qui s'articulent avec le contexte, ont un impact positif sur l'image qu'a l'individu de lui-même et de son activité.

Premièrement, la tendance sociétale voit les hommes comme protecteurs et pourvoyeurs financiers de leur femme et enfants. L'escort a lui aussi incorporé cette conception. Il se voit non pas comme un instrument au service de ses clientes mais comme un individu qui a une utilité non négligeable, celle d'aider ces dernières. Par exemple, il se considère comme celui qui brise la solitude de ses clientes ou qui leur apporte un épanouissement sexuel qui leur ferait défaut. Dans tous les cas, la cliente est mise dans une position de fragilité par l'escort. Et c'est là qu'apparaît son rôle d'homme protecteur, confirmé implicitement ou explicitement par ses clientes d'ailleurs. Un rôle qui satisfait particulièrement l'escort puisqu'il le rend maître de la situation. Ce sentiment d'apporter du réconfort s'exprime dans le discours de Christian :

(…) C'était une superbe femme, 35 ans, ex-femme de millionnaire. Son gros problème, c'était qu'elle était indraguable car elle était trop plantureuse. Oui, la solitude c'est horrible. (…) (Christian, 28 ans)

Deuxièmement, certains hommes nourrissent leur virilité par le plaisir de faire jouir leur partenaire. Le symbole phallique ne serait pas étranger à cette conception. En effet, derrière le fait d'être un homme se cacherait celui de posséder la femme corps et âme grâce à son organe masculin. L'escort semble s'inscrire dans cette logique. Il a tendance à faire tout son possible pour satisfaire sexuellement ses clientes. Il peut, par exemple, regarder des cassettes pornographiques chez lui afin de mettre en pratique certains scénarios avec ses clientes. De plus, si de nombreux articles fleurissent un peu partout dans la presse pour donner aux hommes des solutions à leurs problèmes « physiologiques », de leur côté, les escorts développent une foule de stratégies pour être à la hauteur. C'est ainsi qu'ils peuvent se stimuler par leur imagination pendant l'acte sexuel avec leurs clientes ou inventer des préliminaires qui les mettent en confiance, telle la réalisation d'un long massage. Quoiqu'il en soit, la logique est la même. La jouissance de la cliente, inventée ou réelle, est l'objectif visé par l'escort car elle lui permet d'avoir la situation sous contrôle. Ainsi, l'exprime Nicolas :

(..)Il s'agissait de lui donner l'impression d'être une femme complètement passionnée, qu'elle se libère de ses tensions car c'est énorme de faire l'amour. (..) Oui, le truc à retenir. C'était que mon plaisir, c'était de leur avoir fait du bien. (Nicolas, 46 ans)

Troisièmement, les escorts disent ressentir obligatoirement du plaisir puisqu'ils sont des hommes. Dit autrement, ils ont tendance à croire que leur jouissance est assurée d'avance du fait de leur appartenance à la catégorie « homme ». Une telle conception de la sexualité masculine a certaines implications sur la réalité. Elle leur permet de la réinterpréter positivement dans la plupart des cas. Même lorsqu'ils semblent parler de mauvaises expériences, ils affirment avoir vécu la jouissance. Cela se voit très bien chez William. Parlant de clientes qui le dégoûtaient physiquement, il assure que :

(…) Pour un garçon, c'est marrant tandis que c'est différent pour une fille (…) Un garçon aura toujours du plaisir tandis qu'une fille non. Par exemple, la fille peut avoir mal et elle est aussi plus impliquée. Il peut y avoir plein de trucs.

Au contraire, un garçon, ça bande et ça va être bien de toute façon. Et aussi le fait que le gars pénètre tandis que la fille est pénétrée, cela change tout. (...) (William, 26ans)

Cependant, dans la réalité, l'escort ne garde pas longtemps des clientes qui ne lui plaisent pas et accepte très rarement des missions qui ne coïncident pas avec ses goûts personnels. S'il agit ainsi, c'est pour éviter de se confronter à l'absence de jouissance qui, en plus de contredire ses croyances personnelles, signifierait qu'il n'est pas vraiment acteur de sa sexualité et, de plus, qu'il est utilisé comme objet. En effet, le plaisir semble une composante importante pour se sentir vraiment « homme » et c'est pourquoi, en plus de le chercher à tout prix, l'escort le survalorise dans son discours.

Quatrièmement, les hommes sont vus dans notre société comme maîtres de toutes situations. De son côté, l'escort a tendance à ne pas relever de problèmes liés à l'exercice de cette activité. La plupart du temps même, il considère cette dernière comme facile à réaliser. Le contexte prostitutionnel, qui fonctionne sur des stéréotypes de genre, n'est sûrement pas étranger à cette conception. Il lui facilite en effet la gestion de cette activité. Par exemple, aucun escort interrogé ne mentionne de difficultés relationnelles avec les clientes. Au contraire, chaque escort affirme comprendre les femmes et cerner facilement leurs attentes, comme s'ils avaient un sixième sens à ce sujet. Il se peut que certains escorts aient des dons particuliers pour comprendre les femmes, mais il apparaît que cerner les attentes des clientes n'est sûrement pas aussi difficile qu'on pourrait le croire, pour la simple et bonne raison que ces attentes s'inscrivent dans les rapports de genre « traditionnels ». En effet, ayant acquis la conviction du caractère « naturel » du féminin et du masculin pendant le processus de socialisation, les clientes ont tendance à se sentir complètement « femme » uniquement avec des hommes se comportant de façon « masculine ». De ce fait, elles attendent de l'escort qu'il se comporte en tant que « vrai » homme. Dans le but d'être pleinement satisfaites à ce sujet, il arrive même que certaines clientes expliquent à l'escort, avant un rendez-vous, certains points cruciaux pouvant porter à confusion. Par exemple, si elles attendent de lui qu'il soit plutôt attentionné ou macho. De son côté, ayant été socialisé en tant qu' « homme », l'escort n'aura pas trop de peine à deviner les détails d'un rôle, dont il a appris à reconnaître les caractéristiques depuis son enfance.

Conclusion

Si tout laissait à penser que la relation prostitutionnelle renverse les rapports sociaux traditionnels de sexe, le terrain nous démontre le contraire. Cette relation est marquée par les stéréotypes de genre. Un tel contexte a certaines implications sur la gestion identitaire de l'escort. Il lui permet d'avoir les cartes en main et de se construire, de ce fait, une image satisfaisante de lui-même. Mais ce sont également les schèmes de la domination masculine, incorporés pendant la socialisation, qui permettent à l'escort de réinterpréter positivement son expérience de façon à se voir comme dominant. Ainsi, si on pouvait se demander comment l'escort peut assumer son activité en étant un homme, il apparaît dans cette étude que c'est justement le fait d'être un homme, et d'attribuer certaines caractéristiques à ce statut, qui le soutiennent dans sa gestion identitaire.

Références

Bourdieu, Pierre (1998). *La domination masculine.* Paris : le Seuil.

Dorais, Michel (2003). *Les cow-boys de la nuit. Travailleurs du sexe en Amérique du Nord*. Montblanc : H&O.

Étienne Jean et al. (2004). *Dictionnaire de sociologie. 3ième édition*. Paris : Hatier.

Fondation Scelles (2006). *La prostitution en Europe, une activité en constante mutation*. http://www.fondationscelles.org/index.php?option=com_content&task=view&id=60&Itemid=2

Guillaumin, Colette (1978). « Pratique de pouvoir et idée de nature »: (I) L'appropriation des femmes ; (II) « Le discours de la nature ». *Questions féministes*, 2&3, 13.

Welzer-Lang, Daniel (1998). *Quand le sexe travaille ou Une loi peut en cacher une autre….* http://www.multisexualites-et-sida.org/presentation/qudle/sextra.html

Welzer-Lang, Daniel (1994). *Prostitution: les uns, les unes et les autres.* Paris : Métallié.

L'identité *travesti* face aux structures binaires du genre
Un étude dans le milieu prostitutionnel genevois

Géraldine Bugnon

Le caractère construit et extrêmement contraignant de la structure binaire du genre est une prémisse très largement admise au sein des sciences sociales. Partant de l'idée que personne ne peut se soustraire à cette fiction régulatrice que constitue le genre, nous avons voulu porter notre regard sur un groupe qui se situe, a priori, en marge de cet idéal normatif : les *travestis* d'origine brésilienne qui travaillent dans le milieu prostitutionnel genevois. Notre réflexion s'est structurée autour du concept d'identité, l'objectif étant de mettre en lumière certains mécanismes identitaires tels que les processus d'identification ou la gestion de l'ambivalence. Nos analyses se basent sur un corpus empirique constitué d'une dizaine d'entretiens qualitatifs sous forme d'histoire de vie.

Deux remarques préliminaires sont nécessaires avant de nous plonger dans le vif du sujet : premièrement, le terme *travesti* doit être compris dans son acception brésilienne, c'est-à-dire désignant des individus de sexe anatomique masculin dont le corps a été "féminisé" au moyen de prises d'hormones et d'implants de silicone dans diverses parties du corps (seins, hanches, fesses), sans avoir pour autant subi une opération des organes génitaux. Deuxièmement, il s'agit ici d'une configuration particulière au sein du phénomène transgenre qui recouvre une pluralité de situations prenant forme dans des contextes historiques et socioculturels divers. Nos propos ici ne concernent donc que le groupe et contexte particuliers qui ont fait l'objet de notre étude, et ne pourraient en aucun cas être généralisés à d'autres réalités transgenres.

Notre argumentation sera structurée en trois mouvements. Dans un premier temps, nous montrerons qu'il est possible de parler d'une véritable identité collective *travesti* au sein du milieu prostitutionnel. Puis nous établirons les liens matériels et symboliques entre le « monde *travesti* » et l'espace prostitutionnel qui permettent d'expliquer le grand nombre de *travestis* brésiliens également travailleurs du sexe. Finalement, nous montrerons comment la force de la matrice binaire du genre empêche la consolidation de la construction identitaire *travesti* en mettant en lumière la manière dont un individu *travesti* gère l'ambivalence intrinsèquement liée à son identité.

Etre *travesti,* une identité à part entière

Les *travestis* ont à première vue des caractéristiques objectives en commun : une même origine culturelle, une même expérience professionnelle et migratoire, et surtout un même corps caractérisé simultanément par une apparence entièrement "féminine" et des organes génitaux masculins. Cependant, comme l'affirme Sommers (1994), des attributs objectifs semblables ne suffisent pas à établir l'existence d'une identité collective. Celle-ci ne prend véritablement forme que si les individus « partagent des récits identitaires et des environnements relationnels similaires » (Sommers, 1994 : 635). Dans le cas des *travestis,* ce récit prend la forme d'idéaux, de valeurs, de représentations du monde, de vocabulaire spécifique ou encore d'explications particulières concernant sa trajectoire biographique. Il est construit et reconstruit au sein des interactions quotidiennes dans le milieu prostitutionnel transgenre. Ainsi, les *travestis* partagent un projet de vie commun : la recherche d'une "féminité" la plus parfaite qui soit. La transformation de genre est perçue comme un processus dans lequel être *travesti* ne constitue qu'une des étapes. Cette transformation est interprétée par les *travestis* comme le résultat d'une injonction intérieure qu'elles portent en elles depuis l'enfance. Ainsi, l'une de nos informatrices s'exprime en ces termes : « Parce que c'est plus fort que nous ! C'est plus fort que nous, on veut être un transsexuel, ensuite on veut être un transsexuel opéré, c'est plus fort que nous ».

De même, les *travestis* partagent une même représentation de ce qu'« être *travesti* » veut dire : posséder une "essence féminine", désirer des hommes virils et sexuellement actifs, détester adopter un rôle actif lors des relations sexuelles et surtout, ne jamais éprouver d'attirance ou de désir sexuel pour une personne de sexe féminin. Ces quelques caractéristiques apparaissent à maintes reprises dans les discours et l'insistance des *travestis* à leur propos renseigne sur leur besoin de rendre leur identité intelligible en termes de genre. Nous reviendrons sur ce point plus loin.

Par ailleurs, comme tout récit identitaire, le récit *travesti* veille à tracer des frontières avec l'extérieur, déterminant ainsi les critères d'inclusion et d'exclusion du groupe. Car une identité collective, comme le souligne Dubar (2000), se constitue par un double mouvement d'homogénéisation au sein du groupe et de différentiation par rapport à l'altérité. Ainsi, nos informatrices se différentient des « gays», hommes homosexuels qui présentent une apparence et des manières d'être "masculines" et viriles et qui désirent sexuellement d'autres « gays » aux caractéristiques viriles. Les *travestis* refusent également d'être assimilées aux « transformistes », des hommes le jour qui se « déguisent » en femme la nuit pour un spectacle, ou pour réaliser un fantasme. Quant au terme « transsexuelle », il désigne le « stade supérieur », c'est-à-dire le *travesti* qui a subi l'opération des organes génitaux, et fait souvent l'objet d'admiration et d'envie. Enfin, si "la femme" représente l'idéal à atteindre, il est toutefois important aux yeux des *travestis* de s'en différencier également. Ainsi, nombre d'entre elles soulignent la supériorité des *travestis* sur les femmes en ce qui concerne la sensualité, les aptitudes sexuelles, la force de caractère, et même l'intelligence (sic). Quoiqu'il en soit, il ne faut pas oublier, comme le précise Kaufmann (2004), que l'identification au groupe se base sur des stéréotypes et des traits simplificateurs, en opposition à d'autres groupes également stéréotypés. Dans le cas des *travestis,* ce travail de réification des catégories est d'ailleurs encore loin d'être abouti, comme l'atteste le manque de consensus définitionnel souvent présent dans les discours. Ainsi, une même personne peut se définir parfois comme *travesti,* parfois comme transsexuelle, selon le degré de "féminité" qu'elle désire s'octroyer.

L'une de nos informatrices propose même un nouveau terme, la « transsexuelle pré-opérée », précisant ainsi son envie de passer à la « prochaine étape » du processus.

Ce flou et cette flexibilité dans les catégories confirment donc le caractère peu objectivé des identités transgenres.

La « carrière » *travesti*

Ayant démontré l'existence d'une identité collective *travesti* au sein du milieu prostitutionnel, nous pouvons à présent nous demander pourquoi cette identité prend forme justement dans un tel contexte. Car comme l'affirme Brubaker, « la groupalité doit être comprise comme une propriété contingente, émergente, et non comme une donnée axiomatique » (Brubaker, 2001 : 82). Quels sont les facteurs contextuels qui permettent à cette identité collective d'émerger ? Nous inspirant du concept de « carrière » de Becker, nous allons mettre en évidence les différentes phases qui constituent le parcours-type d'un *travesti,* ceci afin d'expliquer pourquoi c'est au sein de l'espace prostitutionnel que l'identité collective *travesti* prend forme. Nous soulignerons également les facteurs objectifs et subjectifs qui, en agissant conjointement, permettent d'expliquer le passage d'une phase à l'autre.

En premier lieu, l'existence de la figure du *travesti* dans le répertoire culturel brésilien est la condition de possibilité de toute identification. Cette figure est présente dans les médias, mais aussi dans les représentations collectives, où elle est associée au monde de la prostitution et de la marginalité. Par ailleurs, un savoir-faire sur la transformation transgenre circule dans les milieux homosexuels brésiliens, de sorte qu'il est très aisé pour un jeune garçon d'entreprendre une telle transformation au moyen d'hormones féminines puis de silicone. Mais pourquoi un jeune garçon qui éprouve du désir pour les hommes s'identifie au modèle *travesti*, plutôt que de devenir homme homosexuel? Notre hypothèse est que l'accès à la sous-culture « gay » au Brésil est réservée à la classe moyenne, et que le monde « gay » se situe donc hors du champ de possibilités de nos informatrices, toutes issues de milieux défavorisés. Ces dernières ont au contraire côtoyé des *travestis* dans la plupart des cas depuis l'adolescence, et c'est le contact avec cette réalité qui a permis l'identification. Devenir *travesti* apparaît en effet dans les discours recueillis comme une réponse à l'expérience du stigmate et de la discrimination vécue par le jeune homosexuel.

L'entourage social, et surtout la famille, semblent en effet encourager la transformation, comme si être *travesti* était, à leur yeux, plus acceptable socialement que de rester un homme « efféminé ».

L'entrée dans la prostitution est, à notre avis, le résultat de deux facteurs principaux. D'une part, la discrimination des *travestis* sur le marché du travail. Celles-ci n'ont en effet pas d'autre possibilité d'emploi que dans le secteur de l'esthétique (salon de coiffure, salon de beauté, éventuellement monde de la mode), où les salaires sont extrêmement bas. Si toutes nos informatrices ont déjà eu un emploi en dehors du travail du sexe, toutes ont finalement « opté » pour la prostitution, certaines pour répondre à un urgent besoin d'argent, d'autres simplement pour accéder à une situation financière plus confortable, que leur salaire de coiffeuse ou d' esthéticienne ne leur aurait jamais offert. On peut toutefois se demander pourquoi toutes sans exception se sont dirigées vers le travail du sexe. C'est ici qu'intervient le deuxième facteur : l'effet de réseau. En effet, des relations se tissent entre les *travestis* pendant la transformation transgenre, que ce soit dans les cliniques de chirurgie esthétique, ou lors des premières prises d'hormones, lorsqu'on demande conseil à un *travesti* du voisinage, par exemple, et que souvent des liens d'amitié se tissent. Ce réseau augmente fortement la probabilité que l'on soit un jour introduit au sein du milieu prostitutionnel par une connaissance *travesti* qui y travaille déjà, les *travestis* étant très présents dans le milieu prostitutionnel brésilien. C'est du moins ce que l'on peut observer sans exception dans les récits de nos informatrices : toutes ont reçu une proposition de travail dans la prostitution par une connaissance *travesti,* ce qui a toujours largement facilité leur insertion dans le travail du sexe.

Le sentiment d'appartenance à la « communauté *travesti »* va s'amplifier et se consolider au sein du milieu prostitutionnel. Le contact quotidien avec d'autres *travestis* va donner un nouvel essor à la transformation transgenre, comme l'explique cette informatrice : « Ah, ça a beaucoup changé. Parce qu'on rencontre d'autres transsexuelles, travestis, jolies, avec un beau corps, des seins, des cheveux….tout ce qu'on ne sait pas, on l'apprend…et on gagne plus de courage pour se transformer aussi ». La nouvelle est socialisée par les anciennes, qui lui enseignent le savoir-faire nécessaire à l'exercice de la prostitution. La solidarité entre *travestis* est encore accrue par le contexte très précaire lié à la situation migratoire. En effet, nombre d'entre elles résident et travaillent sans statut légal ni permis de travail. Enfin, l'interaction quotidienne avec d'autres *travestis,* toutes poursuivant le même idéal de "féminité", entraîne un jeu d'évaluation mutuelle en termes esthétiques. Chacune teste son propre degré de "féminité" dans le regard de l'autre, et parvient ainsi à confirmer sa progression vers l' "idéal féminin" tant recherché. Ainsi, le milieu prostitutionnel va exacerber le sentiment d' « être *travesti »,* car les liens affectifs sont à la base de la reconnaissance mutuelle, qui constitue, pour Axel Honneth (1999), le fondement de l'intégrité identitaire. En effet, selon cet auteur, « l'accès à un rapport à soi réussi dépend de la reconnaissance intersubjective de ses capacités et de ses réalisations. » (Honneth, 1999 : 20). On peut donc en conclure que le *travesti* ne peut exister pleinement en tant que tel qu'au sein du milieu prostitutionnel, puisque c'est là qu'il a accès à la reconnaissance sociale nécessaire à sa stabilité identitaire.

De la gestion de l'ambivalence…

Si une identité collective *travesti* est rendue possible par le contexte particulier de la culture brésilienne et du milieu prostitutionnel, elle reste néanmoins extrêmement fragile, en raison de la force d'imposition des normes de genres structurées autour de deux pôles distincts : le masculin et le féminin. Selon Kaufmann, le genre est l'un des domaines où l'imposition sociale extérieure de catégories est l'une des plus fortes encore aujourd'hui, et comme l'affirme cet auteur, « l'indécision sexuelle-biologique est intolérable pour la société : il faut absolument, si besoin à coups de bistouris, classer dans une catégorie ou dans l'autre » (Kaufmann, 2004 : 107). Tout individu, même vivant dans un microcosme en marge de la société, est soumis aux normes hégémoniques du monde social, et doit y faire face d'une manière ou d'une autre. Dans le cas des *travestis*, la force de la matrice binaire du genre entraîne le besoin permanent de réduire l'ambivalence, besoin qui se traduit par l'aspiration à appartenir de manière irrévocable au genre féminin. Ainsi, toutes nos informatrices se représentent leur statut actuel comme provisoire, et prévoient à plus ou moins long terme une opération des organes génitaux, afin de devenir, enfin, « véritablement femme ». Le projet d'opération des organes génitaux est généralement associé à la sortie du milieu prostitutionnel, ce qui confirme que le statut identitaire de *travesti* est intimement lié au contexte du travail du sexe.

Cette nécessité de réduire l'ambivalence se retrouve dans les discours concernant les relations amoureuses : le petit ami sera toujours présenté comme exclusivement hétérosexuel, sexuellement actif, et « viril » dans ses comportements : « je suis la première transsexuelle à être avec lui. Il est actif avec moi, il ne touche même pas mon sexe, rien ». Ou encore : « Ce qui nous attire, c'est l'attitude de l'homme. Un exemple : si on veut être une femme, on aime recevoir des cadeaux, on aime se promener. Donc s'il a cette attitude tous les jours, il nous fait tomber amoureuse, tu comprends ». Ainsi, par sa virilité extrême, le petit ami confirme la "féminité" du *travesti* et contribue à sa stabilité identitaire en la rendant intelligible au sein de la matrice de genre.

Finalement, le besoin de définition identitaire univoque en terme de genre apparaît très clairement dans les discours des transsexuelles opérées. Celles-ci refusent d'être encore associées à la catégorie « transgenre », ainsi que de parler de leur parcours de transformation. Elles revendiquent le droit d'être considérées pleinement en tant que femmes. Cette attitude nous amène à penser que correspondre enfin de manière univoque et cohérente aux exigences de l'ordre normatif du sexe, du genre et du désir représente un tel soulagement pour des personnes qui ont dû gérer l'ambiguïté pendant de longues années qu'une fois l'opération effectuée, elles refusent définitivement d'être encore associée à ce statut ambigu.

Nous pouvons conclure, au vu de nos résultats, que c'est au sein du milieu prostitutionnel que les *travestis* ont accès à une reconnaissance intersubjective, et donc à une existence sociale à proprement parler. Rappelons que pour Honneth (1999), l'individu ne peut consolider son identité que si cette dernière est reconnue par des « partenaires de communication », en l'occurrence, les collègues travailleuses du sexe. Nous avons alors pu confirmer la présence d'une identité collective transgenre au sein du milieu prostitutionnel genevois, caractérisée par des valeurs partagées, telle la "féminité", et des frontières avec « l'extérieur », en l'occurrence les gays, les transformistes, les transsexuelles et les femmes. Cependant, cette existence sociale en tant que *travesti* reste extrêmement fragile, et cantonnée à l'espace prostitutionnel. En effet, à tout moment, le *travesti* doit faire face à l'ordre normatif du genre, et redonner cohérence et intelligibilité à son identité en revendiquant une appartenance exclusive (ou tout du moins un désir d'appartenance) au genre et au sexe féminin.

Références

Becker, Howard S. (1985). *Outsiders : Études de sociologie de la déviance*. Paris : Métallié.

Brubaker Rogers (2001). « Au-delà de l'identité ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°139, 66-85.

Butler, Judith (1990). *Gender Trouble*. London : Routledge.

Dubar, Claude (2000). *La crise des identités :l'interprétation d'une mutation*. Paris : PUF.

Honneth, Axel (1999). « Intégrité et mépris. Principes d'une morale de la reconnaissance ». *Recherches sociologiques*, n°2, 11-22.

Kaufmann, Jean-Claude (2004). *L'invention de soi : Une théorie de l'identité.* Paris : Hachette.

Kulick, Don (1998). T*ravesti. Sex, Gender and Culture among Brazilian Transgendered Prostitutes*. Chicago : University of Chicago Press.

Somers, Margaret R. (1994). "The narrative constitution of identity. A relational and network approach". *Theory and society,* 23, 605-649.

Genre, migration et politique d'embauche: l'exemple de l'horlogerie, 1946-1962

Aline Burki, Leana Ebel

Deux faits surprenants motivent notre recherche: Premièrement, l'immigration en Suisse au sortir de la Deuxième guerre mondiale est majoritairement féminine jusqu'en 1958[1]. Deuxièmement, ces travailleuses ne sont pas seulement embauchées dans des secteurs dits « féminins » comme le textile, l'hôtellerie ou le service de maison, mais sont nombreuses dans la métallurgie et l'horlogerie par exemple et bénéficient le plus souvent d'un permis B (annuel). Ces deux constats prouvent la pertinence d'une remise en cause de l'idée largement répandue selon laquelle l'immigration est principalement masculine et saisonnière.

Nous privilégions deux axes de recherche pour aborder ce sujet : d'une part, l'élaboration de la politique d'embauche de femmes immigrées dans l'horlogerie, au niveau fédéral, et d'autre part, l'application de cette politique au niveau des entreprises horlogères dans le canton de Neuchâtel. Notre analyse aborde le triple enjeu que représentent le genre, l'origine et la classe. Trois paradigmes profondément imbriqués, dont les résonances mutuelles permettent de mettre en évidence les logiques sociales et économiques développées par les trois acteurs institutionnels que sont le syndicat, le patronat et l'Etat. Nous présentons ici un des aspects de notre recherche, à savoir une réflexion sur l'hypothèse d'un remplacement de la main-d'œuvre féminine suisse par des immigrées entre 1946 et 1962.

Des immigrées aux postes des Suissesses?

Dans le cadre d'ouvrages traitant de la Deuxième guerre mondiale, Regina Wecker (Wecker, 1999 : 81) et, par la suite, Nora Natchkova (Natchkova, 2005 : 164-177) lancent des pistes de réflexion sur l'embauche de femmes immigrées à la fin de ce conflit.

Selon Nora Natchkova, vers la fin de la guerre, les usines manquent de main-d'oeuvre, ce qui pousse les patrons à augmenter les salaires de leur personnel pour éviter le débauchage. L'augmentation des revenus est générale, mais un peu plus forte proportionnellement pour les femmes, ce qui entraîne un risque de nivellement des gains[2]. Les ouvrières suisses ne sont donc plus aussi avantageuses et cela inquiète le patronat, d'autant plus que le taux de syndicalisation des femmes augmente fortement en 1946[3]. Au sortir de la guerre, le travail féminin est reconnu comme indispensable, mais une hausse du nombre de Suissesses dans les entreprises n'est pas souhaité. En accord avec les autorités suisses, les industriels font appel à un personnel immigré dans une « logique de mise en concurrence des hommes, des femmes et des non Suisse·sse·s » (Natchkova, 2005 : 172). Cet appel vise à limiter l'évolution des salaires et à éviter une augmentation du nombre de Suissesses sur le marché du travail dans le but d'un retour de l'ordre genré en Suisse.

Chantal Magnin (Magnin, 1998), pour sa part, travaille sur l'importance du modèle de la famille traditionnelle qui culmine dans les années 1950. Gaby Sutter (Sutter, 2005 : 207-208, 263-268, 326-328) complète cette analyse en étudiant ces discours conservateurs entre 1945 et 1970. Elle montre qu'entre 1945 et 1960 les Suissesses quittent effectivement le marché du travail.

Notre perspective diffère quelque peu de celles des chercheuses citées : elle se centre spécifiquement sur les femmes immigrées ainsi que sur les rapports de force entre les patrons et le syndicat horloger. L'évolution des

[1] Le recensement de 1950 par exemple comptabilise 92'916 femmes immigrées actives sur le marché du travail pour 82'475 hommes. Par ailleurs et jusqu'aux années 1970, les Italien·ne·s représentent plus de 50% de l'ensemble des immigré·e·s. (Piguet, 2005 : 53-57).

[2] Entre 1944 et 1946, les salaires horaires moyens, en francs constants de 1939, augmentent de 17.5% pour les ouvriers qualifiés et semi-qualifiés (ce qui représente une hausse de 22 centimes), de 17.9% pour les ouvriers non qualifiés (+ 19 cts) et de 25.4% pour les ouvrières (+ 18 cts). (Natchkova, 2005 :166-167, 314).

[3] A l'Union syndicale suisse (USS), le pourcentage de femmes atteint 14.1% en 1946, année « record ». Il baisse par la suite et se situe en moyenne annuelle à 11.4% entre 1946 et 1962. (Siegenthaler, 1996 : 1005-1006).

moyens de production est un enjeu central dans notre travail. A partir de cet angle d'analyse nous traitons la problématique d'un éventuel frein mis à l'activité des femmes suisses dans les fabriques horlogères et les enjeux que représente l'embauche d'immigrées.

Pour une approche pertinente de cette problématique nous estimons qu'il est nécessaire de distinguer l'analyse du secteur secondaire de celle de l'horlogerie puisque cette dernière connaît des restrictions particulières pour l'emploi de personnel immigré. Il est également nécessaire de différencier deux périodes dont dépendent des contextes différents. Nous identifions pour l'horlogerie une mise en place lente des structures légales et des pratiques d'embauche des immigré·e·s entre 1946 et le milieu des années 1950 ; puis une certaine libéralisation des règles arrêtées depuis la fin de la guerre.

Il faut également relever que les années 1950 se caractérisent par une évolution des méthodes de travail. Au sortir de la guerre, la situation économique est excellente, l'appareil de production de la Suisse est intact et sa place financière forte (Dirlewanger, Guex et Pordenone, 2004 : 115-161). Les industriels horlogers souhaitent répondre rapidement aux commandes nombreuses et se trouvent devant deux solutions principales. La première est de renforcer la rationalisation du travail, c'est-à-dire d'embaucher de la main-d'œuvre supplémentaire et de fractionner les tâches pour permettre à du personnel non qualifié de les accomplir plus rapidement selon les méthodes du taylorisme. La seconde consiste à automatiser et renouveler le parc de machines afin de produire plus avec moins de personnel, c'est-à-dire à substituer au travail humain celui des machines. Dans le but de maximiser les profits et devant la crainte que la bonne conjoncture ne soit que passagère, ils optent d'abord pour la première solution qui leur permet de ne pas investir dans de nouveaux outils, mais exige d'embaucher une main-d'œuvre bon marché. Dès la fin des années 1950, sous la pression grandissante de la concurrence étrangère, le patronat cherche à introduire des chaînes de montage dans la terminaison[4] pour y employer de la main-d'œuvre non qualifiée, des femmes immigrées notamment. Cette évolution technologique joue un rôle de poids dans les discussions autour de l'appel de main-d'œuvre immigrée.

Entre 1944 et 1946 dans l'horlogerie, l'augmentation des salaires horaire en francs constants est générale. Cette hausse est proportionnellement plus élevée pour les femmes, rétribuées traditionnellement à des salaires inférieurs à ceux des hommes puisque considérés comme « complémentaires » à la vie du ménage. Entre 1946 et 1955, cette progression ralentit pour les ouvrières[5]. Cependant dans ce cas, il n'est pas possible d'affirmer, comme le fait Nora Natchkova pour le secteur secondaire, que c'est l'embauche de femmes immigrées qui fait pression sur les salaires. Si on observe en effet, comme dans le secteur secondaire[6], une certaine stagnation de la main-d'œuvre féminine suisse durant la première moitié des années 1950, elle ne s'explique pas par l'entrée des Italiennes dans les fabriques horlogères puisque celles-ci n'y entrent qu'au compte goutte jusqu'en 1959[7].

La volonté du patronat : conserver des niches de travail précarisé, 1946-1955

Comment expliquer le nombre étonnamment bas d'immigrées dans l'horlogerie ? Les autorisations d'embaucher du personnel immigré sont limitées jusqu'à la fin des années 1950. En effet, ce domaine d'intérêt national est réglementé par le Statut horloger, initié par l'arrêté fédéral du 12 mars 1934, dont le but est de lutter contre la multiplication du nombre d'entreprises et de protéger les prix. Dans ce cadre, l'engagement de personnel est contrôlé et soumis à un

[4] La terminaison comprend le remontage et le réglage de la montre, les postes les plus qualifiés et de fait les mieux rémunérés.

[5] Entre 1944 et 1946, les revenus des ouvrières augmentent de 26.0% (+ 34 cts) en francs constants de 1946, ceux des ouvriers non qualifiés de 18.0% (+ 30 cts) et ceux des ouvriers semi-qualifiés et qualifiés de 21.9% (+ 44 cts). Entre 1946 et 1955 les salaires des femmes augmentent de 15.2%, ceux des hommes non qualifiés de 22.3% et ceux des hommes qualifiés de 14.3%, *La Vie économique*, "Salaires versés aux ouvriers victimes d'accident", 1961, p. 313.

[6] Les données pour 1946 manquent. Entre 1947 et 1955, le pourcentage d'ouvrières dans le secteur secondaire reste stable : 34.9 % en moyenne annuelle. Le pourcentage de femmes immigrées par rapport à l'ensemble de la main-d'oeuvre augmente de 44.6 %, passant de 22'316 à 37'929 femmes. *La Vie économique*, « Statistique suisse des fabriques », 1948-1955 et *4ème Recensement fédéral des entreprises, 25 août 1955, vol.10*, Bureau fédéral des statistiques.

[7] Entre 1947 et 1955, le pourcentage d'ouvrières dans l'horlogerie reste également stable en moyenne annuelle avec 49.8 %. Le pourcentage de femmes immigrées par rapport à l'ensemble de la main-d'oeuvre augmente de 25.7 %, passant de 897 à 1'230 femmes. *La Vie économique*, « Statistique suisse des fabriques », 1948-1955 et *4ème Recensement fédéral des entreprises, 25 août 1955, vol.10*, Bureau fédéral des statistiques.

contingentement pour éviter une croissance jugée déraisonnable. Cette réglementation a des conséquences au niveau de l'embauche de personnel immigré puisque celle-ci se fait dans un cadre contraignant prédéfini (Garufo, 2006 : 89-112). La peur de la transplantation des savoirs, soit que les « secrets » de production ne soient récupérés par d'autres pays, pèse lourd et explique entre autre les réticences des associations professionnelles et des autorités à l'entrée de personnel immigré dans ces usines. Chaque cas d'embauche est longuement examiné et négocié. Jusqu'en 1960, parmi les immigré·e·s, seules les femmes peuvent être engagées à la production horlogère, mais toujours sous le régime de l'exception et à des postes non qualifiés. En effet, tant le syndicat que le patronat estiment qu'elles sont moins aptes que les hommes à apprendre les techniques de fabrication et représentent ainsi un « danger » moindre.

Le renforcement de la rationalisation explique selon nous l'insistance du patronat pour embaucher des femmes immigrées malgré les restrictions évoquées. En effet, dans ce type d'organisation du travail une augmentation de la production entraîne nécessairement une augmentation de l'effectif du personnel ; et la plupart des emplois créés sont des postes de « petite main » destinés principalement aux femmes. En raison de la division sexuelle du travail, il semble aller de soi que ces postes peu protégés et mal rétribués leurs soient réservés. Le patronat adopte un discours essencialisant pour justifier cette discrimination, reposant sur l'idée que les femmes sont par nature plus minutieuses et plus enclines aux travaux répétitifs. Embaucher des immigrées comporte un double avantage puisque leur permis de séjour dépend de leur permis de travail : leur renvoi étant aisé, elles représentent une possibilité d'exportation du chômage en cas de ralentissement économique. Et leur statut précaire les force à accepter les conditions de travail dictées par les patrons. Cela entraîne une augmentation des exigences de production que le patronat imposera à l'ensemble de ses ouvrier·e·s « auxiliaires », suisses comme immigré·e·s. La baisse des tarifs pour le travail aux pièces, très répandu pour les postes non qualifiés, est avérée, ce qui représente de fait un dumping salarial indirect. Nous avançons dès lors l'hypothèse de la mise en place d'une double disciplinarisation à l'intérieur des entreprises par le biais de l'embauche de femmes immigrées.

Comment la Fédération des ouvriers sur métaux et horlogers (FOMH) réagit-elle face à ce jeu du patronat sur le genre et l'origine des travailleurs·euses ? Notre recherche nous a permis de constater que si la question de l'embauche de femmes immigrées provoque des négociations importantes entre syndicat et patronat, elle fonctionne aussi souvent comme une monnaie d'échange entre partenaires sociaux pour arriver à des compromis. Malgré de fortes réticences, la FOMH accepte par exemple l'entrée d'un certain nombre d'Italiennes dans les usines horlogères, mais uniquement pour des travaux de « petite main » et en contrôlant dans chaque cas les salaires qui leur sont versés. Le fait qu'elles ne puissent pas accéder aux parties les plus qualifiées – et les mieux rémunérées- de la production représente une garantie pour le syndicat : la rationalisation du travail concerne plus directement les ateliers où le travail est majoritairement non qualifié et féminin.

Pour en revenir à notre questionnement de départ, sans constater un remplacement quantifiable de travailleuses suisses par des travailleuses italiennes dans la première moitié des années 1950, nous avançons que la concurrence mise en place entre les ouvrières « auxiliaires », suisses et immigrées, est réelle. Le patronat parvient ainsi à conserver des niches de travail précarisé. L'embauche d'Italiennes est possible bien que fortement contrôlée, et elle permet aux industriels de produire plus sans trop augmenter leurs coûts.

1955-1962 : précarisation… jusque dans la terminaison !

A la fin des années 1950, on assiste à une augmentation générale du nombre d'ouvrier·e·s. Si le pourcentage de femmes dans le secteur secondaire reste stable entre 1956 et 1962, le nombre d'immigrées double presque alors que la proportion de femmes suisses par rapport au total de la main-d'œuvre diminue de 32.6 %[8]. Dans l'horlogerie, le constat est encore plus flagrant : si la proportion de femmes dans cette branche reste elle aussi constante, le pourcentage d'immigrées sur le total de la main-d'œuvre fait plus que quadrupler alors que la proportion de Suissesses sur le total

[8] Entre 1956 et 1962 dans le secteur secondaire, la moyenne annuelle du nombre de femmes par rapport à l'ensemble de la main-d'œuvre est de 41.3 %. Le pourcentage de femmes immigrées par rapport à l'ensemble de la main-d'œuvre augmente de 42.4 %, passant de 55'555 à 96'575 femmes. *La Vie économique*, « Statistique suisse des fabriques », 1957-1963.

des ouvrier·e·s baisse de 18.3 %[9]. Ceci s'explique en partie par le fait que dans l'horlogerie, les pratiques d'embauche du personnel immigré se libéralisent dès 1959. De nouveaux changements dans le mode de production voient le jour : des chaînes de montage sont introduites dans les fabriques et des emplois de « petite main » sont créés dans toutes les parties de la montre y compris dans la terminaison. Les immigrées peuvent de ce fait être engagées à des postes qui étaient auparavant réservés à des ouvrier·e·s qualifié·e·s. Le syndicat ne peut donc plus éviter la déqualification que cela provoque. Il conserve cependant le contrôle des salaires et est encore consulté pour l'embauche d'immigré·e·s.

De son côté, le patronat horloger peut maintenir et étendre des emplois précaires, rétribués aux salaires minima. Le travail devient de plus en plus répétitif, ce qui explique en partie que de nombreuses femmes suisses quittent la branche. Mais le réservoir de main-d'œuvre que représentent les femmes immigrées permet de pallier à cette défection.

Un jeu nouveau sur le genre, le sexe et l'origine

Nos recherches ne nous permettent pas de mettre à jour une volonté manifeste du patronat horloger de freiner la présence de travailleuses suisses dans leurs usines ou de renvoyer définitivement ces dernières à leur foyer. Mais il semble clair que les industriels cherchent avant tout à conserver et élargir des postes de travail précarisés. Grâce à la rationalisation, à la division sexuelle du travail et à l'articulation nouvelle des paradigmes du genre et de l'origine, ils parviennent à développer des emplois flexibles et peu payés. Ces derniers, particulièrement répandus dans les ateliers comme les ébauches, réputés pour la pénibilité du travail due aux bruits et à l'utilisation d'huiles, sont attribués en priorité aux travailleuses immigrées.

Défendre les conditions de vie et de travail de ces femmes n'est une priorité pour personne. Au contraire, les placer à ces postes désertés par les Suisse·ss·es permet un consensus entre le patronat qui y gagne sur le plan économique et le syndicat qui lutte pour le maintien des postes les plus qualifiés pour les Suisse·sse·s.

[9] Entre 1956 et 1962, le pourcentage de femmes sur l'ensemble de la main-d'œuvre horlogère représente 49.8 %, mais celui des immigrées augmente de 361.3 %, passant de 1'575 à 7'952 femmes. *La Vie économique*, « Statistique suisse des fabriques », 1957-1963.

Références

Dirlewanger, Dominique, Sébastien Guex et Gian-Franco Pordenone (2004). *La politique commerciale de la Suisse ; de la Deuxième Guerre mondiale à l'entrée au GATT (1945-1966)*. Zurich : Chronos.

Département fédéral de l'économie publique (Dir.) (1947-1963). *La Vie économique : revue de politique économique*. Berne : Feuille officielle suisse du commerce.

Garufo, Francesco (2006). « Pénurie de main-d'œuvre et lutte contre la transplantation des techniques : les travailleurs étrangers dans l'horlogerie suisse (1945-1975) ». *Cahiers de RECITS 4*, 89-112. Belfort : Université de Technologie de Belfort-Montbéliard.

Magnin, Chantal (1998). « Der Alleinernährer ; Geschlechtsspezifische Arbeitsteilung im Wirtschaftswachstum der 1950er Jahre in der Schweiz ». In Veronika Aegerter et al. (Dir.). *Geschlecht als Methode ; Ansätze und Perspektiven in der Frauen- und Geschlechtergeschichte* (pp. 183-196). Zurich : Chronos.

Natchkova, Nora (2005). « Etude de la politique patronale face à la main-d'œuvre féminine en Suisse (1939-1946) ». In Sabine Christe et al., *Au foyer de l'inégalité ; La division sexuelle du travail en Suisse pendant la crise des années 30 et la Deuxième guerre mondiale* (pp. 164-177). Lausanne : Antipodes.

Piguet, Etienne (2005). « L'immigration en Suisse depuis 1948 – Contexte et conséquences des politiques d'immigration, d'intégration et d'asile ». In Hans Mahnig (Dir.), *Histoire de la politique de migration, d'asile et d'intégration en Suisse depuis 1948* (pp. 37-64). Zurich : Seismo.

Siegenthaler, Hansjörg (Dir.) (1996). *Statistique historique de la Suisse*. Zurich : Chronos.

Sutter, Gaby (2005). *Berufstätige Mütter ; Subtiler Wandel der Geschlechterordnung in der Schweiz (1945-1970)*. Zurich : Chronos.

Wecker, Regina (1999). « It wasn't War ! The Situation of Women in Switzerland 1939-1945 ». In Joy Charnley et al. (Dir.), *Switzerland and War* (pp. 61-82). Berne : Lang.

ANNEXE: TABLEAUX

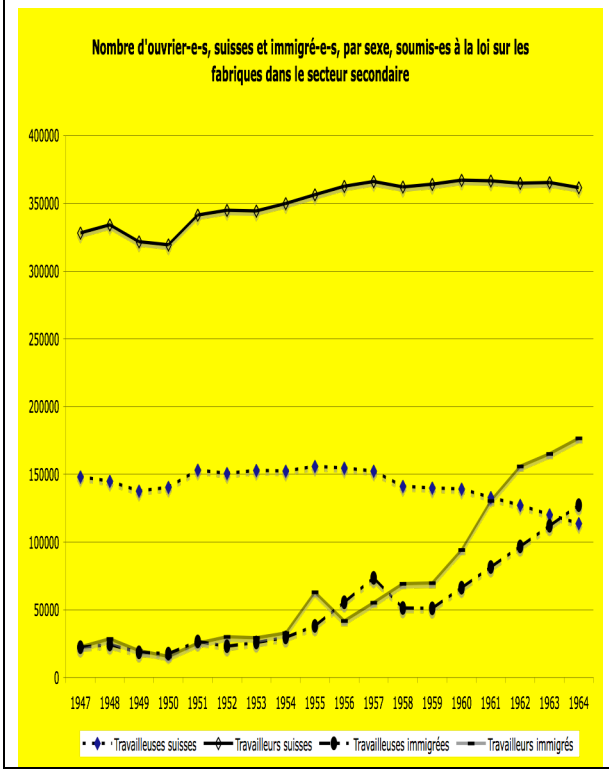

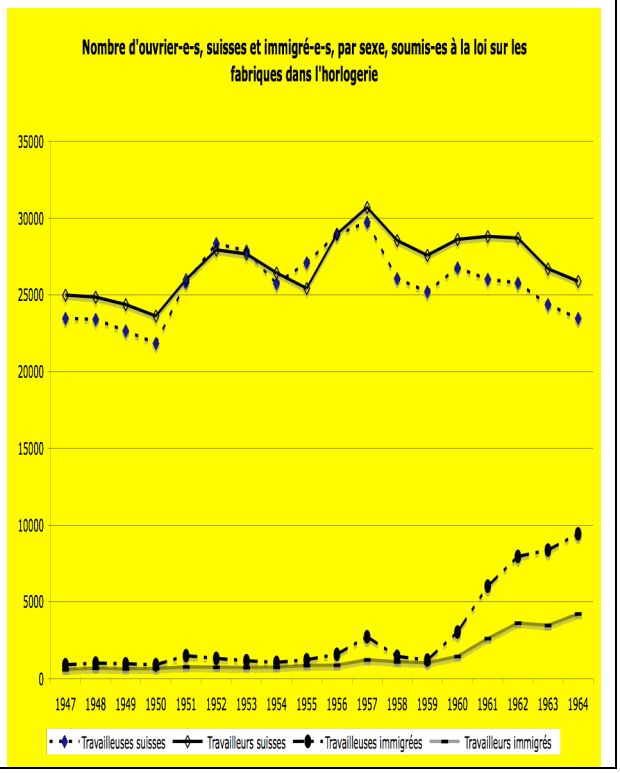

Sources: *La Vie économique* (« Statistique suisse des fabriques »), 1948-1965 et *4ème Recensement fédéral des entreprises, 25 août 1955, vol.10*, Bureau fédéral des statistiques.

Savoir c'est pouvoir : Observations sur les relations d'autorité dans les maternités en Jordanie

Irène Maffi

La période coloniale et la médicalisation de la naissance

Jusqu'à la fin de la période coloniale (1946), la Jordanie est un pays où les hôpitaux sont très peu nombreux, très petits et concentrés principalement dans le nord du pays. Ils sont surtout destinés à soigner les maladies contagieuses -malaria, cholera, rubéole, etc.- et les maladies ophtalmiques qui à l'époque étaient très répandues auprès de la population locale[1]. La première maternité comprenant 20 lits est fondée à Amman en 1939. Durant la période ottomane et les premières décennies du XXème siècle, la grossesse et l'accouchement sont des affaires gérées exclusivement par les femmes. L'univers masculin est exclu du système natal, c'est-à-dire l'ensemble des pratiques et des idées liées à la grossesse et à l'accouchement. Pour les hommes, il est considéré ridicule, inapproprié, inconcevable de s'occuper de leurs enfants avant qu'ils n'aient atteint un certain âge. Les personnes chargées de la grossesse et de l'accouchement sont des femmes de la tribu, du village, du quartier ou des membres de la famille élargie. Elles apprennent le métier de *dayya* (sage-femme) de leurs mères, de leurs tantes ou d'une personne âgée de la famille qu'elles suivent jusqu'au moment où elles-mêmes deviennent des expertes. Elles possèdent une connaissance approfondie des techniques qui permettent de comprendre si une femme est enceinte, de calculer la date présumée de l'accouchement, de comprendre si la grossesse avance bien et d'assister une femme durant et après l'accouchement (Tesio Romero, 1995 ; Granqvist, 1947 ; Jaussen, 1908). A cette époque, l'accouchement n'est pas un événement individuel, mais un fait collectif auquel participe la communauté féminine. La *dayya* n'est jamais seule avec la femme qui accouche : d'autres femmes de la famille et des voisines sont présentes et aident la sage-femme qui assiste la parturiente.

Ce système est lentement mais inexorablement démantelé par les autorités coloniales durant les années du Mandat britannique en Palestine et en Transjordanie à partir du début des années 1920. Bien que la documentation pour la Transjordanie soit très modeste pour cette période-là, les rapports de l'administration en Palestine -dont l'Emirat de Transjordanie dépendait- nous donnent une idée assez précise des politiques coloniales. Deux mesures adoptées par les fonctionnaires britanniques marquent le début de la déstructuration de l'ancien système natal et en même temps l'imposition de la médicalisation de la grossesse et de l'accouchement. Le premier coïncide avec la fondation d'une école de formation pour sages-femmes à Jérusalem dans le grand hôpital public *al-Maksubiyyeh* où l'instruction impartie suit fidèlement le modèle britannique de l'époque[2]. Seules les sages-femmes et infirmières diplômées à l'Ecole des sages-femmes sont reconnues par les autorités comme *qualifiées* (*qualified*), c'est-à-dire possédant le savoir scientifique et donc l'autorité nécessaires pour s'occuper des femmes enceintes, des accouchements et des enfants en bas âge. Au même moment, les *dayyat* reconnues par la population autochtone sont *disqualifiées*. Non seulement les colonisateurs ne leur reconnaissent aucun savoir scientifiquement valable, mais ils les accusent également de perpétuer des pratiques nocives pour la santé des mères et des enfants. Malgré cette condamnation, pendant plusieurs années, à cause du nombre insuffisant de sages-femmes qualifiées en territoire palestinien, le gouvernement mandataire sera forcé de permettre aux *dayyat* d'exercer leur métier dans les zones rurales et auprès des tribus bédouines. En revanche, les sages-femmes traditionnelles ne seront plus

[1] Voir les Rapports annuels de la Direction de la santé dans l'Emirat de Transjordanie 1926-1938 (en arabe).

[2] Dans cette école, le programme d'études, la langue, les règles de comportement et même la manière de s'habiller sont importés de la métropole.

autorisées à exercer leur métier dans les villes, qui deviendront en très peu de temps domaine exclusif du nouvel art obstétrique colonial[1].

En Transjordanie, les choses avancent plus lentement, le contrôle du territoire est moins fort et les structures sanitaires mises en place sont en nombre réduit. La réglementation de la pratique des sages-femmes à l'est du Jourdain est imposée plus lentement, selon les mêmes principes qu'en Palestine. Les *dayyat* n'ont pas le droit d'exercer leur métier, sinon après avoir reçu l'autorisation des autorités britanniques. Cette autorisation est conférée aux seules *dayyat* qui suivent les cours donnés par les sages-femmes qualifiées, à condition qu'elles utilisent les instruments médicaux qui leur sont confiés et qu'elles suivent à la lettre les pratiques en matière d'hygiène des colonisateurs. En outre, pour que leur licence soit renouvelée, chaque année elles ont l'obligation de se soumettre à un examen de la part des autorités sanitaires compétentes. Vers la fin du Mandat, l'augmentation du nombre des sages-femmes qualifiées permettra à l'administration coloniale de réduire de plus en plus les autorisations données aux *dayyat*. En outre, durant les années 1930, les hôpitaux se multiplient et ouvrent de petites maternités qui annoncent le début de la médicalisation définitive de l'accouchement.

Ce n'est pas uniquement l'accouchement qui sera médicalisé, mais également la grossesse et plus généralement ce qui est aujourd'hui appelé la santé reproductive (*reproductive health*) grâce à l'institution et à la multiplication des centres spécialisés dans la santé maternelle et enfantine en Palestine, puis en Jordanie. Les centre MCH (*Centres for Maternity and Child Health*) vont devenir en quelques décennies des institutions très nombreuses et très fréquentées par la population locale. Les femmes y vont pour faire soigner et vacciner leurs enfants, pour se soigner lorsqu'elles ont des problèmes gynécologiques et surtout pour les soins prénatals. Le nombre élevé de patientes qui se rendent chaque année dans les centres MCH suffit à faire comprendre le succès formidable dont ils firent preuve[2]. Malgré la nouveauté absolue de ces institutions, elles ne suscitèrent pas de scandale auprès des indigènes : meme la population rurale musulmane accepta de bon gré les services offerts par ces centres.

Après la Seconde guerre mondiale, l'Emirat de Transjordanie obtient l'Indépendance et devient le Royaume hachémite de Jordanie. L'ancienne Direction sanitaire est transformée en un véritable Ministère de la santé qui va mettre en place une politique sanitaire cohérente ainsi qu'un réseau d'hôpitaux publics et de centres pour les soins primaires. Le nouveau Ministère va également inaugurer une politique visant à la constitution d'un vaste réseau de centres MCH dans le pays. Grâce à l'aide de l'agence américaine pour le développement, beaucoup de projets sont financés afin d'améliorer la gestion de la santé en Jordanie et plus particulièrement de la santé maternelle et enfantine. Les projets des années 1950 et 1960 prévoient entre autres la fondation d'une Ecole destinée à former les sages-femmes et les infirmières[3] qui ouvrira ses portes tout au début des années 1960. Le cursus d'études est presque immédiatement établi en anglais et les enseignants sont soit des Européens soit des médecins locaux formés en Occident[4]. L'enseignement est entièrement basé sur les paradigmes médicaux et les textes britanniques de l'époque. Aucun espace n'est donné aux notions de la culture autochtone concernant la grossesse et l'accouchement et aucune *dayya* ne mettra le pied dans cette école. Pour comprendre les raisons de l'orientation anglo-saxonne de cette école, il suffit de mentionner le fait qu'une grande partie des médecins jordaniens étaient formés ou spécialisés en Europe et aux Etats-Unis et que la langue commune dans les hôpitaux a toujours été l'anglais. Si la médecine arabe, c'est-à-dire l'ancien système autochtone de connaissances et de pratiques médicales, persiste dans les couches populaires et surtout dans les milieux ruraux ou défavorisés[5], les hôpitaux, privés et publics, les centres sanitaires et toute formation médicale sont entièrement soumis au modèle anglo-saxon.

Parallèlement au développement du système sanitaire public, le secteur privé va connaître un essor remarquable surtout à partir de la fin des années 1970, jusqu'à jouer

[1] Cette école commencera son activité au milieu des années 1920.

[2] Voir le chapitre consacré à la santé dans les Rapports annuels de l'administration britannique en Palestine et Transjordanie à la Ligue des Nations entre les années 1918 et 1940.

[3] Jusqu'à l'Indépendance, les infirmières et sages-femmes jordaniennes étaient formées à l'Ecole de Jérusalem comme l'atteste Fathi Sultan (1998 : 497 et suivantes) (en arabe).

[4] La première Faculté de médecine ne sera fondée qu'au début des années 1970.

[5] Voir par exemple : Tubeishat, M., (1991)., *The Relationship between Modern and Traditional Medical Systems : A Case-Study from Northern Jordan*, Thèse doctorale, Université de Yarmouk, Jordanie.

un rôle crucial dans le pays tant du point de vue sanitaire qu'économique. À partir de la fin des années 1990, non seulement il va couvrir environ la moitié des besoins sanitaires nationaux, mais il va devenir une véritable industrie capable d'attirer des « clients » de l'ensemble du monde arabe. Les hôpitaux jordaniens offrent des services de très haute qualité tout en étant relativement peu chers[1] et sont à l'avant-garde dans beaucoup de secteurs, notamment celui des techniques de la fécondation assistée. Sans entrer dans les détails, le développement du secteur privé au cours des dernières décennies est principalement dû à l'augmentation très importante du nombre de médecins et à la transformation de la santé en une affaire rentable. Les hôpitaux privés se font concurrence en proposant non seulement les médecins les plus réputés, mais aussi et surtout en offrant des chambres luxueuses équipées avec tout le confort possible. Ils ressemblent plutôt à des hôtels de luxe avec différentes catégories de chambres : suites royales, suites, première classe, deuxième classe, etc., où les patient·e·s cherchent la haute qualité des services.

Accoucher dans les hôpitaux publics : le paradoxe du pouvoir des sages-femmes

A la lumière de ces quelques considérations historiques, arrêtons nous sur le système natal actuel. Entre le système de gestion de l'accouchement dans le secteur privé et celui du secteur public, il existe des différences importantes qui déterminent la manière dont les femmes vivent cet événement. Ces différences sont liées à plusieurs aspects : aux attitudes du personnel responsable, à la gestion du travail médical, au type de médicaments administrés, à l'organisation de l'espace, au nombre de femmes présentes dans la maternité, à leur niveau d'éducation, etc.

Dans les hôpitaux du gouvernement, le travail médical est organisé de la manière suivante : les accouchements naturels qui ne présentent pas de risques sont gérés exclusivement par les sages-femmes, les médecins étant responsables des césariennes, des accouchements qui demandent l'utilisation de la ventouse ou du forceps et des accouchements de jumeaux. Les médecins en train de se spécialiser en gynécologie et obstétrique s'occupent de recoudre les blessures des femmes lorsqu'elles ont subi une épisiotomie. En effet, selon les règlements des hôpitaux publics, les sages-femmes ont le droit de pratiquer l'épisiotomie mais n'ont pas celui de recoudre les blessures[2]. Cette prohibition témoigne d'un fait plus général, puisque, dans beaucoup de domaines, bien que les sages-femmes aient une expérience équivalente à celles des médecins voire parfois supérieure, leur rôle est limité par les règlements. Malgré cela, elles sont sans doute les actrices principales des maternités publiques où elles gèrent tout le processus de l'accouchement avec très peu d'interventions de la part des médecins.

Afin de légitimer mes affirmations, je donnerai une description du traitement ordinaire qui est réservé aux femmes lorsqu'elles se rendent dans un hôpital public pour accoucher. Après avoir été hospitalisées, les femmes en travail sont suivies, visitées, assistées par les sages-femmes qui ne font appel au médecin que s'il y a un problème ou lorsqu'il est nécessaire d'administrer des médicaments. Les médicaments les plus communément utilisés dans les maternités publiques sont l'ocytocine et la péthidine[3]. Le premier accélère le travail, en augmentant les contractions utérines, le second sert en revanche à relaxer les muscles et à atténuer les douleurs provoquées par les contractions. L'usage de ces deux médicaments constitue presque une routine dans les hôpitaux gouvernementaux. L'ocytocine est utilisée dans environ 80% des accouchements afin d'accélérer le travail et de libérer plus rapidement les lits de la salle. Pour contrebalancer l'effet souvent très violent de l'ocytocine, on administre aux femmes des doses de péthidine. En fait, il y a très peu de cas dans lesquels le rythme naturel de l'accouchement est respecté, sinon lorsque le travail est spontanément très rapide.

Dans les maternités publiques, la salle de travail et celle d'accouchement sont communes et non pas individuelles : elles contiennent au moins deux ou trois lits voire plus. Pour cette raison, les femmes en travail sont obligées de rester allongées dans leurs lits, dans la mesure où, si elles se promenaient dans les salles, elles causeraient de la confusion. De même, aucun membre de la famille n'est admis dans cet espace. Lorsqu'une femme atteint la dilatation complète, elle est généralement transférée

[1] Ils offrent plus ou moins la même qualité de services qu'on trouve dans les hôpitaux modernes des pays du Golfe, tout en étant beaucoup moins chers que ces derniers.

[2] Le règlement ignore le fait qu'elles sont formées pour le faire.

[3] La péthidine est un dérivé de la morphine. Elle ne supprime pas la douleur, mais met la femme dans un état psychique qui la lui rend plus supportable.

dans la salle d'accouchement. Elle marche toute seule de la salle de travail à celle d'accouchement où elle s'allonge dans la position dite lythotomique. Elle ne peut pas choisir entre différentes positions, car le système médical ainsi que la culture locale ne prévoient que cette possibilité pour accoucher[1].

Il est important de noter que les sages-femmes sont souvent très jeunes –elles ont moins de trente ans- et qu'elles sont exclusivement des femmes. Dans les maternités publiques, les accouchements naturels sont donc gérés par des femmes et, qui plus est, par des femmes jeunes. Généralement, elles sont mariées et ont des enfants[2], c'est-à-dire qu'elles ont fait l'expérience de la maternité. On pourrait imaginer que ceci rapproche les sages-femmes des parturientes en créant une ambiance agréable d'autant plus que les deux catégories de femmes proviennent du même milieu social. En réalité, il y a une fracture profonde entre les parturientes et les sages-femmes qui les assistent. Elle s'exprime dans les attitudes et les discours de ces dernières envers les premières. Les sages-femmes créent une barrière entre elles et les parturientes en tenant des discours qui visent à les éloigner alors que justement elles sont très proches de celles-ci. Elles décrivent les femmes qui accouchent dans les hôpitaux publics comme ayant un niveau scolaire très bas, venant de milieux sociaux très démunis, qui ne connaissent rien à l'hygiène, ne savent pas se comporter de manière convenable, ne comprennent rien à ce qui se passe durant l'accouchement, crient et n'écoutent pas ce qu'elles leur disent, etc. Pour un observateur extérieur, il est très étonnant d'entendre ces discours, parce qu'il est clair que le profil social des sages-femmes ne diffère guère de celui des parturientes[3], qu'elles ont plus ou moins le même âge et qu'elles partagent un répertoire d'idées et de comportements. Les attitudes des sages-femmes instituent également des rapports autoritaires : elles parlent très peu avec les femmes, donnent des explications très laconiques, laissent les femmes dans des états de détresse sans leur donner du réconfort, ne répondent que rarement à leurs appels d'aide lorsqu'elles sont accablées par la douleur, etc. Par le biais de ces comportements, les sages-femmes parviennent à créer une distance insurmontable entre elles et les parturientes, une distance qui leur permet de construire une relation de pouvoir vis-à-vis de ces dernières. Ce pouvoir se concrétise aussi dans les gestes médicaux. Les sages-femmes décident quand examiner une femme, quand lui administrer un médicament[4], quand elle doit aller dans la salle d'accouchement, quand elle doit commencer à pousser, etc. Les femmes qui accouchent sont complètement passives. Elles ne s'opposent que faiblement à ce qui leur est dit ou fait. Elles ont une attitude résignée qui est loin de correspondre aux comportements impolis et rebelles décrits par les sages-femmes lors de nos entretiens. De fait, l'organisation du travail médical dans les maternités publiques provoque un effet ambivalent et paradoxal : il confère un pouvoir exceptionnel aux sages-femmes et sanctionne la subordination des parturientes. La nature paradoxale réside dans le fait que dans la salle d'accouchement la même catégorie sociale de femmes se trouve partagée entre un groupe doté de pouvoir et un groupe qui en est encore une fois privé. En effet, si les sages-femmes s'imposent sur les femmes qui accouchent, sortant ainsi du rôle subalterne auquel elles sont condamnées dans leur milieu social à l'extérieur de l'hôpital, les parturientes doivent encore une fois accepter cette subordination.

Les maternités privées et le triomphe de la médicalisation

Dans les hôpitaux privés[5], la situation est sous certains aspects renversée. Les sages-femmes y ont un rôle secondaire qui ne reçoit presque aucune reconnaissance de la part des femmes qui accouchent ni des médecins. En même temps, les parturientes subissent un traitement très différent vis-à-vis de celui réservé aux femmes qui s'adressent aux hôpitaux publics. Tout d'abord, durant une grande partie de l'accouchement, elles sont accompagnées par un membre de leur famille. Le personnel de l'hôpital satisfait toutes leurs

[1] Il est étonnant de penser que jusqu'à il y a quelques décennies les femmes accouchaient assises souvent sur une chaise spéciale ou sur trois pierres disposées en triangle. Les Britanniques défendirent cette position pendant la période du Mandat comme l'atteste H. Granqvist dans l'ouvrage cité plus haut.

[2] En Jordanie, les femmes se marient très jeunes : très souvent à 22 ou 23 ans elles sont mariées et ont déjà des enfants.

[3] D'après mes entretiens, les sages-femmes viennent de milieux sociaux assez pauvres où le niveau scolaire demeure bas et où la femme doit travailler pour aider la famille.

[4] Elles préviennent le médecin pour qu'il/elle donne des médicaments. Puisqu'elles sont considérées comme responsables de l'état de chaque patiente, c'est grâce à leur observation que le médecin intervient ou n'intervient pas. Pour cette raison, je leur attribue un pouvoir de décision sur les médicaments, bien qu'indirecte.

[5] Il y a des différences entre les divers hôpitaux privés ainsi qu'entre les nombreux hôpitaux publics que je ne prends pas en compte ici.

requêtes, gardant toujours le sourire. Même lorsqu'une femme hurle, se rebelle, refuse de coopérer avec la sage-femme, cette dernière doit garder son sang froid et ne jamais lever la voix, car elle risque d'être licenciée si sa « cliente » se plaint auprès de la direction de l'hôpital. En outre, le souhait des femmes qui accouchent d'être mises en situation de ne pas souffrir est pleinement respecté. Dans les structures privées, plusieurs sortes de médicaments et d'anesthésies sont utilisées afin de satisfaire le désir presque unanime des femmes jordaniennes de ne pas expérimenter la douleur des contractions utérines et souvent de ne rien voir pendant l'accouchement.

Quant aux gynécologues, ils ont pour la plupart des cabinets privés et se servent des hôpitaux comme d'institutions dans lesquelles ils trouvent les espaces, les équipements et le personnel nécessaires pour l'exercice de leur travail. Chaque gynécologue établit des relations privilégiées avec un certain nombre d'hôpitaux et propose à ses patientes d'en choisir un parmi ceux-ci. Lorsqu'une femme doit accoucher, elle prévient son ou sa gynécologue que le travail a commencé, se rend à l'hôpital choisi où elle est visitée soit par la sage-femme responsable soit par un médecin « résident »[1] qui travaille dans la structure. Après l'hospitalisation, le personnel responsable se met en contact avec le/la gynécologue de la femme et tout au long du travail le/la tient au courant par téléphone de son état. Tout se passe de manière indirecte : le médecin décide à partir des informations qui lui sont données par la sage-femme de l'hôpital s'il faut administrer des médicaments, lesquels, à quel dosage, etc. Si aucun symptôme pathologique ne se présente au cours du travail, le médecin se rend à l'hôpital au moment où la femme a atteint la dilatation complète. Il sera présent juste au moment de la naissance de l'enfant. Il sera payé pour avoir fait accoucher la femme, bien qu'il n'ait participé à cet événement que pendant vingt minutes ou une demi-heure au maximum. En revanche, malgré son rôle fondamental, la sage-femme demeure dans l'ombre : elle a suivi la femme pendant des heures, parfois une journée entière, elle est restée à côté d'elle, l'a réconfortée, l'a aidée psychologiquement et lui a donné l'assistance médicale nécessaire[2]. Malgré cela, ni la femme, ni sa famille, ni le médecin semblent reconnaître l'importance de sa présence. Ceci est évident par exemple dans les récits des mères que j'ai interviewées qui définissent la sage-femme qui les a assistée durant l'accouchement comme une *mumarrida* c'est-à-dire une infirmière quelconque. L'omission dans les discours des femmes du terme *qabila*, sage-femme en arabe, manifeste de manière significative le manque de reconnaissance de son rôle dans le système privé. De même, les gynécologues expriment rarement des appréciations pour le travail des sages-femmes qu'ils considèrent comme des figures secondaires dans le processus de l'accouchement. Ce n'est pas un hasard si, dans beaucoup d'hôpitaux privés, seul·e le/la gynécologue peut annoncer à la famille que la femme a accouché. Si quelqu'un d'autre le fait à sa place, c'est vécu comme un acte d'insubordination, dans la mesure où l'annonce doit être faite par la personne responsable. Le rapport de subordination de la sage-femme s'exprime très clairement dans l'espace de la salle d'accouchement où la sage-femme demeure à côté du/de la gynécologue qui en revanche se trouve en position centrale face au bassin de la femme. La sage-femme ne peut qu'accueillir l'enfant ou, si nécessaire, exécuter sur la femme les manœuvres que le médecin lui demande de faire. Malgré le fait que, contrairement à ce qui se passe dans les hôpitaux publics, dans les maternités privées, la distance entre femmes et sages-femmes est annulée, cette proximité n'est pas reconnue par les parturientes. Ces dernières, ainsi que les sages-femmes, sont soumises à l'autorité des gynécologues qui seuls détiennent le pouvoir décisionnel et celui de la parole. Or, plus de la moitié des gynécologues demeurent encore aujourd'hui des hommes, quoique les femmes soient déjà assez nombreuses, et même ces dernières appliquent le modèle médical masculin qui favorise la subordination des parturientes.

En conclusion, dans les deux systèmes examinés, les femmes qui accouchent sont dans une position de passivité, quoique dans le secteur privé elles jouissent de privilèges inconnus à celles qui s'adressent aux hôpitaux publics. Les premières accouchent dans un milieu amical : entourées par leur famille, elles font l'objet d'une assistance attentive et continue de la part d'un personnel souriant et mettent au monde leur enfant sans douleur.
En revanche, les femmes qui accouchent dans les hôpitaux publics se retrouvent dans un milieu inconnu entourées d'un personnel

[1] Ainsi sont appelés les médecins en train de se spécialiser qui travaillent dans les hôpitaux.
[2] Il arrive assez souvent que les sages-femmes fassent naître les enfants, lorsque le médecin est en retard, Pour éviter des problèmes, on administre aux femmes un médicament qui les endort juste au moment de la sortie de l'enfant. Elles croiront ainsi que c'est leur gynécologue qui les a fait accoucher.

souvent impoli qui a peu de temps à leurs consacrer.

Tout en ayant le même désir d'accoucher sans douleur, elles ne reçoivent que très peu de médicaments contre la douleur et seulement dans certaines circonstances[1]. Quant au personnel médical, dans le secteur public, les sages-femmes jouissent d'une autorité et d'un pouvoir de décision qui leur est presque complètement nié dans les maternités privées. D'autre part, les gynécologues détiennent l'autorité du savoir et par conséquent le pouvoir de décision et de parole dans les deux types d'institution, bien que, dans les maternités publiques, ils soient marginalisés dans le cas des accouchements naturels. Ceux-ci ont lieu dans un espace dominé par les sages-femmes où les jeunes médecins encore en formation jouent un rôle mineur dont les sages-femmes se passent volontiers et qui consiste à recoudre les blessures des femmes qui ont subi une épisiotomie. L'organisation du travail médical ainsi que le rôle joué respectivement par les gynécologues et par les sages-femmes influencent donc de manière déterminante la manière de vivre l'accouchement de la part des femmes et définissent l'existence de deux systèmes différents.

Références

Granqvist, Hilma (1947). *Birth and Childhood among the Arabs : studies in a Muhamaddan Village in Palestine*. Söderström : Helsingfors.

Jaussen, Antonin (1908). *Coutumes des Arabes au pays de Moab*. Paris : Gabalda.

Palestine and Transjordan Administration Reports 1918-1948 (1995). Oxford : Archive Editions.

Rapports annuels de la Direction sanitaire de l'Emirat de Transjordanie, Amman, 1926-1939 (en arabe).

Sultan, Fathi (1998), *Les services médicaux en Jordanie. Naissance, évolution et ambitions*, Amman, Matba' al-najma (en arabe).

Tesio Romero, Flavia (1995). *Acqua amara per Fadhiyyeh figlia di Moab*. Pavia : Ibis.

Tubeishat, Muhammad (1991). *The Relationship between Modern and Traditional Medical Systems : A Case-Study from Northern Jordan*. Thèse doctorale, Université Yarmouk,Jordanie.

[1] Pour économiser, la péthidine est administrée seulement à certaines catégories de femmes et dans certaines circonstances.

Les préoccupations éthiques des femmes dans leurs usages de l'argent

Laurence Bachmann

L'entrée massive des mères de famille sur le marché du travail à partir des années 1960 et donc leur accès à un salaire, dans un contexte caractérisé par un idéal démocratique d'autonomie et d'égalité mais aussi de pratiques de dépendances et d'inégalités, soulève de nouvelles questions concernant les rapports sociaux de sexe, dont l'argent en est un révélateur privilégié. Ma contribution traite des modes d'appropriation de l'idéal démocratique[1] entre les sexes révélés à travers les usages de l'argent dans le couple. Elle vise à comprendre dans le contexte actuel la manière dont les femmes *investissent* l'argent de sens et de signification.

Pour cerner la manière dont les femmes investissent leur argent dans le couple, ma démarche s'inscrit dans la perspective théorique de Viviana Zelizer (1997), qui, plutôt que d'affirmer que l'argent corrompt les liens sociaux ou pervertit les valeurs sociales (notamment Weber, Simmel), prend une position inverse. Elle insiste sur le fait que les rapports sociaux traversent et contraignent l'argent. L'argent est marqué par le social: le contexte dans lequel l'argent est manié influence sa signification sociale, les différentes situations où se trouve l'argent redéfinissent à chaque fois son sens. Une somme particulière est porteuse d'une valeur différente si elle appartient à une femme ou à un homme, à une personne riche ou à une personne pauvre, à un·e adulte ou un·e enfant. Parmi ces rapports sociaux, les rapports sociaux de sexe (et son terme indissociable, la division sexuelle du travail) constituent une des grandes structures qui marque les usages de l'argent. "Marqué" par le social, l'argent n'est pas investi de la même valeur, de la même signification, voire de la même efficacité selon les individus ou les circonstances. Le rapport à l'argent dépend des dispositions des individus, elles-mêmes structurées par le social: il relève de leur *ethos*, de leurs convictions, de leur degré d'autonomie, de leur intégration sociale, etc. Femmes et hommes, enfants ou adultes, etc. investissent l'argent différemment.

Mon interrogation sur la manière dont les femmes investissent l'argent porte sur une population spécifique: l'étude empirique se focalise sur des couples dont les deux partenaires gagnent de l'argent, issus des classes moyennes à fort capital culturel, où tout donne à penser que les individus appartenant à ces milieux portent de manière prototypique cet idéal démocratique (Lenoir, 1992; Hutmacher, 1993). Les femmes de ces milieux ont, partiellement du moins, les conditions de leur émancipation: conditions matérielles par leur salaire et conditions idéologiques par la forte présence de l'idéal d'égalité et d'autonomie dans leur milieu, qui les encourage à être des sujets actifs[2].

Mon étude montre que le contexte actuel, qui donne aux femmes des nouvelles couches moyennes les conditions matérielles et idéologiques de leur émancipation, leur impose également une certaine exigence d'égalité et d'autonomie, qui se reflète notamment dans leurs usages de l'argent. Cet impératif relève d'un *souci de soi*, pour reprendre à mon compte le concept de Foucault. L'auteur définit le *souci de soi* en tant qu'"intensification du rapport à soi par lequel on se constitue comme sujet de ses actes"(Foucault, 1984, III: 57-58). Les femmes de ce milieu spécifique ont un souci de soi qui les incite à porter une attention à elles-mêmes,

[1] Je me réfère à l'idéal démocratique au sens de la nouvelle morale d'émancipation qui émerge dans les années 1970, incarnée de manière symbolique par mai 1968, basé en partie sur "la démocratisation de valeurs et de comportements typiques des hautes bourgeoisies et des milieux artistiques" (Chauvel, 2006: 33). Cette morale, soutenue par le droit, place l'individu au centre et met l'accent sur la reconnaissance de sa subjectivité, la liberté personnelle et l'hédonisme (Gauchet, 2002).

[2] L'étude empirique porte sur vingt-quatre entretiens réalisés avec les deux partenaires de couples hétérosexuels, cohabitant (mariés ou non), âgés de 32 à 45 ans et ayant des enfants de moins de 15 ans.

à leurs pratiques. Elles se problématisent en lien avec l'idéal démocratique entre les sexes. Leur *souci de soi* se réfère implicitement aux rapports de domination entre les sexes, dont certains aspects ne sont plus tolérés dans le contexte sociohistorique actuel. Le *souci de soi* en matière d'idéal démocratique impose des pratiques liées à cet idéal, il est "orienté vers une éthique", pour reprendre l'expression de Foucault. Les femmes manifestent ainsi certaines exigences éthiques dans leur vie quotidienne, qui se trouvent notamment dans leurs usages de l'argent. Le *souci de soi* des femmes est également soutenu par *Le nouvel esprit du capitalisme* (Boltanski et Chiapello, 1999) qui encourage les individus à être des entrepreneurs de soi, à se porter et à s'autogouverner, et qui s'étend dans toutes les sphères du social, et notamment dans la famille (Hochschild, 2003).

1. Les *soucis de soi* des femmes

Parmi les huit principaux *soucis de soi* autour de l'argent décelés dans les entretiens, trois seront exposés sommairement dans le cadre de cette contribution. Ils sont autant d'arguments différents liés à l'idéal démocratique exprimés par les femmes à travers leurs usages de leur argent[3]. Ces *soucis de soi* sont plus ou moins marqués et plus ou moins explicites selon les interviewées. Dans leur mise en œuvre, ils peuvent être évoqués sous forme discursive, en tant qu'intention, idéal ou valeur auxquels souscrivent les interviewées, ou se situer au niveau des pratiques, comme marquage concret. Les *soucis de soi* sont un travail *pour soi*, visant à marquer l'idéal démocratique, avant d'être une revendication adressée ouvertement au partenaire. Ils ne sont généralement pas explicités au sein du couple, ne font pas l'objet de discussions ou de disputes entre les partenaires[4]. De plus, les soucis de soi ne préoccupent pas les femmes en permanence; ils s'inscrivent dans un pluralisme des régimes d'action (Lahire, 1998).

Le souci de non-dépendance

Dans le contexte d'idéal démocratique, la dépendance financière d'une femme envers un homme est dépréciée: "*[J'ai] toujours posé le fait que je ne serais pas entretenue par qui que ce soit !*", affirme Béatrice. Certaines femmes expriment un *souci de soi* en matière d'indépendance financière avec leur partenaire dans leurs interactions quotidiennes. Leurs usages de l'argent marquent cette indépendance comme une autonomie de fait et leur permettent ainsi de se concevoir en tant qu'individus-sujets affranchis de liens de dépendance. Ce *souci de soi* se fait indépendamment de la présence ou non d'une dépendance financière réelle. En tant que travail sur les dispositions, il permet également d'assimiler *subjectivement* une indépendance objective. Elise, par exemple, ne dépend pas du salaire de son ami; elle est bien insérée professionnellement, gagne un salaire important (8000.-/mois), supérieur à celui de son compagnon (7000.-/mois). Elle veut toutefois marquer son indépendance financière. Elle tient à acheter un tableau avec son argent personnel malgré leur arrangement conjugal qui stipule que ce type de dépenses relève du compte commun. En parlant de cet achat, elle affirme: *"… l'aspect de dire: j'ai mes comptes, j'ai mon salaire, j'ai des choses qui sont vraiment à moi, c'est quelque chose qui m'est important ! Sûrement plus que lui !"*(Elise).

Le souci d'égalité des tâches

Des femmes témoignent d'un souci d'égalité des tâches par l'intermédiaire de leurs usages de l'argent. Ceux-ci leur permettent de se distancer de leur assignation prioritaire au travail domestique. Certaines femmes refusent, partiellement du moins, l'argent de leur mari qui les assigne implicitement à un rôle traditionnel. Pour Sabine, entrer dans un rapport de dépendance financière envers son partenaire reflète le modèle traditionnel du couple où l'époux est le principal pourvoyeur économique du ménage et l'épouse contribue en échange au travail domestique. Or, elle rejette ce modèle traditionnel. Sabine insiste dès lors sur l'importance d'avoir de l'argent personnel pour ne pas lui être redevable en travail domestique. De même, le compagnon de Sabine exerce une profession "masculine" qui lui impose un temps complet, l'empêchant d'accomplir sa part de surveillance d'enfant. Elle trouve injuste d'effectuer gratuitement le travail de garde de son mari pendant qu'il effectue un travail rémunéré et lui demande

[3] Les huit soucis de soi développés dans ma thèse de doctorat ainsi que dans Bachmann (2007) sont les suivants: le souci anti-tutélaire, de non-instrumentalisation, de non-dépendance, d'égalité des tâches, d'autonomie morale, d'accomplissement biographique, de prévoyance et de responsabilité sur autrui.

[4] Les réactions des hommes aux soucis de soi de leur partenaire sont développées par ailleurs, dans le cadre de ma thèse de doctorat.

dès lors qu'il la paye pour garder leur fille. Certaines femmes tiennent à tout prix à contribuer au compte du ménage même si elles gagnent beaucoup moins d'argent que leur partenaire. Elles cherchent ainsi à se prouver qu'elles peuvent être pourvoyeuses économiques du ménage au même titre que leur mari. Florence insiste pour contribuer financièrement autant que son partenaire au compte collectif (2000.-/mois), indépendamment du fait qu'elle gagne la moitié que lui (il gagne 6000.-/mois et elle 3000.-/mois) et qu'elle garde ainsi quatre fois moins d'argent personnel que lui.

Le souci anti-tutélaire

Pour de nombreuses femmes, le contrôle des hommes sur l'argent de leur compagne n'est pas toléré. La plupart d'entre elles se servent de leur argent pour marquer un refus tutélaire. Elles revendiquent spontanément que leur argent ne soit pas contrôlé par leur partenaire, comme pour se prémunir ou agir contre un rapport d'ingérence de leur compagnon sur leur argent. Certaines accordent une importance autant symbolique que concrète à la possession d'un compte en banque personnel, qui les préserve du contrôle – réel ou non – du partenaire sur leurs dépenses. Florence veut avoir de l'argent à elle "*pour lequel j'ai de compte à rendre à personne".* Elle insiste, comme Elise, sur l'importance de pouvoir faire des dépenses sans devoir se justifier auprès de son partenaire. Chloé tient à son compte personnel qui lui donne un *"sentiment d'autonomie réel"*, où elle ne se sent pas contrôlée par son mari.

2. Les marques de la domination masculine: des dispositions éthiques socialement acquises

Les dispositions aux soucis de soi sont produites par des effets de positions et de trajectoires. Elles renvoient au rapport spécifique des femmes à l'argent au cours de l'histoire, forgé par la domination masculine. Les interviewées ont assimilé certains de ces enjeux au cours de leur propre trajectoire, elles ont été socialisées à une certaine vigilance en matière d'argent, en lien avec la domination masculine.

Certaines interviewées évoquent spontanément les recommandations de leur mère pendant leur enfance et adolescence sur l'importance de ne pas dépendre financièrement d'un homme, en acquérant notamment une bonne formation scolaire. A titre indicatif[1], aucun homme n'évoque des recommandations de leur mère ou de leur père sur leur indépendance financière. Celle-ci relève de l'évidence, qui ne nécessite pas d'être verbalisée. Elise évoque les mises en garde acharnées de sa mère en matière d'indépendance économique envers les hommes, consciente des risques du mariage. Ces injonctions l'ont marquées et semblent motiver en partie son souci d'indépendance: "*Ma mère avait une sorte de volonté farouche que je ne me fasse jamais avoir et que je sois indépendante, ce sont peut-être des aspects qui me sont restés. Donc aller à l'école, avoir un métier, enfin toutes ces choses, c'étaient des choses qui donnaient notamment de l'indépendance. C'était pas pour qu'une femme se réalise dans son travail, ça c'était hors norme. Par contre, pour être indépendante, pour ne pas risquer de devoir manquer.*"(Elise). Le souci d'indépendance financière peut également être motivé par une trajectoire imprégnée d'expériences difficiles de dépendance financière. Elise, qui manifeste dans son entretien un souci d'indépendance et de prévoyance, parle spontanément de sa mauvaise expérience de dépendance économique envers son premier mari lorsqu'elle était aux études et de sa situation économique précaire avec sa fille au moment de sa séparation: "… *à un moment donné, entre 20 et 30 ans, moi je me suis trouvée sans parents, pas trop d'argent point de vue salaire, avec un peu d'argent à la banque et se dire: "Tu dois gérer ton truc !*"(Elise). Elise affirme avoir vécu à nouveau une expérience douloureuse de dépendance financière au début de sa nouvelle relation.

Une trajectoire marquée par des expériences d'assignation dans la division sexuelle du travail peut motiver un souci d'égalité des tâches. Le cas de Sabine est probant. Lorsqu'elle était adolescente, ses parents l'ont forcée à entreprendre un apprentissage, parce qu'ils considéraient que les études n'étaient pas l'apanage des femmes. A cette période, elle est également confrontée au traditionalisme de ses ami·e·s, où les filles s'impliquent spontanément dans les activités domestiques alors que les garçons s'en désintéressent; ce qui la révolte. Plus tard, dans son premier emploi, elle sera désavantagée par rapport à ses collègues masculins. Elle affirme s'être sentie « *aliénée* » (ses mots) par le décalage entre ses idéaux et la réalité. Sa colère, sa souffrance et son sentiment d'injustice, reflétés dans le ton de sa

[1] La présente recherche est représentative au niveau théorique et non au niveau statistique.

voix à l'évocation de ces événements, constituent certainement un moteur important à son souci d'égalité des tâches, à sa vigilance en matière de division sexuelle du travail, qu'elle manifeste explicitement depuis lors: *"J'ai toujours refusé d'être la ménagère d'un homme !"*, affirme-t-elle.

3. L'euphémisation de la domination masculine et de sa lutte

Bien que les *soucis de soi* des femmes se réfèrent à la domination masculine, au rapport spécifique que le groupe-femmes auquel elles appartiennent entretient et a entretenu avec l'argent au cours de l'histoire, les interviewées évoquent rarement, ou jamais, les rapports de force entre les sexes. Elles parlent encore moins de "féminisme". Les attitudes des interviewées semblent refléter une tendance plus générale de marginalisation des discours sur la domination masculine, perçus comme dépassés par la plupart des femmes, convaincues que l'égalité entre les sexes est atteinte (Delphy, 1998; Guénif-Souilamas et Macé, 2004). Dans le couple, ces discours sont parfois remplacés par des arguments essentialistes sur la différence entre les sexes, leur complémentarité, attribuant des compétences spécifiques à chaque partenaire (Hochschild, 1989; Roux, 1999). Cette posture est soutenue par une rhétorique d'ordre psychologique, portée par les livres de développement personnel, mettant l'accent sur la relation conjugale au détriment des rapports sociaux qui la traversent et dépeignant la critique féministe comme agressive et destructrice de l'harmonie conjugale (Jonas, 2006).

Le cas du contrôle est à ce titre probant. Les interviewées qui manifestent un souci anti-tutélaire ne nomment pas le contrôle de leur mari sur leur argent explicitement en tant que tel. Elles mobilisent un vocabulaire psychologique ou évoquent les envies de *liberté* et d'*autonomie* (leurs mots) de chaque partenaire. Si Noémie ne supporte pas le contrôle de son mari sur son argent (son entretien est traversé par cette tension), elle n'exprime toutefois pas explicitement ce litige. Elle recourt plutôt à des adjectifs liés à la psychologie et insiste sur leur personnalité différente. Au second entretien, après sa rupture, elle explique que la source de leur discorde est liée au fait qu'elle et son mari étaient un couple trop "*fusionnel*" et qu'elle avait besoin de *se retrouver*, de *se ressourcer* et de *se réaliser*, car elle *étouffait* (ses mots). De même, si Géraldine tient à avoir un compte personnel car elle ne supporte plus le contrôle de son mari sur son argent, elle n'est toutefois pas explicite sur ce point. Lorsqu'elle mentionne le contrôle de Grégoire sur ses dépenses, elle insiste sur leurs différentes *visions du monde* et son envie de liberté, au détriment du rapport de force présent entre eux. Elle affirme qu'elle veut de l'argent personnel "*pour sa liberté*", "*pour garder son indépendance*".

Conclusion

Cette étude montre que les femmes du milieu le plus marqué par l'idéal démocratique entre les sexes s'approprient la critique féministe des années 1970 sous forme de *soucis de soi*. Ne tolérant plus certains aspects de la domination masculine, les femmes convertissent l'idéal démocratique en exigences éthiques, qui se révèlent dans leurs usages de l'argent. Cependant, alors que les *soucis de soi* se réfèrent à la domination masculine, notamment à travers la socialisation spécifique des femmes au rapport à l'argent, celle-ci n'est pas nommée en tant que telle.

La critique féministe se transforme ainsi en un travail individuel de subjectivation effectué par les femmes. C'est comme si la militante féministe des années 1970 qui exprimait sa colère et son indignation dans l'espace public était retournée dans son foyer pour militer avec elle-même, pour faire un travail sur soi en matière d'idéal démocratique: "*Je ne dépendrai pas de toi financièrement !; Tu ne m'assignera pas au travail domestique !; Tu ne me contrôleras pas !* ", se dit-elle en s'imaginant s'adresser à son partenaire. La lutte existe, elle est bien présente, mais elle s'effectue de manière individuelle et silencieuse, sans le soutien de la colère et de la critique sociale et politique de la domination masculine.

Le passage de la critique sociale aux préoccupations éthiques a des implications à deux niveaux. D'une part, au niveau des femmes, qui subissent des tensions internes importantes. Ces tensions sont d'autant plus fortes qu'elles n'ont pas les mots pour dire leur lutte contre la domination masculine et qu'elles portent individuellement un problème social. Au niveau du changement social, d'autre part, qui perd de son efficacité. Les *soucis de soi* des femmes relèvent d'une critique individuelle, partielle, ne remettant pas en cause les bases de la domination masculine. De manière plus fondamentale, la domination

masculine est déguisée en problèmes psychologiques et éthiques de femmes, moins Visible en tant que telle et donc moins susceptible d'être dénoncée.

Références

Bachmann, Laurence (*à paraître en 2007)*. "*Les usages de l'argent dans un contexte d'idéal démocratique*". In Burton-Jeangros, Claudine, Eric Widmer (Ed.), *Interactions familiales et constructions de l'intimité*. Paris: L'Harmattan, coll. "*Questions sociologiques*".

Boltanski, Luc, Eve Chiapello (1999). *Le nouvel esprit du capitalisme*. Paris: Gallimard.

Chauvel, Louis (2006). *Les classes moyennes à la dérive*. Paris: Seuil.

Delphy, Christine (1998). *L'ennemi principal. t.I Economie politique du patriarcat*. Paris: Syllepse.

Foucault, Michel (1984). *Histoire de la sexualité. t.III Le souci de soi*. Paris: Gallimard.

Gauchet, Marcel (2002). *La démocratie contre elle-même*. Paris: Seuil.

Guenif-Souilamas, Nacira, Macé, Eric (2004). *Les féministes et le garçon arabe*. Paris: Editions de l'Aube.

Hochschild, Arlie Russel (1989). *The Second Shift. Working Parents and the Revolution at Home*. New York: HarperCollins.

Hochschild, Arlie Russel (2003). *The Commercialization of Intimate Life. Notes from home and work*. Berkeley: University of California Press.

Hutmacher, Walo (1993). *Quand la réalité résiste à la lutte contre l'échec scolaire. Analyse du redoublement dans l'enseignement primaire genevois*. Genève: SRED.

Jonas, Irène (2006). "*L'antiféminisme des nouveaux "traités de savoir-vivre à l'usage des femmes." Nouvelles Questions Féministes, 25(2),* 82-96.

Lahire, Bernard (1998). *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*. Paris: Nathan.

Lenoir, Rémi (1992). "L'Etat et la construction de la famille." *Actes de la recherche en sciences sociales,* 20-37.

Roux, Patricia (1999). *Couple et égalité: un ménage impossible*. Lausanne: Réalités sociales.

Zelizer, Viviana A. (1997). *The Social Meaning of Money*. Pinceton: Princeton University Press.

« Le physique de l'emploi » Analyse du capital esthétique dans le monde professionnel

Elise Saudou

L'apparence comme critère de sélection: entre handicap et atout

La formule "bonne présentation souhaitée" si présente dans les offres d'emplois, les conseils liés à l'apparence promulgués par les guides lors d'entretiens d'embauche ou l'importance toute particulière accordée à la photo sur le Curriculum Vitae (CV) sont autant d'exemples qui soulignent l'importance du paraître dans le monde professionnel.

En 2006, une étude française réalisée par ADIA INTERIM (un des leaders du recrutement en France), en collaboration avec le sociologue Jean-François Amadieu, a voulu créer le premier baromètre sur les discriminations à l'embauche. Un candidat de référence (homme, 28-35 ans, "français de souche" par son nom et son prénom, sans photo), ainsi que 5 autres candidats susceptibles d'être discriminés en raison de l'âge (candidat de plus de 50 ans), du genre (femme avec des enfants), de l'origine (maghrébine), d'un handicap ou de l'apparence physique[1] ont été testés. De l'automne 2005 à l'automne 2006, ce sont plus de 6461 CV qui ont été envoyés en réponse à 1340 offres d'emploi. Les résultats d'ensemble par type de discriminations montrent que, même si le candidat au physique désavantageux reste la personne la moins discriminée, elle a 29% de chances en moins d'être convoquée à un entretien d'embauche[2].

L'étude montre également que les discriminations varient selon la région, la taille de l'entreprise ou le type d'emploi (le candidat au physique désavantageux aura 91% de réponses positives pour un poste d'ouvrier contre 54% de réponses positives pour un poste d'employé).

Une autre enquête ADIA (Les discriminations sur l'apparence dans la vie professionnelle et sociale) démontre qu'un actif sur cinq a fait l'objet de discrimination sur son apparence, et ceci dans toutes les étapes de la carrière professionnelle (lors de l'embauche, d'une promotion, d'une augmentation de salaire, d'un licenciement ou dans le travail quotidien.)

Ces deux recherches font partie des rares enquêtes francophones nationales à avoir mesuré les discriminations professionnelles liées à l'apparence. Elles dépeignent l'apparence physique désavantageuse comme un véritable handicap, pouvant agir comme un critère de sélection à n'importe quelle étape de la carrière professionnelle.

Si ces travaux soulignent une corrélation évidente entre physique désavantageux et discrimination, est-ce que l'inverse est aussi vrai ? Esthétique rime-t-elle avec réussite ? (titre d'une conférence de l'UNIL du 14.02.2007). Pourrions-nous aller jusqu'à dire que l'apparence, bien plus qu'un simple paramètre esthétique, serait une véritable arme à double tranchant agissant comme un critère de sélection synonyme de discrimination ou d'ascension dans chaque étape professionnelle ?

Si les études réalisées par Amadieu font partie des rares analyses à mesurer la corrélation entre apparence et discrimination, elles semblent avoir quelques limites. D'abord, en se bornant à analyser l'apparence en termes de discrimination, elles occultent la problématique du lien entre beauté et succès. Ensuite, en choisissant des termes flous tels

[1] L'enquête ne précise malheureusement pas les caractéristiques physiques du candidat au physique désavantageux. Dans l'étude, le candidat au physique désavantageux est représenté par une tête d'Alien. Il aurait été utile de fournir des détails quant aux caractéristiques physiques de l'apparence désavantageuse, car l'impact n'est sans doute pas le même suivant les caractéristiques.

[2] http://209.85.129.104/search?q=cache:yZO9VzG30RsJ:www.adia.fr/pdf/CPADIABarometreDiscri.pdf+%C3%A9tude+adia&hl=fr&gl=ch&ct=clnk&cd=2&client=firefox-a (p.3)

qu’ "apparence désavantageuse", il ne délimite pas clairement son critère de recherche. Pourtant, les déterminants esthétiques influencent considérablement le jugement et il existe une gradation plus complexe dans le continuum qui sépare la beauté de la laideur. La prestance, le charme, l’allure ou la présentation de soi sont autant d’éléments qui influencent l’appréciation du physique de la personne. Enfin, la problématique de genre est occultée, puisque seul le physique désavantageux d’un candidat masculin a été testé. Ainsi, il me semble nécessaire de rendre compte de la complexité de la problématique de l’apparence dans le monde professionnel et de nuancer ces liens directs entre laideur et discrimination ou beauté et succès affirmés par la plupart des écrits sur ce thème.

De la notion de capital esthétique

Hidri et Louveau (2005) ont analysé la pratique d’activités physiques chez 223 étudiantes de l’Université de Valenciennes. Ce travail du corps à travers le sport (principalement l’aérobic) a démontré que consciemment ou non, ces jeunes femmes espèrent, avec cette pratique, accroître leur capital corporel et ainsi apporter un "complément du capital scolaire sur le marché du travail", comme le titre leur article. Cette technique d’entretien, tout comme d’autres techniques corporelles (diététique, cosmétologie, habillement, maquillage, chirurgie), vise à modeler et à perfectionner le corps à travers un travail de tous les instants. Véritable siège d’identité et d’identification, le corps, qui se donne à voir, est investi d’un capital symbolique. C’est dans cette perspective que la notion de capital corporel, utilisée par Louveau et Hidri (2005) prend tout son sens, puisque ce capital peut être rentabilisé, et qu’il peut être appréhendé comme un moyen d’échange en vue de l’obtention de profits divers (économiques, sexuels) (Lambelet, 2006). Hidri et Louveau avancent d’ailleurs l’hypothèse que ces étudiantes recherchent, dans des pratiques physiques visant l’accroissement d’un capital corporel, de meilleures chances d’insertion professionnelle. Le capital scolaire, ne conditionnant pas à lui seul l’embauche et la carrière, peut selon Bourdieu (1979) être pallié et complété par un capital corporel.

Au lieu de capital corporel, j’utiliserai pour ma part la notion de capital esthétique, qui rend mieux compte des enjeux liés à la beauté et aux techniques corporelles. Il s’agit de créer un corps normé, qui respecte le devoir de conformité en s’auto disciplinant. En faisant fluctuer ce capital esthétique, chacun·e tente de se conformer aux normes corporelles et d'avoir ainsi "le physique de l'emploi" pour optimiser sa carrière professionnelle.

Moduler son corps en fonction de sa profession et en fonction de son genre

Cette expression, bien plus qu’une formule anodine, renvoie à l’importance du contexte professionnel. En effet, les normes corporelles varient selon les secteurs et les métiers. Dans cette optique, ne pourrions-nous pas nous demander si, plus que d’avoir un physique jugé beau, c’est la faculté de conformer son corps aux normes "imposées" par chaque métier qui importe? Ne s’agirait-il pas, plutôt que d’avoir une apparence avantageuse, d’avoir *le physique de l’emploi*, pour que notre corps symbolise un métier, une marque, des valeurs?

Au-delà des critères corporels qui varient selon le métier, le genre définit également des normes corporelles différentielles. Car les mécanismes et les enjeux du capital esthétique fonctionnent sur une logique de genre. C'est ce que démontre Ilana Löwy (2005): même si la beauté est un avantage pour les hommes et les femmes et que la laideur est un handicap dans leur vie personnelle et professionnelle, la question de l’esthétique est appréhendée différemment selon le genre.

Inégalité esthétique de genre

Le mythe de l’égalité entre hommes et femmes s’est amplifié lorsque ces dernières ont eu accès au monde du travail. Désormais "actives", les femmes n’étaient plus cantonnées à la sphère domestique et pouvaient devenir indépendantes financièrement. Pourtant, la réalité est toute autre; même si les femmes ont accès au monde du travail, elles continuent à être discriminées.

Les chercheuses féministes ont montré que le monde du travail était traversé par toutes sortes de hiérarchies de genre:

inégalités salariales, plafond de verre, sexe des métiers, ségrégation professionnelle, etc.

En analysant l’inégalité des rôles esthétiques, l’historienne Ilana Löwy (2006: 87-120) appréhende l’esthétique comme un lieu éminent de construction d’inégalité de genre. Autrement dit, elle part du postulat qu’il n’est pas de corps qui échappe à la logique du genre, et que l’apparence genrée sert à construire une identité sexuelle stable et ainsi asseoir les rapports sociaux de sexe. L'apparence, mais aussi le comportement, les gestes, sont ancrés dans la construction du féminin et du masculin.

L’association femme et corps

Löwy souligne que les critères physiques d’une femme seront plus réglementés, plus limités que ceux d’un homme (2006: 114). En effet, les femmes restent associées à la beauté, comme le souligne Remaury (2000: 31-35); le discours mythique sur la femme souligne qu’une "femme sans beauté n’est pas totalement femme" (2000: 31). Il existerait donc un lien récurrent entre beauté et femmes, qui rendrait l’injonction du devoir de beauté typiquement féminine. D’ailleurs, les techniques corporelles, utilisées majoritairement par les femmes, le démontrent. Avoir un corps normé pour les femmes est plus qu’une simple préoccupation esthétique, c’est un devoir de beauté qui est polymorphe et omniprésent. Perfide, ce devoir de beauté se cache derrière les notions de plaisir, de bien-être, de liberté d'épanouissement que procure un corps beau. Ce discours, qui se retrouve dans les médias, a subtilement établi une corrélation entre beauté et succès. Les femmes pensent donc que leur corps peut être une arme d'émancipation professionnelle et sociale.

Pourtant, associées à leur corps, les femmes ont des marges de manœuvre beaucoup plus restreintes quant à la mise en représentation de leur corps. Typiquement, les femmes publiques, bien plus que les hommes, ont droit à de multiples commentaires sur leurs tenues, leur coupe de cheveux ou leur sourire. Roselyne Bachelot, politicienne française, l'a bien compris, et à la question "qu'est-ce qu'on pardonne moins à une femme qu'à un homme?", elle a répondu "être moche" (Entretien pour une émission de Canal+).

Au-delà du travail *sur* le corps, l'association entre femmes et corps se retrouve dans le travail *avec* le corps. En effet, dans les metiers féminisés, comme les métiers du care (infirmières, éducatrices de la petite enfance...) les contacts corporels sont favorisés. Les métiers de la vente et des services (hôtesses, secrétaires, réceptionnistes...), où le contact avec la clientèle est central, insistent sur le corps en représentation. Pourrions-nous y voir également un "devoir de séduction", puisque ces métiers traditionnellement féminins insistent sur le fait qu’il faut sourire et être à disposition des client·e·s? C’est en tout cas ce qu’avance Remaury (2000: 47-48) en définissant la femme en tant qu’objet de désir (potentiellement du moins, et ceci par le simple fait d’être une femme).

Ainsi, le rapport au corps entre hommes et femmes est fondamentalement inégal, et le capital esthétique est donc inévitablement lui aussi traversé par des inégalités de genre. C’est dans cette perspective qu’il me semble primordial d’analyser le capital esthétique. En effet, si le sens commun associe beauté et succès, peut-on réellement appliquer cette formule pour les femmes?

Il est simpliste de considérer que si le capital esthétique peut se transformer en atout, en compétence, et ainsi agir comme un facilitateur et un accélérateur d'ascension professionnelle (Amadieu, 2002), il favorise ainsi les femmes dans leur carrière et permet de "gommer" les autres hiérarchies de genre pour créer une réelle égalité des chances dans le monde professionnel. En effet, une étude menée par les psychologues sociaux Heilman et Stopeck (1985) démontre que les logiques d’explications de succès professionnel diffèrent selon le genre. Ainsi, une femme manager au physique avantageux ne sera pas jugée de la même manière que son homologue masculin au physique également avantageux, ou que son homologue féminin au physique désavantageux (1985:386). Les hommes beaux se voient attribuer simultanément des compétences intellectuelles, comme si leurs qualités extérieures reflétaient leurs qualités morales. Au contraire, les femmes belles semblent désavantagées par leur physique. Elles sont perçues comme moins capables que leurs collègues masculins et que leurs collègues féminines moins belles. Les auteures l’expliquent par le fait que plus une personne sera jugée attirante (attractive), plus elle sera jugée comme féminine si c’est une femme et masculine si c’est un homme. Les valeurs associées au masculin sont valorisées, alors que celles associées au féminin sont dévalorisées dans le cadre de cette étude qui

se focalise sur un métier à responsabilité majoritairement masculin. Serait-il exagéré de prétendre que si ces résultats démontrent qu’être en possession d’un physique avantageux est certes une compétence pour les hommes, cette notion est à relativiser lorsqu’il s’agit de l’appliquer aux femmes?

« Bonne présentation souhaitée » : les pièges de l’apparence

A travers cette analyse, j’ai essayé de montrer que la beauté n’est pas toujours liée au succès, et que même si l’apparence a un rôle capital dans le monde professionnel, elle ne relève pas des mêmes mécanismes et n’a pas les mêmes conséquences pour les hommes que pour les femmes, et que cette problématique ne se réduit pas à l’idée que les "belles" et les "beaux" obtiennent les meilleurs postes.

A partir de ce constat, ne pouvons-nous pas aller jusqu’à dire que le culte de l’apparence et le devoir de beauté féminin (Remaury, 2000) concourent pour enfermer les femmes dans les métiers de représentation et de séduction, et ainsi continuent à les associer à leur corps?

Ne pouvons-nous pas également nous demander si ce capital esthétique n’est pas un obstacle de plus dans l’insertion des femmes dans le monde professionnel, puisque agissant comme un critère de sélection?

Et si nous nous risquions à penser, contrairement à tous les discours qui lient beauté et succès, que le capital esthétique n’est pas un atout pour les femmes dans le monde professionnel, mais une discrimination de plus finement "maquillée ", qui empêche toute émancipation et une réelle égalité des chances?

Quoiqu’il en soit, mesdames, souriez, il s’agit peut-être de votre destinée...

Références

Amadieu, Jean-François (2002). *Le Poids des apparences: beauté, amour et gloire*. Paris: Odile Jacob.

Bourdieu, Pierre (1979). *La distinction, éléments pour une critique sociale du jugement*. Paris: Minuit.

Heilman, E. Madeleine et Stopeck H. Melanie (1985). "Attractiveness and Corporate Sucess: Different Causal Attributions for Males and Females". *Journal of Applied Psychology*, *70* (2), 379-388.

Hidri, Oumaya et Louveau Catherine (2005). "Travailler son corps : complément du capital scolaire sur le marché du travail ? Stratégies d'anticipation d'étudiantes." *Revue internationale de Psychopathologie et de Psychodynamique du Travail*, 14, 129-152.

Hidri, Oumaya (2006). "La construction d'un capital corporel : anticiper l'insertion professionnelle". In Flahaut, Erika (Dir.), *L'insertion professionnelle des femmes. Entre contraintes et stratégies d'adaptation* (pp. 91-100). Rennes : Presses Universitaires de Rennes.

Lambelet, Alexandre (2006). "Autour des caractéristiques physiques des militants: Jalons pour une analyse des effets sociaux de la perception de soi et d’autrui dans la possibilité d’un engagement militant". Colloque du 30 novembre-1er décembre 2006 "Identifier, s’identifier – faire avec, faire contre", CRAPUL.

Löwy, Ilana (2005). *L’emprise du genre; masculinité, féminité et inégalité*. Paris : La dispute.

Piégay, Philomène. "Faut-il être beau pour être élu", magazine "*ELLE*", 171-172, 20 février 2006.

Remaury, Bruno (2000). *Le beau sexe faible; les images du corps féminin entre cosmétique et santé*. Paris : Bernard Grasset.

Willams, Martine (Ed) (2004-2005). *Success & Career; conseils pratiques, formations supérieures, profils d’entreprises qui recrutent: objectif emploi*. EFCI.

Sites Internet

Amadieu, Jean-François. CERGORS Observatoire des discriminations. Http://cergors.univ-paris1.fr/observatoiredesdiscriminationsfd.htm. Créé le 28. 02. 2006, consulté le 11.07. 2006.

Amadieu, Jean-François, "Enquête "Testing" sur CV". Observatoire des discriminations, Université Paris I.

Amadieu Jean-François, "Les discriminations sur l’apparence dans la vie professionnelle et sociale. ADIA", 15.05.2003.

Amadieu Jean-François, "Discriminations à l’embauche, de l’envoi du CV à l’entretien" pour l’émission Envoyé Spécial, diffusion du 14.04.05, reportage de Vincent Nguyen et Matthieu Birden.

Comprendre le féminisme d'après-guerre à travers sa presse. Etude de *Femmes Suisses et le Mouvement féministe* 1948-1971

Sylvie Jean

Au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, une longue période de luttes, qui avaient comme objectif la conquête de différents droits légaux dont le suffrage féminin, s'est ouverte pour les féministes helvétiques. Cette période, souvent perçue comme creuse lorsque l'on aborde le mouvement féministe, est néanmoins importante si l'on veut comprendre son évolution générale, ainsi que la forte rupture générationnelle et idéologique qui s'opéra dans les années 70 avec l'émergence du Mouvement de Libération des Femmes (MLF). Si les luttes tant au niveau du suffrage qu'au niveau légal sont nombreuses, les militantes de cette période n'ont cependant pas produit beaucoup d'ouvrages et de réflexions théoriques sur leur mouvement. Dès lors, comment rendre compte de leur histoire sans toutefois se cantonner à une vision purement évènementielle ?

L'analyse du journal *Le Mouvement féministe* entre 1948 et 1971, me semble tout à fait appropriée dans le cadre d'une mise en perspective globale du mouvement féministe helvétique mais plus particulièrement suisse romand. En effet, fondé en 1912 par Emilie Gourd – figure emblématique du féminisme helvétique –, et désigné organe officiel de publications de l'Alliance de Sociétés féminines suisses (ASF), ce journal se présente comme une véritable plateforme publique des associations féminines qui y rédigent des articles et y informent leurs lectrices de leurs activités.

Notons également qu'à l'opposé de l'accroissement considérable de la presse féminine dans les années 50-60, la presse féministe ne possède plus qu'un seul journal en Suisse romande *: Le Mouvement féministe*. Cette position d'unique représentant de la presse féministe en Romandie rend ainsi l'histoire de ce journal encore plus exceptionnelle et nécessaire.

Le choix effectué dans cette étude, de prendre un journal et ses [1]sources rédactionnelles comme point de départ d'une analyse historique, rend possible la distinction nécessaire entre la face visible et homogène du féminisme, et sa face interne bien plus stratégique et conflictuelle. Nous pouvons ainsi saisir plus aisément les choix rédactionnels et stratégiques mis en place afin notamment d'augmenter le lectorat. Cette question d'ordre pratique est essentielle dans l'analyse de la presse car elle influe bien évidemment sur son évolution théorique. Dans le cas du *Mouvement féministe*, son tirage demeure toujours très bas[2], le déficit financier augmente et la cause suffragiste est loin d'être atteinte. Après les bouleversements des deux guerres mondiales, les mouvements sociaux contestataires ont en effet de la peine à se faire entendre. La priorité est à la reconstruction et surtout au rétablissement de l'ordre social. La cause féministe passe clairement au second plan. La nécessité de relancer le journal et de là, la cause suffragiste dans son ensemble au sein de la population apparaît ainsi primordiale pour les membres du comité.

C'est cette nécessité à la fois financière et stratégique que nous allons tenter d'aborder dans ces quelques pages au travers du projet de vulgarisation de la pensée féministe. Nous verrons également quelle marge de manœuvre détient un journal engagé, dans ce contexte social et politique tendu d'après guerre.

La vulgarisation du féminisme :

A la mort d'Emilie Gourd en 1946, se pose la difficile question de la relève intellectuelle et pratique de son journal. Il s'agit de continuer son œuvre tout en s'adaptant aux changements et en recrutant toujours plus d'abonné·e·s. La situation financière ainsi que la nécessité de reprendre la lutte suffragiste, exigent une nouvelle stratégie de la part de sa nouvelle rédactrice, Alice Wiblé. Dès son

[1] Avant la Première Guerre mondiale, différents journaux féministes occupaient la scène médiatique au côté du *Mouvement Féministe*, tels que *l'Exploitée*, et le *Bulletin Féminin.*

[2] Le tirage est d'environ 1200 exemplaires en 1949.

entrée en fonction en 1948, elle propose la création d'un deuxième feuillet plus « populaire » au *Mouvement féministe*, qui paraîtrait chaque quinzaine du mois et qui aurait pour but d'atteindre et de sensibiliser les réfractaires à la cause féministe. Son idée est de présenter les mêmes problèmes dans les deux journaux, mais sous un angle plus pratique dans le second. L'aspect « sec et théorique » du *Mouvement* est en effet, jugé responsable d'effrayer de nombreuses femmes. Comme l'explique Alice Wiblé lors d'un comité du journal : *Le Mouvement dit : Nous demandons le droit de vote parce que nous n'avons rien à dire à propos du prix du lait !*

L'autre feuille dirait : Voilà encore une augmentation du prix du lait ! (..) Cette hausse, pourquoi la décide-t-on ? Les raisons qu'on me donne dans les journaux ne paraissent pas péremptoires. On aurait pu s'arranger ainsi ou ainsi... Pourquoi n'ai-je rien à dire à ce sujet ? Et si j'avais des droits politiques, et si j étais dans les commissions ?[3]

Ce projet de vulgarisation passe donc par la présentation de sujets qui touchent la femme dans la vie de tous les jours et qui peuvent l'amener à saisir la nécessité de la lutte féministe, suffragiste en particulier. Le nouveau journal *Femmes suisses, savez-vous ?* introduit donc de nombreuses rubriques pratiques qui conseillent la femme dans son rôle d'éducatrice, de ménagère et de travailleuse. A titre d'exemple des astuces sont présentées pour « rationaliser » le travail ménager et ainsi gagner du temps pour d'autres tâches. Ces conseils s'adressent non seulement aux paysannes surchargées mais également aux femmes de la classe moyenne qui connaissent également cette double journée. L'appel à divers spécialistes en psychologie ou en pédagogie complète cette aide également au niveau éducatif ce qui permet de soutenir les mères. Toutes ces rubriques sont présentées sur un ton léger mais qui ne laisse pas de place à la critique. Si la double journée des femmes est reconnue, seules des « vacances pour les mères » sont proposées afin d'y remédier.[4]

Notons cependant, que cette création n'emporta pas l'enthousiasme des membres du comité du journal. Ils estimèrent simplement qu'il était nécessaire *d'essayer quelque chose de nouveau*.[5]

En 1960, peu après l'obtention du droit de vote cantonal des vaudoises, des genevoises et des neuchâteloise, la proposition de fusionner les journaux refait surface. Jacqueline Wavre, co-rédactrice de *Femmes suisses* avec Alice Wiblé depuis 1956, avait en effet déjà émis cette proposition à plusieurs reprises. Les deux feuillets se feraient selon elle, une concurrence inutile En outre, ce « demi-succès » politique des femmes demande l'évolution du journal. Dès 1960, le journal paraîtra donc à nouveau une fois par mois sous le nom de *Femmes suisses et le Mouvement féministe*. Ce changement rédactionnel ne marque cependant pas une rupture importante quant au contenu du journal. Si l'éducation civique prend une nouvelle dimension, le journal poursuit sa ligne féministe traditionnelle sans grands bouleversements idéologiques. La figure de la femme complémentaire à l'homme dans sa différence domine toujours. Aucune remise en cause des structures sociales et des relations hommes/femmes dans leur ensemble ne transparaît dans les lignes du journal.

La volonté d'élargir le cercle des lectrices, notamment au niveau social et culturel persiste bien après la fusion. Selon un sondage effectué par le journal en 1972, sur un échantillon de 662 abonné·e·s, le niveau social des femmes est en effet assez élevé (60 % ont fait des études secondaires, 31% universitaires) ainsi que la tranche d'âge (45% ont entre 40 et 60 ans, 40% ont plus de 60 ans)[6]. La question de l'origine de son lectorat laisse entrevoir la difficulté de diffuser des idées féministes dans tous les milieux sociaux. Le prix relativement élevé du journal, n'est évidemment pas étranger à ce problème.

Notons également que ce projet de vulgariser le féminisme, de le rendre en définitive utile, pratique et nécessaire au quotidien, semble parfois restreindre la limite pourtant claire théoriquement entre journal féministe et féminin. Si ce type de presse est jugé futile et sans intérêt pour les femmes, il atteint cependant un nombre important de la population féminine. Cet élément ainsi qu'une situation financière particulièrement difficile conduira le comité du *Mouvement féministe* à une tentative de fusion avec le magazine *Femina* en 1971. L'exigence intellectuelle de conserver un féminisme « authentique » dans les lignes prescrites par sa fondatrice et la nécessité financière et politique d'intéresser le plus grand nombre, apparaît parfois, très difficile à concilier.

[3] In Archives de l'Emilie, *Le scrutin de Neuchâtel et le Mouvement féministe*, 1948.

[4] Ces « camps pour mères » sont proposés par l'Union chrétienne des jeunes filles du canton de Vaud.

[5] In Archives de l'Emilie, *Le scrutin de Neuchâtel et le Mouvement féministe*, 1948.

[6] In Archives de l'Emilie, *Résultats globaux du questionnaire envoyés en mars 1972.*

Position et marge de manoeuvre du journal

Malgré la position traditionaliste du journal, la question de sa marge de manœuvre se pose. En effet, son rôle d'organe officiel d' information de l'Alliance de sociétés féminines suisses et sa volonté de diffuser les informations féministes en Suisse romande, impliquent des pages « irréprochables ». Le *Mouvement féministe* est, comme nous l'avons vu, le seul journal féministe en Suisse romande à cette période. Son rôle de vitrine du féminisme romand peut restreindre sa liberté, tant la crainte de décrédibiliser le mouvement féministe et la cause suffragiste est grande.

La relation entre le journal et l'association nationale (ASF) est représentative de cette position délicate du *Mouvement.* Sa rédaction est entièrement libre dans ces différents choix rédactionnels malgré la contribution financière de l'ASF. Cette dernière propose de temps à autre des sujets d'article, mais son importance demeure plutôt symbolique. Pourtant, un évènement viendra entacher cette relation. En 1961, la rédaction du journal propose, dans un but d'éducation des nouvelles citoyennes, différentes présentations de partis politiques par leurs représentants. Dans un but de neutralité, tous les partis ont l'opportunité de présenter leur programme sur une page, même le Parti Ouvrier Populaire, d'obédience communiste. Cet article, paraphé par André Muret, fâcha de nombreuses féministes qui y voyaient une remise en cause de la neutralité politique du journal et surtout, un risque pour la respectabilité de leur groupement[1]. De nombreuses lettres indignées d'associations ou de lectrices tant de suisse allemande que romande, abondèrent au bureau de l'ASF. Si le journal ne revint pas sur sa position et le choix d'ouvrir ces pages à tous les partis politiques, l'ASF fit paraître un article dans le *Mouvement* qui exprima sa désapprobation.[2]

Il est extrêmement difficile à la vue des sources dont nous disposons de savoir si cet incident eut d'autres conséquences. Les relations avec l'ASF apparaissent néanmoins plus distantes vers la fin des années 60. La rédaction lui reproche en effet de se soucier plus du journal féministe suisse allemand, *Frauenblatt.*

Cet exemple permet de mieux comprendre la position du journal au sein du mouvement féministe. S'il est indéniablement libre de ces choix rédactionnels, il se doit cependant de ne pas sortir d'une certaine ligne de conduite, essentiellement au niveau politique. Des désaccords persistent bien évidemment au sein du comité du journal et entre certaines associations féminines. Ces différents apparaissent même parfois au sein des pages du *Mouvement*, comme ce fut le cas lors de l'Exposition nationale de 1964 à Lausanne. Tandis que certains articles émanant de groupements féminins applaudissent la présence de charmantes hôtesses qui arpentent élégamment les rues de l'exposition, d'autres s'indignent de la minimisation des femmes dans les thèmes présentés. La rédactrice de l'époque, Hugette Nicod Robert, blâme quant à elle le comportement des associations féminines qui sont restées en marge de l'exposition, n'osant imposer clairement leur présence au comité de l'Expo 64. Il s'agit d'ailleurs d'une rare autocritique du mouvement féministe dans les pages du *Mouvement.*

Ouverture

Cet aspect stratégique qui se dégage de l'analyse du journal et de ses sources est à notre avis essentiel afin d'apporter une vision plus complète du mouvement féministe romand dans l'après guerre. Il nuance également l'unité apparente qui se dégage de ces luttes communes aux différentes associations. Si les conflits portent en général sur le mode d'action féministe plutôt que sur son contenu théorique, ils soulignent néanmoins la difficulté d'un projet qui veut rassembler et contenter le plus de monde possible.

Le court aperçu de ce projet de vulgarisation féminine au sein du *Mouvement féministe* nécessite une analyse complémentaire sous l'angle de l'éducation féminine et féministe. Ce projet éducatif est en effet le noyau central de la théorie féministe présentée au sein du journal[3]. Concrétisé par les rubriques de conseils que nous avons abordées, ce projet a pour but la création d'une « femme nouvelle » qui remplirait au mieux ses différents rôles de mère, d'épouse, de travailleuse, de citoyenne et dès les années 1960, de consommatrice responsable.

[1] Article paru le 17 février 1961 dans *Femmes suisses et le Mouvement féministe.*

[2] Article du 20 mars 1961 dans *Femmes suisses et le Mouvement féministe.*

[3] Voir à ce sujet le livre de Martine Chaponnière (1992).

Cette nouvelle fonction est visible dans le journal à travers la collaboration avec la Fédération romande des consommatrices entre 1960 et 1966 qui débouche sur une rubrique mensuelle « la page de l'acheteuse ». Cette « alliance » profitable au journal et à l'association naissante, met en lumière un nouvel aspect de la lutte féministe : revaloriser le travail de la femme au foyer par son rôle familial et social de consommatrice.

Références

Chaponnière, Martine (1992). *Devenir ou redevenir femme*. Genève : Société d'histoire et d'archéologie de Genève.

Ruckstuhl, Lotti (1990). *Vers la majorité politique, histoire du suffrage féminin*. Bonstetten: Ed. Association suisse pour les droits de la femme et Interfeminas.

Woodtli, Susanna (1977). *Du féminisme à l'égalité politique. Un siècle de lutte en Suisse, 1868-1971*. Lausanne : Payot.

Chaperon, Sylvie (1998), *1945-1970, reprendre l'histoire du féminisme.* in « L'histoire sans les femmes est-elle possible ? », sous la direction de Anne-Marie Sohn et Françoise Thélamon, Paris : Perrin, 205-217.

Pour une approche intersectionnelle des rapports de pouvoir au sein du Kremlin sous Staline

Magali Delaloye

En commençant mon travail sur les rapports de genre au sein du Kremlin sous Staline, je n'avais pas conscience qu'une remarque de certain·e·s historien·ne·s, teintée de surprise, devrait me suivre durant ma recherche: «Mais! Il n'y a pas de femmes au Kremlin!» Remarque compréhensible si l'on se penche, comme cela a été fait jusqu'alors, sur le fonctionnement politique de ce cercle. En effet, les femmes y brillent par leur quasi-absence.[1] Certes, une étude a déconstruit l'image de monolithisme du groupe dirigeant, en montrant les rivalités et les alliances, variables et temporaires, entre les membres du groupe qui servent leurs intérêts (Khlevniouk, 1996). Mais les documents à la base de cette analyse sont les sténogrammes du Politburo et du Comité central, d'où les femmes sont largement exclues. En voulant parer à combler cette lacune, j'ai choisi une approche davantage axée sur l'anthropologie – c'est-à-dire en prenant en compte les acteurs·trices vivant dans la forteresse du Kremlin – qui permet de rendre visible une catégorie particulière de femmes: les épouses. C'est, en effet, à ce titre seulement qu'elles peuvent graviter dans la plus haute sphère du pouvoir soviétique, centre de toutes les prises de décision politiques et sociales. Ce choix d'approche m'amène également à me concentrer en premier lieu sur l'analyse des pratiques, notamment des pratiques de pouvoir. Je vous présente, dans cette contribution, une de ces pratiques très «en vogue» dès 1939 dans ce milieu qui postule l'égalité entre hommes et femmes[2]: l'instrumentalisation des épouses (juives) dans la remise en question de l'appartenance au cercle de Staline des membres de la génération des «vieux bolcheviques».

Le cercle de Staline: une «société de cour»

Cet énoncé laisse apparaître la nécessité d'une approche intersectionnelle dans l'analyse des luttes de pouvoir au sein de l'entourage stalinien. Cela sous-entend de saisir les mécanismes de la mise en place des hiérarchies dans ce cercle. Auparavant, il est important de décrire la configuration de ce groupe. Pour ce faire, les schémas développés par Norbert Elias dans son étude *La société de cour* sont d'une aide précieuse pour comprendre ce microcosme, si l'on reste conscient des différences fondamentales entre les deux régimes.[3] L'image de cour peut être appliquée à l'entourage de Staline, si on la considère comme un groupe qui joue un rôle central dans une société donnée, en organisant l'ensemble des rapports sociaux entre les individus.

«Les liens familiaux et les rivalités, les amitiés ou les haines personnelles intervenaient comme des facteurs admis dans le traitement des affaires de gouvernement comme dans tout le reste des affaires officielles» (Elias, 1985: XXX).

[1] Hormis peut-être Alexandra Kollontaï (ambassadrice), aucune femme ne tient une place d'influence dans l'appareil politique.

[2] D'après l'idéologie marxiste-léniniste, la subordination des femmes est le résultat du capitalisme, cause du patriarcat. Selon cette idée l'avènement de la société socialiste effacera d'elle-même la domination masculine. Staline a décrété l'avènement de cette société en 1935.

[3] L'étude de Norbert Elias traite du fonctionnement de la cour de Louis XIV et considère sa construction comme une étape spécifique d'un «processus de civilisation» occidental. Il introduit l'idée d'une histoire longue en progrès, où est mis en avant le rôle moteur de catégories sociales assez rigides dans cette «dynamique» historique. Des critiques plus tardives ont proposé de dépasser cette idée, en prenant en compte le contexte de composition de cette œuvre, c'est-à-dire l'Allemagne de 1933. Cette étude véhicule dès lors une autre signification pour les chercheur·e·s qui, en lisant les pages sur le chef charismatique, ne peuvent s'empêcher de faire le rapprochement avec la figure montante d'Hitler (Chartier dans Elias, 1985: V-IX). À la suite de ces constatations, il devient donc loisible de prendre en compte certaines descriptions des mécanismes de domination pour les analyser dans un cercle particulier, sis au centre du pouvoir. Ces schémas deviennent ainsi, après adaptation, une partie de l'outillage intellectuel à disposition du chercheur.

Avec cet argument, Elias met à jour les mécanismes de fonctionnement d'un groupe au centre d'un pouvoir qui se veut absolu. Le cercle de Staline peut correspondre à cette configuration, l'imbrication entre le privé et le public étant totale.[4]

Il s'agit de voir le cercle comme une pyramide ayant à son sommet Staline, le chef, et deux groupes de dominés en rivalité qui se cristallisent selon les affaires à traiter. Pour le chef, «cette rivalité, condition même du pouvoir absolu, peut et doit être perpétuée par le souverain qui, en jouant successivement un groupe contre l'autre, reproduit l'équilibre des tensions nécessaire à la forme personnelle du monopole de domination» (Elias, 1985: XVII). Il s'agit là de la domination interne au groupe. Du côté des groupes binaires en compétition, il faut comprendre que «suffisamment interdépendants et solidaires pour ne pas mettre en péril la formation sociale qui assure leur domination [sur la société], les deux groupes dominants sont en même temps suffisamment rivaux pour que soit impossible leur alliance contre le souverain» (Elias, 1985: XVI). Cette description de la cour et de toutes ses conséquences me semble être particulièrement pertinente pour saisir la reproduction des comportements des acteurs·trices et des équilibres de tensions au sein de l'entourage stalinien.

Les pratiques de pouvoir expliquées à la lumière de l'intersectionnalité

En analysant les affaires qui secouent le monde fermé du Kremlin, il apparaît que l'approche intersectionnelle devient un outil très utile pour saisir les rapports interindividuels dans les luttes de pouvoir. Contrairement à de nombreux·ses historien·ne·s du stalinisme qui mettent en avant la catégorie ethnique pour expliquer les condamnations de guerre et d'après-guerre, j'ai choisi de suivre Joan W. Scott qui, elle, postule que le genre est la voie primaire de la signification des rapports de pouvoir (Scott, 1988). Dès 1939, en effet, Staline expérimente sur Nikolaï Ejov un instrument de pouvoir qui, en raison de son succès, deviendra systématique jusqu'en 1953, date de la mort du dictateur: utiliser l'épouse du membre incriminé pour atteindre ce dernier, comme une forme de «coup de semonce». En effet, mis sur la brèche, Ejov voit son épouse accusée d'être une «ennemie du peuple».[5] La même tactique sera utilisée contre Kalinine, Poskrebychev, Molotov, entre autres. Cependant, la catégorie «genre» ne suffit pas à elle seule à expliquer ces mécanismes de lutte de pouvoir. Cela devient patent au moment de l'analyse de ces tensions dramatiques quand un·e acteur·trice du cercle voit son appartenance au groupe remise en question.

Avant de présenter une étude de cas, il s'agit de cerner la signification des différentes catégories. Comment définir leur contenu? Par la prise en compte des expériences de l'acteur historique: son vécu, sa biographie, c'est-à-dire ces moments de vie où il a pu s'assurer de certaines identités (niveau individuel) et se mettre en scène selon ces dernières face aux autres acteurs (niveau relationnel). C'est dans cette optique que j'exclus la catégorie traditionnelle de «classe», car l'ensemble du groupe se situe comme membre de la classe supérieure de l'élite soviétique. Ainsi, dans ce microcosme précis –ce n'est pas le cas pour l'ensemble de la société–, elle n'entre pas en compte pour la construction des hiérarchies. Passons maintenant aux trois catégories que j'ai cernées.

En premier lieu, le genre. Le problème de la différence sexuée semble être résolu en URSS. Et la presse procommuniste s'en fait le porte-parole. Or, en réalité, «la société singulière, se définissant comme égalitaire, que constitue l'URSS n'a pas renoncé –selon la formule de Pierre Bourdieu– au "long travail collectif de socialisation du biologique et de biologisation du social", sur lequel repose la différenciation entre hommes et femmes, appuyée et justifiée en apparence par les différences anatomiques» (Studer, 2004: 566). Il faut voir que les stratégies adoptées pour la réalisation de la libération des femmes dans les années 1920 étaient davantage centrées sur les femmes que les initiatives étatiques des années 1930. Ces dernières ont cependant offert une redéfinition des relations de genre et des rôles sexués. Mais l'orientation prise allait davantage vers une approche instrumentalisée de la femme (Ilic, 2001: 1). Le milieu de cette décennie voit apparaître une vision plus traditionnelle, avec le développement de l'idéal-type de l'*obchtchestvennitsa*, ou «femme au foyer soviétique»: cette femme nouvelle n'est pas seulement une travailleuse de choc, volontaire, concernée par les processus quotidiens de la production économique, mais aussi une femme au foyer efficace et une mère. Elle doit

[4] De nombreuses décisions politiques se prenaient chez Staline lors des repas qui pouvaient remplacer les séances du Politburo.

[5] L'épouse de Ejov ne fut pas condamnée, puisqu'elle se suicida avant la fin de l'affaire.

se soucier également de son apparence et de sa santé (Ilic, 2001: 4). Quel contraste avec le modèle de la bolchevique militante! Les lois émancipatrices des années 1920 postulent la représentation de la femme forte et autonome. Mais les caractéristiques du «bon bolchevique» sont masculines, faisant de la femme plus une auxiliaire qu'une militante à part entière (Studer, 2004: 568). Ce détour par les deux modèles dominants dans les milieux de l'élite permet de cerner les deux axes d'identités offerts aux femmes du Kremlin. C'est donc autour d'eux que les actrices des «affaires» (Lepetit, 1996) vont pouvoir se situer et faire preuve de compétences pour s'orienter dans les différents champs normatifs. Dans les rapports interindividuels dans le cercle de Staline, la femme garde donc sa position de dominée.

La catégorie d'ethnie,[1] ensuite, semble aller de soi: autour de Staline le Géorgien gravitent des Juifs·ves, des Arménien·ne·s, des Ukrainien·ne·s et des Russes. Pour cette catégorie aussi, l'égalité entre les ethnies est postulée. Dans le cercle, du moins du côté des hommes, aucune véritable hiérarchie ne m'est déjà apparue. Il en va autrement concernant les femmes, notamment pour les Juives dès 1939. Il semble, en effet, que c'est la judéité qui entre en compte, sous une forme d'opposition entre les Juifs et tous les autres, attisant les foyers antisémites hérités du tsarisme. Les communistes sont «les ennemis irréductibles de l'antisémitisme, forme extrême du cannibalisme» (Vaksberg, 2003: 9): ces mots prononcés par Staline en 1931 semblent bien loin dans ses plans politiques de remise au pas de son entourage durant la période d'après-guerre. Il semblerait donc que la hiérarchie qui se construit non pas seulement sur l'ethnie, mais à l'intersection du genre et de l'ethnie.

Enfin, en analysant les affaires de condamnation des membres du groupe et en reconstruisant les hiérarchies qui en émanaient, une autre catégorie apparaît: la génération. Cette catégorie permet de conceptualiser la distinction entre les «anciens bolcheviques» et la génération dite montante. Je considère que la différence générationnelle ne se situe pas dans des différences d'âge.[2] Pour construire une topologie générationnelle, je prends deux expériences fondamentales. La première est celle de la clandestinité et de la répression par la police tsariste. C'est ainsi que la date d'entrée de l'acteur·trice dans le Parti bolchevique prend une importance particulière. Je place le point-charnière à la Révolution de Février 1917, puisqu'à partir de cette date (et non d'octobre), le Parti bolchevique n'est plus interdit. Les nouveaux membres ne partageront dès lors plus cette expérience en commun. La seconde expérience, intimement liée à la première, est la rencontre avec Lénine et le travail à son service. Ces deux expériences sont partagées par les «ancien·ne·s bolcheviques», selon leur point de vue, repris par l'historiographie sur l'URSS.

Polina Jemtchoujina, victime des rapports de pouvoir du cercle

Pour illustrer mon propos, j'aimerais présenter un cas symptomatique et très connu: la condamnation de Polina Jemtchoujina, épouse de Molotov. Je propose ici une vision renouvelée d'un cas utilisé habituellement pour illustrer la campagne antisémite d'après-guerre en URSS. L'aspect ethnique (juif) est particulièrement pertinent pour l'analyse des rapports de pouvoir dans une perspective de genre durant la période d'après-guerre. Après la guerre, le Kremlin est la scène de nombreuses arrestations, notamment d'épouses de dirigeants. Elles avaient en commun d'être juives. Or, les historien·ne·s sont plus à l'affût d'indices antisémites que genrés. En effet, les anciens bolcheviques qui sont restés dans l'entourage de Staline après les purges étaient tous, sauf l'exemple notable de Mikoïan, mariés à des Juives.

Première dame du Kremlin depuis le suicide de Nadejda Allilueva –seconde épouse de Staline– en 1932, Polina Jemtchoujina voit son influence vaciller jusqu'au point de disparaître en 1939. C'est la première attaque. Le 10 août, Polina est démise de ses fonctions au Commissariat au peuple pour la pêche. Au même moment, son mari négocie le Pacte germano-soviétique qui sera signé le 23 août. Là déjà, Staline instrumentalise l'épouse de Molotov pour lui «mettre la pression»: d'une main, il lui donne une parcelle de pouvoir et de prestige, de l'autre il lui tient la bride en menaçant son épouse à laquelle il est très attaché.[3] La guerre offre un moment de répit

[1] J'ai choisi d'utiliser ce terme plutôt que celui de «race», car, en se plaçant du point de vue de l'acteur historique, l'«ethnie» (*nacional'nost'*) est plus proche des schèmes de pensée bolcheviques que la «race».

[2] En consultant les dates de naissance des acteurs·trices, on constate que Mikoïan, né en 1896, est considéré par les contemporain·e·s comme un «ancien bolchevique», alors que Khrouchtchev, né en 1894, apparaît comme appartenant à la génération montante.

[3] Voir la correspondance entre les deux époux. Par exemple: «Polinka, ma chérie, mon amour! Je ne te

au couple Molotov: Viatcheslav poursuit son activité politique au sein du Ministère des Affaires étrangères et Polina reste à Kouïbychev en compagnie des autres épouses et enfants du Kremlin. La tourmente les rejoint en 1948, au moment de la campagne antisémite d'après-guerre en URSS.

À cette date, Staline relance l'affaire Jemtchoujina.[4] «Il fait ainsi coup double : il élargit l'ampleur du complot nationaliste juif et exerce une pression permanente sur Molotov» (Marie, 2001: 786). Le 10 mai 1948, Polina est démise de ses fonctions à la tête de la Direction générale de l'industrie textile et cosmétique, en raison de ses liens avec le Comité antifasciste juif, créé pendant la guerre et liquidé après cette dernière (Brent et Naoumov, 2006). Elle est interrogée par Abakoumov, chargé de l'enquête contre elle, jusqu'au 17 décembre de la même année, date à laquelle ce dernier rend ses résultats à Staline. Elle est accusée d'espionnage, de contacts avec les nationalistes juifs et de relations sexuelles «inadéquates» avec un subordonné.[5] Pendant cette période, Staline porte un coup important contre Molotov, en critiquant ses amendements pour la nouvelle Constitution en Allemagne (Sokolov, 2005: 182). De même, fait révélateur, à des télégrammes écrits en commun (Molotov, Beria, Malenkov, Mikoïan) destinés à Staline, ce dernier répond à tous, sauf Molotov. Qui plus est le met en cause directement: «J'ai reçu votre télégramme chiffré. J'estime qu'il n'est pas satisfaisant. Il se trouve être le résultat de la passivité de vous trois, d'un côté, et de la ruse du troisième membre, c'est-à-dire Molotov, de l'autre» (Sokolov, 2005: 151). Le couple sent que sa position vacille. Cela devient un fait indéniable lors de la séance du Politburo qui suit la réception du rapport d'Abakoumov. Staline fait voter l'éviction de Polina du Comité central. Molotov se sent obligé de suivre le groupe. Comme il le dit au journaliste Tchouev, «on cherchait à m'atteindre, on a voulu lui faire avouer qu'elle avait trempé dans un complot, il fallait l'impliquer pour me mouiller, comme on dit» (Tchouev, 1995: 214-215). En acteurs compétents, ils essaient un dernier tour de passe-passe: divorcer. La proposition semble venir de Polina: «Si cela est nécessaire pour le Parti, divorçons» (Sokolov, 2005: 183). Elle sait que cette démarche ne lui évitera pas la prison, elle a été souvent témoin de cette astuce (par exemple dans le cas Ejov). Il s'agit pour elle davantage de préserver son époux. Lui, ce n'est pas la prison qu'il risque, mais l'exécution, comme l'ont montré les affaires du cercle dans les périodes précédentes. Elle est arrêtée le 21 janvier 1949. En mars, Molotov est démis de ses fonctions, prestigieuses en ce début de Guerre froide, de ministre des Affaires étrangères et est relégué à des positions subalternes. Polina a-t-elle sauvé son époux? La mort de Staline, le 5 mars 1953, empêche de répondre à cette question.

Épilogue

Lors de l'étude d'un microcosme aussi particulier et restreint que le cercle de Staline, il apparaît clairement qu'une seule catégorie d'analyse ne suffit pas en elle-même à expliquer la complexité des rapports interindividuels. Dans l'état actuel de mes recherches, j'ai pu cerner trois catégories: genre, ethnie, génération. Il n'est pas impossible que d'autres viennent affiner l'étude des rapports de domination au Kremlin pendant cette période. Amitiés, liens familiaux, réseaux,… tous ces groupes de relations qui construisent les mécanismes de pouvoir dans ce contexte doivent s'appréhender sous des prismes variés pour décrire le fonctionnement de l'entourage stalinien. L'étude de l'affaire Polina Jemtchoujina n'en est que la pointe de l'iceberg.

---

cacherai pas que parfois je suis plein d'impatience et je succombe au désir de ta présence. Je t'embrasse, mon aimée, ma désirée. […] Ton Vetcha qui t'aime. Je suis attaché à toi corps et âme… Ma douce» (13 août 1940), RGASPI 82/2/1592/1 (Montefiore, 2005).

[4] Comme le montre la première phrase du protocole d'accusation, Staline a amorcé cette affaire: «Sur votre demande, nous avons contrôlé le matériel en notre possession à propos de la cam. Jemtchoujina P.S.», notes de M.F. Chkiriatov et V.S. Abakoumov [à la tête du MVD, ancêtre du KGB] à propos de P.S. Jemtchoujina ; 27 décembre 1948, Pour le cam. Staline I.V., RGASPI 589/3/6188/25.

[5] L'accusation de «débauche sexuelle» est devenu, au fil des accusations, un stéréotype dans la construction de l'image de l'«ennemi·e du peuple». Voir notamment le procès de Ejov.

Références

Brent, Jonathan et Naumov Vladimir P. (2006). *Le dernier crime de Staline: retour sur le «complot des blouses blanches»*. Paris: Calmann-Lévy.

Elias, Norbert (1985). *La société de cour*. Paris: Flammarion.

Ilic, Melanie (2001). *Women in the Stalin Era*. New York: Palgrave.

Khlevniouk, Oleg (1996). *Le cercle du Kremlin. Staline et le Bureau politique dans les années 1930: les jeux du pouvoir*. Paris: Le Seuil.

Lepetit, Bernard (1995). *Les formes de l'expérience. Une autre histoire sociale*. Paris: Albin Michel.

Marie, Jean-Jacques (2001). *Staline*. Paris: Fayard.

Montefiore, Simon Sebag (2005). *Staline. La cour du tsar rouge*. Paris: Éditions des Syrtes.

Scott, Joan Wallach (1988). «Gender: A Useful Category for Historical Analysis». *Gender and the Politics of History*. New York: Columbia University Press.

Sokolov, B.V. (2005). *Molotov. L'ombre du Guide* (en russe). Moskva: AST-Press kniga.

Studer, Brigitte (2004), «La femme nouvelle», Dreyfus, Michel. *Le siècle des communismes*. Paris: Le Seuil.

Tchouev, Félix (1995). *Conversations avec Molotov. 140 entretiens avec le bras droit de Staline*. Paris: Albin Michel.

Vaksberg, Arkadi (2003). *Staline et les Juifs. L'antisémitisme russe: une continuité du tsarisme au communisme*. Paris: Robert Laffont.

Genre et Média : un dialogue entre « Queer as folk » et « The L Word »

Henrique Codato et Iliana Tufo

Les medias sont une des plus importantes sources d'information utilisée. Ils sont omniprésents et composent une dimension essentielle de l'expérience contemporaine. Il est pratiquement impossible d'échapper à leur influence et ils nous servent d'outil pour comprendre le monde et la réalité qui nous entoure. Nous apercevons que les groupes considérés comme « stigmatisés », soit de par leur orientation sexuelle soit de par leur identité de genre acquièrent de plus en plus de visibilité dans les médias (télévision et cinéma).

Cependant, cette visibilité n'est pas synonyme de respect ou d'absence de préjugé. Ce phénomène engendre aussi la formation de stéréotypes, c'est-à-dire de processus de catégorisation qui transforment la diversité en différence[1] faisant qu'une identité assume une représentation, souvent comprise comme quelque chose d'immuable et d'unique. Tel est le cas, à notre avis, de deux séries étasuniennes qui nous serviront d'objet pour cet article[2] : « Queer as folk », qui traite du monde homosexuel masculin et « The L Word », qui aborde l'univers lesbien.

Nous avons l'intention de susciter une discussion sur les stéréotypes liés au genre, construits dans ces séries contemporaines. Nous aimerions comprendre comment le binôme homme/femme est représenté par rapport aux pratiques sexuelles abordées et montrées dans ces deux émissions, soient-elles homosexuelles, bisexuelles ou hétérosexuelles. La popularité des deux émissions et leur proposition d'aborder la diversité sexuelle de manière explicite sont les raisons pour lesquelles nous les avons choisies comme sujet de discussion. Malgré tout, nous pensons qu'elles perpétuent, de façon implicite, des représentations biaisées.
Nous essaierons de décoder, à travers une brève analyse du discours filmique, les éléments utilisés pour stigmatiser des personnages qui assument une orientation sexuelle déterminée.

1. Les séries

1.1. « Queer as Folk » - Etrange comme les gens !

La première saison de cette série étasunienne est basée sur son homonyme britannique, créée par Russel T. Davies. Grâce à son grand succès, elle a été diffusée dans plusieurs pays européens et aux Etats-Unis. C'est ainsi que Daniel Lipman et Ron Cowen, tous deux producteurs de la chaîne de télévision étasunienne *Showtime* ont décidé d'acheter les droits de la série et de la produire aux Etats-Unis. Cependant, certains des personnages ont reçu un autre nom et la série a été librement modifiée à partir du 14e épisode. « Queer as Folk » comporte cinq saisons, enregistrées de 2000 a 2005.

L'un des objectifs de « Queer as Folk » est de présenter un certain mode de vie homosexuel sans tabou. Aux États-Unis, un avertissement apparaît à la fin de chaque épisode faisant remarquer que la série n'est pas un reflet du mode de vie de la communauté gay, mais une célébration à la vie. Le titre de la série vient d'une expression d'un dialecte du Nord de l'Angleterre qui affirme : « *There's nought so queer as folk* », que l'on pourrait traduire par « Il n'y a rien de plus étrange que les gens[3] ».

La série raconte la vie et les aventures de cinq hommes homosexuels Brian (Gale Harrold), Justin (Randy Harrison), Michael (Hal Saparks), Emmett (Peter Paige) et Ted (Scott Lowell) et d'un couple lesbien Lindsay (Thea Gill) et Mélanie (Michelle Clunie), tous vivant à Pittsburgh, en Pennsylvanie. Notamment, comme personnages secondaires, nous avons la mère de Michael, Debbie (Sharon Gless), son frère séropositif Vic (Jack Wetherall), la mère de Justin, Jenifer (Sherry Miller) et

[1] Puisqu'elle part d'un modèle « normalisant » de représentation, une catégorie hégémonique, ce qu'on, dans le sens commun, référencie comme « le normal ».
[2] Comme *corpus*, nous avons pris en charge seulement la première saison des deux séries.

[3] *In* http://fr.wikipedia.org/wiki/Queer_as_Folk_%28version_am%C3%A9ricaine%29#Pr.C3.A9sentation_g.C3.A9n.C3.A9rale. Consulté le 17 février 2007.

encore la meilleure amie de Justin, Daphné (Makyla Smith).

1.2. The L Word - L’univers feminine

« The L Word » est une série télévisée étasunienne consacrée aux aventures d'un groupe de femmes, essentiellement lesbiennes, à Los Angeles. Aussi produite par la chaîne « Showtime », créée par Ilene Chaiken et dirigée par Rose Troche, la série a commencé à être diffusée fin 2004 et a débuté sa quatrième saison en janvier 2007.
Récemment diplômée de l'université de Chicago, Jenny (Mia Kyrshner) s'installe chez son petit ami Tim (Eric Mabius), à Los Angeles, où elle espère être reconnue comme écrivaine. Rapidement, elle fait la connaissance de Bette (Jennifer Beals) et Tina (Laurel Holloman), un couple de lesbiennes qui vivent à côté, ce qui lui ouvre la porte d’un monde qui lui était jusqu'alors inconnu : celui de la communauté lesbienne formée par la coiffeuse Shane (Katherine Moennig), la joueuse de tennis Dana (Erin Daniels), la chanteuse Kit Porter (Pam Grier), Alice (Leisha Hailey) et finalement la propriétaire du café *Planet,* Marina (Karina Lombard), de qui Jenny tombe follement amoureuse.

Le nom de la série fait une claire allusion au mot « Lesbienne » et pourrait être traduit comme « le mot L ». Dans la langue anglaise, afin de ne pas mentionner entièrement certains mots tabous on ne dit que la première lettre. « L word » peut vouloir dire *love* ou *lesbian*, et dans ce cas elle représente en effet ces deux idées : amour et homosexualité féminine. De plus, chaque épisode porte un titre qui commence aussi par la lettre « L ».

2. Les relations affectives

Selon Foucault (1985), la sexualité n’est qu’une construction sociale. Elle doit être vue, pourtant, comme une image historique réelle, dans la mesure où c’est elle qui nous donne la notion de sexe, mais comprise comme une pratique sociale, installée dans un cadre d’interprétation et de représentation de la réalité. Penser la sexualité et l’affectivité nous fait aussi repenser la question de l’identité et de ses relations. Il faut comprendre qu’il existe non seulement plusieurs manières d’exercer et de pratiquer la sexualité, mais également des sexualités périphériques.
La nécessité de mettre en relief l’identité sexuelle est, selon Swain (2000), la tentative de construire un monde intelligible et ordonné à partir des matrices qui se cachent sous l’évidence des corps et de leur différence. Cependant, le sexe, matrice biologique, est l’une de ces diverses catégories différenciatrices, qui est distincte de la notion de genre, matrice sociale et culturelle. Butler (2005) affirme quant à elle, que cette distinction qui visait d’abord à réfuter l’idée de « la biologie comme destin », permet de soutenir que le genre est construit indépendemment de la matrice biologique qui semble attachée au sexe.

Supposer que le genre est binaire comme l’est le sexe revient à admettre que le genre est un reflet du sexe, (Butler, 2005). De cette façon le genre devient une sorte de « marque identitaire » basée sur la pratique hétérosexuelle, construite elle-même sur le concept de reproduction. D’ailleurs, le terme « hétérosexuel » est né en conséquence du terme « homosexuel », créé au 19ème siècle pour se distancier d’« une classe distincte d’individus dits « dégénérés congénitaux » décrits par les spécialistes de la psychiatrie criminelle » (Löwy, 2001 :20).

Cette marque symbolique de la différence (Hétéro-homo/homme-femme/masculin-féminin), est à l’origine de plusieurs systèmes binaires de représentation et est au cœur de l’exclusion sociale et culturelle. En fait, la notion d’identité ne fait pas opposition à celle de différence, mais l’une est construite par rapport à l’autre. Comme l’affirme Woodward[4] (2000 : 40): « (…) um sistema classificatório é sempre construído a partir da idéia de diferença para poder funcionar ; de tal forma que ele possa ao menos ser capaz de identificar dois grupos opostos : Nós - os Outros/ Eu-o Outro. »[5]

« Queer as Folk » et « The L Word » ont comme but de représenter l’identité homosexuelle dans ses formes les plus variées, tout en construisant un univers propre aux personnages. Malgré cela, nous observons que les deux séries utilisent l’identité homosexuelle comme élément d’exclusion, c’est-à-dire une inversion positive du préjugé appliqué aux homosexuel·le·s dans d’autres medias exclusivement composés de personnages hétérosexuels et où l’homosexualité est souvent représentée de forme caricaturale ou négative.

Dans « The L Word, l’unique personnage hétérosexuel est Tim, le copain de Jenny. Le personnage de Tim joue davantage un rôle de déclencheur narratif de l’histoire que celui de

[4] Notre traduction.
[5] (…) un système classificatoire est toujours basé sur la différence pour pouvoir fonctionner, de telle forme qu’il soit au moins capable d’identifier deux groupes opposés : Nous-Eux / Moi-l’Autre (notre traduction).

sujet actantiel[6], ce qui se confirme dans le début de la deuxième saison, quand il quitte la série. Dans « Queer as Folk », cette situation est similaire. Les personnages hétérosexuels servent à illustrer une vie sans intérêt, représentés comme laids et gros, à l’inverse des héros de la série, exemples de perfection esthétique.

Dans les deux séries, les couples formés par des femmes cherchent avoir un enfant. Lindsay commence la première saison de « Queer as Folk » enceinte de Gus, fruit d’une insémination artificielle du sperme de Brian. D’ailleurs ce n’est que par la maternité que les deux lesbiennes sont inclues dans la trame. Dans « The L Word », Tina et Bette veulent aussi avoir un enfant et essaient diverses possibilités (sexe avec un inconnu, proposition à des amis) avant de décider de faire une insémination artificielle.

Beauvoir (1947) affirme que l’imaginaire social comprend la maternité comme la vocation « naturelle » des femmes. Etre mère, est la réalisation complète de leur destin puisque leur organisme est préparé pour la perpétuation. Si une femme n’est pas mère, elle n’est pas complètement femme pour certain·e·s. Selon Swain (2000), l’utilisation des nouvelles techniques de reproduction ne vient pas seulement réaliser le désir de la procréation biologique mais aussi serait une manière de maximiser l’utilisation du corps féminin, déterminé par la fonction reproductrice.

En ce qui concerne les relations affectives, les deux séries assument le modèle hétérosexuel d’union comme paradigme pour les relations homosexuelles. Le mariage, la monogamie, la fidélité et la procréation sont des valeurs hétéronormées intériorisées par les personnages homosexuels. C’est le cas de Michael et de son copain David, unique cas de partenariat masculin effectif de « Queer as Folk », où se joue le rôle dominant et l’autre de dominé. Cependant, nous remarquons que cette « division de rôle » devient un problème pour Michael, qui ne veut pas assumer l’étiquette de soumis, souvent destiné, dans les relations hétérosexuelles et les constructions sociales de sexe, aux femmes. Dans le cas de Bette et Tina, nous observons aussi le même jeu de rôle. Bette, directrice d’un important musée de Los Angeles, a construit une belle maison et entretient une collection d’art contemporain particulière. Elle vit avec Tina, qui, elle, sort d’une relation hétérosexuelle, a laissé tomber son travail et sa vie personnelle pour vivre auprès de sa copine et pour être la mère biologique de leur enfant. Contrairement au personnage de Michael, cette situation ne paraît pas déranger Tina, puisque sa condition de soumise est « volontaire », faisant partie même du projet de vie des deux femmes. Ainsi, nous sommes confronté·e·s à nouveau à un exemple d’union homosexuelle construite à partir du modèle hétérosexuel de relation.

3. Sur les gays et les lesbiennes

Dans « Queer as Folk » les seules lesbiennes présentes sont Lyndsay et Mélanie. Mélanie est avocate, Lyndsay est professeure d’art à l’Université. Cette dernière aura rapidement un enfant au cours de la première saison et cessera son activité professionnelle. Dans l’univers homosexuel masculin de « Queer as folk », les références aux lesbiennes sont remplies de clichés. Brian, le personnage principal, y fait allusion comme le contre-type négatif de la relation homosexuelle masculine. Pour lui, la relation lesbienne est basée sur les sentiments amoureux, la fidélité et le désir d’enfants, valeurs qu’il renie. On observe donc qu’il existe dans cette série un stéréotype sur les femmes en général, car ce couple de femmes adhère parfaitement aux rôles attendus par la société : elles préparent des repas pour inviter leurs amis hommes, elles ont une maison et s’occupent seules de l’enfant.

Dans « The L word », il y a une diversité de personnages féminins beaucoup plus importante, ce qui permet une moindre stéréotypisation des lesbiennes. Cependant, la série est axée sur les relations amoureuses des protagonistes, et ne traite que peu des autres aspects de leur existence. On les voit faire l’amour, pleurer, se réconcilier mais peu travailler ou avoir d’autres activités sociales. A nouveau, cette série renforce le stéréotype selon lequel les femmes sont uniquement intéressées aux relations amoureuses, délaissant les sphères professionnelles et sociales. D’ailleurs l’une des femmes qui se détache de ce modèle, Shane, est montrée comme quelqu’une de psychologiquement instable et perturbée. Shane est une jeune femme qui ne s’attache pas dans les relations et qui les enchaîne, caractéristiques vues comme « masculines ». Il est donc intéressant de faire le parallèle entre Shane de « The L word » et Brian de « Queer as Folk ». Alors qu’ils ont tous deux la même vision des relations amoureuses et sexuelles, l’une est représentée comme instable alors que l’autre comme quelqu’un de fort et d’ambitieux.

[6] Terme crée par Greimas (1979) où le sujet ou l’agent de l’action construit une relation intentionnelle avec d’autres sujets. (Voir Sémiologie)

Les hommes homosexuels présents dans la série « Queer as Folk » sont presque tous des modèles de beauté et vivent dans un monde qui exclut les hétéros, les femmes, les gros·ses et les gens laids. Parmi les cinq personnages principaux, Brian Kinney est le modèle de beauté. Très attirant, impétueux, riche, jeune, avec une brillante carrière comme publicitaire et une horde d’admirateurs qui lui servent d’amusement. Brian ne croit pas à l’amour malgré son affection envers Justin et son amitié ambiguë avec Michael. Il assume le stéréotype de l’homme parfait, le super héro gay, même si derrière cette image, Brian boit beaucoup, se drogue et cache une personnalité dépressive.

Michael et Justin assument le fait d’être des hommes sensibles et romantiques. Ted n’a pas de chance dans ses relations. Il est amoureux de Michael, mais celui-ci le voit seulement comme un ami. Emmett Honeycutt[1] quant à lui est mis dans le rôle de l’homosexuel efféminé. Il porte toujours des tenues très colorées et extravagantes, aime le sexe virtuel et change souvent de partenaire, même s’il cherche une relation stable.

Socialement, seul Brian assume son homosexualité au travail. Ted et Michael cachent la leur. Emmett quant à lui, travaille dans un magasin d’habits pour les gays appelé « Torso ». Par rapport à leur famille, Justin, Brian et Ted rencontrent des problèmes liés à leur homosexualité. Michael paraît être le seul à pouvoir parler ouvertement de sa condition, puisque Debbie a déjà un frère homosexuel et travaille comme militante dans une ONG gay.

Concernant la série « The L Word », les personnages homosexuels masculins sont simplement absents. Il n’y a qu’un personnage masculin fixe - Tim, le copain de Jenny – et un deuxième - Lisa - personnage qui participe à quelques épisodes de la première saison de la série en tant que petite amie d’Alice. Lisa souhaite être reconnue comme lesbienne malgré son sexe biologique masculin et son apparence physique « masculine ». En effet, Lisa est attirée par les lesbiennes et essaie de convaincre Alice d’avoir une relation de couple « lesbienne » avec elle. De plus, Alice est présentée comme bisexuelle dans la série et souhaitait, au moment de leur rencontre, avoir une relation avec un homme. Le rôle de Lisa dans la série sert à subvertir le genre et à le détacher de son sexe biologique, car ce couple est présenté comme un couple lesbien alors que Lisa est un homme. Et pour Alice cette relation scellera son identité homosexuelle, elle signifie l’échec de vivre une relation basée sur le modèle hétérosexuel d’union, car en recherchant une aventure avec un homme, elle en rencontre un « lesbienne ».

Considérations finales

C’est dans la relation entre les médias et le public que se construit, de manière particulière, un espace symbolique qui représente différentes valeurs, normes sociales et identités. En analysant ces deux séries très brièvement nous avons pu constater une représentation mutuellement exclusive des milieux homosexuels féminins et masculins. Parmi les représentations sexuelles observées, les stéréotypes de genre sont omniprésents. A savoir le monde privé strictement féminin et le monde public exclusivement masculin. A vouloir concentrer leur axe sur la différence d’orientation sexuelle, « Queer as Folk » et « The L Word » en ont oublié la diversité des rôles liés au genre et perpétuent un modèle hétéronormé des relations de couple. A notre avis, il est évident que le dialogue entre le monde homosexuel des femmes et des hommes n’est pas forcément aisé, soit dans ces deux séries, soit dans la réalité, puisqu’un média est une sorte de miroir de la société, et se sert d’elle pour se construire. La relation de pouvoir indéniable entre les hommes et les femmes hétérosexuels n’est pas moins présente chez les gays et les lesbiennes. D’ailleurs, au café *Planet* il n’y a que des femmes et au *Babylon*, boîte de nuit fréquentée par Brian et ses amis, il n’y a que des hommes. C’est pourquoi il est important de penser les rapports de pouvoir liés au sexe à l’intérieur même des milieux homosexuels, afin de casser toute représentation figée, origine même des stéréotypes.

[1] C'est-à-dire, en traduisant au français, « chatte de miel ». (arg.)

Références

Beauvoir, Simone (1947). *Le deuxième sexe II.* Paris : Galimard.

Butler, Judith (2005). *Trouble dans le genre : pour un féminisme de la subversion*. Paris: La Découverte.

Foucault, Michel (1985). *L’histoire de la sexualité. Tome 2.* Paris : Galimard.

Löwy, Ilana (2001). « La lente émancipation du sexe social ». *La recherche hors-série, 6, 20-24.*

Swain, Tania Navarro (2000). *A invenção do corpo feminino ou a hora e a vez do nomadismo identitário.* Brasília : Editora da UnB.

Woodward, Kathryn (2000). *Identidade e diferença.* São Paulo : Vozes.

”

Présentation des intervenant·e·s

Notices biographiques

Thierry Amrein est anthropologue social. Il est doctorant en Sciences sociales à l'Université de Lausanne (ISCM) et collabore également pour sa thèse en cours avec le "Laboratoire d'ingénierie de la formation et de l'innovation" de l'Université de Lugano. Après un "terrain" en Turquie pour l'étude sur laquelle portait son mémoire de licence intitulé "*Rapports sociaux de sexe, tourisme et modernisation dans un village de la côte méditerranéenne turque*", c'est désormais "*at home*", dans le cadre d'une vallée valaisanne, que se déroule sa recherche de doctorat. Il participe en outre à l'École Doctorale Lémanique en Études Genre.
th.amrein@mails.ch

Laurence Bachmann est diplômée en Sociologie de l'Université de Genève. Elle a été assistante de recherche aux Etudes Genre, puis au département de Sociologie de l'Université de Genève. Sa thèse de doctorat porte sur *L'appropriation de l'idéal démocratique à travers les usages de l'argent dans les couples hétérosexuels*. Elle a eu l'occasion d'approfondir ses réflexions à l'*Université de Californie, Berkeley*, invitée par la Professeure Arlie R. Hochschild en tant que chercheuse du Fonds National Suisse de la recherche scientifique (FNS). Elle appartient au comité de rédaction de *Nouvelles Questions Féministes*.
Laurence.Bachmann@socio.unige.ch

Lea Biason a été collaboratrice de recherche au Centre pour le Contrôle Démocratique des Forces Armées (DCAF) à Genève et se spécialise sur les relations et la sécurité internationales et le genre, la violence à l'encontre des femmes, le développement et les droits des femmes. Elle a aussi été la cheffe coordinatrice du bureau à Genève de l'ONG –*Suzanne Mubarak Women's International Peace Movement* (SMWIPM) où elle s'est occupée de l'organisation des activités sur l'intégration des femmes dans les processus de sécurité et de paix et l'élimination de la traite des êtres humains. Elle a notamment été membre du comité de gestion de la campagne '*End Human Trafficking Now*' lancé en partenariat avec la communauté des affaires. Elle détient une maîtrise en relations internationales de l'IUHEI, Genève ainsi qu'un DEA en études genre de l'Université de Genève et de Lausanne. Parmi ses publications, elle a co-édité le livre *Women in an Insecure World, Facts, Figures and Analysis on Violence against Women*' (DCAF, Genève, 2005).
leabiason@hotmail.com

Anaïs Bohuon, doctorante allocataire-monitrice, à l'UFR STAPS d'Orsay Paris XI, au sein du laboratoire SPOTS (Sport, Politique et Transformations Sociales), sous la direction de la Professeure des Universités, Catherine Louveau. Elle a notamment publié : Louveau, C., Bohuon, A. (2005). 'Le test de féminité, analyseur du procès de virilisation fait aux sportives', In Thierry Terret (dir.), *Sport et genre : volume 1, A la conquête d'une citadelle masculine*. Paris : L'Harmattan.
anais.bohuon@u-psud.fr

Nadine Boucherin est licenciée en histoire et diplômée en histoire de la médecine à l'Université de Genève. Elle est actuellement assistante scientifique FNS et doctorante à l'Université de Fribourg. Son projet de recherche porte sur les usages politiques de la médecine et des sciences dans la perspective féminine.
boucherin@hispeed.ch

Géraldine Bugnon, étudiante en sociologie à l'Université de Genève, rédige actuellement son mémoire de licence sur le thème des travestis brésiliens travaillant dans le milieu prostitutionnel genevois. Elle travaille depuis un an et demi sur le thème de la prostitution, en ayant notamment pris part à l'atelier de recherche « sociologie des prostitutions » proposé par le département de sociologie de l'UNIGE en 2005-2006, puis participé au projet « marché du sexe et violences à Genève » sous la direction de Milena Chimienti (2006). Elle a par ailleurs effectué un échange universitaire au Brésil durant lequel elle s'est principalement intéressée à la démarche anthropologique.
geraldinebugnon@gmail.com

Aline Burki est mémorante en histoire contemporaine à l'Université de Lausanne chez le Professeur Jost. En collaboration avec Leana Ebel, elle s'intéresse à l'articulation des paradigmes du genre, de l'origine et de la classe en se ciblant sur l'exemple de l'horlogerie entre 1946 et 1962. Son but est de mettre en évidence les logiques sociales et économiques développées par les trois acteurs institutionnels que sont le syndicat, le patronat et l'Etat. Elle traite de l'élaboration de la politique d'embauche des femmes immigrées, au niveau fédéral. Récemment, elle a publié un article dans les Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier n° 22, 2006.
aline.burki@unil.ch

Celine Camus est diplômée d'un D.E.A en sociologie. Elle est actuellement doctorante à l'Université de Francfort et membre du DFG Graduiertenkolleg "Öffentlichkeiten und Geschlechterverhältnisse: Dimensionen von Erfahrung" regroupant l'université de Francfort/M et de Kassel. Elle s'intéresse, dans une perspective de comparaison, à la situation des doctorantes en France et en Allemagne, au phénomène du « plafond de verre » et à la question de l'arrangement entre la vie privé et vie professionnelle.
camusceline@hotmail.com

Carine Carvalho Arruda est licenciée en sciences sociales et stagiaire au Bureau de l'égalité des chances de l'Université de Lausanne. Elle a rédigé une recherche intitulée «Rapporter l'inégalité. Analyse des rapports des commissions de nomination des professeurs de l'Université de Lausanne».
carine.carvalhoarruda@unil.ch

Henrique Codato est diplômé en Communication à l'Université de Londrina - Brésil et a suivi un master en Communication et culture à l'Université de Brasília ainsi qu'un DEA en Littérature et Esthétique à l'Université de Genève. Il s'intéresse aux rapports entre cinéma et homosexualité et est doctorant en cinéma à l'Université de Lausanne.
picega@hotmail.com

Magali Delaloye est historienne. Elle prépare actuellement sa thèse de doctorat sur les rapports de genre au sein du Kremlin sous Staline. Elle participe en même temps à l'École doctorale Bern/Fribourg: «Gender: Scripts and Prescripts».
magali.delaloye@students.unibe.ch

Hélène Dufournet est licenciée en sociologie/économie, diplômée d'une maîtrise de sociologie. Elle est actuellement en Master 2 de recherche à Paris IV et à l'ENS Cachan. Elle s'intéresse, à travers la perspective du genre, à la sociologie du droit et de l'action publique et travaille sur les logiques d'élaboration des droits des femmes dans le système juridique français. Elle est membre du comité de rédaction de la revue *Terrains et Travaux.*
helene.dufournet@ens-cachan.fr

Leana Ebel est mémorante en histoire contemporaine à l'Université de Lausanne chez le Professeur Jost. En collaboration avec Aline Burki, elle s'intéresse à l'articulation des paradigmes du genre, de l'origine et de la classe en se ciblant sur l'exemple de l'horlogerie entre 1946 et 1962. Son but est de mettre en évidence les logiques sociales et économiques développées par les trois acteurs institutionnels que sont le syndicat, le patronat et l'Etat. Elle traite de l'application de la politique d'embauche des femmes immigrées au niveau des entreprises horlogères dans le canton de Neuchâtel. Récemment, elle a publié un article dans *Les Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier* n° 22, 2006.
Leana.Ebel@unil.ch

Farinaz Fassa est docteure en sciences sociales. Elle enseigne la méthodologie à l'Université de Lausanne. Parallèlement à ses activités d'enseignement, elle s'intéresse aux questions qui touchent le changement social et l'éducation/formation, les abordant dans une perspective socio-anthropologique. Elle est actuellement coresponsable d'une recherche sur la relève universitaire à l'Université de Lausanne (REUNIL). Membre du comité de rédaction de *Nouvelles Questions féministes*, elle a notamment publié *Société en mutation, école en transformation : le récit des ordinateurs* (2005).
Farinaz.FassaRecrosio@unil.ch

Agnese Fidecaro, comparatiste et angliciste, est chargée de cours en études genre à la Faculté des Lettres de l'Université de Genève. Elle travaille sur la construction de l'autorité littéraire chez les écrivaines contemporaines, sur le corps et la violence, ainsi que sur une approche genrée des identités à la croisée des cultures et des langues. Elle publie également dans le champ de la critique postcoloniale. Elle a coédité *Le Genre de la voix* (*Equinoxe*, n° 23, 2002) ainsi que *Profession : créatrice. La place des femmes dans le champ artistique* (Lausanne : Antipodes, janvier 2007).
Agnese.Fidecaro@lettres.unige.ch

Sylvie Jean est étudiante à l'université de Lausanee en Lettres. Elle prépare actuellement son mémoire en histoire contemporaine sur le journal féministe "Le Mouvement féministe" entre 1948 et 1971.
Sylvie.Jean@unil.ch

Sabine Kradolfer, anthropologue et sociologue, est première assistante d'enseignement et de recherche à l'Institut d'anthropologie et de sociologie de la Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne. Elle co-dirige, depuis avril 2006, une recherche sur la relève académique à l'Université de Lausanne intitulée « Relève académique. Un doctorat pour quoi ? Entre parcours et institution. Enquête à l'Université de Lausanne ». Sa thèse de doctorat, réalisée en cotutelle entre les universités de Lausanne et Paris III – Sorbonne Nouvelle, porte sur l'organisation sociale des communautés amérindiennes mapuche de la province de Neuquén (Argentine).
Sabine.KradolferMorales@unil.ch

Irene Maffi est professeure assistante d'anthropologie sociale et culturelle à l'Université de Lausanne. Spécialiste du Proche-Orient, elle mène des recherches dans la région depuis 1997. En 2004, elle a publié l'ouvrage *Pratiques du patrimoine et politiques de la mémoire en Jordanie. Entre histoire dynastique et récits communautaires*, Lausanne: Payot.
Irene.Maffi@unil.ch

Sophie Paroz est licenciée en sciences sociales. Elle participe en tant que collaboratrice scientifique au groupe de recherche « REUNIL » de la Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne qui s'intéresse, dans une perspective de genre, à la relève académique. Par ailleurs, elle occupe un poste de chargée de recherche à l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive de Lausanne (IUMSP) où elle travaille conjointement sur les problèmes d'accès aux soins des malades chroniques en Suisse et sur le développement des soins palliatifs dans le canton de Vaud.
sophie.paroz@unil.ch

Florence Pasche a obtenu une licence ès sciences des religions à l'Université de Lausanne en 2005. Elle travaille actuellement comme assistante dans cette même université et prépare une thèse de doctorat en histoire comparée des religions (en Faculté des Lettres). Ses domaines de spécialisation sont les religions grecques et les traditions indiennes (Inde médiévale en particulier).
Florence.Pasche@unil.ch

Isabelle Probst est assistante et doctorante à l'Institut de psychologie de l'Université de Lausanne. Son travail de thèse, dans le domaine de la psychologie sociale, porte sur les controverses autour de la reconnaissance du syndrome du canal carpien comme maladie professionnelle. Elle s'intéresse plus généralement aux liens entre la santé et le travail.
Isabelle.Probst@unil.ch

Grégory Quin est diplômé en Histoire et en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives; il est actuellement assistant à l'université de Lausanne (Institut des Sciences du Sport et de l'Education Physique), où il rédige sa thèse de doctorat sur la question du genre dans les discours médicaux, discours médicaux participant à la construction de l'espace des pratiques corporelles aux 18ème et 19ème siècle (doctorat en cotutelle avec l'Université René Descartes - Paris 5, UFR Sciences de l'éducation).
gregory.quin@unil.ch

Jelena Ristic est licenciée en Lettres. Elle est actuellement assistante-doctorante en études genre, rattachées à la section de français, à l'Université de Lausanne. Dans le cadre de sa recherche actuelle qui comprend les différentes approches des études genre, des études gaies et lesbiennes et la théorie queer, elle s'intéresse à l'inscription des différentes modalités de la figure lesbienne dans la littérature féminine du 20ème siècle.
Jelena.Ristic@unill

Oriane Sarrasin a obtenu sa licence en Psychologie du Travail à l'Université de Neuchâtel en 2005. Elle travaille depuis 2005 en tant qu'assistante de recherche sur un projet du Fonds National Suisse nommé "Gender Representations in Language: A project on the Interaction of the Generic Masculine and Stereotypical Information in Constructing a Mental Representation of Gender" et fait en parallèle son doctorat à l'université de Berne sur les thèmes du sexisme, des attitudes envers un langage non-sexiste et des réactions automatiques au générique masculin.
oriane.sarrasin@psy.unibe.ch

Elise Saudou, mémorante en sciences sociales à l'Université de Lausanne, s'intéresse à la question du capital esthétique dans une perspective de genre. Elle a déjà appréhendé la problématique corps et genre à travers les thèmes du devoir de beauté et la performance artistique d'Orlan.
elise.saudou@gmail.com

Aline Schreck est mémorante en lettres à la Chaire de Travail social et politiques sociales, à l'Université de Fribourg. Elle travaille actuellement sur le thème de l'escorting masculin à clientèle féminine. En partant d'entretiens, elle analyse, entre autres, la nature de la relation entre les hommes et les femmes dans ce contexte, ainsi que l'articulation entre genre et stratégies identitaires.
aline.schreck@unifr.ch

Iliana Tufo est étudiante en troisième année de Psychologie à l'Université de Genève. Elle s'intéresse aux représentations médiatiques contemporaines (musique et télévision) dans une perspective de genre.
tufo0@etu.unige.ch

Présentation du LIEGE

Laboratoire interuniversitaire en Etudes Genre
www2.unil.ch/liege – contact : info-liege@unil.ch / Bureau 5196, Anthropole, Université de Lausanne, 1015 Lausanne

Le LIEGE a vu le jour en 2000, grâce à l'initiative de chercheuses féministes de l'Université de Lausanne. Ce projet s'est inscrit dans le prolongement de réflexions et d'actions menées autour des questions d'égalité et de genre depuis le début des années '90 dans cette Université. Le LIEGE s'est progressivement constitué en réseau scientifique national, grâce au soutien financier depuis mai 2001 du Programme fédéral pour l'égalité des chances (module mentoring), conjointement à l'appui du Rectorat de l'UNIL.

Depuis sa création, le réseau vit au bénéfice de mandats à durée déterminée. Cependant, des démarches actives sont entreprises dans l'espoir de stabiliser le projet à long terme. A sa création, le succès du LIEGE a été immédiat et l'enthousiasme n'a fait que croître au fil des ans. Une centaine de membre rejoignent le réseau chaque année. **En 2007, après six années d'activité, le LIEGE a franchi le seuil des 600 membres** ! Le réseau est devenu un point de référence incontournable pour les Etudes Genre en Suisse et un projet reconnu sur le plan international.

Depuis la rentrée 2006, le réseau LIEGE a étendu son activité, jusqu'alors centrée sur les universités suisses, à la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO). Cette extension, financée paritairement par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) et par le siège de la HES-SO à Delémont, offre des perspectives stimulantes aux membres, en vue de collaborations entre le monde universitaire et celui des Hautes Ecoles Spécialisées.

Le LIEGE est un réseau axé sur la diffusion d'informations concernant les Etudes Genre en Suisse. Il soutient les jeunes chercheur·e·s qui souhaitent intégrer une perspective de genre dans leurs projets scientifiques et favorise les contacts, les échanges scientifiques et la mise en réseau. Le LIEGE permet l'émergence de collaborations scientifiques. Le réseau offre une assise pour le lancement de groupes de travail dans la construction de projets de recherche ainsi que pour la création de groupes de réflexion autour de thèmes liés au genre et à l'égalité. La revue « Nouvelles Questions Féministes » constitue un pan important de ces activités dans le cadre du LIEGE. Cette revue francophone de renommée internationale a pour objectif de développer et diffuser les réflexions théoriques et politiques issues des mouvements et des actions féministes. De nombreuses rencontres sont organisées par le LIEGE sur le site de l'Université de Lausanne autour des Etudes Genre. Elles permettent aux chercheur·e·s, étudiant·e·s, enseignant·e·s et aussi au public de la cité de mieux connaître les enjeux de recherches actuels. Le LIEGE est aussi un espace pour accueillir des recherches. Il a pour objectif d'héberger un nombre croissant de travaux centrés sur le genre, par exemple différentes recherches issues du Fond national, de mandats privés, de recherches européennes. Il offre aux chercheur·e·s qui le souhaitent une assise institutionnelle, certaines facilités logistiques et une visibilité.

Remerciements

Les organisatrices de ces ateliers tiennent à remercier chaleureusement les institutions et les personnes qui ont permis la mise sur pied de cette journée.

Pour leur soutien financier :
Le Programme fédéral à l'égalité des chances, par l'intermédiaire du LIEGE.

Pour leur participation en tant que discutant·e·s des différents textes :

Martine Chaponnière
Valérie Cossy
Yasmina Foehr Janssen
Catherine Fussinger
Catherine Gavin
Viviane Gonik
Sébastien Guex
Anne-Françoise Jacottet
Cynthia Kraus
Nadia Lamamra
Fabienne Malbois
Laurence Marti
Lorena Parini
Patricia Roux
Brikela Sulstarova
Marilène Vuille
Eric Widmer

Work in progress · Etudes Genre
29 et 30 Mars 2007
Université de Lausanne

Jeudi 29 Mars 2007

MATIN : 2 ATELIERS parallèles - 9H À 12H30, PAUSE DE 10H30 À 10H45

Atelier A : ***Bâtiment Unithèque, salle 4201, 9h00 à 12h30***

Anaïs Bohuon (Paris XI). La régénération des procréatrices. Analyse des discours biomédicaux au sujet de la pratique physique et sportive des femmes de 1880 à 1922.
Grégory Quin (UNIL). Un projet biopolitique : les discours gymniques médicaux de Jean-Baptiste Fonssagrives et des dictionnaires médicaux 1830 - 1880.
Nadine Boucherin (UNIFR). Les usages politiques de la médecine : La tentative d'introduction du suffrage féminin en 1957.
Isabelle Probst (UNIL). Maladie féminine et maladie professionnelle, des catégories mutuellement exclusives ? L'exemple du syndrome du canal carpien.

Atelier B : ***Bâtiment Amphimax, salle 414, 9h00 à 12h30***

Farinaz Fassa, Sabine Kradolfer, Sophie Paroz (UNIL).
Université de Lausanne : de quoi est fait le plafond de verre ?
Carine Carvalho (UNIL). Justifications des inégalités dans la nomination des professeur-e-s à l'université.
Céline Camus (Université de Tours et Frankfurt). La marginalisation des femmes au sein des professions scientifiques : le cas des jeunes chercheures en France et en Allemagne.
Thierry Amrein (UNIL). Le *parcoursArianna*, une possibilité de concilier famille et formation pour les femmes du val d'Anniviers ?

PAUSE REPAS : 12H30- 14H15

APRES-MIDI : 2 ATELIERS parallèles - 14h15 À 17H30, PAUSE 15H45 À 16H

Atelier C : ***Bâtiment Unithèque, salle 4201, 14h15 à 17h30***

Agnese Fidecaro (UNIGE). L'atelier ou l'entreprise ? Rapports de genre et conflit travail-création dans *L'argent, l'urgence* de Louise Desbrusses.
Jelena Ristic (UNIL). Topographies lesbiennes: espaces du désir et figures lesbiennes dans la littérature féminine du 20ème siècle.
Florence Pasche (UNIL). Représentations des corps féminins dans la littérature religieuse. Exemples de l'Inde médiévale et de la Grèce antique.
Oriane Sarrasin (UNIBE). L'utilisation d'un générique masculin mène-t-elle réellement à une représentation mentale du genre neutre ? Liens avec différentes formes de sexisme et les attitudes envers l'utilisation d'un langage non-sexiste.

Atelier D : ***Bâtiment Amphimax, salle 414, 14h15 à 17h30***

Hélène Dufournet (Cachan et Paris IV). Le « droit des femmes » à l'épreuve du droit : l'exemple de la loi française du 4 avril 2006 relative aux violences au sein du couple.
Lea Biason (UNIGE). La protection des droits des femmes : les lacunes dans le droit international contre la traite des êtres humains.
Aline Schreck (UNIFR). Comment peut-on être un homme et être escort ? Analyse de l'expérience des escorts à clientèle féminine.
Géraldine Bugnon (UNIGE). L'identité *travesti* face aux structures binaires du genre. Une étude dans le milieu prostitutionnel genevois.

APERITIF

Vendredi 30 Mars 2007

MATIN : 9H À 12H30, PAUSE DE 10H30 À 10H45

Atelier E : ***Bâtiment Amphimax, salle 414***

Leana Ebel, Aline Burki (UNIL). Genre, migration et politique d'embauche : l'exemple de l'horlogerie, 1946-1962 .
Irene Maffi (UNIL). Savoir c'est pouvoir : observations sur les relations d'autorité dans les maternités en Jordanie.
Laurence Bachmann (UNIGE). Les préoccupations éthiques des femmes dans leurs usages de l'argent.
Elise Saudou (UNIL). "Le physique de l'emploi": Analyse du capital esthétique dans le monde professionnel.

PAUSE REPAS : 12H30- 14H15

APRES-MIDI : 14h15 À 17H00, PAUSE DE 15H45 À 16H00

Atelier F : ***Bâtiment Amphimax, salle 414***

Sylvie Jean (UNIL). Comprendre le féminisme d'après-guerre à travers sa presse. Etude de « Femmes suisses et le Mouvement féministe », 1948-1971.
Magali Delaloye (UNIBE). Pour une approche intersectionnelle des rapports de pouvoir au sein du Kremlin sous Staline.
Iliana Tufo (UNIGE). Henrique Codato (UNIL). Genre et Média : un dialogue entre « Queer as folk » et « The L Word ».

Les ateliers sont ouverts à toute personne intéressée. Programme disponible sous : www2.unil.ch/liege

Organisation : Laboratoire interuniversitaire en Etudes Genre.
Gaël Pannatier (coordinatrice du LIEGE), Magdalena Rosende (Maître-assistante en Sociologie du travail), Géraldine Roh-Merolle (collaboratrice scientifique au LIEGE), Joëlle Rochat (assistante-étudiante)

Contact : Info-liege@unil.ch - résumés et détails : www2.unil.ch/liege